

2014

Guadeloupe



**INSTITUT D'EMISSION
DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIÈGE SOCIAL
164, rue de Rivoli 75001 PARIS

Guadeloupe

Rapport annuel
2014

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

Pages

Avant-propos	9
La Guadeloupe en bref	10
Synthèse 2014	12
CHAPITRE I - LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES	15
Section 1 - Géographie et climat	16
1. Aperçu géographique	16
2. Climat	16
Section 2 - Repères historiques	17
1. Les origines et la découverte	17
2. La période coloniale	17
3. La période contemporaine	18
Section 3 - Cadre institutionnel	19
1. Dans le paysage administratif français	19
2. Dans le paysage communautaire	21
Section 4 - L'archipel de Guadeloupe	23
1. Marie-Galante	23
2. Les Saintes	24
3. La Désirade	25
CHAPITRE II - PANORAMA DE L'ÉCONOMIE GUADELOUPÉENNE	27
Section 1 - La population	28
Section 2 - Les principaux indicateurs économiques	31
1. Les comptes économiques	31
2. L'emploi et le chômage	36
3. Les revenus et salaires	42
4. Les prix	47
5. Les échanges extérieurs	51
Section 3 - Les politiques et finances publiques	57
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	57
2. Le système fiscal	60
3. Les finances publiques	65

CHAPITRE III - LES SECTEURS D'ACTIVITÉ	70
Section 1 - Aperçu général	71
Section 2 - L'agriculture, l'élevage et la pêche	73
1. Aperçu structurel	73
2. L'agriculture	73
3. L'élevage	77
4. La pêche et l'aquaculture	78
Section 3 - L'industrie et l'artisanat	80
1. L'industrie	80
2. L'artisanat	82
3. La filière canne - sucre - rhum	83
Section 4 - Les déchets, l'énergie et l'eau	85
1. Aperçu structurel	85
2. La gestion des déchets	85
3. L'énergie	88
4. L'eau	90
Section 5 - Le bâtiment et les travaux publics	92
1. Aperçu structurel	92
2. L'activité du secteur	92
3. Le logement	93
Section 6 - Le commerce	96
Section 7 - Le tourisme	97
1. Aperçu structurel	97
2. L'activité du secteur	97
3. Le tourisme de séjour	98
4. Le tourisme de croisière et de plaisance	101
Section 8 - Les transports	102
1. Aperçu structurel	102
2. Les activités portuaires	102
3. Les activités aéroportuaires	105
4. Le transport terrestre	108
Section 9 - Les services marchands	109
Section 10 - Les services non marchands	110
1. Aperçu structurel	110
2. L'éducation	110
3. La santé et l'action sociale	112

CHAPITRE IV - L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	115
Remarques méthodologiques	116
Section 1 - Structure du système bancaire et financier	117
1. Les évènements majeurs de l'année 2014	117
2. L'organisation du système bancaire	123
3. La densité du système bancaire	127
4. Les moyens de paiement	131
5. L'activité des fonds de garantie	134
Section 2 - Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	135
1. Les taux d'intérêt	135
2. Les tarifs bancaires aux particuliers	141
3. Le bilan agrégé des banques locales	143
4. Les performances financières des banques locales	144
Section 3 - L'évolution de la situation monétaire	148
1. Les avoirs financiers des agents économiques	148
2. Les concours à la clientèle	152
3. La circulation fiduciaire	155
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	157
5. Le surendettement	160
ANNEXES - STATISTIQUES MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES	163
1. Liste des établissements de crédit installés localement	165
2. Les actifs financiers	166
3. Les concours à la clientèle	167
4. Le bilan agrégé de l'échantillon de banques locales	168
5. Le compte de résultat agrégé de l'échantillon de banques locales	169

Avant-propos

En 2014, l'économie guadeloupéenne a poursuivi son ralentissement. Plusieurs évènements, notamment politiques et sociaux, ont pesé sur la confiance des acteurs économiques, qu'ils soient chefs d'entreprise ou consommateurs.

La consommation des ménages a manqué de dynamisme malgré la faible inflation et l'investissement est resté trop limité pour favoriser une reprise. Excepté au deuxième trimestre, l'indicateur du climat des affaires, traduisant le moral des chefs d'entreprise des principaux secteurs d'activité, est resté dégradé.

Le système bancaire a poursuivi son soutien au financement de l'économie. Les encours de crédits ont été bien orientés, principalement tirés par les financements aux entreprises. La perte de vitesse des crédits aux particuliers, notamment immobiliers, et l'essoufflement de la collecte ont néanmoins témoigné de la situation délicate des ménages.

Par delà ce contexte, le renforcement progressif des règles prudentielles nationales et européennes a conduit le paysage bancaire à évoluer. Plusieurs établissements de crédit locaux ont entamé ou finalisé des réorganisations cherchant à adapter leur structure à ces nouvelles normes.

L'IEDOM continue de mobiliser ses moyens au service de la collectivité, en accompagnant les particuliers et les entreprises, notamment à travers le traitement des situations de surendettement et la médiation du crédit. Le suivi et l'analyse de la conjoncture demeurent également importantes afin d'appréhender les évolutions du territoire.

Par cet ouvrage et ses publications, élaborés avec le concours des différents acteurs publics et privés de l'île, l'IEDOM vise à apporter aux responsables politiques et économiques ainsi qu'à la société civile des éléments utiles de réflexion, de diagnostic et de décision.

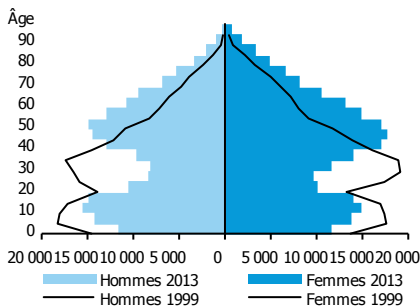
Le Directeur,



Jean-Marie PAUGAM

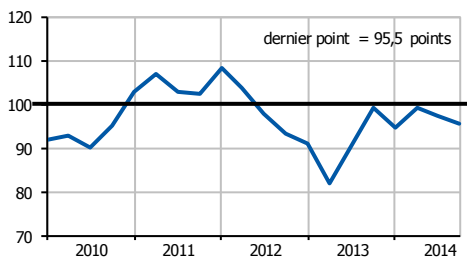
La Guadeloupe en bref

Pyramide des âges de la population au 1^{er} janvier 2014



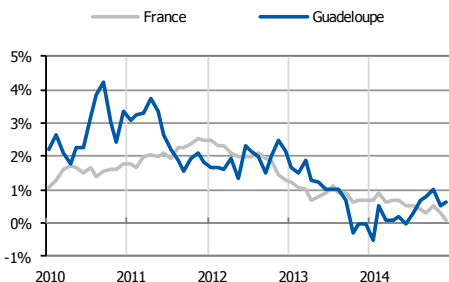
Source : Insee - Recensement de la population 1999, Estimation de la population 2014

Indicateur du climat des affaires



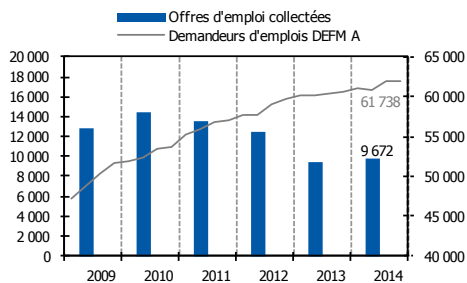
Source : Iedom

Indice des prix à la consommation (En glissement annuel)



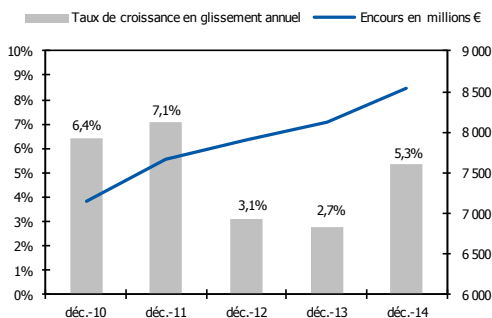
Source : Insee

Demandeurs d'emploi et offres d'emploi (En données CVS)



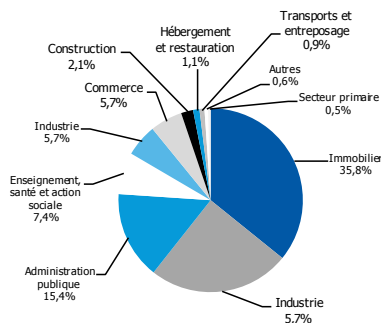
Source : DIECCTE

Évolution des concours bancaires



Source : Iedom

Encours sectoriels au 31 décembre 2014 (en %)



Source : Service central des risques – Banque de France

Les chiffres clés de la Guadeloupe

	2004	2014	France 2014
Indicateurs sociaux			
Population ⁽¹⁾ (hors îles du Nord, en milliers, millions pour la France, au 1er janvier)	397	404	66,3
Taux de croissance annuel moyen de la population (2007-2014)		0,1 %	0,5 %
Taux de natalité (‰)	16,2	12,6*	12,4
Taux de réussite au baccalauréat	73,3 %	85,5 %	86,9 %
Espérance de vie des hommes à la naissance	76	76,3*	79,2
Espérance de vie des femmes à la naissance	82	84,7*	85,4
Nombre de médecins généralistes (pour 100 000 habitants)	77	82	106
Indicateur de développement humain (IDH)	0,86 ⁽²⁾	0,82***	0,88*
Environnement			
Superficie totale en km ²	1 628	1 628	552 000
Surface agricole utilisée (en milliers d'hectares)	38,7 ⁽²⁾	31,4 ⁽³⁾	27 088 ⁽³⁾
Part d'électricité renouvelable dans la production d'électricité	10,0 %	18,4 %	16,9%*
Économie			
PIB (en milliards d'euros courants)	7,0	8,1 *	2 113,7*
Taux de croissance du PIB en volume	5,2 %	0,7%*	0,3 %*
PIB par habitant (en euros courants)	15 652	20 072*	32 190*
Taux d'inflation (évolution en moyenne annuelle)	2,9 %	0,3 %	0,5 %
Taux de chômage (au sens du BIT)	24,7%	26,2%*	9,8% ⁽⁴⁾
Nombre de DEFM A à fin décembre (yc Îles du Nord)	48 640	61 738	-

	2004	2014	Var. 14/04 ⁽⁵⁾
Indicateurs macroéconomiques			
Créations d'entreprises (hors auto-entreprises)	3 628	4 150	1,4%
Importations (en millions €)	1 826,3	2 549,5	3,4%
Exportations (en millions €)	159,0	204,9	2,6%
Taux de couverture des échanges	7,6 %	8,0 %	0,5%
Indicateurs sectoriels			
Ventes de ciment (en tonnes, hors Îles du Nord)	263 152	194 206	-3,0%
Immatriculations de véhicules neufs	16 598	16 205	-0,2%
Nombre de passagers à l'aéroport (hors transit en milliers)	1 737	1 958	1,2%
Production électrique (en GWh)	1 437	1 733	1,9%
Taux d'occupation moyen des hôtels	53,0 %	57,4%*	0,9%
Expéditions de bananes (en tonnes)	66 919	72 892	0,9%
Indicateurs monétaires et financiers			
Crédits bancaires sains tous établissements confondus (en millions €)	4 738	8 548	6,1%
<i>Ménages</i>	1 761	3 227	6,2%
<i>Entreprises</i>	2 363	3 961	5,3%
<i>Collectivités locales</i>	512	940	6,3%
<i>Autres agents</i>	101	419	15,3%
Taux de créances douteuses brutes des établissements locaux	10,5 %	6,0 %	-5,4%
Actifs financiers (en millions €)	3 484	7 630	8,2%
<i>Ménages</i>	2 645	5 517	7,6%
<i>Entreprises</i>	586	1 681	11,1%
<i>Autres agents</i>	254	431	5,4%
Nombre d'habitants par guichet bancaire	3 780	2 506	-4,0%
Nombre d'habitants par guichet automatique	1 661	1 029	-4,7%
Nombre de comptes bancaires par habitant	2,6	3,0	1,4%
<i>dont comptes à vue</i>	0,9	1,1	1,7%
<i>dont compte d'épargne</i>	1,7	1,9	1,1%
Personnes physiques en interdiction bancaire	26 826	19 890	-2,9%
Dossiers de surendettement déposés	272	305	1,2%
Personnes morales en interdiction bancaire	2 529	3 064	1,9%

* Données 2013

** Données 2011

*** Données 2010 AFD

⁽¹⁾ estimations au 1^{er} janvier 2014 pour la Guadeloupe et au 1^{er} janvier 2015 pour la France.

⁽²⁾ en 2000

⁽³⁾ en 2010

⁽⁴⁾ Dernière mise à jour le 4/03/15

⁽⁵⁾ Taux de croissance annuel moyen

Sources : Insee, IEDOM, CEROM, Eurostat, AFD, DAAF, Douanes, EDF, Banque de France, DIECCTE, Ciments antillais, Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes.

UNE REPRISE EXPOSÉE À DES ALÉAS PERSISTANTS

En 2014, la croissance mondiale a fait face à un certain nombre de vents contraires. Si la baisse des cours du pétrole et la reprise de l'activité aux États-Unis ont constitué un coup d'accélérateur, leur impulsion positive sur l'économie mondiale a été plus que compensée par des aléas persistants, dont la faiblesse de l'investissement, la stagnation de l'activité en zone euro et au Japon, et la volatilité des marchés financiers mondiaux. L'inflation mondiale s'est quant à elle inscrite en baisse depuis le milieu de l'année. Ce ralentissement des prix s'explique notamment par une contribution légèrement négative de la composante énergie. Au total, pour l'année 2014, les estimations publiées par le FMI en avril 2015 concernant l'année 2014 font état d'une stabilité de la croissance mondiale, à +3,4 %. Toutefois, cette stabilité couvrirait des évolutions différenciées selon les zones.

Aux États-Unis, la croissance économique a rebondi plus fortement que prévu à partir du deuxième trimestre 2014. Le chômage a continué de baisser et les tensions inflationnistes sont demeurées modérées. La demande intérieure a été soutenue par la modération de l'ajustement des finances publiques et une politique monétaire toujours accommodante. Le FMI estime la croissance du PIB des États-Unis à 2,4 % en 2014, après 2,2 % en 2013.

La zone euro a renoué avec la croissance en 2014 (+0,9 % après -0,5 % en 2013 selon le FMI), dans un contexte d'anticipations d'inflation en baisse, de diminution des prix du pétrole et d'assouplissement de la politique monétaire. L'activité a été globalement plus faible que prévue dans les pays émergents et en développement. Pour autant, le taux de croissance y est demeuré élevé, à 4,6 % (après 5,0 % en 2013). S'agissant des perspectives pour 2015, le FMI prévoit une croissance mondiale quasiment stable, à 3,5 %. Aux États-Unis, la croissance dépasserait les 3,0 % en 2015-2016. Dans la zone euro, la croissance prendrait de l'élan : elle se situerait à 1,5 % en 2015. En revanche, l'activité économique des pays émergents et en développement ralentirait, à +4,3 %.

Une conjoncture morose

Dans la continuité de 2013, l'économie guadeloupéenne tourne au ralenti en 2014. Les échéances municipales ainsi que la multiplication d'événements tels que l'épidémie de chikungunya et les différents mouvements sociaux ont marqué une économie déjà fragile. Depuis mi-2012, l'indicateur du climat des affaires (ICA) est dégradé. Le redressement amorcé au deuxième semestre 2013 avait rapproché l'indicateur de sa moyenne de longue période (100). Cependant, il s'en écarte dès le premier trimestre 2014 pour se situer en fin d'année à 95,5 points. Excepté au deuxième trimestre, le climat des affaires s'est détérioré révélant l'inquiétude des chefs d'entreprise interrogés dans le cadre des enquêtes de conjoncture de l'IEDOM.

L'inflation ralentit

L'année 2014 est marquée par un nouveau ralentissement de l'inflation : l'indice des prix à la consommation (IPC) ne progresse que de 0,3 %. Cette évolution est sensiblement inférieure à celle de 2013 (+0,9 % en moyenne) et à celle de la France entière en 2014 (+0,5 %).

La consommation des ménages se maintient

Les tensions persistantes du marché du travail et les incertitudes économiques ont pesé sur la consommation des ménages qui se maintient en dépit d'un creux en milieu d'année. Les importations de biens de consommation courante s'inscrivent en léger repli (-0,8 %). Les

importations de produits agroalimentaires et les ventes de voitures particulières augmentent (respectivement de +1,9 % et +1,5 %) sans compenser les replis enregistrés les années précédentes. L'encours de crédits à la consommation est mieux orienté, progressant de 1,4 % en rythme annuel après -0,1 % en 2013.

L'investissement est toujours limité

Dans un contexte économique toujours incertain, l'investissement des entreprises a connu une évolution inégale sur l'année affichant une meilleure orientation au dernier trimestre. Après une pause en 2013, les encours des crédits à l'investissement des entreprises sont en nette progression (+5,9 %), notamment au cours du deuxième semestre. L'investissement immobilier est également plus dynamique sur un an (+4,8 %). Cette amélioration s'est traduite par une embellie en fin d'année des importations de biens à destination des entreprises, mais le bilan annuel est négatif. Les importations de biens d'équipement diminuent de 12,8 % et celles de biens intermédiaires de 7,0 %.

Les échanges commerciaux se replient

Les échanges commerciaux se replient en dépit d'une meilleure orientation en fin d'année. En cumul annuel, les importations reculent de 7,2 % en lien avec la baisse des importations de produits de consommation courante des ménages, ainsi que de biens d'équipement et de biens intermédiaires des entreprises. Les exportations quant à elles diminuent de 24,6 % (-14,0 % hors produits pétroliers).

Une évolution contrastée de l'activité selon les secteurs

Une activité mieux orientée dans le secteur primaire et l'agroalimentaire

En 2014, l'activité du secteur primaire est plus favorable. La campagne cannière a enregistré des résultats en hausse avec 587 676 tonnes de canne broyées en 2014, soit une augmentation de 31,0 % par rapport à 2013. Les expéditions de bananes restent dynamiques (+11,0 %) et enregistrent un nouveau record sur la décennie à 72 900 tonnes. L'activité des industries agroalimentaires enregistre un bilan plus mitigé. Les exportations de rhum augmentent sensiblement après une année 2013 en fort repli. Néanmoins, les exportations totales de produits agroalimentaires reculent de 4,7 %.

Une année encore difficile dans le BTP

L'activité dans le secteur du BTP se détériore à nouveau en 2014. Les ventes de ciment sur le marché local ont continué à diminuer pour atteindre la plus faible consommation de ciment depuis 1986. La baisse est significative sur les ventes en vrac (-15,6 %), généralement destinés aux grands chantiers. Le nombre de permis de construire délivrés pour les logements neufs diminue pour la seconde année consécutive (-3,2 % après -8,1 % en 2013).

Une activité touristique mitigée

Selon les chefs d'entreprise interrogés, l'activité touristique est restée en retrait par rapport à 2013. Déjà pénalisée par la médiatisation de l'insécurité sur l'île, l'activité 2014 a également été marquée par une succession d'événements comme l'épidémie de chikungunya, qui ont contrecarré la bonne marche du secteur ainsi que les retombées positives résultant de l'organisation de la 10^e édition de la Route du Rhum-Destination Guadeloupe. Le trafic aérien de passagers hors transit est quasiment stable (-0,2 %) par rapport à 2013. En revanche, le nombre de croisiéristes augmente significativement sur un an (+48,0 %) atteignant son plus haut niveau sur les cinq dernières années.

L'activité commerciale se redresse en fin d'année

Le courant d'affaires des entreprises du secteur du commerce se redresse, en particulier au cours du dernier trimestre, mais les chefs d'entreprise anticipent une activité en baisse pour le début de l'année 2015. Le marché automobile enregistre une légère amélioration après avoir connu en 2013 sa plus mauvaise performance depuis le début des années 2000.

La croissance de l'activité bancaire se maintient

L'activité de crédit s'accélère, principalement portée par les entreprises

En dépit d'une conjoncture économique peu favorable, l'activité de crédit, essentiellement tirée par les entreprises, progresse en 2014 (+5,3 %) et est supérieure à celle observée en 2013. L'encours sain de crédits s'établit ainsi à 8,6 milliards d'euros. Les financements consentis aux entreprises affichent une bonne performance sur un an (+6,0 % contre +0,6 % en 2013), pour s'établir à 4,0 milliards d'euros en fin d'année. À 3,2 milliards d'euros, l'activité de crédit aux ménages est pour sa part en perte de vitesse (+2,4 % après +4,1 % en 2013). Les crédits aux collectivités locales, essentiellement constitués de crédits d'investissement, enregistrent une croissance soutenue (+11,9 %) pour atteindre 0,9 milliard d'euros.

Les créances douteuses sont en repli

Les risques de crédit portés par le système bancaire local sont en baisse en 2014. À 483,0 millions d'euros, l'encours des créances douteuses brutes diminue de 1,9 % sur un an (contre -10,6 % en 2013). Le taux de créances douteuses s'établit à 6,4 %.

Une croissance ralentie des actifs financiers

La collecte d'épargne enregistre une progression moins dynamique en 2014. À 7,6 milliards d'euros, les actifs financiers des agents économiques augmentent de 3,1 % sur un an contre +4,3 % en 2013. La hausse est plus marquée pour les entreprises (+15,1 %) que pour les ménages (+1,1 %), ces derniers détenant 72,3 % des actifs financiers. Les dépôts à vue, principaux actifs financiers détenus par les agents (35,8 %), affichent une hausse moins soutenue (+4,8 % contre +6,8 % en 2013), sous l'effet du repli des dépôts à vue des ménages (-0,8 %) et des autres agents (-18,0 %).

Perspectives incertaines pour l'année 2015

Dans un contexte économique national contraint, la morosité devrait perdurer au premier semestre 2015 en Guadeloupe. Les incertitudes subsistent et pèsent sur les différents secteurs et les agents économiques. Des défis majeurs restent à relever, notamment celui de la vétusté des installations de distribution d'eau. Dans le secteur du BTP, des perspectives plus optimistes se profilent avec la mise en chantier de certains projets. Le secteur du tourisme se présente comme un levier de développement privilégié mais reste particulièrement sensible aux chocs externes.

La mise en œuvre des nouveaux programmes européens pour la période 2014-2020 montre la volonté de développer et d'accompagner le potentiel d'innovation et le dynamisme des agents économiques guadeloupéens.



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

Géographie et climat

1. Aperçu géographique

La Guadeloupe est une région monodépartementale de 1 628 km² située dans la zone Caraïbe à quelques 7 000 km de la France hexagonale, 140 km de la Martinique et 2 000 km des États-Unis d'Amérique.

L'archipel de la Guadeloupe comprend deux îles principales, séparées par un étroit bras de mer : la Grande-Terre (590 km²), où se situe l'agglomération de Pointe-à-Pitre, le centre économique du département, et la Basse-Terre (848 km²), où se trouve la ville de Basse-Terre, chef-lieu administratif du département. L'archipel compte également 3 dépendances :

- l'archipel des Saintes, 14 km², au sud de la Basse-Terre, composé des îles de Terre-de-Haut et de Terre-de-Bas,
- la Désirade, 22 km², à l'est de la Grande-Terre,
- Marie-Galante, 158 km², au sud de la Grande-Terre.

Les « îles du Nord », Saint-Martin et Saint-Barthélemy, situées à respectivement 260 et 230 km au nord de la Guadeloupe, anciennes communes de cette dernière, sont devenues collectivités d'Outre-mer le 15 juillet 2007.

La Basse-Terre et les Saintes sont issues de la formation d'une chaîne volcanique récente qui culmine à la Soufrière (1 467 mètres), alors que les autres îles de l'archipel sont d'origine corallienne. En raison de ses caractéristiques géologiques, l'archipel de la Guadeloupe est classé en zone de forte sismicité (zone III). Il est soumis à un aléa fort résultant de la subduction de la plaque nord-américaine sous la plaque Caraïbe qui progresse annuellement de 2 cm environ, associé à une sismicité locale intra-plaque Caraïbe. Le dernier séisme important de la Caraïbe est celui survenu le 12 janvier 2010 à Haïti. Bien que d'une magnitude de 7 à 7,3 sur l'échelle de Richter, il n'aura pas été ressenti en Guadeloupe en raison de l'éloignement de son épicentre (10 km de profondeur à 15 km de la capitale de Haïti, Port-au-Prince) mais aura causé à Haïti d'importants dégâts humains et matériels. Ce séisme, qui fait suite au séisme intra-plaque du 29 novembre 2007 en Guadeloupe et en Martinique d'une magnitude de 7,3, a rappelé brutalement l'exposition aux risques sismiques dans la zone Caraïbe.

2. Climat

La Guadeloupe bénéficie d'un climat de type tropical tempéré par les alizés orientés vers l'Est par l'anticyclone des Açores. Il y a deux saisons dont les transitions sont plus ou moins marquées :

- une saison sèche appelée Carême de décembre à mai, durant laquelle les averses sont peu fréquentes, les températures agréables (25°C en moyenne) et les alizés généralement bien établis ; cette saison correspond à la haute saison touristique ;
- une saison plus humide appelée hivernage de juillet à octobre, accompagnée de périodes de pluies fréquentes et intenses et de températures moyennes supérieures à 26°C, au cours de laquelle surviennent des dépressions tropicales et des phénomènes cycloniques.

Section 2

Repères historiques

1. Les origines et la découverte

Les traces des premiers habitants présents en Guadeloupe, originaires d'Amérique du Sud, remontent à 3 500 avant J.C. Après une vague de migration du peuple huécoïde, en provenance des Andes précolombiennes autour de 700 av. J.C., les Indiens Arawaks, peuple pacifique vivant de l'agriculture, de la chasse et de la pêche, arrivent à leur tour sur l'île. Autour du IX^e siècle, les Indiens Caraïbes ou « Kalinas » prennent possession de l'île. Ce peuple, originaire de la région amazonienne, la baptise du nom de Karukera, qui signifie « l'île aux belles eaux ».

Après s'être rendus à Marie-Galante, l'amiral Christophe Colomb et sa flotte débarquent le 4 novembre 1493 à Sainte-Marie sur la Basse-Terre. Il nomme l'île « Guadeloupe », en hommage au monastère de Santa María de Guadalupe au sud de l'Espagne. Au XVI^e siècle, les Espagnols firent quelques tentatives pour conquérir la Guadeloupe et furent repoussés par les Indiens Caraïbes.

2. La période coloniale

Au XVII^e siècle, sous le patronage du cardinal de Richelieu, des marchands français fondent la Compagnie des Iles d'Amérique qui organise la colonisation. Mandatés par la compagnie, Charles Liénard de l'Olive et Jean Duplessis d'Ossoville sont les premiers français à entreprendre l'occupation de l'île. En juin 1635, ils prennent possession de l'île, la plupart des Indiens Caraïbes sont décimés alors que les survivants immigrent à la Dominique. Charles Houël, gouverneur de la Guadeloupe de 1643 à 1664, fonde la ville de Basse-Terre, devient propriétaire de l'île qu'il rachète à la compagnie et reçoit de Louis XIV le titre de marquis de Guadeloupe.

Vers 1644 se dessine la vocation économique de la Guadeloupe avec la culture de la canne à sucre qui exige une importante main-d'œuvre. Cette dernière sera issue du commerce triangulaire entre l'Europe, l'Afrique et le continent américain, fournissant aux planteurs des esclaves originaires d'Afrique. En 1656, on estime à 3 000 le nombre d'esclaves travaillant dans les champs de canne à sucre en Guadeloupe. En 1664, l'archipel passe sous la tutelle de la Compagnie des Indes occidentales, puis est rattaché au domaine royal en 1674 en tant que colonie du Royaume.

Le XVIII^e siècle est marqué par les rivalités franco-britanniques pour la conquête des îles caribéennes. De 1693 à 1703, les Anglais occupent la Basse-Terre et Marie-Galante. Ils amènent en Guadeloupe plus de 18 000 esclaves supplémentaires. L'île est reprise par les Français en 1703 puis est à nouveau anglaise entre 1759 et 1763, date de la signature du traité de Paris qui met fin à la guerre. La Guadeloupe redevient administrativement française de 1763 à 1794. Elle est dotée d'une assemblée coloniale acquise aux intérêts des planteurs en 1787, provoquant ainsi une forte croissance du nombre d'esclaves (près de 90 000) dans les années qui suivent.

En avril 1794, profitant des troubles provoqués par la Révolution française, les Britanniques reprennent possession de l'île pour une courte durée, vaincus par Victor Hugues, commissaire de la Convention, qui proclame l'abolition de l'esclavage en application de la Convention du 4 février 1794. Un régime de terreur s'installe et les planteurs ne se soumettant pas aux lois de la Convention sont traduits devant un tribunal révolutionnaire, poussant ainsi une partie des colons d'origine aristocratique à émigrer vers la Martinique, toujours anglaise à l'époque. En 1802, Louis Delgrès, colonel de l'armée française, affecté à la protection de la Guadeloupe, résiste avec Joseph Ignace aux troupes du général Richepance, envoyées par Bonaparte pour rétablir l'esclavage. Le 23 mai 1802, Delgrès et 300 compagnons se suicident à l'explosif à Matouba. Rétabli en 1802, ce n'est qu'en avril-mai 1848 que l'esclavage sera définitivement aboli, au terme de la lutte pour la liberté et les droits de l'homme aux Antilles menée notamment par Victor Schoelcher.

Entre 1854 et 1885, l'économie étant toujours fondée sur la culture de la canne à sucre, plus de 45 000 indiens provenant des comptoirs de l'Inde viennent travailler aux Antilles. Nombreux sont ceux qui restent sur place à la fin de leur contrat quinquennal. Alors que l'entrée dans la III^e République en 1870 apporte un réel progrès sur le plan des droits politiques, le niveau de vie de la population ne connut une amélioration significative que vers le milieu du XX^e siècle. De 1870 à 1914, la crise sucrière affecte fortement la Guadeloupe, les propriétés se concentrent au profit des usines appartenant aux industriels métropolitains. L'économie sucrière poursuit son développement, alors que l'exportation de la banane et du rhum commence à concurrencer la canne à sucre avant la première Guerre Mondiale.

3. La période contemporaine

Le 19 mars 1946, l'Assemblée nationale érige la colonie de Guadeloupe en département français d'Outre-mer (DOM). Ce nouveau statut provoque de profonds bouleversements de la société guadeloupéenne. Il transforme sa structure économique, permet de développer ses infrastructures et modifie progressivement les conditions sociales.

Au cours des décennies 70 et 80, la Guadeloupe est affectée par deux catastrophes naturelles : en 1976, le réveil de l'activité volcanique de la Soufrière et, en 1989, le passage du cyclone Hugo qui dévasta l'archipel dans la nuit du 16 septembre.

L'adoption de la loi du 31 décembre 1982¹ fait de la Guadeloupe une région monodépartementale qui devient l'une des 26 régions françaises.

En mars 2003, la loi constitutionnelle relative à l'organisation décentralisée de la République instaure la possibilité d'évolutions statutaires des collectivités ultramarines. Le 7 décembre 2003, une consultation de la population est organisée en Guadeloupe sur un projet d'évolution institutionnelle vers une collectivité unique se substituant au département et à la région. Le « non » l'emporte à 72,5 %. Dans le même temps, Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont consultées sur la création, dans chacune de ces îles, d'une collectivité d'Outre-mer se substituant à la commune, au département et à la région. Les électeurs approuvent cette perspective à respectivement 76,2 % et 95,6 % des voix. La loi du 21 février 2007, portant les dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer, en prend acte et crée les deux nouvelles collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

¹ Loi n° 982-1171 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion.

Section 3

Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de l’Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l’organisation décentralisée de la République¹. L’ensemble des collectivités d’Outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la constitution. Désormais, les DOM sont devenus des DROM (départements et régions d’Outre-mer) régis par l’article 73 de la Constitution et les TOM (territoires d’Outre-mer) ont laissé la place aux COM (collectivités d’Outre-mer) régies par l’article 74 de la constitution².

1. Dans le paysage administratif français

1.1 UN DÉPARTEMENT ET UNE RÉGION

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars 1946, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont des départements français. Par la loi du 31 décembre 1982, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont également des régions, mais à la différence de leurs homologues métropolitaines, leur assise territoriale est monodépartementale et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales où la Région détermine, dans le cadre défini par le conseil des communautés européennes, le taux, les exonérations et la répartition de l’octroi de mer.

Au même titre que les départements et les régions de l’hexagone, les collectivités des DROM, ont bénéficié du transfert de nouvelles compétences et de moyens de l’État depuis le 1^{er} janvier 2005³. Dès lors, ces collectivités interviennent chacune dans les domaines suivants : aménagement du territoire, transport, environnement, voirie, logement social, éducation et culture. Elles disposent de domaines dans lesquels elles tiennent un rôle de coordinateur : le département définit et met en œuvre la politique d’action sociale et la région est coordinatrice du développement économique, de la formation professionnelle et du tourisme.

Le 27 juillet 2011 a été renouvelée l’habilitation en matière d’énergie de la Région Guadeloupe, seule collectivité de France à avoir mis en œuvre la faculté de délibérer dans ce domaine de la loi.

1.2 UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE PROPRE

La constitution prévoit désormais pour les départements et régions d’Outre-mer, la possibilité de créer une collectivité unique se substituant au département et à la région, ou une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités. Par ailleurs, la loi d’orientation pour l’Outre-mer du 13 décembre 2000 autorise la création dans les DFA (départements français

¹ L’acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et des lois organiques de 2003 et de 2004.

² Collectivité d’Outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenu un « *pays d’Outre-mer* » (dénomination qui n’emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

³ Suite à la loi du 13 août 2004.

d'Amérique) d'un congrès des élus (départementaux et régionaux) qui délibère sur des propositions relatives à l'évolution institutionnelle et à de nouveaux transferts de compétences.

L'instauration d'une collectivité unique a été proposée par voie de consultation le 7 décembre 2003 ¹ aux électeurs de Guadeloupe et de Martinique qui l'ont refusée (respectivement à 73 % et à 50,5 %). Un nouveau vote sur l'évolution institutionnelle a été organisé les 10 et 24 janvier 2010 en Martinique et en Guyane. Après avoir rejeté le passage à une collectivité d'Outre-mer régie par le principe de spécialité législative (article 74 de la Constitution), les populations se sont prononcées -à respectivement 68,3 % et 57,6 % des suffrages exprimés- en faveur d'une collectivité unique régie par le principe d'identité législative (article 73 de la Constitution).

1.3 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

Les départements et régions d'Outre-mer sont régis par le principe de l'identité législative. Néanmoins, des adaptations aux lois et aux règlements qui prévalent en France hors DOM sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités ». Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003.

Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- le droit domanial : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite des cinquante pas géométriques ; l'ensemble des cours d'eaux est inclus dans le domaine public fluvial ; l'État est propriétaire (domaine privé de l'État) de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière.

- la fiscalité² : les taux de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et la TVA est appliquée en Guyane au taux de 0 % ; l'impôt sur le revenu est réduit de 30 % dans les trois premiers départements cités et de 40 % en Guyane. Il existe en revanche un impôt supplémentaire : l'octroi de mer dont l'assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux. Par ailleurs, de nombreuses mesures de défiscalisation ont été prévues depuis vingt ans par les différents gouvernements, afin d'attirer les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements. De plus, en complément de l'ensemble des mesures d'aides en faveur de l'emploi, il existe dans les DROM de nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales.

- le droit de la fonction publique : les traitements sont majorés et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour prendre en compte l'éloignement.

Autre innovation et spécificité institutionnelle, les DROM, à l'exception de la Réunion, peuvent être habilités par la loi à fixer eux-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi (et à l'exception des matières dites régaliennes).

¹ À l'occasion de ce référendum, les électeurs des communes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy se sont prononcés en faveur de la création d'une collectivité unique se substituant à ces deux communes, au département et à la région.

² Voir Chapitre 2, section 3, Le système fiscal.

1.4 DES COMPÉTENCES ACCRUES EN MATIÈRE DE COOPÉRATION RÉGIONALE

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'Outre-mer¹ dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux avec les États ou les organismes régionaux voisins. En outre, les régions d'Outre-mer peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux.

La CEPALC, Commission régionale du Conseil économique et social des Nations Unies a accepté le 31 août 2012 la demande d'adhésion de la Martinique et de la Guadeloupe. Depuis avril 2014, la Guadeloupe et la Martinique sont intégrées à l'Association des États de la Caraïbe (AEC), dont l'objectif principal est de favoriser la collaboration économique, sociale et culturelle entre les territoires caribéens.

2. Dans le paysage communautaire

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques² (RUP) qui concerne les départements et régions d'Outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) qui s'applique aux collectivités d'Outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Le régime des RUP prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire. À l'instar du droit français, certaines adaptations au droit communautaire peuvent être autorisées au titre des « caractéristiques et des contraintes particulières des régions ultrapériphériques ». Ainsi, l'Union Européenne (UE) tolère, par exemple, un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'État avec notamment les aides aux investissements.

Dans ce cadre, les départements et régions d'Outre-mer bénéficient de soutiens financiers au titre de la politique régionale de l'UE et de son objectif de convergence qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées³ de l'Union européenne. Les DROM ont ainsi disposé au titre de cet objectif d'une enveloppe de 2,7 milliards € à laquelle se sont ajoutés 482 millions € de fonds RUP⁴, soit un total de 3,2 milliards € sur la période 2007-2013 (contre 2,9 milliards € pour la période 2000-2006).

¹ Loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

² Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des sept régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. Voir « *L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ?* » - Étude CEROM, mars 2008.

³ Les régions éligibles à l'objectif « Convergence » sont celles qui ont un PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire, ainsi que de plein droit les régions ultrapériphériques.

⁴ En complément des fonds structurels, l'UE alloue une dotation de compensation des handicaps et contraintes spécifiques aux RUP.

LE STATUT DE RÉGION ULTRAPÉRIPHÉRIQUE (RUP)

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier est celui des régions ultrapériphériques (RUP) qui concerne principalement les départements et régions d'outre-mer. Le second est celui des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) qui s'applique principalement aux collectivités d'outre-mer.

L'Union Européenne (UE) compte neuf régions ultrapériphériques : les Canaries (Espagne) ; les Açores et Madère (Portugal) ; la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion, Mayotte et Saint-Martin. Les RUP font partie intégrante de l'UE et, à ce titre, leur régime prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire mais avec certaines dérogations en lien avec les contraintes particulières de ces régions (insularité, éloignement, faible superficie).

Les RUP font partie intégrante de l'Union et à ce titre leur régime prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire, mais avec certaines dérogations en lien avec les contraintes particulières de ces régions (insularité, éloignement, faible superficie...). Ainsi, l'UE tolère par exemple un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'État avec notamment les aides aux investissements.

Le statut de RUP permet aux départements et collectivité d'outre-mer précités de bénéficier de soutiens financiers (fonds structurels) au titre de la politique régionale de l'UE et de son objectif de convergence qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées de l'Union.

Cependant, si le statut de RUP permet de bénéficier de fonds structurels, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses), pénalisantes pour le dynamisme économique de ces territoires.

Depuis la ratification du traité de Lisbonne, le changement de statut européen de RUP à PTOM ou vice versa est plus aisé. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'État membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen. Ainsi, du côté français, Saint-Barthélemy est passé en 2012 du statut de RUP à celui de PTOM. Inversement, Mayotte a accédé au statut de RUP le 1^{er} janvier 2014.

La Région Guadeloupe a assuré la présidence de la Conférence des présidents des régions ultrapériphériques entre octobre 2013 et février 2015.

Section 4

L'archipel de Guadeloupe

L'archipel de la Guadeloupe comprend deux îles principales, la Basse-Terre et la Grande-Terre, séparées par un étroit bras de mer, et trois dépendances : Marie-Galante, l'archipel des Saintes et la Désirade.

1. Marie-Galante

D'une superficie de 158 km², Marie-Galante constitue la troisième île la plus importante de l'archipel guadeloupéen, après la Basse-Terre et la Grande-Terre. Située à 30 km des côtes de la Guadeloupe dite « continentale », elle est desservie par des liaisons maritimes quotidiennes. Les trois communes (Grand-Bourg, Saint-Louis et Capesterre) se sont regroupées en intercommunalité dès 1965 de manière à répondre aux défis de la « double insularité », pénalisant le développement économique du territoire.

La population de Marie-Galante a reculé de 5,0 % entre 2006 et 2011 pour s'établir à 11 404 habitants. La densité moyenne est estimée à 73 habitants par km², elle est plus de trois fois inférieure à celle relevée dans le département.

Les actifs représentent 69,2 % de la population de 15 à 64 ans en 2011 soit 4 682 personnes, dont 396 travaillent comme agriculteurs exploitants (8,5 %). Selon l'Insee, le taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans s'élève à 27,3 % en 2011. Des disparités demeurent en matière de revenus : en 2012, le revenu net imposable moyen est de 11 467 euros, en augmentation de 2,8 % sur un an, mais très en deçà de la moyenne de la Guadeloupe (16 174 euros, +1,8 % sur un an).

L'agriculture, activité historique de l'île

Historiquement à dominante agricole, l'économie marie-galantaise s'appuie encore largement sur la culture de la canne et, dans une moindre mesure, sur la pêche. L'île compte sur son territoire l'une des deux sucreries de Guadeloupe encore en activité : l'usine de Grand'Anse à Grand-Bourg. En 2014, la production sucrière s'élève à 78 239 tonnes contre 62 752 un an plus tôt (+24,7 %). Dans la période récente, Marie-Galante s'est progressivement ouverte aux activités touristiques, bénéficiant d'un accroissement des dessertes depuis la Guadeloupe. La destination concentre désormais 79 % du trafic inter-îles et inter-archipel. En 2014, 586 105 passagers ont emprunté la liaison Pointe-à-Pitre/Marie-Galante, un chiffre en hausse de 1,4 % par rapport à 2013. Le développement d'un tourisme durable constitue un axe fort de la stratégie économique du territoire.

En 2014, 81 nouvelles entreprises ont été créées dans l'île, portant le tissu économique à 1 020 entreprises. Le secteur marchand regroupe 67,3 % des 1 020 entreprises. La filière construction en représente 16,0 % et celle de l'industrie 9,1 %. La sphère non marchande en concentre 7,6 %.

La présence bancaire

En plus de la Banque Postale, trois autres établissements bancaires sont implantés à Marie-Galante (BFC-AG, BNPPG et la Caisse régionale du Crédit Agricole). Dix distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB) sont implantés dans l'île. Par ailleurs, la CRCAMG a mis en place deux points de retrait (Point vert) chez des commerçants permettant de réaliser sur place de petites opérations et des retraits de 20 à 100 euros. Fin 2014, 90 entreprises et institutions étaient recensées au Service central des risques (SCR) de la Banque de France avec un encours total de 57,9 millions €. Trois secteurs d'activité mobilisent 74,2 % de l'encours de risques déclarés : l'administration publique (45,0 %), la production d'électricité (23,4 %) et le commerce (5,8 %).

2. Les Saintes

L'archipel des Saintes est composé des îles de Terre-de-Haut et de Terre-de-Bas, d'une superficie totale de 14 km². Elles se situent au sud de la Guadeloupe dite « continentale », à laquelle elles sont reliées par des liaisons maritimes quotidiennes. L'archipel des Saintes est célèbre pour sa baie, considérée comme l'une des plus belles du monde et classée par l'UNESCO.

Depuis 1967, date des premiers recensements de la population par l'Insee, la population saintoise tend à décroître. Entre 1999 et 2011, elle a reculé de 3,9 % pour s'établir à 2 882 habitants. Cependant, entre 2006 et 2011, la population a connu une légère augmentation de 0,5 %. Le taux de natalité est plus élevé à Terre-de-Haut avec 8,3 ‰ pour la période 2006-2011 contre 6,8 ‰ à Terre-de-Bas. Sur cette même période, le taux de mortalité est plus élevé à Terre-de-Bas à 9,8 ‰ contre 7,6 ‰ à Terre-de-Haut.

Les actifs représentent 67,3 % de la population de 15 à 64 ans en 2011, dont 50,8 % occupent un emploi. Selon l'Insee, en 2011, le taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans s'élève à 22,3 % à Terre-de-Haut et 28,6 % à Terre-de-Bas. En 2012, le revenu net imposable moyen est de 12 485 euros, en légère baisse de 0,6 % sur un an, contre 16 174 euros en Guadeloupe.

Le secteur marchand, moteur de l'économie

En 2014, 29 entreprises ont été créées (contre 27 en 2013), portant le tissu économique à 307 unités. Le secteur marchand regroupe 74,6 % des 307 entreprises saintoises. La filière construction en représente 12,4 % et celle de l'industrie 9,1 %. La sphère non marchande en concentre 3,9 %. La faible pluviométrie et le relief de l'île sont peu favorables au développement des cultures et à l'élevage et il s'agit surtout d'activités de pêches traditionnelles : en 2013, 25 navires ont pour port d'exploitation principal¹ le port de Terre-de-Haut et 10 celui de Terre-de-Bas. Bénéficiant d'un climat tempéré et d'une image favorable, l'île a développé les activités touristiques. Le trafic maritime desservant Pointe-à-Pitre/les Saintes a progressé de 12,4 % entre 2013 et 2014 pour s'établir à 49 650 passagers. De même, la croisière se développe avec l'augmentation du nombre d'escales et du nombre de paquebots, essentiellement américains, de faible capacité (100 à 800 passagers) avec une clientèle à fort pouvoir d'achat.

¹ Le port d'exploitation principal correspond au port le plus fréquenté par un navire durant l'année.

La présence bancaire

En plus des deux distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB) de La Banque Postale, la Caisse régionale du Crédit Agricole a implanté deux points de retrait (Point vert) chez des commerçants. La SGBA dispose également de deux DAB-GAB. Fin 2014, 34 entreprises et institutions étaient recensées au SCR de la Banque de France avec un encours total de 9,0 million €. Quatre secteurs mobilisent 74,5 % des encours déclarés : l'administration publique (27,8 %), les activités immobilières (21,1 %), le commerce (13,3 %) et l'hébergement et la restauration (12,2 %).

3. La Désirade

Longue de 11 km et large de 2 km, l'île de la Désirade se situe à l'est de la Grande-Terre. Deux compagnies maritimes assurent le transport des passagers depuis Saint-François. Devenus réserve naturelle depuis 1998, les deux îlets de Petite-Terre sont situés à 12 km de la Désirade à laquelle ils sont rattachés administrativement.

La population de la Désirade s'établit à 1 554 habitants en 2011. Elle a reculé de 2,6 % entre 2006 et 2011. La densité moyenne est de 73,6 habitants au km² en 2011, soit un niveau similaire à celui de Marie-Galante. Le taux de natalité est de 10,1 ‰ sur la période 2006-2011 alors qu'il était de 12,7 ‰ entre 1999 et 2006. Sur ces mêmes périodes, le taux de mortalité augmente passant de 8,5 ‰ à 9,8 ‰.

Les actifs représentent 68,1 % de la population de 15 à 64 ans en 2011 soit 678 personnes. Le taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans atteint 38,5 % en 2011. De fortes disparités en matière de revenus sont observées: en 2012, le revenu net imposable moyen est de 10 199 euros, en augmentation de 1,3 % sur un an, contre 16 174 en Guadeloupe.

En 2014, 14 entreprises ont été créées, portant le tissu économique à 118 unités. Le secteur marchand regroupe 72,0 % des 118 entreprises de l'île. Si l'industrie représente 12,7 % des entreprises, la filière construction en regroupe 9,3 %. La sphère non marchande concentre quant à elle 5,9 % des unités. La pêche représente une part importante de l'économie de l'île : en 2013, 69 navires ont pour port d'exploitation principal le port de la Désirade.

La présence bancaire

Seule La banque Postale est présente sur l'île mais la Caisse Régionale du Crédit Agricole a implanté deux points de retrait (Point vert) chez des commerçants. Fin 2014, 15 entreprises et institutions étaient recensées au SCR de la Banque de France avec un encours total de 8,7 millions €. Trois secteurs d'activité mobilisent 72,3 % de l'encours de risques déclarés : La production d'électricité (39,1 %), le transport et entreposage (21,1 %) et le commerce (12,1 %).



CHAPITRE II

Panorama de l'économie guadeloupéenne

Section 1

La population

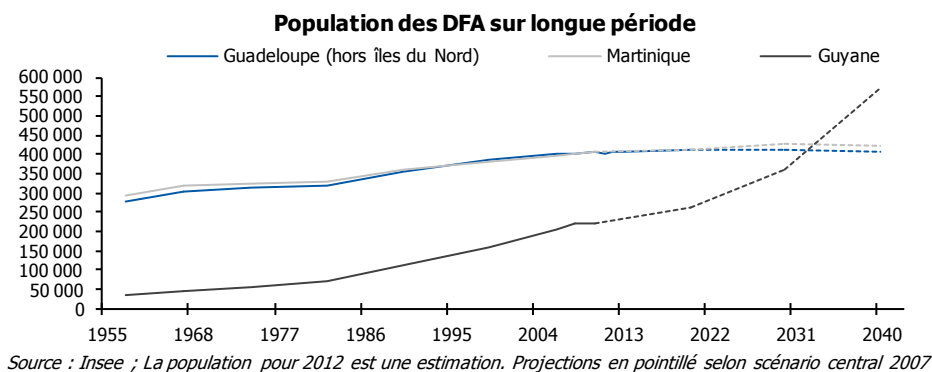
Au 1^{er} janvier 2014, la population de la Guadeloupe¹ (hors Iles du Nord) est estimée à 403 750 habitants, soit tout juste 500 habitants de plus qu'en 2012 (dernière population légale publiée). Sur la période 2007-2014, le taux de croissance annuel moyen de la population s'est à nouveau réduit et se limite à 0,1 %. La baisse du rythme de croissance démographique annuel s'explique par la lente érosion du solde naturel (+0,7 %) et l'aggravement du déficit du solde apparent des entrées-sorties (-0,5 %).

Des évolutions contrastées sur le territoire

Entre 2007 et 2012, la population de la Guadeloupe progresse de 0,7 %², avec des évolutions démographiques contrastées sur le territoire. Trois des six territoires régionaux ont bénéficié de cette croissance démographique : les communautés d'agglomération du Nord Basse-Terre (+4,0 %), du Nord Grande-Terre (+3,1 %) et celle du Sud-Est Grande-Terre (+2,9 %). À l'inverse, les autres territoires intercommunaux perdent des habitants. Le territoire le plus touché par cette perte est la communauté de communes de Marie-Galante (-5,5 %), suivi par les communautés d'agglomération du Sud Basse-Terre (-2,9 %) et de Cap Excellence (-1,0 %).

La croissance démographique en érosion

Selon les projections de l'Insee, la population devrait se stabiliser à l'horizon 2040. Entre 2011 et 2030, la population connaîtrait une croissance atone jusqu'à atteindre 410 000 habitants, puis entamerait une lente décroissance.



Depuis 1990, la croissance démographique de la Guadeloupe perd de sa vigueur. Elle se maintient exclusivement par le solde naturel, alors que le solde apparent des entrées-sorties sur le territoire ralentit la croissance.

¹ À titre de comparaison, en 2014, la population de la Martinique est estimée à 381 326 habitants et celle des 9 pays membres de l'Organisation des États de la Caraïbe Orientale à 649 695 habitants (sources : Insee, CIA World Factbook).

² Source : Insee, Dossier sur l'évolution de la population en Guadeloupe entre 2007 et 2012.

Principaux indicateurs démographiques (hors îles du Nord)

	1999	2009	2012	2013	Var. 13/12
				Provisoire	
Nombre de naissances (a)	6 481	5 487	5 233	5 069	-3,1%
Nombre de décès (b)	2 505	2 857	2 873	2 951	2,7%
Accroissement naturel ou solde naturel (c = a - b)	3 976	2 630	2 360	2 118	-10,3%
Solde migratoire (d)	ND	-1 113	-1 961	-1 787	-8,9%
Variation totale de la population (c + d)	ND	1 517	399	331	-17,0%
Taux de fécondité	2,10%	2,14%	2,16%	2,17%	+0,01 pt
Espérance de vie à la naissance des hommes	73,7	75,8	77,0	76,3	-0,7 an
Espérance de vie à la naissance des femmes	81,6	83,1	84,1	84,7	+0,6 an

Source: Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

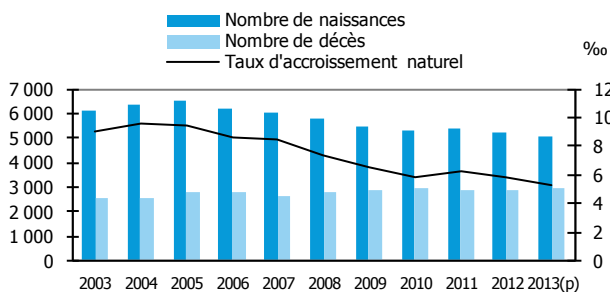
Le solde naturel, seul soutien de la croissance

Entre 2007 et 2014, la population de la Guadeloupe augmente en moyenne de 0,1 %¹ par an. Cette évolution est due exclusivement au solde naturel excédentaire (+0,7 %) résultant d'un nombre de naissances supérieur au nombre de décès.

En 2013, le nombre de naissances (de mères domiciliées en Guadeloupe) est estimé à 5 069, en baisse depuis 2005, alors que le nombre de décès domiciliés (2 951) augmente pour la deuxième année consécutive.

Le taux d'accroissement naturel poursuit ainsi sa chute et s'établit à 5,2 ‰ en 2013, affichant une perte de près de 4 points sur la décennie.

Accroissement de la population guadeloupéenne



Source : Insee

La natalité toujours en déclin

Depuis 2005, le taux de natalité en Guadeloupe est en déclin, avec 3,7 points en moins, il est estimé à 12,6 ‰ en 2013 et se rapproche du niveau national (12,4 ‰). Le tassement des naissances est lié à la baisse du nombre de femmes en âge de procréer. La fécondité se maintient depuis 2010. Avec 2,17 enfants par femme en moyenne en 2013, la Guadeloupe reste l'une des régions françaises les plus dynamiques en termes de fécondité. L'âge moyen des mères à la naissance a augmenté au cours de la dernière décennie : il atteint 30,2 ans en 2013 et rejoint ainsi le niveau national.

En 2013, le taux de mortalité s'établit à 7,3 ‰. Quasiment stable depuis 2009, il demeure inférieur à celui de la France hors Mayotte (8,7 ‰). L'espérance de vie à la naissance des guadeloupéens diminue pour les hommes et augmente à nouveau pour les femmes. Elle reste inférieure au niveau national : 2,4 ans en moins pour les hommes et 0,3 an pour les femmes.

¹ Source : Insee – Estimations de population.

Le vieillissement de la population en constante augmentation

La population de l'archipel poursuit son vieillissement. La proportion de personnes âgées de 60 ans et plus est en constante augmentation par rapport à 1999. En 2014, les plus de 60 ans représentent 7,3 % de la population contre 4,5 % en 1999, alors que les moins de 20 ans passent de 32,7 % en 1999 à 27,5 % de la population en 2014. L'âge moyen est estimé à 39,4 ans (6 ans de plus qu'en 1999).

En plus de la modification du comportement des femmes face à la maternité, l'allongement de l'espérance de vie est l'une des principales raisons de ce vieillissement de la population (76,3 ans en 2013 contre 73,7 ans en 1999 pour un homme et 84,7 ans en 2013 contre 81,6 ans en 1999 pour une femme).

La taille des ménages se réduit à nouveau

Entre 1999 et 2011, le nombre de ménages répartis sur le territoire régional poursuit sa hausse et s'établit à 166 317, soit 10 800 ménages supplémentaires par rapport à 1999. En revanche, la taille des ménages guadeloupéens se réduit à nouveau (2,4 personnes par ménage en 2011). Cette évolution résulte du vieillissement de la population et du phénomène dit de « décohabitation » lié notamment aux départs plus précoces des jeunes du foyer parental ou à la séparation de couple. En 2011, la part des ménages composés d'une seule personne s'établit à 32,0 % contre 24,4 % en 1999. Elle se rapproche du niveau national, où 34,1 % des ménages sont composés d'une seule personne.

DÉFINITIONS

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Le **taux brut de solde migratoire** est le taux d'accroissement de la population imputable au solde migratoire, pour 1 000 habitants.

Le **taux d'excédent naturel (ou accroissement naturel)** est le taux de croissance démographique imputable au mouvement naturel de la population, c'est-à-dire celui qui ne résulte que des naissances et des décès. Il se calcule comme le rapport du solde naturel pendant une période à la population moyenne de cette période. Il est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité. Il s'exprime pour 1 000 habitants.

L'**accroissement total (ou variation totale)** de population est la variation de l'effectif d'une population au cours de l'année, qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'une diminution. C'est la somme de l'accroissement naturel, du solde migratoire et parfois d'un ajustement destiné à rétablir la cohérence entre les différences sources statistiques. Il est calculé pour 1 000 habitants.

Le **taux de fécondité** est le nombre d'enfants par femme âgée de 15 à 49 ans.

Le **taux de natalité** est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année et de mortalité.

Le **taux de mortalité** est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

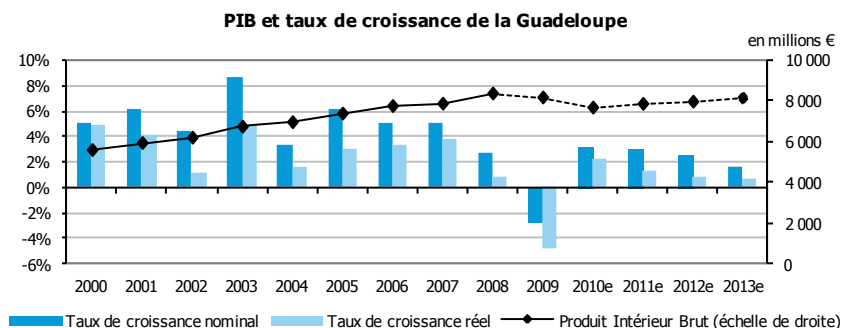
UNE ÉCONOMIE TERTIARISÉE ENCORE LOIN DU NIVEAU DE RICHESSE NATIONAL

La structure économique guadeloupéenne présente les caractéristiques d'une économie moderne, marquée par l'importance du secteur tertiaire, une forte salarisation des revenus et un niveau de développement humain parmi les plus élevés de la zone. La Guadeloupe affiche en revanche un taux d'ouverture de ses échanges (8,0 %) aussi faible que celui des petits états insulaires voisins peu intégrés au commerce international. Elle connaît également un chômage élevé ainsi que de fortes disparités des revenus.

1. Les comptes économiques¹

1.1 LE PIB

En 2013, la reprise amorcée en Guadeloupe depuis 2010 ralentit à nouveau: le produit intérieur brut (PIB) régional augmente peu mais dans des proportions quasi-stables (+0,7 % en volume en 2013, contre +0,8 % en 2012). La croissance reste plus dynamique que celle observée pour la France entière (+0,3 %) et pour la Martinique (-0,5 %). Avec cette progression, le PIB à prix constant peine à regagner son niveau d'avant-crise (8 375 millions € en 2008) et s'établit à 8 103 millions € courant pour l'année 2013.



Source : Insee - CEROM - Comptes économiques rapides ; (e) estimations

Note : À compter de 2010 les données sont en Base 2005, celles des années antérieures en Base 95

¹ Les comptes économiques définitifs des DOM sont diffusés avec un décalage de trois années. Afin de réduire ce délai, le partenariat comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM) entre l'AFD, l'IEDOM et l'Insee permet depuis 2003 de publier une estimation provisoire des principaux agrégats économiques pour l'année précédente N-1.

En 2013, la richesse par habitant à la Guadeloupe s'élève à 20 072 € courants. Elle se situe au dessus de la moyenne des départements d'Outre-mer hors Mayotte (19 375 € courants) et reste inférieur de 37,6 % à celui de la France entière.

Sur un an, l'écart par rapport au niveau national se creuse de 1,4 point. Sur la décennie, le rattrapage est toutefois marqué : en 1994, le PIB par habitant de la Guadeloupe était inférieur de 63 % au niveau national.

Dans la zone Caraïbe, la Guadeloupe génère un des PIB par habitant les plus élevés, classé après celui de Saint-Barthélemy, de Trinidad-et-Tobago et de la Martinique.

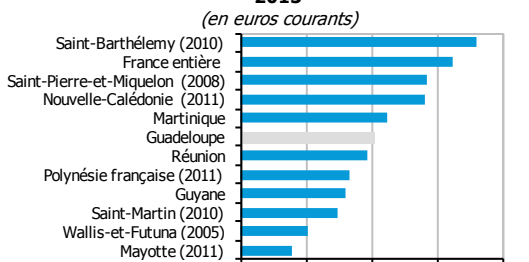
L'indice de développement humain le plus élevé de la zone

L'indice de développement humain (IDH) de l'île atteint le niveau le plus élevé de la zone Caraïbe et se place au 38^e rang mondial, alors que la France hors DOM est classée 20^e.

La Guadeloupe et la Martinique sont, avec Cuba, les seules îles de la zone à figurer dans la catégorie « développement humain très élevé ». Les autres sont des pays à « développement humain élevé » à l'exception de Haïti qui demeure le pays ayant le niveau de développement le plus faible de la région.

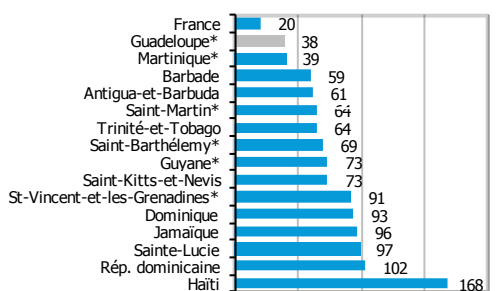
Dans les territoires français ultramarins, l'IDH est majoritairement tiré par l'amélioration des conditions sociales des populations.

PIB par habitant - France / Outre-mer en 2013



Sources : CEROM, ISEE, ISPF, AFD ("Quel niveau de développement des départements et collectivités d'outre-mer ?" Document de travail n°129), Données Insee calculs IEDOM.

Classement à l'IDH (rang mondial⁽¹⁾ en 2013)



⁽¹⁾ 187 pays au total
* données 2010
Sources : PNUD, AFD

L'Indice de Développement Humain (IDH)

Le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) définit l'indice de développement humain comme un indice composite sommaire qui mesure les réalisations moyennes d'un pays dans trois aspects fondamentaux de développement humain : une vie longue et saine (santé), l'accès aux connaissances (éducation) et un niveau de vie décent (revenu).

1.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES

En dix ans, le PIB de la Guadeloupe a progressé de plus de 20 %. L'économie de l'île a ainsi connu entre 2003 et 2013 un taux de croissance annuel moyen de 2,1 %. Principal moteur de la croissance, la consommation finale s'est accrue de 2,8 % en moyenne annuelle sur cette période. D'abord soutenue par la consommation des ménages, la consommation finale tire, depuis 2006, son dynamisme de la consommation des administrations. Avec une évolution en dents de scie, l'investissement s'est contracté sur la décennie.

L'équilibre emplois-ressources

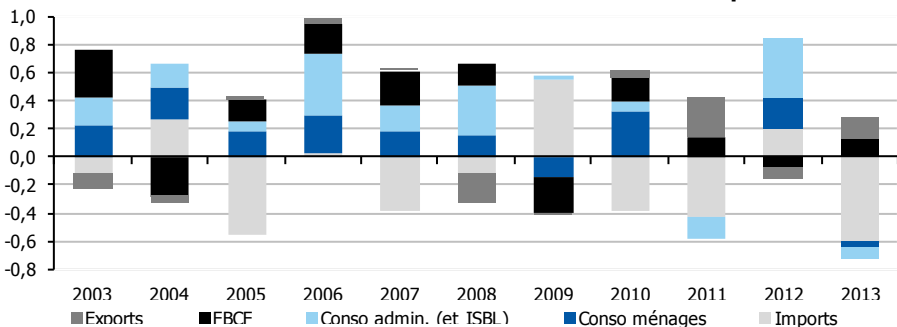
En millions €	2003	part	2012e	2013e	part	Var. 12/13 en valeur	Var. 12/13 en volume
Ressources							
PIB	6 741	100%	7 972	8 103	100%	1,6%	0,7%
Importations (biens et services)	2 037	30%	2 769	2 897	36%	4,6%	4,2%
Emplois							
Consommation finale des ménages	6 644	99%	4 891	4 928	61%	0,7%	-0,1%
Consommation finale des administrations			3 541	3 563	44%	0,6%	-0,4%
Formation brute de capital fixe	1 638	24%	1 433	1 465	18%	2,2%	1,7%
Exportations (dont dépenses touristiques)	478	7%	783	830	10%	6,0%	3,8%

Note : (e) estimations ; Les données 2012 et 2013 sont en Base 2005, celles de l'année 2003 en Base 95

Sources : Insee - CEROM - Comptes économiques rapides

En 2013, la Guadeloupe affiche un niveau de croissance faible, mais stable par rapport à 2012 : +0,7 % en volume, après +0,8 % en 2012. La consommation des ménages, encore motrice en 2012 (+0,9 %), pèse sur l'activité en 2013 (contribution au PIB de -0,1 %), malgré des prix à la consommation qui évoluent peu, et au même rythme que ceux de la France entière (+0,9 %). En parallèle, les dépenses des administrations publiques contribuent négativement à l'évolution du PIB en volume (-0,4 % en euros constants, après +0,2 % l'année précédente). À l'inverse, l'investissement se redresse : il augmente de 1,7 % en 2013, après avoir diminué de 1,2 % en 2012, et contribue pour 0,3 % à la croissance. Le commerce extérieur reste dynamique en 2013, en lien avec d'importants mouvements sur les produits pétroliers. Les importations et les exportations sont en hausse respectivement de 4,2 % et 3,8 % en volume. Globalement, les échanges extérieurs pèsent sur l'activité guadeloupéenne (contribution au PIB de -1,1 %), compte tenu de l'importance des imports (contribution au PIB de -1,5 %).

Contributions à l'évolution du PIB de la Guadeloupe



Sources : Insee - CEROM - Comptes économiques Rapides

1.3 LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE

La Guadeloupe présente les caractéristiques d'une économie moderne dont les services constituent la principale source de création de richesse : le secteur tertiaire réalise 85,5 % de la valeur ajoutée totale en 2010¹, contre 78,5 % au plan national.

Le secteur public omniprésent

Le secteur tertiaire guadeloupéen se distingue par l'importance des services administrés (administration publique et éducation, santé et action sociale), qui contribuent, en 2010, pour 37,5 % à la richesse de l'île, alors qu'ils ne représentent que 22,2 % du PIB de la France hors DOM cette même année. Le développement rapide des services de santé et d'action sociale, observé sur la décennie, impulse un rythme de croissance plus élevé en Guadeloupe. Cet écart se stabilise entre 2009 et 2010.

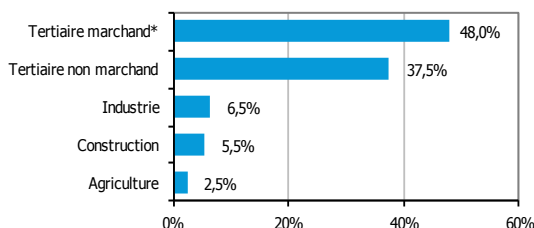
Le développement du secteur privé se poursuit

L'économie guadeloupéenne connaît depuis le début des années 90 une profonde transformation structurelle. Sa modernisation est principalement le fait de l'émergence du secteur privé, majoritairement de services, supplantant les secteurs traditionnels de l'agriculture et de la construction. En 2010, le secteur tertiaire marchand constitue la première source de création de richesse de l'île, avec 48,0 % de la valeur ajoutée, contre 56,3 % au niveau national.

Avec 65,6 % de la valeur ajoutée du secteur tertiaire marchand, les services marchands hors transports regroupent les principales activités du secteur. Ils sont suivis des activités immobilières et du commerce qui représentent respectivement près d'un quart de la valeur ajoutée du secteur (respectivement 24,1 % et 23,6 %).

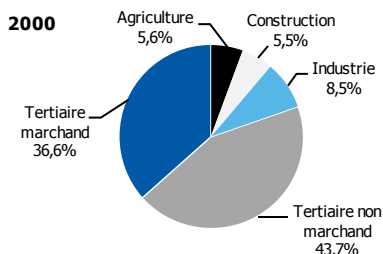
Les poids des secteurs de l'agriculture et de l'industrie se sont sensiblement réduits sur la décennie, affichant une variation annuelle moyenne de -6,5 % et -0,5 %. En parallèle, le secteur de la construction est resté stable.

Part des secteurs dans la valeur ajoutée

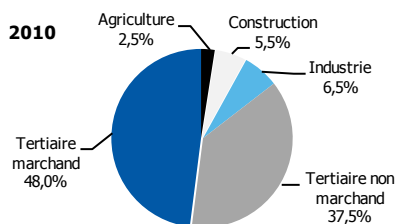


* Il comprend les secteurs des transports, de l'hôtellerie-restauration, du commerce et les autres services marchands

Source : Insee - Comptes définitifs 2010



Source : Insee - CEROM - Comptes définitifs



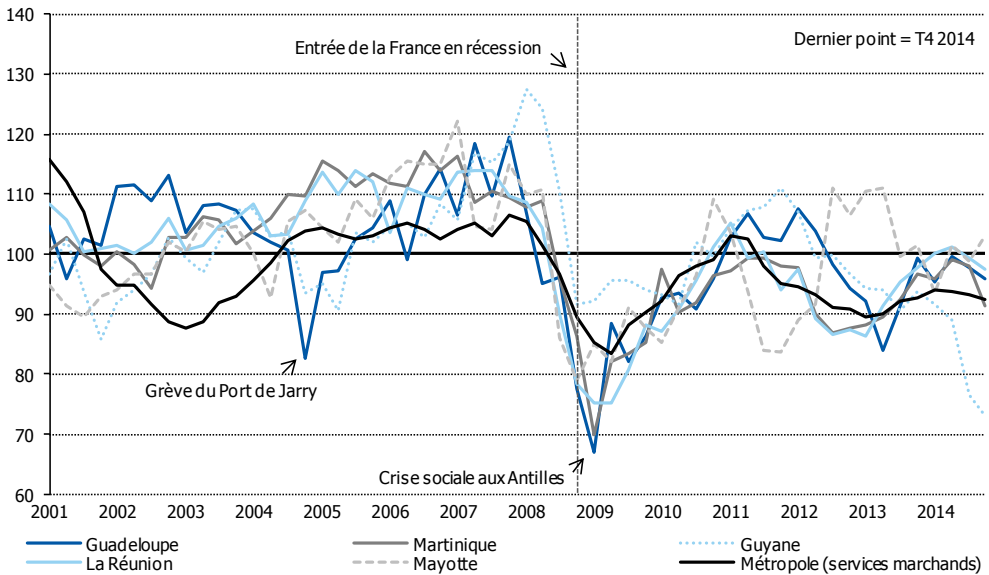
Source : Insee - CEROM - Comptes définitifs

¹ Derniers comptes économiques définitifs disponibles pour les DOM.

L'INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES

Dans la continuité de 2013, l'économie guadeloupéenne tourne au ralenti en 2014. Les échéances municipales ainsi que la multiplication d'évènements tels que l'épidémie de chikungunya et les différents mouvements sociaux ont marqué une activité économique déjà fragile. Depuis mi-2012, l'indicateur du climat des affaires (ICA) est dégradé. Le redressement amorcé au deuxième semestre 2013 avait rapproché l'indicateur de sa moyenne de longue période. Cependant, il s'en écarte dès le premier trimestre 2014 pour se situer en fin d'année à 95,5 points. Excepté au deuxième trimestre, le climat des affaires s'est détérioré durant l'année 2014, révélant l'inquiétude des chefs d'entreprise interrogés dans le cadre des enquêtes de conjoncture de l'IEDOM.

Indicateur du climat des affaires
(100 = Moyenne de longue période)



Attention : les ICA harmonisés peuvent différer légèrement des ICA calculés pour chaque géographie.

Sources : IEDOM, IEOM, Banque de France

Méthodologie :

Cet indicateur, établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture au moyen d'une analyse en composantes principales, a pour objectif de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture. Afin d'en faciliter sa lecture, il est centré autour de 100 (moyenne de longue période) et a un écart-type de 10.

Interprétation :

L'indicateur synthétique du climat des affaires (ICA) élaboré par les instituts d'émission s'interprète de la manière suivante : si la valeur de celui-ci est supérieure (resp. inférieure) à 100, l'opinion des chefs d'entreprise sur l'activité est jugée favorable (resp. défavorable) car supérieure (resp. inférieure) à sa valeur moyenne sur longue période. Ainsi, plus l'ICA en niveau est élevé, meilleure est la perception de la conjoncture par les chefs d'entreprise.

Pour plus d'informations sur l'indicateur du climat des affaires se référer à la note de l'Institut d'émission « Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer » parue en mars 2010 et téléchargeable gratuitement sur le site www.ieom.fr sur le lien http://www.ieom.fr/IMG/pdf/note_institut_ica_032010.pdf

2. L'emploi et le chômage

UN MARCHÉ DU TRAVAIL TOUJOURS SOUS TENSION

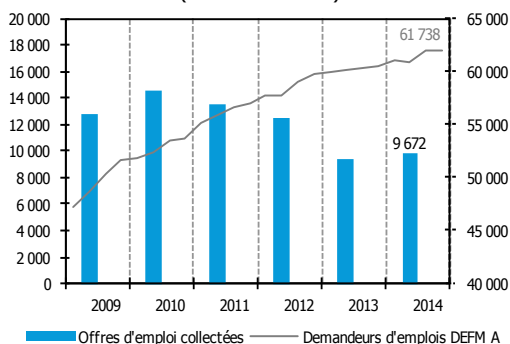
Le marché du travail se caractérise par la prédominance du secteur tertiaire dans l'emploi salarié et par un taux de chômage (26,2 % en 2013) plus de deux fois supérieur à la moyenne nationale (9,9 %). Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM A) continue de croître en 2014 et atteint un nouveau record : il s'élève à 61 738 en fin d'année (+2,2 % sur un an). Le rythme de progression est plus faible que celui de la France entière (+5,4 %). Les seniors contribuent exclusivement à la hausse des demandeurs d'emploi.

2.1 LE CHÔMAGE ET LA DEMANDE D'EMPLOI

La demande d'emploi au sens de Pôle emploi¹

Le nombre de demandeurs d'emploi persiste à des niveaux élevés. Fin 2014, Pôle emploi comptabilise 61 738 demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM A), soit une hausse de 2,2 % sur un an (après +1,4 % en 2013). Le rythme de progression est plus faible que celui de la France entière (+5,4 %). Les personnes âgées de 50 ans et plus voient leur situation se détériorer (+11,6 % inscrits en 201 après +13,4 % en 2013). En revanche, les nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans et les adultes diminuent (respectivement -4,2 % et -0,1 %) pour la deuxième année consécutive.

Demandeurs d'emploi et offres d'emploi collectées
(en données CVS)



Source : DIECCTE

La hausse globale est également observée pour les demandeurs d'emploi de catégorie ABC, dont le nombre s'établit à 69 563 inscrits (+2,4 % sur un an). En 2014, l'ancienneté moyenne d'inscription atteint désormais 868 jours, soit 28,5 mois contre 820 jours (27 mois) en 2013. Elle est encore plus importante pour les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (42,6 mois) et pour les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD, un an et plus), soit 47 mois. Les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus en DELD présentent la durée moyenne la plus longue (58 mois).

En parallèle, les offres d'emploi cumulées sur l'année 2014 collectées par Pôle emploi s'établissent à 9 672, en hausse de 3,3 % après une chute de 22,8 % en 2013, une année historiquement pauvre en offres d'emploi.

¹ Sources : Pôle emploi, Dieccte, « Bilan 2014-chiffres clés », février 2015

Demandeurs d'emplois de fin de mois de catégorie A

	2013	2014	Part	Var. 14/13
DEFM catégorie A	60 393	61 738	100,0%	2,2%
Hommes	26 090	27 120	43,9%	3,9%
Femmes	34 228	34 569	56,0%	1,0%
Moins de 25 ans	7 994	7 661	12,4%	-4,2%
Entre 25 et 49 ans	37 830	37 820	61,3%	0,0%
50 ans et plus	14 657	16 359	26,5%	11,6%
Catégories A,B,C	67 937	69 563	100,0%	2,4%
<i>dont longue durée</i>	<i>37 157</i>	<i>39 100</i>	<i>56,2%</i>	<i>5,2%</i>

Sources : Dares STMT, Pôle emploi, Traitement SESE, données brutes

CONCEPTS ET DÉFINITIONS

Les **demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)** sont les personnes inscrites à Pôle Emploi. Elles peuvent être indemnisées ou non, exercer une activité réduite ou non. Les statistiques relatives aux demandeurs d'emploi sont contruites à partir des fichiers administratifs utilisés par Pôle Emploi dans le cadre de son activité.

Les **catégories de demandeurs d'emploi**. La plupart des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi : certains sont sans emploi (catégorie A), d'autres exercent une activité réduite courte, d'au plus 78 heures au cours du mois (catégorie B), ou une activité réduite longue, de plus de 78 heures au cours du mois (catégorie C). Par ailleurs, certaines personnes inscrites à Pôle emploi ne sont pas tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi : elles sont soit sans emploi et non immédiatement disponibles (catégorie D), soit pourvues d'un emploi (catégorie E).

Le chômage au sens du BIT

Selon la définition du Bureau International du Travail (BIT), la Guadeloupe compte 44 613 chômeurs en 2013, soit 7 000 chômeurs de plus en un an. Le taux de chômage¹ au sens du BIT s'élève à 26,2 % en 2013. Il est en hausse de 3,5 points par rapport à 2012. Le taux de chômage en France métropolitaine étant de 9,9 % en 2013. La Guadeloupe est le deuxième département d'Outre-mer le plus touché par le chômage, après la Réunion (29,0 %). Parmi les 272 régions NUTS niveau 2² de l'UE28, La Guadeloupe fait partie des 27 régions présentant un taux supérieur à 21,6 %, soit le double de celui de l'UE28.

Si toutes les classes d'âge sont touchées par la hausse du chômage, les 25-49 ans subissent la plus forte augmentation (+5 points). Le chômage touche particulièrement les jeunes de 15 à 24 ans. Leur taux de chômage atteint 59,7 %. Il est de 29,3 % pour les 25-49 ans et de 13,7 % pour les 50-64 ans. Les femmes sont également très exposées. Elles représentent 56,0 % des chômeurs et leur taux de chômage est sensiblement plus élevé que celui des hommes (28,3 % contre 24,1 %).

¹ Source : Insee

² Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS), telle que modifiée en janvier 2011. La NUTS 2010 fournit une ventilation uniforme et cohérente des unités territoriales pour la production des statistiques régionales de l'UE. Le niveau 2 de la nomenclature distingue 272 régions – Source : Eurostat

Un faible niveau de formation constitue également un frein d'accès à l'emploi. À titre d'illustration, le taux de chômage des actifs sans diplôme s'établit à 32,4 %, alors que celui des personnes diplômées à BAC+2 est de 11,5 %.

D'après l'Insee, 16 000 personnes inactives en 2013 souhaitent ou sont à la recherche d'un emploi. Il s'agit souvent de personnes découragées par la recherche et qui considèrent que leur chance d'avoir un emploi est quasi nulle. Elles sont une composante importante du « halo¹ » autour du chômage. L'âge et le genre expliquent en bonne partie l'appartenance au halo du chômage. Les femmes y sont majoritaires avec 64 % et plus de la moitié des individus du halo ont entre 25 et 49 ans.

En 2013, Pôle emploi indemnise 22 804 chômeurs, dont 14 838 au titre du régime d'assurance-chômage (par le biais de l'Allocation de Retour à l'Emploi, l'Allocation Unique Dégressive ou l'Allocation Chômeurs Âgés) et 7 966 au titre du régime de solidarité essentiellement via l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS).

2.2 LA POPULATION ACTIVE²

Selon l'enquête Emploi 2013 de l'Insee, la population active³ de la Guadeloupe est estimée à 170 630 personnes, dont les trois quart sont des actifs occupés (126 017 personnes). La composante féminine de la population active est majoritaire (51,7 %). Par ailleurs, la tranche d'âge des 25-49 ans est la plus représentée (58,9 % des actifs). Les moins de 25 ans, fréquemment en études, ne représentent que 7,2 % des actifs, contre 33,0 % pour les seniors (âgés de 50 à 64 ans).

Le taux d'emploi⁴ des 15-64 ans s'élève à 48,2 %. Ce taux reste stable par rapport au deuxième trimestre 2012. Il est près de 16 points inférieur au niveau métropolitain (64 %) et traduit le déficit d'emploi d'une économie fortement importatrice.

Répartition de la population active

	2002	2012	2013	Var 13/12	Var. moyenne 2002/2013
Population active	161 484	163 368	170 630	4,4%	0,5%
Hommes	84 167	76 986	82 379	7,0%	-0,2%
Femmes	77 317	86 382	88 251	2,2%	1,2%
Population active occupée	120 006	126 035	126 017	0,0%	0,4%
Hommes	65 164	61 242	62 748	2,5%	-0,3%
Femmes	54 852	64 793	63 269	-2,4%	1,3%
Taux d'activité (en %)	54,8%	50,9%	52,7%		
Hommes	61,0%	53,8%	56,5%		
Femmes	49,4%	48,6%	49,6%		

Source : Insee, estimations localisées d'emploi.

¹ La définition du chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) est telle qu'il demeure un espace incertain et ambigu à l'intersection des notions d'emploi, de chômage et d'inactivité, appelé le « halo autour du chômage ».

² La population active au sens du BIT regroupe la population active occupée (appelée aussi population ayant un emploi) et les chômeurs.

³ La population active au sens du BIT regroupe la population active occupée (appelée aussi population ayant un emploi) et les chômeurs.

⁴ Le taux d'emploi est le rapport entre la population disposant d'un emploi et la population totale d'âge correspondant.

2.3 L'EMPLOI

Le secteur tertiaire, pilier de l'emploi en Guadeloupe

Selon les estimations d'emploi réalisées par l'Insee, la Guadeloupe compte 123 805 emplois (salariés et non salariés) en 2013 dont 117 001 emplois salariés (95 % de l'emploi total). L'emploi salarié est en baisse de 1,2 % après avoir été stable en 2013. Cette diminution est plus marquée dans la construction (-10,7 %) qu'au sein du secteur des services marchands (-4,1 %) ou du commerce (-2,1 %). Les secteurs de l'agriculture et de la pêche ainsi que celui des industries et de l'énergie affichent une évolution relativement stable respectivement +0,8 % et +0,9 %.

Répartition par secteur des emplois salariés

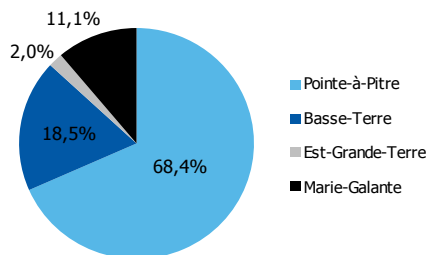
	1999	2012	2013	Part en 2013	Var. 13/12
Agriculture et pêche	2 135	1 752	1 766	1,5%	0,8%
Industrie et énergie	7 115	8 292	8 366	7,2%	0,9%
Construction	4 040	6 389	5 706	4,9%	-10,7%
Commerce	12 745	14 924	14 614	12,5%	-2,1%
Autres services marchands	27 849	35 484	34 046	29,1%	-4,1%
Services non marchands	43 858	51 591	52 503	44,9%	1,8%
Emplois salariés	97 742	118 432	117 001	100,0%	-1,2%
Emplois non salariés	8 529	7 784	6 804		-12,6%
Emploi total	106 271	126 216	123 805		-1,9%

Source : Insee, estimations localisées d'emploi.

L'emploi salarié reste marqué par la prédominance du secteur tertiaire qui représente 86,1 % des effectifs salariés en 2013 (contre 79,5 % en 1999). L'emploi du secteur primaire poursuit son déclin : il ne regroupe plus que 1,5 % des salariés guadeloupéens contre 2,2 % en 1999. La part de l'industrie s'est en revanche maintenue (7,2 %) tandis que le secteur de la construction représente 4,9 % des effectifs salariés en 2013.

Quatre zones d'emploi composent le territoire de la Guadeloupe. Trois d'entre elles existaient antérieurement et une quatrième « l'Est Grande-Terre¹ » a été créée en 2011. La zone de Pointe-à-Pitre concentre la majorité de l'emploi salarié en Guadeloupe (68,4 %), suivie de Basse-Terre (18,5 %) et de Marie-Galante (11,1 %). L'Est Grande-Terre ne regroupe que 2,0 % de l'emploi salarié régional.

Les zones d'emploi en Guadeloupe



Source : Insee, estimations localisées d'emploi.

¹ L'Est Grande-Terre regroupe les communes d'Anse-Bertrand, La Désirade, Le Moule, Petit-Canal, Port-Louis, Sainte-Anne et Saint-François.

Augmentation du nombre de fonctionnaires

En 2012, le nombre de personnes travaillant dans la fonction publique en Guadeloupe a progressé de 0,9 % pour s'établir à 37 760 agents.

Le taux d'administration s'élève à 9,2 % en 2011¹, c'est l'un des plus élevés de France (8,5 % pour la moyenne nationale). Les fonctionnaires des trois versants de la fonction publique (État, hospitalière et territoriale) représentent 22,7 % de la population active guadeloupéenne. Ce taux, beaucoup plus élevé que celui de la France hors DOM (18,7 %), résulte en partie de la faiblesse des taux d'activité au sein des départements d'Outre-mer comparativement à la France hors DOM (56,5 % contre 51,9 % en Guadeloupe).

Effectifs de la fonction publique au 31 décembre (hors emplois aidés)

En milliers	2006	2011	2012	Var. 12/06	Var. 12/11
Fonction publique d'État (FPE)	16,2	16,0	16,1	-0,6%	0,6%
Fonction publique territoriale (FPT)	13,7	14,9	15,1	10,2%	1,3%
Fonction publique hospitalière (FPH)	6,5	6,4	6,4	-1,5%	0,0%
Total	36,4	37,3	37,6	3,3%	0,8%

Sources : Insee, Siasp

La fonction publique d'État est le plus gros employeur de la fonction publique. Elle concentre 43 % des fonctionnaires en 2012. Elle est suivie de près par la fonction publique territoriale qui regroupe 40 % des fonctionnaires. Les agents de la fonction publique hospitalière sont les moins nombreux (17 % des fonctionnaires). Entre 2006 et 2012, la fonction publique territoriale a connu une augmentation importante des effectifs (+10,2 %).

2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOIS AIDÉS²

Un recours aux contrats aidés quasiment stable par rapport à 2013

Les politiques en faveur de l'emploi se composent de dispositifs nationaux et de mesures spécifiques aux DOM. Elles sont menées de manière concertée par l'État, la Région et le Département et s'articulent autour de trois objectifs principaux : l'appui à l'insertion des jeunes, la promotion de la création d'emplois dans le secteur privé et le retour à l'activité des personnes vulnérables.

Près de 7 700 contrats aidés ont été signés en 2014, un chiffre quasiment stable (+0,6 % sur un an après +14,8 % en 2013). Le nombre de contrats signés dans le secteur marchand (2 552) augmente de 36,3 % après une baisse de 7,7 % en 2013. Cette progression est imputable à l'augmentation du nombre d'emplois d'avenir entrés en vigueur en novembre 2012 (passant de 214 à 374 contrats) et à celle des contrats de professionnalisation (passant de 146 à 630 contrats).

En revanche, dans le secteur non marchand, le nombre de contrats enregistrés (5 138 contrats) diminue de 11,0 %, après une augmentation de 23,8 % en 2013. Cette

¹ Source : Insee, Antianéchos n°42, Décembre 2013.

² Source : DIECCTE, Bilan 2014 - Chiffres clés, Février 2015.

évolution est liée à une baisse de 19,6 % du Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) qui représente le principal contrat du secteur marchand. Les associations et les établissements publics sont les principaux signataires des contrats aidés du secteur non marchand respectivement 46,9 % et 32,5 % des contrats enregistrés. Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) n'emploient qu'un petit nombre de contrats (17,5 %).

Les autres mesures de soutien indirect à l'emploi s'adressent particulièrement aux jeunes et aux bénéficiaires de minima sociaux créateurs d'entreprise ou d'activité (ACCRE, NACRE, PIJ). Les mesures d'insertion comprennent principalement l'accompagnement des jeunes avec le contrat CIVIS et l'allocation ACM.

Les politiques d'emploi et de formation en Guadeloupe

(en nombre)	2010	2011	2012	2013	2014	Var.14/13
ACCRE (Aide au Chômeur Créateur ou Repreneur d'Entreprise)	1 356	1 268	1 149	1 181	910	-22,9%
NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise)	479	424	459	502	312	-37,8%
Contrats de formation en alternance						
Contrats d'apprentissage	782	778	806	962	902	-6,2%
Contrats de professionnalisation	745	769	568	146	630	331,5%
Contrats aidés secteur marchand						
Contrats d'accès à l'emploi (CUI-CAE Dom)	819	449	655	536	626	16,8%
Contrats aidés secteur non marchand						
Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	4 166	4 067	4 614	4 404	3 542	-19,6%
Insertion et formation des jeunes						
CIVIS	1 868	1 778	1 796	1 905	1 382	-27,5%
Projet d'Initiative Jeune (PIJ)	1 315	128	104	77	51	-33,8%
<i>dont Création d'Entreprise</i>	123	128	104	77	51	-33,8%
<i>dont PIJ Mobilité*</i>	1 192	-	-	-	-	-
Allocation complémentaire de mobilité (ACM)	-	1 400	870	nd	nd	nd

Sources : Dares, DIECCTE, Mission local, ASP, Urssaf

*Dispositif supprimé en 2011 et remplacé par l'ACM

3. Les revenus et salaires

3.1 LES REVENUS FISCAUX

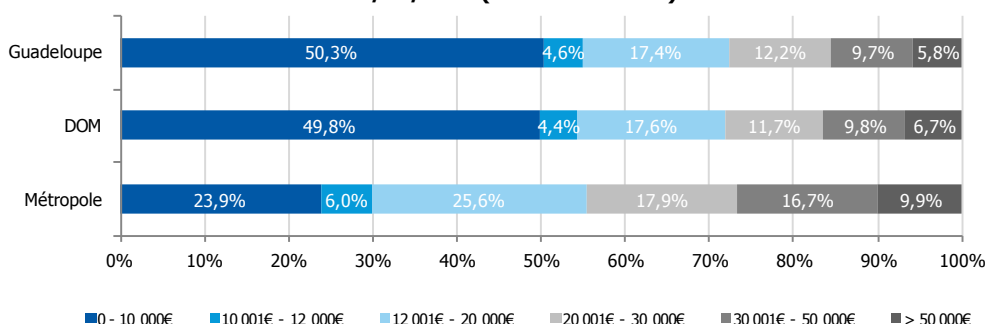
Les chiffres présentés ci-après portent sur les revenus 2012 pour les foyers fiscaux¹ et sur les revenus 2011 pour la répartition des foyers déclarants par catégorie de revenu (données 2012 non disponibles).

Des disparités de revenus importantes

Selon la Direction générale des finances publiques (DGFIP), le nombre de foyers fiscaux recensés à la Guadeloupe s'établit à 238 127 en 2012, pour un revenu fiscal de référence de 3,9 milliards €, soit 22,1 % du montant total des départements d'Outre-mer qui s'élève à 17 milliards €. Le revenu fiscal moyen déclaré s'établit à 16 174 €.

La part des foyers fiscaux non imposables atteint 69,5 % en Guadeloupe contre 47,9 % au niveau national. Selon les données de la DGFIP, un peu plus de la moitié des contribuables guadeloupéens (50,3 %) déclarent un revenu inférieur à 10 000 € contre 23,9 % en France hors DOM. Ce chiffre a tendance à se réduire: en 2007, il s'établissait à 52,6 %. Les foyers fiscaux qui déclarent des revenus supérieurs à 50 000 € représentent 5,8 % des foyers fiscaux du département (contre 9,9 % en France hors DOM) et concentrent 30,1 % du revenu fiscal de référence.

Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranche de revenu fiscal de référence au 31/12/2013 (revenus de 2012)



Source : DGFIP

L'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) concernait 248 foyers fiscaux en Guadeloupe en 2012² (soit 0,1 % des foyers fiscaux enregistrés dans le département). À la même date, 2 004 foyers étaient soumis à l'ISF dans les DOM (près de 0,2 % des foyers fiscaux).

Une prépondérance des revenus d'activité salariaux

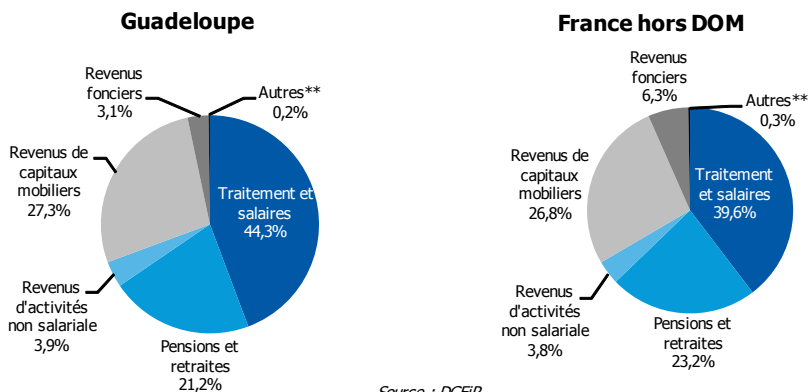
En 2011, le nombre de foyers déclarants s'élève à 296 618. Quatre foyers sur dix déclarent percevoir un traitement ou un salaire. Par ailleurs, près de trois ménages sur dix

¹ Une distinction doit être faite entre les foyers déclarants et les foyers fiscaux. Les foyers fiscaux sont comptabilisés sans double compte tandis que les foyers déclarants peuvent être comptabilisés plusieurs fois selon les différents types de revenus catégoriels.

² Relèvement du seuil d'imposition de 0,8 million € à 1,3 million € par la loi de finances rectificative 2011.

déclarent des revenus du capital¹ : si la part des foyers fiscaux déclarant des revenus issus de la rémunération des capitaux mobiliers est quasi identique entre la Guadeloupe et la France hors DOM (respectivement 27,3 % et 26,8 %), une nette différence est observée sur la part des revenus tirés des rentes foncières (3,1 % en Guadeloupe contre 6,3 % en France hors DOM). Enfin, deux foyers sur dix font mention de pensions et retraites.

Répartition des foyers déclarants par catégorie de revenu en 2012 (revenus 2011)*



*À compter des revenus de 2011, les foyers déclarant dans cette catégorie sont comptés une seule fois.

Les années précédentes, dans cette catégorie, un même foyer déclarant était comptabilisé autant de fois qu'il déclarait au titre d'une sous-catégorie de cette catégorie.

**La catégorie "Autres" regroupe les revenus des activités non professionnelles (BIC et BNC non professionnels)

En 2011, les revenus des foyers déclarants guadeloupéens s'élevaient à 4,4 milliards €, en progression de 1,5 % par rapport à 2010. Le poste traitements et salaires représente la part la plus importante des revenus déclarés en Guadeloupe (70,3 %). Ce niveau est à peu près similaire à celui de l'ensemble des DOM (70,6 %), mais il diffère sensiblement de celui de la France hors DOM (61,8 %). Cette prépondérance des revenus salariaux est liée à la jeunesse de la population. Ainsi, seuls 19,4 % des revenus déclarés sont des pensions et retraites (26,4 % des revenus en France hors DOM).

Répartition des revenus déclarés par catégorie (en millions €)

	2009	2010	2011	Var. 11/10	Part en 2011
Traitements et salaires	2 869	3 022	3 068	1,5%	70,3%
Revenus non salariaux	248	277	291	5,2%	6,7%
<i>Bénéfices agricoles</i>	9	9	8	-14,7%	0,2%
<i>Bénéfices industriels et</i>	128	143	149	3,7%	3,4%
<i>Bénéfices non commerciaux</i>	111	124	135	8,5%	3,1%
Pensions et retraites	752	804	848	5,4%	19,4%
Revenus des capitaux mobiliers	42	46	47	2,4%	1,1%
Revenus fonciers	95	99	105	6,1%	2,4%
Autres*	13	13	8	-38,2%	0,2%
Total	4 020	4 260	4 366	2,5%	100,0%

*La catégorie "Autres" regroupe les revenus des activités non professionnelles (BIC et BNC non professionnels)

Source : DGFIP

¹ Les revenus du capital comprennent essentiellement les revenus du capital mobilier et les revenus fonciers.

3.2 LES REVENUS DE LA PRÉCARITÉ ET DE LA SOLIDARITÉ

Le revenu de solidarité active (RSA)

Le revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et a été généralisé à l'ensemble des départements d'Outre-mer depuis le 1^{er} janvier 2011.

LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Institué par la loi dite « TEPA »¹ (pour loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat), le Revenu de Solidarité Active (RSA) est une prestation qui garantit un montant minimal de ressources aux personnes sans activité et permet d'assurer un complément de revenu aux personnes qui ont de faibles revenus d'activité mensuels². Il remplace notamment le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation parent isolé (API). Après une expérimentation dans 34 départements, l'entrée en vigueur du RSA a été généralisée³ le 1^{er} juin 2009 à l'ensemble de la France métropolitaine, puis à partir du 1^{er} janvier 2011⁴ dans les départements d'Outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon et le 1^{er} janvier 2012 à Mayotte (selon des modalités spécifiques).

Il existe plusieurs types de RSA en fonction de la situation des individus :

- Le RSA socle, versé aux personnes sans activité ou ayant des ressources inférieures au montant forfaitaire. Il est financé par le département (le conseil général) ;
- Le RSA Activité, versé aux personnes exerçant une activité professionnelle lorsque leur revenu est inférieur au « revenu garanti ». Il permet ainsi de cumuler les revenus du travail avec une part de l'allocation. Il est conçu comme une avance de la prime pour l'emploi qui peut être perçue l'année suivante. Il est financé par l'État ;
- Le RSA Jeunes actifs, versé aux personnes de moins de vingt-cinq ans, sans enfant à charge, en activité ou sans activité, qui ont, dans les trois années précédant la demande, travaillé deux ans, soit au moins 3 214 heures ;
- Le RSA Majoré, versé sous certaines conditions, aux personnes élevant seules de jeunes enfants. A composition familiale équivalent, son montant est supérieur à celui du montant forfaitaire

Dans les DOM, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, le RSA a coexisté avec le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA), créé en 2009 pour répondre aux crises sociales qui ont touché les départements d'Outre-mer, et pour répondre à la demande d'augmentation de pouvoir d'achat. Cette mesure spécifique de soutien des travailleurs aux revenus les moins élevés était une prestation financée par l'État, versée aux salariés titulaires d'un CDI, CDD, contrat d'intérim, d'une durée égale ou supérieure à un mois, ayant un revenu salarial inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel. Suite à l'entrée en vigueur du RSA au 1^{er} janvier 2011, dans la plupart des géographies d'Outre-mer, le RSTA a continué d'être dû de manière transitoire jusqu'à fin mai 2013, date à partir de laquelle seul le RSA a continué de s'appliquer.

¹ Loi n° 2008-1249 du 22 août 2007

² Une personne seule peut ainsi bénéficier du RSA tant que ses revenus professionnels restent inférieurs au salaire minimum (le Smic) ; un couple sans enfant tant que son revenu est inférieur à environ 1,4 Smic.

³ Loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008

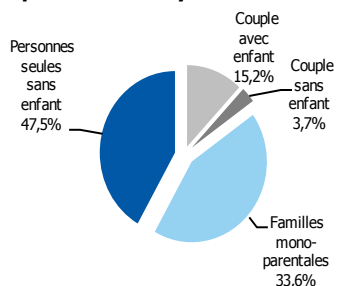
⁴ Décret n° 2010-1783 du 31 décembre 2010

Dans les DOM, fin décembre 2014, le RSA bénéficie à 241 158 foyers dont 48 682 sont en Guadeloupe (20,2 %). Le nombre d'allocataires bénéficiaires du RSA progresse de 4,6 % en Guadeloupe (+2 129 allocataires sur un an). Parmi eux, 11,6 % relèvent du régime RSA Activité, 82,5 % du RSA Socle et 5,9 % du RSA Socle et Activité.

Les bénéficiaires du RSA dans les DOM sont principalement des personnes seules sans enfant (41,8 %) et des familles monoparentales (43,1 %). Les couples (avec ou sans enfant) représentent les 15,1 % restant. Un peu plus de la moitié des allocataires ont entre 30 et 49 ans.

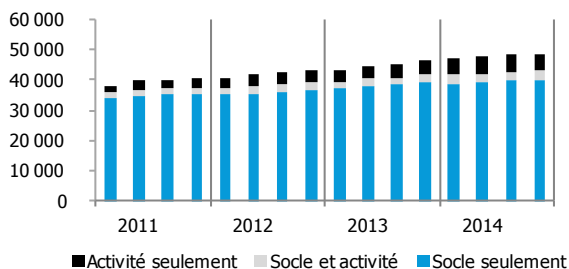
En Guadeloupe, les bénéficiaires du RSA représentent 12,1 % de la population totale¹.

Répartition des foyers bénéficiaires du RSA



Source : Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Nombre de foyers bénéficiaires du RSA



Source : Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

3.3 LES SALAIRES

3.3.1 Le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC)

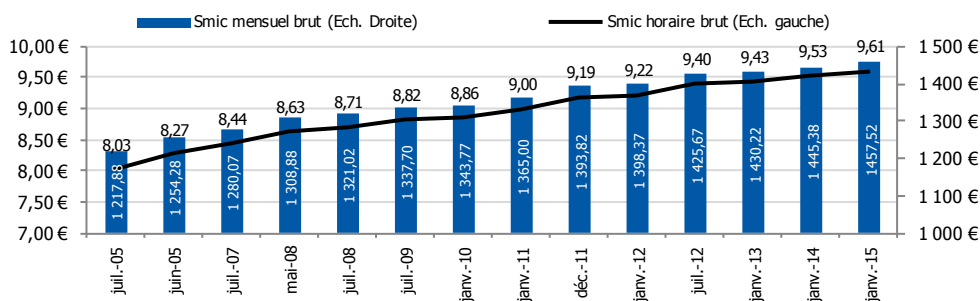
En Guadeloupe, depuis 1996, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) est aligné sur celui de la France métropolitaine. Le SMIC est revalorisé chaque année par décret, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) des ménages dont le chef de famille est ouvrier ou employé, augmenté de la moitié de l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier.

Par ailleurs, lorsque l'indice national des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du SMIC immédiatement antérieur, celui-ci est revalorisé à hauteur de la progression de l'indice des prix. Le SMIC peut également faire l'objet d'une majoration supplémentaire décidée par le gouvernement.

Au 1^{er} janvier 2015, le SMIC a été revalorisé à 9,61 euros l'heure (contre 9,53 euros au 1^{er} janvier 2014), pour s'établir à 1 457,52 euros bruts mensuel (base 35 heures).

¹ 403 750 habitants : population estimée au 1^{er} janvier 2014 (source : Insee)

Évolution du SMIC



Source : Journal officiel de la République

3.3.2 Les autres salaires

Selon l'Insee, le revenu salarial¹ annuel moyen dans le secteur privé en Guadeloupe s'établit à 22 564 euros en 2012.

L'analyse des salaires par catégorie socioprofessionnelle montre des écarts favorables pour les cadres comparativement à la France hors DOM. Le manque de main-d'œuvre qualifiée contraint les entreprises à recruter sur le marché hexagonal et à proposer des salaires plus attractifs.

Revenu salarial annuel moyen dans le secteur privé en 2012

	Ensemble	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés
En euros courants						
Guadeloupe	22 564	44 277	28 231	17 189	18 204	12 758
Guyane	23 771	44 307	29 388	18 032	17 676	11 297
Martinique	22 427	44 583	28 445	16 810	18 758	13 335
Réunion	21 702	44 936	28 187	16 040	17 566	12 791
Mayotte	15 930	29 926	16 399	5 793	21 763	8 505
France hors DOM	21 326	39 621	23 928	14 901	18 290	13 616
France entière	21 646	39 692	24 025	14 941	18 283	13 599

Revenu salarial annuel moyen net de prélèvements par salarié au lieu de résidence.

Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS).

Selon l'Insee, en 2012, le revenu salarial annuel moyen des femmes du secteur privé s'établit à 19 077 euros² : il est inférieur de 16 % à celui des hommes. Deux effets concourent à cet écart : les femmes travaillent en moyenne dans l'année 4 % d'heures en moins et leur salaire horaire moyen est inférieur de 12 % à celui des hommes. Toutefois, en 10 ans, les écarts de salaire se sont réduits en lien avec la féminisation des cadres.

¹ Le revenu salarial correspond à la somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée, nets de toutes cotisations sociales, y compris contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

² « Revenu salarial dans le secteur privé, des progrès vers la parité », Insee Flash n° 11, mars 2015.

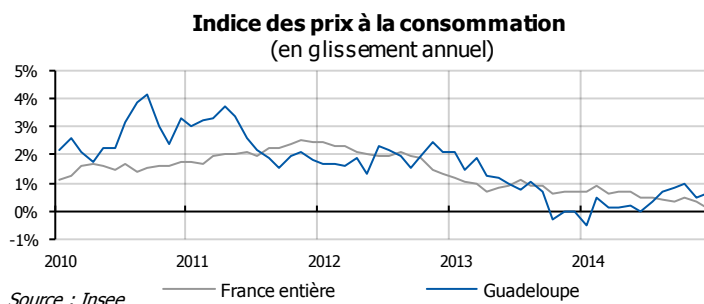
4. Les prix

EN 2014, L'INFLATION EST FAIBLE

En moyenne, les prix à la consommation ont augmenté de 0,3 % en 2014 après +0,9 % en 2013. La décélération de l'inflation résulte du ralentissement ou de la baisse des prix de la majorité des postes de consommation. L'inflation est légèrement inférieure à celle de la France entière (+0,5 %, après +0,9 % en 2013).

L'inflation poursuit son ralentissement depuis 2011

En Guadeloupe, l'inflation¹ s'établit à +0,3 % en 2014 contre +0,9 % en 2013. Elle poursuit son ralentissement depuis 2011 où elle s'élevait à +2,6 %. En France entière, l'inflation ralentit également, passant de +2,1 % en 2011 à +0,5 % en 2014.



En moyenne, sur le premier semestre 2014, les prix ont augmenté de 0,1 % par rapport au premier semestre 2013. Cette évolution est inférieure à celle de la France entière (+0,7 %). Les prix ont ensuite augmenté en moyenne de 0,6 % au second semestre 2014 par rapport au second semestre 2013, enregistrant cette fois une progression supérieure à celle de la France entière (+0,3 %).

Ralentissement ou baisse de la majorité des prix en 2014

Les prix de l'alimentation augmentent moins fortement en 2014 (+0,7 % après +2,1 % en 2013). Cette évolution s'explique par le ralentissement des prix de l'alimentation « hors produits frais » (+1,4 % après +2,7 % en 2013) et par le recul plus prononcé des produits frais (-1,9 % après -0,2 % en 2013).

Les prix des produits manufacturés enregistrent une légère baisse (-0,1 %, après +0,5 % en 2013). Dans le détail, les prix d'habillement et de chaussures diminuent (-0,8 %) après avoir augmenté en 2013 (+0,5 %). Les prix des produits de santé diminuent plus fortement (-3,7 % après -2,5 % en 2014) et les prix des « autres produits manufacturés » ralentissent (+0,4 % après +0,8 % en 2013).

¹ L'inflation est l'évolution entre la moyenne arithmétique des indices mensuels de l'année N sur la moyenne arithmétique des indices mensuels de l'année N-1.

Les prix des services augmentent au même rythme (+0,9 %, après +1,0 % en 2013). Le principal poste relatif aux « autres services » ralentit (+1,1 % après +1,3 % en 2013). Celui des « loyers et services rattachés » également (+0,8 % après +1,4 % en 2013). Les prix des services de santé régressent (-0,2 %, après +0,4 % en 2013).

Les prix de l'énergie diminuent plus fortement (-1,5 % après -0,3 % en 2013). En particulier, les prix des produits pétroliers enregistrent une baisse plus prononcée (-3,3 % après -1,9 % en 2013).

Les prix des tabacs affichent une légère accélération (+4,7 %, après +4,2 % en 2013).

Indice des prix à la consommation (IPC)

	Pondération 2014	Moyennes annuelles*			Glissement annuel**	
		2013	2014	Var. 14/13	Var. 14/13	
Indice général	10 000	129,2	129,6	0,3%		0,6%
Indice général hors tabac	9 953	127,6	128,1	0,3%		0,6%
Indice général hors énergie	9 039	125,6	126,4	0,4%		0,9%
Alimentation	1 851	134,3	135,3	0,7%		1,4%
<i>Produits frais</i>	378	127,5	125,1	-1,9%		3,2%
<i>Hors produits frais</i>	1 473	134,2	136,0	1,4%		0,9%
Produits manufacturés	3 005	107,8	107,7	-0,1%		-0,5%
<i>Habillement et chaussures</i>	497	89,6	88,9	-0,8%		-2,0%
<i>Produits de santé</i>	231	87,7	84,5	-3,7%		-2,6%
<i>Autres produits manufacturés</i>	2 277	117,3	117,8	0,4%		0,2%
Services	4 136	131,6	132,7	0,9%		1,4%
<i>Loyers et services rattachés</i>	813	137,7	138,8	0,8%		0,6%
<i>Services de santé</i>	194	133,3	132,9	-0,2%		-0,7%
<i>Transports et communications</i>	756	115,3	115,9	0,6%		1,8%
<i>Autres services</i>	2 373	132,4	133,8	1,1%		1,7%
Énergie	961	165,0	162,6	-1,5%		-1,1%
<i>Produits pétroliers</i>	748	181,0	175,0	-3,3%		-2,8%
Tabac	47	444,2	464,9	4,7%		4,0%
Indice France entière	10 000	127,2	127,9	0,5%		0,1%
Indices autres DOM						
<i>Indice général - Martinique</i>	10 000	129,7	130,7	0,7%		0,7%
<i>Indice général - Guyane</i>	10 000	127,2	127,8	0,5%		0,2%
<i>Indice général - Réunion</i>	10 000	130,0	129,3	0,2%		-0,5%

Source : Insee

* Var. 14/13 est l'évolution entre la moyenne arithmétique des indices mensuels en 2014 et la moyenne arithmétique des indices mensuels en 2013. C'est la valeur de l'inflation en 2014.

** Le glissement annuel est l'évolution entre l'indice des prix à fin décembre 2014 et celui à fin décembre 2013.

En 2014, l'inflation en Guadeloupe est supérieure à celle de la Réunion (+0,2 %), mais inférieure à celles de la Martinique (+0,7 %), de la Guyane (+0,5 %) et de la France entière (+0,5 %).

Une hausse des prix principalement tirée par les services et l'alimentation

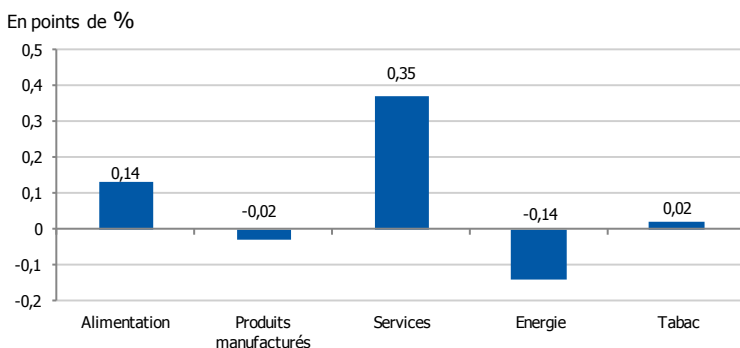
Les prix des services, en hausse de 0,9 % et affectés d'une forte pondération (41 %), sont les principaux contributeurs à la hausse des prix en 2014 (+0,35 point).

Les prix de l'alimentation, en hausse de 0,7 % et affectés d'une pondération inférieure (19 %) y contribuent dans une moindre mesure (+0,14 point).

La contribution des prix du tabac, dont l'indice augmente fortement (+4,7 %), est quasi nulle (+0,02 point) compte tenu de sa très faible pondération (0,5 %).

La baisse des prix de l'énergie (-1,5 %), dont la pondération est de 10 %, contribue négativement à l'évolution de l'indice (-0,14 point). En raison d'une évolution quasi nulle (-0,1 %), la contribution des produits manufacturés est marginale (-0,02 point).

Contribution des différents postes à la hausse des prix en 2014*



Source : Insee

*La contribution des chaque poste est calculée en multipliant l'évolution annuelle moyenne du poste par sa pondération

L'Observatoire des prix, des marges et des revenus

Les observatoires des prix et des revenus (OPR) d'Outre-mer ont été créés par décret¹ en 2007 dans l'ensemble des départements ultramarins ainsi qu'à Saint-Pierre-et-Miquelon. Ils rassemblent dans chaque territoire une grande diversité d'acteurs politiques, économiques et sociaux (élus, représentants de l'État et de ses établissements publics, organisations socioprofessionnelles, syndicats, chambres consulaires). Initialement sous l'autorité du Préfet, un décret paru en juillet 2010² précise que leur présidence est désormais confiée dans chaque territoire à un magistrat de la Cour régionale des comptes, de manière à renforcer leur indépendance. La loi du 23 juillet 2010 confère aux présidents le pouvoir de saisir l'Autorité de la concurrence sur toute question de concurrence relevant de la formation des prix.

¹ Décret n° 2007-662 du 2 mai 2007.

² Décret n° 2010-763.

Avec la loi du 20 novembre 2012, les OPR, devenus observatoires des prix, des marges et des revenus (OPMR), voient leurs missions s'élargir¹. Dans le cadre du nouveau dispositif d'accords annuels de modération des prix de produits de grande consommation, dit « bouclier qualité-prix », les observatoires sont saisis par le Préfet pour avis préalable à la négociation entre le représentant de l'État et les opérateurs de la chaîne d'approvisionnement et de distribution du secteur du commerce.

Le Bouclier qualité-prix²

Le bouclier qualité-prix (BQP) est un dispositif qui s'articule autour d'un accord de modération de prix pour une liste de produits de grande consommation. Il a été signé pour la première fois en 2013 entre l'État et les entreprises de la grande et moyenne distribution, sur la base d'une liste de 100 produits à un prix total maximum de 360 €.

LOI RELATIVE À LA RÉGULATION ÉCONOMIQUE OUTRE-MER (DITE « LOI CONTRE LA VIE CHÈRE »)

La loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique et portant diverses dispositions relatives aux Outre-mer, a été publiée au JORF du 21 novembre 2012. Elle donne à l'État, et plus largement aux pouvoirs publics, les moyens de réguler dans les Outre-mer les marchés en situation de monopole ou qui présentent des dysfonctionnements entravant la concurrence au détriment du consommateur. Elle prévoit notamment :

La régulation des marchés de gros et de logistique : Le gouvernement peut, par décret, prendre des mesures de régulation des marchés de gros et de la chaîne logistique, y compris pour le fret, pour recréer les conditions d'une véritable concurrence sur les marchés de détail.

L'interdiction des exclusivités d'importation : Les clauses des contrats commerciaux qui ont pour effet d'accorder des droits exclusifs d'importations sont désormais interdites par la loi sauf lorsqu'elles sont justifiées par des motifs tirés de l'efficacité économique au bénéfice du consommateur.

Le renforcement du pouvoir de l'Autorité de la concurrence : Les collectivités territoriales peuvent désormais saisir l'Autorité de la concurrence pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles dans leurs territoires respectifs. Ainsi, l'Autorité de la concurrence peut, via des injonctions structurelles, adresser une obligation de cession de magasins pour les distributeurs qui posséderaient, sur une zone de chalandise donnée, plus de 50 % des parts de marché et dont la présence aurait un impact excessif sur le prix et les marges perçus.

L'abaissement du seuil de concentration : Le seuil de contrôle des opérations de concentration dans le commerce de détail baisse, passant ainsi de 7,5 à 5 millions d'euros, ce qui permettra de contrôler la plupart des opérations portant sur des surfaces de vente supérieures à 600 m².

La mise en place d'un bouclier qualité-prix : Dans le prolongement de l'engagement d'instauration d'un « bouclier qualité-prix », la loi prévoit par ailleurs un dispositif d'accords de modération de prix, pour une liste de produits de consommation courante (panier-type) avec les organisations professionnelles du secteur. Les modalités de préparation, négociation et mise en œuvre de ces accords, sous l'égide des préfets, figurent dans le décret 2012 – 1459 du 26 décembre 2012. Des accords ont donc été signés dans tous les départements d'Outre-mer.

¹ Par arrêté du 1^{er} août 2013, M. Jean-Luc Macron, premier conseiller à la Chambre régionale des comptes de Guadeloupe-Guyane-Martinique, est nommé Président de l'Observatoire des prix, des marges et des revenus en Guadeloupe, Guyane et Martinique.

² Source : Préfecture de la Région Guadeloupe

5. Les échanges extérieurs

Repli des échanges extérieurs

En 2014, hors produits pétroliers raffinés, les importations et les exportations diminuent respectivement de 5,9 % et 14,0 %. La baisse des importations s'explique principalement par la diminution des importations d'équipements mécaniques, matériels électriques, électroniques et informatiques et des « autres produits industriels », dont notamment celles des machines industrielles et agricoles. Le repli des exportations tient essentiellement à la baisse des exportations des matériels de transport et à celles des « autres produits industriels », les produits manufacturés affichant un fort recul.

Avertissement : Les chiffres du commerce extérieur exploités ci-après ont un caractère provisoire. Ces données produites par les Douanes sont susceptibles d'être modifiées sur les deux derniers exercices. Il s'agit de données brutes, non corrigées des variations saisonnières : elles peuvent donc légèrement différer de celles présentées dans d'autres publications. Enfin, les mouvements concernant les produits pétroliers raffinés et les hydrocarbures, marqués par des phénomènes de stockage et de réexportation, doivent être interprétés avec prudence.

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

5.1.1 La structure des importations

Les importations de biens diminuent en 2014 (-7,2 %), après avoir atteint en 2013 leur plus haut niveau de la décennie. Hors produits pétroliers raffinés, les importations sont également orientées à la baisse (-5,9 %) et atteignent 2,1 milliards €. Cette baisse tient essentiellement à la diminution des importations d'équipements mécaniques, matériels électriques, électroniques et informatiques (-20,3 %) et à celle des importations des « autres produits industriels » (-3,5 %). Dans le détail, les importations de machines industrielles et agricoles reculent en particulier de 30,5 %. À l'inverse, les importations des industries agroalimentaires et des matériels de transport augmentent respectivement de 1,9 % et de 3,5 %.

Importations en valeur

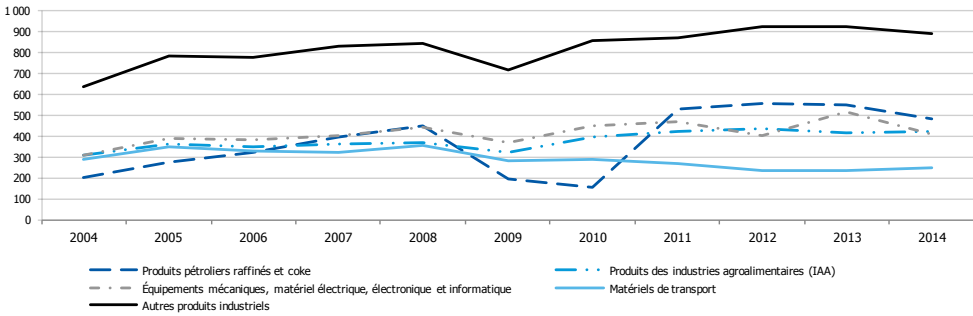
En millions €	2013*	2014*	Var. 14/13
Autres produits industriels	925,2	892,5	-3,5%
<i>Dont : Produits pharmaceutiques</i>	<i>154,4</i>	<i>158,1</i>	<i>2,4%</i>
<i>Machines industrielles et agricoles, machines diverses</i>	<i>224,9</i>	<i>156,3</i>	<i>-30,5%</i>
<i>Produits métallurgiques et métalliques</i>	<i>164,0</i>	<i>135,0</i>	<i>-17,7%</i>
Produits pétroliers raffinés et coke	551,6	482,6	-12,5%
Produits des industries agroalimentaires (IAA)	412,4	420,5	1,9%
Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	513,8	409,4	-20,3%
Matériels de transport	237,3	245,6	3,5%
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	51,2	52,5	2,5%
Autres **	55,8	46,4	-16,9%
Total hors produits pétroliers raffinés et coke	2 195,8	2 066,9	-5,9%
Total	2 747,5	2 549,5	-7,2%

Source : Douanes

* Données provisoires

** Il s'agit pour l'essentiel des hydrocarbures naturels, des autres produits des industries extractives, électricité et déchets, ainsi que des produits de l'édition et de la communication.

Évolution des importations en valeur Ventilation par famille de produits (en millions €)

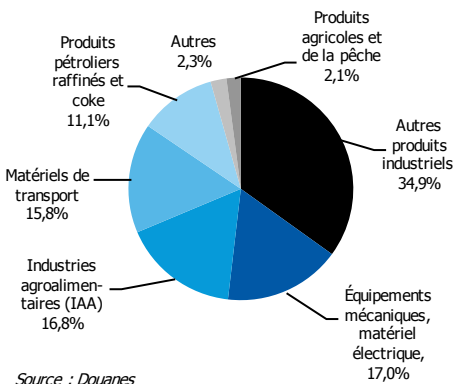


Source : Douanes

* Les produits agricoles et de la pêche et les "autres" produits ne sont pas représentés compte tenu de leur faible niveau sur la décennie.

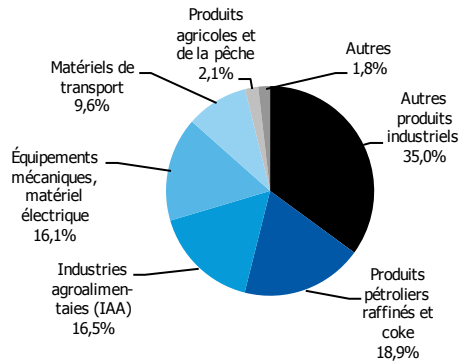
La structure des importations, qui a peu évolué sur la dernière décennie, reflète l'absence d'un véritable secteur industriel local. En 2014, les « autres produits industriels » demeurent le poste d'importations le plus important avec 35,0 % des exportations totales, suivi des produits pétroliers raffinés et coke (18,9 %), des produits agroalimentaires (16,5 %) et des équipements mécaniques, du matériel électrique, électronique et informatique (16,1 %).

Structure des importations en 2004



Source : Douanes

Structure des importations en 2014

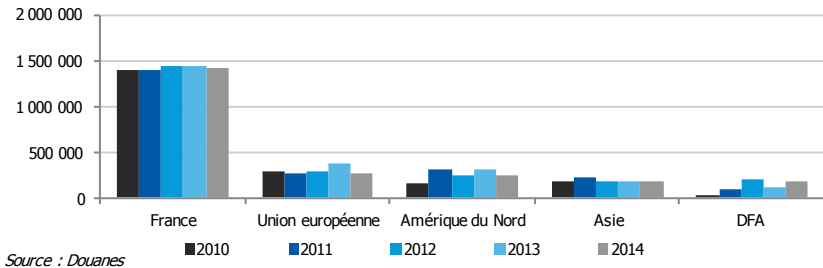


Source : Douanes

5.1.2 Les principaux fournisseurs

En 2014, la France hors DOM demeure le principal fournisseur de la Guadeloupe, totalisant 1,4 milliard € de biens importés, soit 55,9 % des importations du territoire. Les autres pays de l'Union européenne sont partenaires à hauteur de 280 millions € (soit 11,0 % du total). L'Amérique du Nord représente 9,6 % des importations du département. La part des importations en provenance de l'Asie se développe difficilement (6,8 % des entrants). Les pays de l'Amérique du Sud et de la Caraïbe ne pèsent respectivement que pour 2,5 % et 1,9 % de la valeur des biens importés en 2014.

Évolution des importations par zone géographique (en millions €)



5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

5.2.1 La structure des exportations

Les exportations de marchandises chutent de 24,6 % en 2014 après avoir augmenté d'autant en 2013. Hors produits pétroliers (bruts et raffinés), elles se replient de 14,0 % et s'élèvent à 192,2 millions €. Ce résultat est essentiellement lié à la forte diminution des exportations de matériels de transport (-43,9 %) mais également aux exportations des autres produits industriels (-25,4 %). Les exportations de produits manufacturés divers affichent un repli prononcé de 68,3 %.

Exportations en valeur

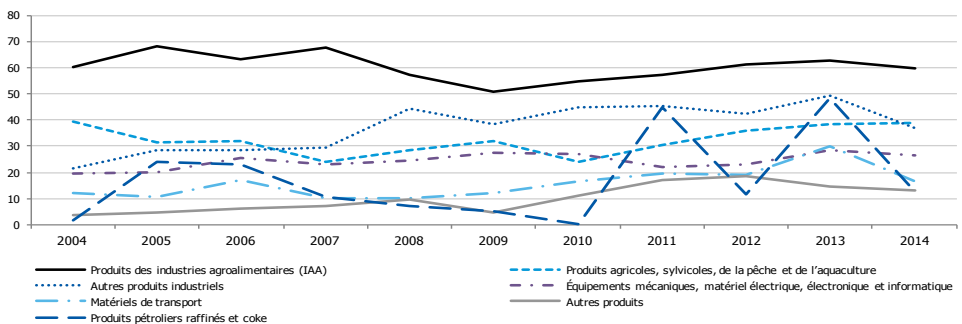
En millions €	2013*	2014*	Var. 14/13
Produits des industries agroalimentaires (IAA)	62,8	59,9	-4,7%
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	38,2	39,0	2,1%
Autres produits industriels	49,3	36,8	-25,4%
<i>Dont :</i>			
<i>Produits chimiques, parfums et cosmétiques</i>	12,8	12,5	-2,0%
<i>Produits métallurgiques et métalliques</i>	9,5	9,2	-3,1%
<i>Produits manufacturés divers</i>	15,9	5,1	-68,3%
Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	28,4	26,4	-7,0%
Matériels de transport	29,9	16,8	-43,9%
Produits pétroliers raffinés et coke	48,2	12,6	-73,8%
Autres **	14,8	13,3	-10,0%
Total hors produits pétroliers raffinés et coke	223,5	192,2	-14,0%
Total	271,7	204,9	-24,6%

Source : Douanes

* Données provisoires

** Il s'agit pour l'essentiel des hydrocarbures naturels, des autres produits des industries extractives, électricité et déchets,

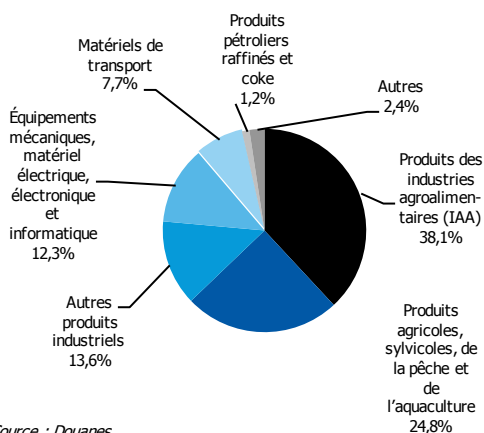
Évolution des exportations en valeur Ventilation par famille de produits (en millions €)



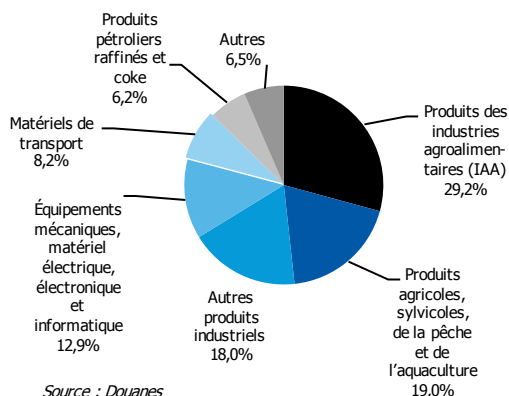
Source : Douanes

En dix ans, la structure des exportations a évolué. Les produits des industries agroalimentaires, représentaient 38,1 % des exportations en 2004 contre 29,2 % en 2014. Les produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture sont passés de 24,8 % en 2004 à 19,0 % en 2014. À l'inverse, les autres produits industriels représentaient 13,6 % en 2004 contre 18,0 % en 2014.

Structure des exportations en 2004



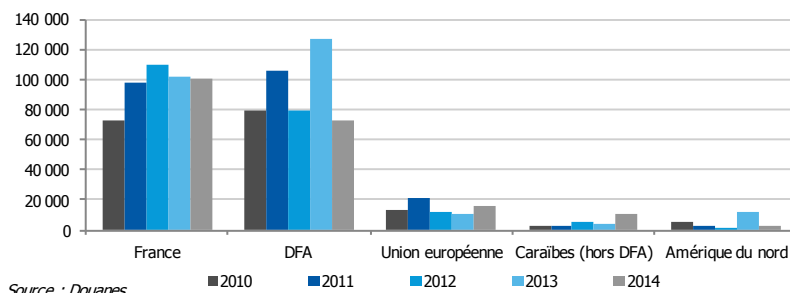
Structure des exportations en 2014



5.2.2 Les principaux clients

En 2014, la part la plus importante des exportations (49,0 %) est destinée à hauteur de 100 millions € à la France entière. Les DFA occupent la seconde place et concentrent 35,4 % des exportations de biens de la Guadeloupe. Les ventes vers l'Union européenne représentent 7,6 % des exportations. Les exportations vers l'Amérique du Nord et la Caraïbe sont marginales et concentrent respectivement 5,2 % et 1,6 % des ventes.

Évolution des exportations par zone géographique (en milliers €)



5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES)

Le déficit commercial des échanges se réduit en 2014 (-5,3 %) et atteint 2,3 milliards €. L'ensemble des principales branches d'activité sont déficitaires. Le déficit des équipements mécaniques, matériels électriques, électroniques et informatiques, diminue (-21,1 %). Celui des autres produits industriels diminue également, bien que dans une moindre mesure (-2,3 %). À l'opposé, les déficits des matériels de transports, des produits agricoles, sylvicoles et de l'aquaculture, et des produits de l'agroalimentaire, se creusent respectivement de 10,3 %, 3,5 % et 3,1 %.

Le taux de couverture des importations de biens par les exportations diminue de 1,9 points et reste structurellement faible à 8,0 %.

Balance commerciale hors services

en millions €	2013*	2014*	Var. 14/13
Importations	2 747,5	2 549,5	-7,2%
Exportations	271,7	204,9	-24,6%
Balance commerciale	-2 475,8	-2 344,6	-5,3%
Balance commerciale hors énergie**	-1 952,6	-1 859,7	-4,8%
<i>Taux de couverture</i>	<i>9,9%</i>	<i>8,0%</i>	<i>-1,9 points</i>
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	-13,1	-13,5	3,5%
Industries agro-alimentaires	-349,6	-360,6	3,1%
Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	-485,4	-383,0	-21,1%
Autres produits industriels	-875,9	-855,7	-2,3%
Matériels de transport	-207,4	-228,8	10,3%
Hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité	-19,8	-15,0	-24,3%
Produits pétroliers, raffinés et coke	-503,4	-469,9	-6,6%

Source : Douanes

*Données provisoires.

**i.e. hors hydrocarbures naturel, autres produits pétroliers raffinés, électricité, déchets et hors produits pétroliers raffinés, et coke

5.4 LES RELATIONS RÉGIONALES

La Guadeloupe échange relativement peu avec son environnement régional.

Les DFA concentrent 27,6 % des exportations de la Guadeloupe, se situant derrière la France qui occupe la première place (48,9 %). Au sein des DFA, les exportations de la Guadeloupe sont principalement à destination de la Martinique (86,3 %). Les exportations à destination des États de la Caraïbe (hors DFA) représentent 5,2 % des exportations totales.

L'Amérique du Nord représente le troisième fournisseur de la Guadeloupe et concentre 9,6 % des importations totales, se situant derrière les pays de l'Union européenne (hors France, 11,0 %) et la France hors DOM (55,9 %). Les importations en provenance des DFA, d'un montant de 174 millions €, pèsent pour 6,8 % des importations totales, celles de l'Amérique du Sud à hauteur de 2,5 % et celles des États de la Caraïbe (hors DFA) à hauteur de 1,9 %.

L'INTÉGRATION RÉGIONALE

La CARICOM

La Communauté caribéenne et du marché commun (CARICOM) a été mise en place en 1973 dans le but d'instaurer un marché commun entre les États de la Caraïbe. Elle compte à ce jour 15 membres (Antigua-et-Barbuda, la Barbade, les Bahamas, le Belize, la Dominique, le Guyana, Grenade, Haïti, la Jamaïque, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Kitts et Nevis, Saint-Vincent et les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago) et 5 membres associés (Anguilles, Bermudes, les Îles vierges britanniques, les Îles Cayman et les Îles Turks-et-Caïcos). Les missions de la CARICOM visent principalement à favoriser la croissance durable de ses membres. L'organisation souhaite notamment faciliter le rapprochement économique et la circulation des personnes. Le 34^e sommet de la CARICOM, qui s'est déroulé à Port-au-Prince en février 2013, a permis d'évoquer les questions de libre circulation des biens et des personnes et de lutte contre la criminalité et le trafic de drogue. Les chefs d'État et de gouvernement présents ont également adopté une résolution officialisant le français comme deuxième langue de travail de la CARICOM, satisfaisant ainsi à la demande formulée par la République d'Haïti.

L'OECO

L'Organisation des États de la Caraïbe Orientale (OECO) a été créée en 1981 au sein de la CARICOM pour succéder au marché commun des Antilles orientales (MCAO/ECCM) mis en place en 1968. Cette organisation, dont le siège est à Castries, capitale de Sainte-Lucie, comprend 11 membres, dont 6 États (Sainte-Lucie, Grenade, la Dominique, Saint-Vincent et les Grenadines, Saint-Kitts-Et-Nevis, Antigua et Barbuda) et 3 territoires britanniques associés (Montserrat, Anguilla et les Îles Vierges britanniques). Le principal objectif de l'OECO est de promouvoir la coopération économique entre ses membres, au niveau régional et international, et de les assister dans la mise en œuvre de leurs obligations en matière de droit international. L'OECO est également dotée d'une banque centrale qui supervise les opérations ayant trait à l'utilisation de l'East Caribbean Dollar. Depuis août 2012, la Martinique et la Guadeloupe sont membres-associés de l'OECO.

La CEPALC

Créée en 1984, la Commission Économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC) est une commission régionale du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies (ONU). La CEPALC comprend 41 États membres et 7 membres associés. Elle a pour mission de contribuer au développement de l'Amérique latine et des Caraïbes et est chargée de produire une expertise sur des problématiques de développement communes aux pays de sa zone d'intervention. En août 2012, lors de la 34^e session de la CEPALC, la Martinique et la Guadeloupe ont été admises en tant que membres associés.

L'AEC

L'Association des États de la Caraïbe (AEC) a été créée en juillet 1994 pour promouvoir l'action concertée entre tous les états de la Caraïbe. Ses principaux objectifs sont le renforcement du processus régional de coopération et d'intégration économique, la préservation environnementale de la mer des Caraïbes et la promotion du développement durable de la Grande Caraïbe. L'AEC compte 25 États membres et 8 membres associés. Un accord d'adhésion de la Guadeloupe a été signé le 14 avril 2014. La Guadeloupe, qui était représentée par la France au sein de l'AEC depuis 1994, est désormais membre associé en son nom propre. Elle a participé au 6^e sommet des chefs d'états et de gouvernement de la Caraïbe, qui s'est tenu en avril 2014 à Merida au Mexique.

Section 3

Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

L'action publique en direction des territoires s'inscrit notamment dans le cadre de politiques contractuelles. En Guadeloupe, celles-ci sont principalement mises en œuvre à travers les instruments de programmation pluriannuelle que sont le Contrat de projet État-Région (CPER) et les Programmes opérationnels européens (PO).

1.1 LE CONTRAT DE PROJET ÉTAT-RÉGION (CPER)

Le CPER 2007-2013

Le CPER 2007-2013 a contractualisé pour 7 ans les engagements de financement de l'État et de la Région. D'autres partenaires comme le Département y sont associés. L'objectif est de placer la Guadeloupe en situation de compétitivité au sein de l'Union européenne et dans son environnement régional en faisant porter l'effort sur les secteurs d'avenir tout en poursuivant sa nécessaire modernisation. Des ouvrages emblématiques ont ainsi pu être réalisés ou engagés comme le campus universitaire de Basse-Terre, les projets de rénovation urbaine dans l'agglomération pointoise et le barrage Dumanoir.

CPER 2007-2013 Axes d'intervention	Crédits ouverts 2007-2013	Crédits engagés au 31/12/2013		Crédits versés au 31/12/2013	
millions d'euros		en % des crédits ouverts		en % des crédits ouverts	
1. Compétitivité et attractivité	110,5	63,9	57,8%	45,3	41,0%
2. Environnement	82,0	29,0	35,4%	15,6	19,0%
3. Cohésion sociale et territoriale	127,9	47,1	36,8%	18,8	14,7%
4. Volet territorial	6,7	4,6	68,8%	3,6	53,8%
Total	327,1	144,6	44,2%	83,3	25,5%

Source : Préfecture, logiciel PRESAGE

Au 31 décembre 2013, 604 projets avaient été programmés pour un engagement de 144,6 millions €, soit 44,2 % des crédits ouverts. Le taux de versement s'est élevé à 25,5 %¹ soit 83,3 millions €. Le « volet territorial », réservé aux Iles du Nord, a été amputé de 5,6 millions €² de crédits ouverts. Le taux d'engagement est de 68,8 % et le taux de versement a atteint près de 54 % à fin 2013. En Guadeloupe, hors le volet territorial, le taux de versement de l'axe Compétitivité et attractivité est le plus élevé (57,8 % des crédits ouverts), en raison notamment du soutien aux projets de l'enseignement supérieur et de recherche (64,5 % des crédits engagés de l'axe concerné et près de 350 projets).

¹ Les crédits ouverts sur 2007-2013 correspondent aux engagements de tous les partenaires du CPER sur 7 ans. Chaque année, un budget est programmé pour chaque axe en fonction de la stratégie et du calendrier d'intervention choisis. Des appels à projets sont lancés. Des crédits sont engagés pour les projets retenus, mais leur versement n'est pas immédiat, ce qui explique l'absence de correspondance systématique entre crédits engagés et crédits versés pour l'année en cours.

² Ce montant correspond à la réduction de la contribution de l'État au CPER Guadeloupe.

Le CPER 2015-2020

Le nouveau Contrat de projet pour la période 2015-2020 s'inscrit dans la stratégie communautaire Europe 2020¹ : 320 millions € dont 150 millions mobilisés par l'État et la Région et 32 millions € par le Département seront investis sur les orientations prioritaires régionales dont :

- les infrastructures et services collectifs de base, et la lutte contre la vulnérabilité des territoires et populations;
- l'aménagement urbain durable et le soutien aux dynamiques territoriales;
- la gestion des ressources énergétiques et environnementales (transitions énergétiques et écologiques);
- le développement de la recherche et de l'innovation et les filières d'excellence;
- la cohésion sociale et l'employabilité.

1.2 LES AIDES EUROPÉENNES

Bilan de l'impact des fonds européens 2007-2013 en Guadeloupe et dans les Iles du Nord

Dans le cadre des PO 2007-2013, la Guadeloupe a rempli les conditions d'éligibilité pour quatre fonds. Elle a été bénéficiaire du Fonds social pour l'emploi (FSE) et du Fonds de développement régional (FEDER). Son PIB par habitant étant inférieur à 75 % de la moyenne communautaire, elle a également été éligible à l'objectif « Convergence »² de la politique de cohésion économique et sociale de l'Union Européenne³ pour la période 2007-2013. Ainsi, du fait de sa structure économique, l'archipel a également bénéficié des financements issus du Fonds européen pour la pêche (FEP) et du Fonds européen agricole de développement durable (FEADER).

Les fonds européens 2007-2013 en Guadeloupe et dans les Iles du Nord ont représenté près de 874 millions € avec un taux de programmation de l'ensemble proche de 100 % (FEDER, FEADER) ou supérieur (FSE, FEP). Selon l'étude d'impact économique des fonds européens en Guadeloupe et dans les Iles du Nord⁴, les programmes FEDER, FSE et FEP ont soutenu plus de 11 000 actions sur l'ensemble du territoire pour environ 1 700 bénéficiaires uniques. En nombre, les entreprises sont les premières bénéficiaires de ces trois fonds avec plus de 1 560 entreprises soutenues. Ce sont toutefois les organismes publics et parapublics (collectivités territoriales, syndicats mixtes, établissements publics, services de l'État) qui ont bénéficié de la majorité des crédits européens.

¹ En mars 2010, la Commission européenne a présenté sa nouvelle stratégie sur 10 ans, destinée à relancer l'économie européenne. Intitulée Europe 2020, celle-ci vise à développer une croissance "intelligente, durable et inclusive" s'appuyant sur une plus grande coordination entre les politiques nationales et européennes. Fruit d'une large consultation publique lancée du 24 novembre 2009 au 15 janvier 2010 par le secrétariat général de la Commission européenne, la stratégie Europe 2020 est le reflet de l'évaluation par l'Union des besoins et demandes des citoyens européens et des gouvernements.

² L'objectif « Convergence » concerne, par la France, les quatre régions d'Outre-mer.

³ Les trois objectifs de la politique de cohésion économique et sociale de l'Union sont la convergence, la compétitivité et l'emploi ainsi que la coopération européenne.

⁴ La Préfecture de Guadeloupe a souhaité disposer d'une évaluation indépendante de l'impact économique des fonds européens en Guadeloupe, en particulier dans les domaines du tourisme, des infrastructures environnementales (eau potable, assainissement et déchets) et de la compétitivité des entreprises. Publiée en octobre 2014, l'étude a été réalisée par le groupement Technopolis-Amyos auprès de 220 bénéficiaires.

Les fonds programmés en Guadeloupe sur la période 2007-2013 ont représenté 7 % des investissements publics et privés et 1,5 % du PIB régional total.

PO 2007-2013	Crédits ouverts 2007-2013	Crédits engagés au 01/04/2014		Crédits versés au 01/04/2014	
millions d'euros		en % des crédits ouverts		en % des crédits ouverts	
FEDER	542,7	536,0	98,8%	286,0	52,7%
FSE	185,2	211,0	113,9%	67,0	36,2%
FEADER	138,0	120,0	87,0%	74,5	54,0%
FEP	5,2	6,6	126,9%	2,9	55,1%
TOTAL	871,1	873,6	100,3%	430,4	49,4%

Sources : PRESAGE & OSIRIS / Élaboration Technopolis ITD - Amnyos

Les fonds européens 2014-2020 en Guadeloupe

Les objectifs du programme opérationnel du FEDER-FSE 2014-2020 pour la Guadeloupe s'inscrivent dans le projet global Europe 2020, visant à promouvoir une croissance intelligente, durable et inclusive. Ils se déclinent ainsi en une dizaine d'axes prioritaires pour un montant total de 610 millions €. La Guadeloupe bénéficiera également de 174 millions € au titre du FEADER. Le FEP est remplacé par le FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) dont l'enveloppe attribuée est de 8,9 millions €.

La Région Guadeloupe est désormais l'autorité de gestion des programmes FEDER et FEADER au titre de la programmation 2014-2020. Le FSE fera l'objet d'une gestion partagée entre l'État et le Conseil régional. Le FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) sera géré par l'État, au niveau national, même si certaines mesures non régaliennes seront gérées par le Conseil régional.

2. Le système fiscal¹

La fiscalité applicable dans les départements d'outre-mer se distingue de celle de l'hexagone sur plusieurs points : des mesures structurelles d'allègements fiscaux visent en effet à augmenter le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises de ces départements afin de compenser les handicaps propres aux régions ultrapériphériques².

2.1 DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLEGEMENTS FISCAUX

Parmi les régimes fiscaux spécifiques en outre-mer on distingue :

- **Une réduction de la cotisation d'impôt sur le revenu** de 30 % - plafonné à 5 100 € - pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et de 40 % - plafonné à 6 700 € - pour la Guyane et le département de Mayotte.
- L'instauration par la LODEOM (Loi pour le développement économique des Outre-mer)³ de **zones franches d'activité** est venue alléger les prélèvements fiscaux des entreprises, en instaurant des abattements sur les bénéfices imposables (à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les sociétés) et sur les bases imposables à la cotisation foncière des entreprises, à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, à la taxe foncière sur les propriétés bâties et des exonérations en matière de taxe foncière sur propriété non bâties. Ces avantages sont majorés pour une liste limitée de secteurs et certaines zones géographiques prioritaires. Le nombre d'entreprises potentiellement éligibles était estimé à 20 000 environ lors de l'élaboration de la loi.

2.2 UNE FISCALITE LOCALE SPÉCIFIQUE

À côté de la fiscalité locale directe de droit commun⁴, il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements d'outre-mer.

2.2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

La taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue au bénéfice des Régions, en lieu et place de celle applicable en métropole (TICPE, ex TIPP). Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales dont les taux, et éventuellement les exonérations, sont fixés par le conseil régional. Elle fait l'objet d'une

¹ Cette partie a été rédigée sur la base de l'information recueillie lors de la rédaction de ce rapport. L'actualisation 2014-2015 s'appuie notamment sur l'analyse de la FEDOM

² La notion de région ultrapériphérique est précisée à l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Cet article du Traité stipule que « compte tenu de la situation économique et sociale structurelle de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, des Açores, de Madère et des îles Canaries, qui est aggravée par leur éloignement, l'insularité, leur faible superficie, le relief et le climat difficiles, leur dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits, facteurs dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à leur développement », peuvent être arrêtées des « mesures spécifiques visant, en particulier, à fixer les conditions de l'application des traités à ces régions, y compris les politiques communes ».

³ Titre II – Chap. I - Articles 4 à 14

⁴ Comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par le gouvernement.

affectation particulière, en faveur notamment du développement des routes en alimentant le fonds d'investissement routier (FIR) géré par les collectivités régionales. S'agissant du tabac, un droit de consommation est fixé par délibération des conseils généraux et son produit est affecté au budget du département.

2.2.2 L'octroi de mer

L'octroi de mer est un impôt datant du XVII^e siècle qui, à l'origine, taxait, lors de leur importation, toutes les marchandises arrivant dans les DOM par la mer. Après deux réformes majeures en 1992 et 2004, l'octroi de mer s'assimile aujourd'hui à une taxe indirecte sur la consommation, collectée uniquement dans les 5 DROM (Mayotte depuis le 1^{er} janvier 2014) et qui frappe à la fois les produits importés et ceux produits localement.

La raison d'être de cette taxe recouvre deux objectifs distincts :

- Assurer aux collectivités territoriales une fiscalité locale propre (les taux sont décidés par les Conseils régionaux des DROM et par le Conseil général pour Mayotte). L'octroi de mer vient en complément de la fiscalité locale directe dont le rendement est relativement faible (faiblesse des bases d'imposition et recensement souvent insuffisant des bases fiscales). L'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités locale d'outre-mer, dont les communes, et constitue une part significative de leurs ressources fiscales.
- Encourager le développement de l'activité industrielle productive locale. Ce deuxième objectif se traduit par une taxation différenciée entre les produits importés et les produits fabriqués localement, pour une liste de produits limitativement fixée, par territoire, par leur nomenclature tarifaire douanière à l'annexe de la décision n° 940/2014/UE du Conseil du 17 décembre 2014.

Le nouveau dispositif issu de la décision du 17 décembre 2014 doit être transposé dans le droit national et entre en vigueur, le 1^{er} juillet 2015. Le Conseil de l'Union européenne a fixé au 31 décembre 2020 la validité de ce régime.

2.3 DES MESURES INCITATIVES RELEVANT DE POLITIQUES SPÉCIFIQUES

2.3.1 Défiscalisation des investissements (investissement productif et logement)

Pour favoriser les investissements en outre-mer, qu'il s'agisse d'investissements productifs dans certains secteurs ou des investissements en logements, des dispositifs de défiscalisation, plus avantageux qu'en métropole, ont été successivement créés ou amendés par les lois dites « Pons » en 1986, « Paul » en 2001, puis « Girardin » en 2003 dans les départements et collectivités d'outre-mer. Ces dispositifs consistent en la réduction d'impôt sur le revenu pour les contribuables soumis à l'IRPP ou d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises (déductions de leurs résultats imposables).

En mai 2009, une modification législative du dispositif « Girardin » a été actée par la loi pour le développement économique des outre-mer¹ (LODEOM). Cette modification visait à abaisser les seuils d'agrément en deçà desquels la défiscalisation s'effectuait de plein droit,

¹ Loi n°2009-594 du 27 mai 2009.

dans un objectif de renforcer les contrôles, et à limiter les avantages qui ne se justifiaient plus (pour la navigation de plaisance notamment).

En ce qui concerne les investissements productifs, les principales modifications apportées par cette loi étaient les suivantes :

- deux nouveaux secteurs éligibles aux dispositifs de défiscalisation : celui de la recherche, en raison de son impact sur la compétitivité des entreprises, et celui du financement de projet de câbles sous-marins, en raison du coût élevé des liaisons et de la nécessité de sécuriser les communications ;
- l'élargissement de l'avantage fiscal aux exploitants d'hôtel et non plus au seul propriétaire, afin d'aider ce secteur ;
- le taux de la défiscalisation sur les navires de plaisance est ramené à 50 % (après 70 %) en raison des nombreux abus constatés (délocalisation vers d'autres îles) et du constat que la flotte était reconstituée ;
- l'exclusion des véhicules de tourisme du dispositif de défiscalisation ;
- la suppression du plein droit dans le secteur du transport ;
- plafonnement des investissements dans le secteur des énergies renouvelables.

S'agissant des investissements en logements, la LODEOM a introduit trois changements majeurs.

Le premier concerne l'extinction progressive du dispositif Girardin concernant l'investissement locatif dans le secteur libre et intermédiaire pour s'annuler respectivement en 2012 et 2013.

Le second concerne la création d'un nouvel article (199 undecies C) permettant des incitations fiscales pour le financement de logements locatifs sociaux classiques (LLS) et PLS (prêt locatif social), ainsi que des résidences avec services pour personnes âgées.

Le troisième a étendu le dispositif « Scellier » déjà applicable en métropole aux géographies d'outre-mer, mais à des taux de réduction plus favorables : il permet une défiscalisation allant de 24 % à 32 % du montant de l'investissement, étalée sur une période de 9 à 15 ans. La loi de finances 2012 acte cependant l'extinction par anticipation de ce dispositif fin 2012, relayé en 2013 par le dispositif « Duflot » avec un taux de réduction d'impôt de 29 % pour une location d'une durée de 9 années.

Dans le cadre du plan de relance du logement, le dispositif « Pinel » (article 5 de la LFI de 2015) garantit un différentiel favorable de 11 points par rapport aux réductions d'impôts en métropole (soit 23% pour six ans, 29 % pour 9 ans et 31 % pour douze ans).

Par ailleurs, depuis la loi de finances pour 2011, l'industrie photovoltaïque n'est plus éligible au dispositif de défiscalisation.

Dans le cadre de la mise en place du CITE (Crédit d'Impôt Transition Energétique), qui se substitue au crédit d'impôt développement durable (CIDD), et qui porte sur 30 % des dépenses engagées dans la limite de 8 000 ou 16 000 € (pour un couple), l'article 3 de la LFI de 2015 prévoit pour les DOM une extension spécifique du dispositif (« tropicalisation ») dans trois cas : protection contre les rayonnements solaires dans les DOM, raccordement à un réseau de froid type SWAC, ventilation naturelle.

Enfin, la loi de finances pour 2013 a abaissé le plafond global des avantages fiscaux à l'impôt sur le revenu dont peut bénéficier un même contribuable à 10 000 € (plafond initialement créé par la loi de finances pour 2009 et fixé à 25 000 € ou 10 % du revenu net global imposable du contribuable). Toutefois, pour les dispositifs de défiscalisation outre-mer, ce plafond global est fixé à 18 000 € après la décision du Conseil Constitutionnel. En outre,

l'article 82 de la LFI pour 2015 a placé le dispositif Pinel outre-mer sous le plafond global de 18 000 €.

La loi de finances pour 2014 a réformé le dispositif en le modernisant et le moralisant, sa préservation s'accompagnant d'une rénovation de ses modalités. Deux crédits d'impôt, destinés respectivement aux investissements productifs et au logement social, ont été créés. S'agissant des investissements productifs, le choix est donné aux entreprises exploitantes dont le chiffre d'affaires est inférieur à 20 millions € d'opter pour le crédit d'impôt ou pour l'ancien dispositif (sans possibilité de cumul). Au dessus de ce seuil, le crédit d'impôt est obligatoire. Pour ce qui concerne le logement social, les organismes de logements sociaux auront le choix entre le crédit d'impôt et le régime de défiscalisation (toujours sans possibilité de cumul). L'entrée en vigueur de la réforme, initialement fixée au 1^{er} juillet 2014, a été différée au 1^{er} janvier 2015 compte tenu des délais de négociation avec les instances communautaires.

2.3.2. Diminution du coût du travail

Plusieurs dispositifs coexistent pour diminuer le coût du travail. Il s'agit principalement de la réduction de taxe sur les salaires pour les entreprises et d'un régime spécifique d'exonérations de charges sociales.

Sur ce dernier point, la LODEOM maintient outre-mer un dispositif différencié de celui applicable en métropole (dispositif Fillon) et modifie le régime des exonérations de cotisations patronales introduite par la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 et la loi de programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003.

Désormais, et hormis Saint-Pierre-et-Miquelon qui reste régi par le précédent dispositif, les entreprises éligibles sont différenciées selon trois catégories : soit en fonction de leurs effectifs (moins de 11 salariés), soit en fonction de leur appartenance à un secteur d'activité éligible, soit lorsqu'elles relèvent de secteurs prioritaires (entreprises éligibles aux zones franches globales d'activité, ZFA). Le seuil de base de l'exonération a été fixé à un plafond unique soit 1,4 SMIC pour les deux premières catégories. Au-delà, une exonération linéairement dégressive est appliquée avec son annulation lorsque le salaire atteint 3,8 SMIC.

Pour les entreprises prioritaires (cf. les entreprises éligibles aux zones franches globales d'activités), le plafond est porté à 1,6 SMIC et l'exonération devient nulle à 4,5 SMIC.

Par ailleurs, les entreprises de moins de 11 salariés ainsi que les entreprises éligibles aux ZFA, bénéficient d'un allègement supplémentaire : lorsque la rémunération est comprise entre 1,4 SMIC et 2,2 SMIC pour les premières et entre 1,6 SMIC et 2,5 SMIC pour les secondes, le montant des exonérations est égal à celui calculé pour une rémunération égale respectivement à 1,4 SMIC ou 1,6 SMIC.

La loi de finances pour 2014 modifie le dispositif en diminuant pour les entreprises de moins de 11 salariés et les entreprises des secteurs prioritaires, les seuils de salaires (1,8 SMIC et 2,2 SMIC) à partir desquels l'exonération maintenue à 1,4 SMIC ou 1,6 SMIC devient dégressive, ainsi que les points de sortie du dispositif :

- 2,8 SMIC pour les entreprises de moins de 11 salariés ;
- 2,6 SMIC pour les entreprises des secteurs éligibles (au lieu de 3,8) ;
- et enfin 3 SMIC (au lieu de 4,5) pour celles des secteurs prioritaires.

L'effectif de l'entreprise (inférieur ou supérieur à onze salariés) et le caractère prioritaire ou non de l'activité sont maintenus. Les bas salaires et moyens salaires qui constituent la cible prioritaire de la mesure et concentrent le plus gros des effectifs, principalement dans les petites et très entreprises, ont été préservés (les seuils d'exonération totale sont demeurés

inchangés). Le nouveau régime s'applique uniquement aux entreprises éligibles au CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi). La mise en place du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a fait l'objet d'une déclinaison outre-mer via une majoration de son taux : rappelons que c'est un avantage fiscal qui concerne les entreprises employant des salariés et équivalait à une baisse de leurs charges sociales. Le CICE s'impute en priorité sur l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'année au cours de laquelle les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC prises en compte pour le calcul du CICE ont été versées. Il peut ensuite être imputé sur les 3 années suivantes. Il est restitué au-delà de ce délai. Son taux est de 6 % des rémunérations versées. Dans les départements d'outre-mer, le taux est de 7,5 % pour les rémunérations versées en 2015, puis 9 % à partir de 2016.

2.3.3. L'utilisation de la TVA comme soutien à l'économie

Les particularités de la TVA outre-mer

Dans trois départements d'outre-mer (à la Guadeloupe, à la Martinique et à La Réunion), la TVA fonctionne comme dans l'hexagone mais à des taux inférieurs. Le taux normal est à 8,5 % (contre 20 % dans l'hexagone) et le taux réduit est essentiellement à 2,1 % (contre 5,5 % ou 10% pour le taux intermédiaire dans l'hexagone). En Guyane et dans le département de Mayotte, la TVA n'est provisoirement pas applicable. Certains produits importés bénéficient en outre d'une exonération de TVA¹. Ce régime dérogatoire en matière de différentiel de taux de TVA a bénéficié en 2013 à environ 65 000 entreprises dominiennes et représente un coût moyen de 1,16 milliards d'euros en 2013.

En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne : ils ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la sixième directive TVA). Les livraisons de biens de la métropole vers les DOM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens).

La loi de finances 2010 a permis une modification des règles relatives à la territorialité en matière de TVA des prestations de services². Ainsi, la règle générale devient l'imposition à la TVA de la prestation au lieu d'établissement du prestataire.

La TVA non perçue récupérable

Les entreprises basées aux Antilles et à La Réunion bénéficient d'un régime dérogatoire de la TVA, appelé *TVA non perçue récupérable* (TVA/NPR), qui permet de récupérer de la TVA sur certains intrants exonérés de TVA. Sa raison d'être est de donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DOM, mais également de répercuter sur les prix de vente au consommateur cet avantage fiscal.

La LODEOM a légalisé ce régime spécifique (il n'était jusqu'alors que l'application d'une instruction ministérielle de 1953) et l'a recentré sur les seuls biens d'investissements productifs neufs acquis ou importés et sur certains types d'intrants comme les matériaux de construction. Sa disparition concernant les achats de matières premières et de produits par les entreprises est compensée par une aide au fret.

¹ Cf. Article 295-1 CGI

² Réforme des dispositions relatives à la territorialité des prestations de service en matière de TVA (article 102 LF n°2009-1673 pour 2010).

3. Les finances publiques

3.1 APERÇU GÉNÉRAL

Les administrations publiques locales sont, par leurs compétences et leur budget, au cœur du développement économique local et de la vie du territoire. Avec près de 351 millions € de dépenses d'équipement en 2013, les collectivités territoriales jouent un rôle moteur dans l'activité économique. Depuis 2011, leurs finances sont marquées par la mise en œuvre intégrale de la réforme de la fiscalité locale¹.

La capacité d'autofinancement (CAF)² globale des collectivités locales de Guadeloupe est en baisse de 19,4 % en 2013 et atteint près de 125 millions € malgré la progression des recettes réelles de fonctionnement notamment pour la Région et le Département. La Région représente, à elle seule, plus de 44 % de la capacité d'autofinancement des collectivités de la Guadeloupe.

Rapportées au nombre d'habitants, leurs dépenses d'investissement restent en deçà des niveaux moyens constatés, à l'exception du Département. Le niveau de leurs dépenses de fonctionnement par habitant est en revanche sensiblement supérieur aux niveaux moyens constatés, à l'exception des communes.

Dépenses par habitant (en euros)	2006	2013	Var. 13/06	Moy. Strate*
Région				
Fonctionnement	290	704	142,8%	515
Investissement	468	452	-3,4%	695
Département				
Fonctionnement	1 086	1 491	37,3%	1 042
Investissement	272	384	41,2%	343
Communes				
Fonctionnement	1 093	1 426	30,5%	1 649
Investissement	318	469	47,5%	733

* La moyenne des régions d'Outre-mer pour la Région.

La moyenne des départements de taille équivalente (250 000 à 499 999 habitants) pour le Département.

La moyenne des communes de 10 000 à 20 000 habitants pour les communes.

Sources : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ; DRFiP

¹ La réforme de la fiscalité locale dessine une nouvelle carte des ressources financières et fiscales des collectivités locales. Après la suppression en 2010-2011 de la taxe professionnelle, les collectivités ont perçu pour la première fois en 2011 de nouveaux impôts : la contribution économique territoriale (CET), et les impositions forfaitaires des entreprises de réseaux (IFER). La CET est composée d'une cotisation foncière des entreprises (CFE) et d'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Une redistribution des produits des taxes ménages selon les différents niveaux de collectivités s'opère. Pour compenser la baisse des recettes fiscales directes engendrée par cette réforme, des créations et des transferts d'impôts et de taxes d'État vers les collectivités ont été décidés.

² La CAF ou épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement réelles. Cet excédent de liquidités récurrentes permet à une collectivité locale de faire face au remboursement de la dette en capital puis de financer tout ou une partie de l'investissement. La CAF permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et de déterminer la capacité à investir de la collectivité. Elle se distingue de la CAF nette ou épargne nette, destinée à financer les investissements, qui correspond à la CAF déduction faite des remboursements en capital d'emprunts.

3.2 ANALYSE DES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Structure financière des collectivités locales

en millions d'euros	Région		Département		Communes	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Recettes totales	415,9	503,8	798,3	800,2	750,2	764,3
Recettes de fonctionnement	266,1	312,7	621,3	618,9	586,7	575,1
Recettes d'investissement	149,8	191,1	177,0	181,3	163,5	189,2
Dépenses totales	418,2	466,1	749,9	773,7	731,4	775,9
Dépenses de fonctionnement	237,6	284,0	591,9	601,5	556,1	575,5
Dépenses d'investissement	180,6	182,1	158,0	154,8	175,3	200,5
Dépenses d'équipement	86,4	94,7	93,1	82,5	132,7	173,5
Résultat	-2,3	37,6	48,4	26,5	18,8	-11,6
Solde d'épargne						
CAF	67,0	55,2	42,4	30,7	45,2	38,7
CAF nette	45,9	33,8	31,2	20,3	19,7	15,6
Dettes						
Dettes en capital au 1 ^{er} janvier	223,0	221,7	109,2	98,7	324,9	344,4
Annuités de la dette	27,5	27,1	15,3	13,4	45,2	nd

Sources : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ; DRFiP

3.2.1 Analyse des finances de la Région

En 2013, les dépenses et les recettes totales connaissent une évolution similaire avec respectivement une hausse de 21,1 % et de 11,5 %. La Région affiche un résultat d'exercice excédentaire de 37,6 millions €.

Les **dépenses de fonctionnement** enregistrent une nette hausse de 19,5 %, pour atteindre 284 millions €, soit 704 € par habitant contre 515 € pour la moyenne des régions d'Outre-mer. Elles pèsent davantage que les dépenses d'investissement soit près de 61,0 % des dépenses totales en 2013 contre 56,8 % en 2012. Cette dynamique est en partie portée par les dépenses d'intervention : premier poste de dépenses de fonctionnement avec 135,3 millions €, elles sont en hausse de 40,1 % par rapport à 2012 et reflètent les actions de la collectivité dans les compétences qui lui ont été dévolues ou transférées dans le cadre de la décentralisation. Avec 47,3 millions €, les charges de personnel progressent (+3,1 %) et représentent près de 26 % des charges de fonctionnement réelles. Les charges à caractère général s'inscrivent également en hausse (+8,4 %).

Les **recettes de fonctionnement** progressent de 3,8 % pour atteindre 312,7 millions €. Les recettes réelles de fonctionnement atteignent quant à elles plus de 288 millions €. Ces recettes proviennent essentiellement de la fiscalité qui atteint 185,8 millions € en 2013.

Après deux années consécutives de baisse, les recettes fiscales, principal produit de fonctionnement, enregistre une hausse de 8,3 % par rapport à 2012. La fiscalité directe est en baisse à 11,7 millions € (soit près de 26 %). Le poids de la fiscalité indirecte reste prépondérant (60,4 % des produits réels de fonctionnement) et enregistre une hausse de 11,8 % pour atteindre 174,2 millions € dont 77 millions € relatifs à l'octroi de mer régional.

En 2013, les **dépenses d'investissement** augmentent de 0,8 % pour atteindre 182,1 millions €. Outre les projets en cours d'achèvement, la Région a lancé et soutenu des projets importants comme la construction du barrage de Moreau et le Mémorial ACTe. Les **recettes d'investissement** se redressent en 2013 et s'élevèrent à 191,1 millions € (+27,6 %), en lien avec la hausse des subventions reçues (+21,9 %).

La capacité d'autofinancement (CAF) régionale enregistre une baisse significative en 2013 et atteint 55,2 millions € (-17,6 %). De même, la CAF nette des remboursements de dettes, enregistre une baisse marquée (-26,4 %), à près de 34 millions €. Les remboursements en capital d'emprunt de la Région représentent 38,7 % de sa CAF contre 31,4 % en 2012. L'encours de la dette diminue légèrement pour atteindre 221,7 millions €.

3.2.2 Analyse des finances du Département

Le budget du Département est moins dynamique en 2013, en lien avec la quasi stabilité de ses recettes (+0,2 % après +6,5 % en 2012 et +9,1 % en 2011) et la croissance moins soutenue de ses dépenses (+3,2 % après +8,0 % en 2012 et +4,4 % en 2011). Le Département affiche un résultat excédentaire de 26,5 millions €.

Les **dépenses de fonctionnement** augmentent de 1,6 % en 2013 (après +7,2 % en 2012). Elles atteignent 601,5 millions €, soit 1 491 € par habitant contre 1 042 € pour la moyenne des départements français de référence¹. Cela tient notamment à la hausse de 9,7 % des charges à caractère général. Les charges de personnel, en hausse de 1,9 %, demeure la deuxième charge de fonctionnement.

Pour la première fois depuis 2010, les **recettes de fonctionnement** diminuent. À 618,9 millions € (-0,4 %), elles représentent 77,3 % des recettes totales. Les recettes fiscales sont en baisse (-3,4 % après +3,1 % en 2012) pour s'élever à 400,5 millions €. La fiscalité directe (plus de 25 % des recettes fiscales) et la fiscalité indirecte (près de 75 % des recettes fiscales) diminuent respectivement de 1,7 % et 4,0 %.

Les **dépenses d'investissement** diminuent de 2,0 % entre 2012 et 2013, pour atteindre 154,8 millions €. Elles portent principalement sur les dépenses directes d'équipement (-11,4 % après +10,7 % en 2012).

Les **recettes d'investissement** s'élevèrent à 181,3 millions €, en hausse de 2,4 %, en lien avec la progression du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)². Le recours à l'emprunt reste maîtrisé (absence d'emprunt en 2013 après 20 millions € en 2012), notamment grâce à un niveau élevé de disponibilités.

La capacité d'autofinancement s'élève à 30,7 millions € en 2013, en baisse de 27,6 %. Le Département affiche une dette de 98,7 millions €.

¹ Départements de 250 000 à 499 999 habitants.

² Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'État qui constitue la principale aide de l'État aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

3.2.3 Analyse des finances des communes

La Guadeloupe compte 32 communes dont 14 d'entre elles comptent plus de 10 000 habitants. La plus peuplée est la commune des Abymes avec 59 267 habitants et la plus petite est la commune de Terre-de-Bas avec 1 142 habitants. Les 32 communes de la Guadeloupe connaissent en 2013 une hausse des recettes totales (+1,9 %) et des dépenses totales (+6,1 %). La situation financière de la majorité des communes reste fragile, marquée par une richesse inégalement répartie sur le territoire, concentrée sur le pôle urbain de la région pontoise.

Les **dépenses de fonctionnement** communales progressent de 3,5 % et totalisent 575,5 millions €. Elles sont constituées à 57,3 % de charges de personnel qui représentent une part prédominante des charges d'exploitation. Ce poste augmente de 3,9 % sur un an, soit un rythme de progression supérieur à celui de l'ensemble des recettes.

Les **recettes de fonctionnement** diminuent de 2,0 % en 2013 et s'élèvent à 575,1 millions €. La fiscalité représente près de 67,0 % des recettes réelles de fonctionnement des communes dont 62,2 % sont générées par la fiscalité indirecte comme l'octroi de mer et les taxes sur les carburants et 37,8 % par la fiscalité directe. La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente 18,7 % des recettes de fonctionnement.

Les **dépenses d'investissement** sont en hausse de 14,4 % et atteignent 200,5 millions € dont 86,5 % sont consacrés à l'équipement brut, lui-même en hausse de 30,7 % par rapport à 2012.

Les **recettes d'investissement** augmentent de manière significative (+15,7 %) et s'élèvent à 189,2 millions €. L'ensemble des recettes destinées à financer les emplois d'investissement sont en augmentation dont les emprunts (+10,8 %), les subventions reçues (+23,5 %) et le FCTVA (+10,5 %).

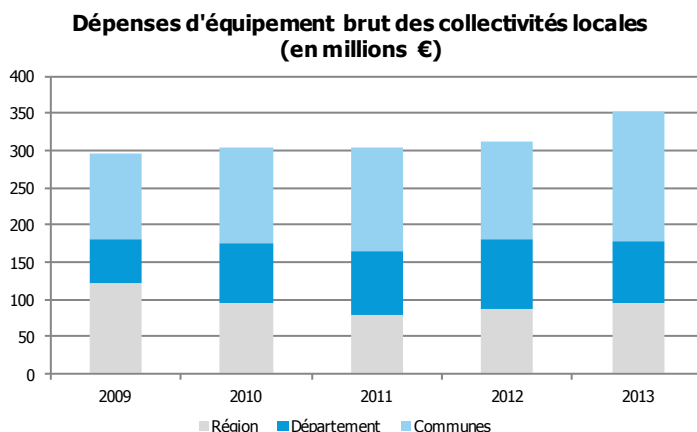
La capacité d'autofinancement (CAF) des communes diminue de 14,4 % pour atteindre 38,7 millions € et révèle, pour les petites communes, un autofinancement insuffisant et une situation de trésorerie tendue. Le poids des remboursements en capital d'emprunt dans la CAF représente près de 60 % contre 63,0 % en 2012. L'encours de la dette bancaire continue de croître et s'élève à 344,4 millions € en 2013.

3.3 LES INVESTISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses directes d'équipement, les subventions d'investissement, versées à des organismes externes, et les remboursements d'emprunts. La structure de ces dépenses varie selon les collectivités et leur situation financière. Les dépenses d'équipement représentent la part la plus importante des dépenses d'investissement : en 2013, elles représentent 86,6 % des dépenses d'investissement des communes, 53,3 % de celles du Département et 52,0 % de celles de la Région.

En 2013, les dépenses d'équipement directes de l'ensemble des collectivités locales (la Région, le Département et les 32 communes) s'élèvent à 350,7 millions €, soit une hausse de 12,3 % par rapport à 2012. Cette augmentation des investissements concerne les communes (+30,7 %) et la Région (+9,6 %), le Département enregistrant une baisse de 11,4 %.

Les communes sont les principaux investisseurs parmi les collectivités locales, finançant 49,5 % des équipements bruts.



Sources : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie; DRFiP

Le ratio de dépenses d'équipement directes rapporté aux recettes réelles de fonctionnement diffère selon la collectivité. Ainsi, la Région enregistre le ratio le plus élevé avec 32,8 %. L'effort d'équipement pour l'ensemble des communes s'élève à 30,5 % en 2013 tandis que ce rapport est plus faible pour le Département à 13,4 %.



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général

L'économie guadeloupéenne connaît depuis le début des années 90 une profonde transformation structurelle. Sa modernisation est principalement le fait de l'émergence d'un secteur privé dynamique, majoritairement de services, et du développement de services administrés, supplantant les secteurs traditionnels de l'agriculture, du bâtiment et du petit commerce.

La structure de l'économie est marquée par la prépondérance du secteur tertiaire qui concentre 85,5 % de la valeur ajoutée (en 2010) et 86,5 % des emplois salariés (en 2013). Ce secteur se distingue par l'importance des services administrés (administration publique, éducation, santé et action sociale) qui contribuent pour 37,5 % à la richesse de l'île, alors qu'ils ne représentent que 22,2 % du PIB métropolitain. Comme au niveau national, les services marchands (commerce, services aux particuliers, services aux entreprises, activités immobilières et financières, hôtellerie et transports) constituent la principale branche de l'économie guadeloupéenne, avec 48,0 % de la richesse produite. Le commerce et les activités immobilières sont les deux principales activités de services : elles représentent respectivement 23,6 % et 24,1 % de la valeur ajoutée des services marchands.

De très nombreuses petites entreprises

Le tissu économique guadeloupéen se compose de 47 771 établissements en 2014. Il se distingue par une forte proportion de petites entreprises : 81,1 % des établissements n'ont aucun salarié et seulement 2,7 % en ont plus de neuf (contre respectivement 68,0 % et 5,9 % au niveau national). Cette atomicité concerne l'ensemble des secteurs d'activité : 75 % des entités du secteur industriel et 93 % des entités des activités immobilières n'ont pas de salarié.

Nombre d'établissements par taille et par activité au 1^{er} janvier 2014

Activité économique de l'entreprise	Aucun*	Nombre de salariés				Total*
		1 à 5	6 à 9	10 à 19	20 et plus	
Industries manufacturières, extractives et autres	3 103	645	193	118	86	4 145
Construction	5 897	797	140	100	54	6 988
Commerce	13 618	2 666	644	283	191	17 402
Information et communication	1 027	128	24	21	15	1 215
Activités financières et assurances	773	246	71	42	30	1 162
Activités immobilières	1 946	138	11	6	2	2 103
Activités scientifiques, techniques, administratifs	6 161	866	180	120	70	7 397
Administration publique, enseignement, santé	3 869	526	63	61	67	4 586
Autres activités de services	2 360	349	42	16	6	2 773
Total	38 754	6 361	1 368	767	521	47 771

* dont établissements à effectif non déclaré

Source : Insee, Sirene

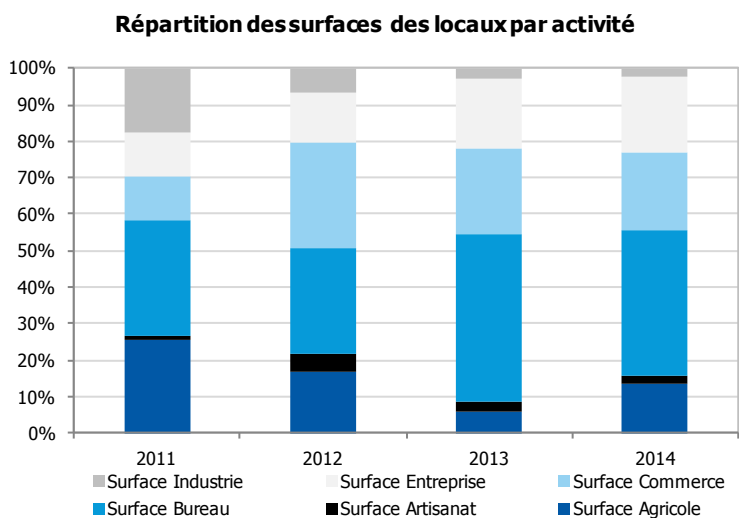
En 2014, le tissu économique guadeloupéen (hors îles du Nord) compte 4 728 nouveaux établissements (-4,7 % par rapport à 2013), principalement créés dans le secteur du commerce (34 % des créations).

La surface globale des locaux par activité

La superficie globale des locaux a diminué de 47 % entre 2011 et 2014, passant de 152 959 m² pour la Guadeloupe et ses dépendances à 80 957 m².

En 2014, les activités de bureau concentrent l'essentiel des surfaces avec une superficie de 32 709 m², soit 40 % des surfaces totales (+11 points par rapport à 2011). Les surfaces destinées aux activités de services aux entreprises et aux commerces représentent chacune 21 % des surfaces. La part des surfaces destinées à l'industrie et à l'artisanat est marginale (entre 2 % et 3 %).

Trois communes concentrent 52 % de la superficie globale des locaux : Baie-Mahault (22 %), Petit-Bourg (16 %) et Pointe-à-Pitre (14 %).



Source : DEAL

Section 2

L'agriculture, l'élevage et la pêche

1. Aperçu structurel

Le secteur de l'agriculture a été profondément touché par la transformation économique et sociétale de la Guadeloupe. Les produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture et les produits agro-alimentaires représentent encore aujourd'hui plus de la moitié des exportations mais le secteur primaire ne génère en revanche que 2,5 % de la richesse créée sur le territoire en 2010 avec une valeur ajoutée estimée à 169 millions €.

2. L'agriculture

UNE AGRICULTURE DOMINÉE PAR LA BANANE ET LA CANNE À SUCRE

La banane et la canne à sucre¹ sont les deux grandes cultures d'exportations de Guadeloupe, occupant plus de 50 % des surfaces utiles agricoles. Les autres cultures sont variées mais occupent des surfaces respectives relativement faibles. En 2014, les résultats enregistrés par les filières banane et canne ont été bien orientés.

2.1 UN SECTEUR EN PLEINE MUTATION

Une surface agricole utile² en baisse, dominée par la culture cannière et de la banane

Selon le recensement agricole de 2010³, la surface agricole utile (SAU) des exploitations a perdu près d'un tiers de sa superficie en dix ans pour s'établir à 31 401 hectares. La superficie en cannes à sucre prédomine. Avec 14 173 hectares, elle occupe 45 % de la surface agricole en 2010, contre 34 % en 2000. La superficie en bananes représente 8 % de la SAU des exploitations (contre 12 % en 2000) et celle des légumes et tubercules occupe 6 % (contre 7 % en 2000).

Des exploitations moins nombreuses mais plus grandes

Parallèlement, le nombre d'exploitations agricoles continue de baisser : il a diminué d'un tiers en dix ans (7 852 en 2010 contre 12 099 en 2000). Cette baisse s'explique principalement par des départs à la retraite et l'abandon de certaines parcelles, notamment les petites exploitations. La concentration du foncier se mesure par la progression de la surface agricole utilisée moyenne, qui passe de 3,5 hectares en 2000 à 4,1 en 2010.

¹ La filière canne-sucre-rhum est présentée en chapitre III, Section 3 de ce rapport.

² La surface agricole utile ou utilisée (SAU) est un instrument statistique destiné à évaluer la surface foncière déclarée par les exploitants agricoles comme utilisée par eux pour la production agricole.

³ Ces données sont issues du recensement agricole mené en 2010 par le Ministère de l'agriculture. Une campagne est lancée tous les dix ans sur l'ensemble du territoire national.

Baisse de la population agricole

En 2010, 13 057 personnes participent régulièrement au travail nécessaire au fonctionnement des exploitations agricoles. Ces emplois sont complétés par 11 142 salariés saisonniers occasionnels. Entre 2000 et 2010, le nombre de chefs d'exploitation (7 941 en 2010) diminue de 34 % et celui des salariés permanents de 63 %.

Légère hausse de la production agricole en 2012

La valeur de la production agricole¹ atteint 272,4 millions € en 2012, en hausse de 1,2 % après +5,8 % en 2011. La production végétale, qui représente 83 % de la production agricole, enregistre une hausse de 1,3 %. Dans le détail, les fruits et les plantes industrielles augmentent respectivement de 10,7 % et 1,3 % tandis que les légumes et la catégorie Divers (fleurs et plantes) sont en baisse (respectivement de -10,8 % et -14,7 %). La production animale affiche pour sa part une légère hausse (+0,3 %), tirée par le bétail (+0,6 %).

La production agricole en Guadeloupe

	2011		2012		Var. 12/11
en millions €	Valeur	% Part	Valeur	% Part	Valeur
Légumes	36,5	13,5%	32,6	12,0%	-10,8%
Fruits (dont bananes d'exportation)	94,4	35,0%	104,5	38,4%	10,7%
Plantes industrielles (dont canne à sucre)	45,1	16,8%	45,7	16,8%	1,3%
Divers (fleurs, plantes)	30,7	11,4%	26,1	9,6%	-14,7%
Total production végétale	222,6	82,6%	225,5	82,8%	1,3%
Bétail (bovins, caprins, ovins, porcins)	35,2	13,1%	35,4	13,0%	0,6%
Autres animaux	10,6	3,9%	10,6	3,9%	-0,4%
Produits des animaux	1,0	0,4%	1,0	0,4%	0,0%
Total production animale	46,8	17,4%	46,9	17,2%	0,3%
Production agricole totale	269,3	100%	272,4	100,0%	1,2%

Source : Agreste, DAAF

Les principaux dispositifs de soutien au secteur agricole

En 2013, le total des aides publiques destinées au secteur de l'agriculture² s'élève à près de 125 millions €, contre 130 millions € en 2012. En 2013, la filière canne a bénéficié de 18 millions € d'aides relatives au Programme d'option spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) et 27 millions € d'aides nationales. La filière de la banane et la filière animale ont respectivement bénéficié de 32 millions € et de 10 millions € d'aides POSEI.

En 2014, le Fonds de garantie agriculture-pêche (FOGAP)³ a traité 10 dossiers pour un encours de risques de 735 000 € correspondant à 0,9 million € de crédits bancaires. Pour la période 2014-2020, le montant de l'enveloppe du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) s'élève à 174 millions €, contre 143 millions € pour la période 2007-2013.

¹ Y compris les aides directes.

² Source : Agreste, Memento agricole 2013.

³ Le fonds de garantie agriculture-pêche (FOGAP) a été créé en 2010, à l'initiative de l'État, afin de faciliter l'accès aux crédits bancaires des entreprises relevant des secteurs agricoles (excepté la culture de la canne à sucre et de la banane), la pêche, la filière bois et l'aquaculture.

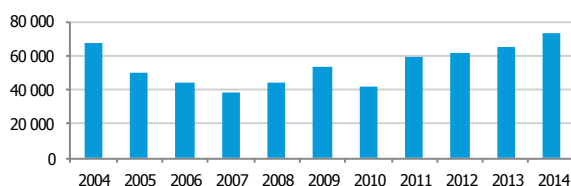
2.2 LA FILIÈRE BANANE

La banane est l'une des principales activités agricoles du département. En 2010, elle occupe 8 % de la surface agricole utilisée des exploitations, avec 2 453 hectares. La valeur ajoutée de la filière s'établit à 28 millions € et est à l'origine de 17 % de la valeur ajoutée du secteur de l'agriculture, une valeur comparable à celle de la canne (16 %, hors sucre et rhum)¹.

Une campagne 2014 bien orientée

En 2014, les exportations de bananes poursuivent leur hausse pour la quatrième année consécutive (+11,0 %, après +6,2 % en 2013). À 72 892 tonnes, elles enregistrent leur plus haut niveau depuis dix ans. La décennie a été marquée par le cyclone Dean en 2007 et les cendres de la Soufrière de Montserrat en 2010.

**Évolution des exportations de bananes entre 2004 et 2014
(en tonnes)**



Source : Ddeccte

Le chiffre d'affaires du secteur progresse de 4,1 % en 2014 et atteint près de 43 millions €. L'aide POSEI versée aux producteurs s'est élevée à 31,3 millions €, un montant similaire à celui de 2013.

L'arrêté ministériel du 15 septembre 2014² marque l'interdiction des épandages aériens sur la banane. Les producteurs ont depuis généralisé la pratique de l'effeuillage et développé différents dispositifs de traitement par voie terrestre. Les impacts de la cercosporiose³, jaune et noire, restent à ce jour contenus en Guadeloupe, contrairement aux effets constatés dans d'autres îles de la Caraïbe et notamment à la Dominique et à Sainte-Lucie.

Les perspectives de développement du secteur

Pour maintenir son positionnement sur les marchés européens⁴, la filière se structure depuis une quinzaine d'années. Il en résulte une professionnalisation accrue, une concentration des exploitations et une augmentation de leur taille moyenne. Le recensement agricole de 2010 relève 604 exploitations bananières, correspondant à une surface agricole utile de 2 453 hectares. Cette surface est en repli de 51 % sur la décennie. Les producteurs de bananes de Guadeloupe et de Martinique se sont fédérés en 2003 au sein de l'Union des Groupements de

¹ Sources : Recensement agricole de 2010, DAAF, et Comptes économiques définitifs 2010, Insee.

² Arrêté du 15 septembre 2014 relatif aux conditions d'épandage par voie aérienne des produits mentionnés à l'article L.253-8 du code rural et de la pêche maritime.

³ La cercosporiose jaune est présente sur le territoire depuis plusieurs décennies. La cercosporiose noire a été détectée pour la première fois en janvier 2012. Fin 2013, elle avait envahi l'ensemble du territoire.

⁴ La banane antillaise est largement soumise à la concurrence des producteurs latino-américains (banane « dollar »), bénéficiant de coûts de production moins élevés, et des pays d'Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), disposant d'un accès préférentiel au marché européen.

Producteurs de Bananes (UGPBAN) qui maîtrise la commercialisation directe de bananes des deux îles. En Guadeloupe, les producteurs sont réunis au sein du Groupement des producteurs bananiers de Guadeloupe, dénommé SICA LPG.

Dans la continuité du plan « Banane durable 1 », lancé pour la période 2008-2013 par le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche, les producteurs s'apprêtent à lancer, avec le soutien des autorités régionales et nationales, le plan « Banane durable 2 » pour la période 2015-2020. Son objectif global est de renforcer la compétitivité et la durabilité de la filière, tout en inscrivant son évolution dans les perspectives de l'agro-écologie déclinée dans sa triple dimension, économique, environnementale et sociale. Le principal enjeu pour la filière Guadeloupe est le projet « Cap 100 000 tonnes » qui vise à atteindre cet objectif à l'horizon 2020.

2.3 LES FILIÈRES DE DIVERSIFICATION

Les cultures légumières et fruitières

Selon le recensement agricole de 2010, la surface occupée par les légumes et tubercules est de 6 % de la surface agricole utile. Elle s'établit ainsi à 1 895 hectares, se situant derrière la banane (2 453 hectares) et la canne à sucre (14 173 hectares). Entre 2010 et 2014, la plupart des principaux fruits et légumes sont en baisse. Seul le melon enregistre une forte hausse (+80,0 %).

Évolution du tonnage des principaux fruits et légumes

en tonnes	2010	2014	Var. 14/10
Melon	2 910	5 238	80,0%
Tomates	4 620	4 620	0,0%
Concombres	6 150	3 967	-35,5%
Pastèques	2 820	2 693	-4,5%
Citrouilles*	2 196	1 745	-20,5%
Ananas	5 420	2 448	-54,8%
Oranges, tangor	2 142	452	-78,9%
Mangues	765	351	-54,1%
Pamplemousses	698	273	-60,9%
Goyaves	250	125	-50,0%

Source : DAAF, statistique agricole annuelle, années 2010 et 2014.

*Citrouilles, potirons, courges et giraumon.

La filière du melon est bien structurée. La filière a obtenu en mars 2012 le label Indication géographique protégée (IGP) « melon de Guadeloupe » lui permettant de conforter son positionnement sur le marché local et le marché export. En 2014, les exportations de melon s'établissent à 2 339 tonnes et enregistrent une hausse de 9,6 % (après -8,6 % en 2013).

3. L'élevage

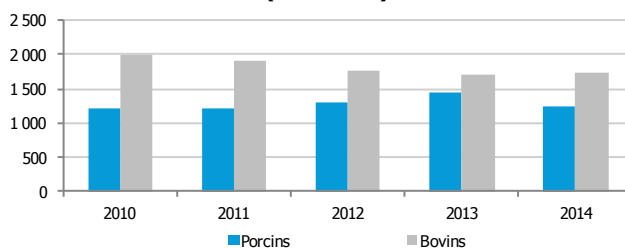
Un secteur en développement, soumis à de nombreux obstacles

Entre 2000 et 2010, les effectifs de cheptels bovins et porcins sont respectivement passés de 65 003 à 39 320, et de 26 415 à 16 319, enregistrant ainsi de fortes diminutions, de l'ordre de 40 %¹.

Depuis le début des années 2000, la filière animale a engagé une profonde restructuration, qui s'est concrétisée en 2004 par la création de l'interprofession guadeloupéenne de la viande et de l'élevage (IGUAVIE). Cette structure de concertation permet de rassembler les producteurs, les distributeurs et les transformateurs en vue de réglementer et de promouvoir leurs relations. L'objectif de la profession est d'atteindre l'autosuffisance alimentaire sur le territoire. Pour y parvenir, elle a développé l'acquisition de nouveaux matériels spécifiques pour les ateliers de découpe² et la lutte menée par les services vétérinaires contre l'abattage clandestin. En 2014, la Guadeloupe compte deux abattoirs multi-espèces : l'abattoir du Moule, géré par la SAS GESTAG, qui concentre 96 % de la production locale, et l'abattoir de Marie-Galante, géré par la Communauté de communes de Marie-Galante (CCMG)³.

En 2014, le tonnage de bovins abattus⁴ s'élève à 1 728 et enregistre une hausse de 1,6 % (après -4,4 % en 2013). Le tonnage de porcins abattus s'établit à 1 244 et diminue sensiblement de 14,2 % (après +12,3 % en 2013). Les volailles représentent, selon l'estimation d'IGUAVIE, la troisième source de production animale (750 tonnes).

**Évolution des abattages contrôlés de porcins et de bovins
(en tonnes)**



Source : DAAF

La production guadeloupéenne issue des abattages contrôlés n'est pas en mesure de couvrir l'ensemble des besoins de la population. Le département est fortement dépendant de l'approvisionnement extérieur⁵.

¹ Source : Recensement agricole 2010, DAAF.

² Un atelier de découpe a été créé à l'abattoir du Moule en 2008 et un autre à celui de Marie-Galante en 2010.

³ L'abattoir de Galéan, situé à Gourbeyre et créé par le conseil régional n'était pas encore opérationnel à la fin de l'année 2014.

⁴ Issus des abattages contrôlés

⁵ Selon Iguavie, en 2014, les importations représentent 85 % de la production totale de viande et sont composées majoritairement de viande congelée. La volaille représente la catégorie de viande la plus importée.

4. La pêche et l'aquaculture

UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT SOUS-ESTIMÉ

En dépit de ressources halieutiques significatives, la pêche professionnelle de l'archipel ne permet pas d'offrir une production à la hauteur des besoins de la population. La filière poursuit sa structuration.

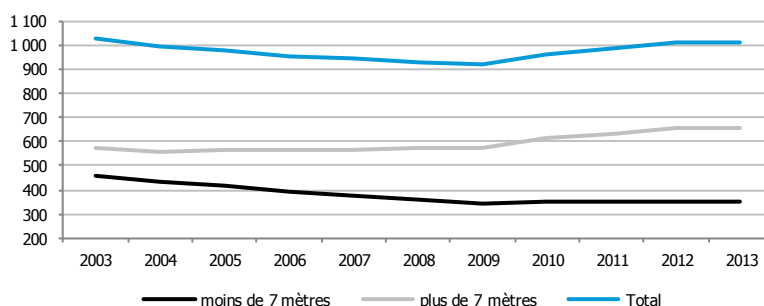
4.1 LA PÊCHE

Le choix d'une valorisation artisanale des ressources halieutiques¹

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture produit 11,2 % de la richesse créée par le secteur de l'agriculture en 2010, pour un total de 19,0 millions €.

En 2013, la production, exclusivement artisanale, est estimée à près de 3 600 tonnes. Les deux principaux types de pêche sont la pêche à la traîne (30 % du tonnage total) et la pêche via les dispositifs de concentration de poisson (ou DCP, 15 %). La profession comprend, en 2013, 1 284 marins et 1 009 navires. 64 % des navires exercent la majorité de leur activité dans les 12 milles et sont ainsi qualifiés de côtiers. 27 % disposent d'une activité mixte tandis que 9 % exercent au large.

Évolution du nombre de navires entre 2003 et 2013



Source : Ifremer

Le nombre de navires est stable sur la décennie (1 009 en 2013, contre 1 028 en 2003). La part des navires de plus de 7 mètres progresse, passant de 56 % en 2003 à 65 % en 2013. La puissance totale des navires enregistré pour sa part une forte hausse sur la décennie (+62 %), atteignant 159 KW en 2013.

Les principaux ports de pêche sont ceux de la Désirade (69 navires actifs à la pêche), de Saint-François (58), de Sainte-Rose (36), de Deshaies (31) et de Port-Louis (27).

Le renforcement de la filière²

Hormis le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Guadeloupe (CRPMEM), la filière est peu organisée. La pêche guadeloupéenne dispose d'un réseau de

¹ Sources : Comptes définitifs 2010, Insee et Synthèse des pêcheries de Guadeloupe 2013, Ifremer.

² Sources : Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Iles de la Guadeloupe (CRPMEM), Préfecture de la Région Guadeloupe.

commercialisation limitée¹ et elle reste très exposée à la concurrence des produits importés, mais également aux pratiques informelles. Ses capacités de financement sont relativement faibles et nombre d'entreprises sont financièrement fragiles.

À ces difficultés s'ajoutent la contamination de zones de pêche par le chlordécone, la hausse du coût de l'avitaillement et la poursuite de l'invasion du poisson-lion. En 2014, la filière a par ailleurs été perturbée par une nouvelle invasion de sargasses².

Afin de poursuivre sa modernisation, le secteur s'appuie notamment sur les fonds européens et l'assistance technique qu'apporte depuis 2008 le CRPMEM aux professionnels de la filière. Sur la période 2007-2013, l'intégralité du Fonds européen pour la pêche (FEP), qui s'élevait à 5,2 millions €, a été alloué. Pour la période 2014-2020, l'enveloppe du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) s'élève à 8,9 millions € pour les mesures confiées en gestion régionale, hors compensation des surcoûts³. Une des mesures du FEAMP concerne la restauration du soutien public aux dispositifs de concentration de poisson (2^e type de pêche le plus important en 2013). Leur développement devrait ainsi être relancé.

4.2 L'AQUACULTURE

L'aquaculture, malgré son potentiel, est pénalisée par la pollution d'une partie des eaux douces au chlordécone et par la fréquence des événements cycloniques. Ainsi, le volume produit représente le tiers des capacités de production. En décembre 2004, les aquaculteurs guadeloupéens se sont regroupés pour créer le Syndicat des producteurs aquacoles de Guadeloupe (SYPAGUA) avec la volonté de relancer le développement de la filière aquacole.

Neuf sites de production sont enregistrés, regroupés principalement à Goyave, à Sainte-Rose, au Lamentin, à Saint-Claude et à Pointe-Noire. Leur activité est orientée sur la production de ouassous et de tilapias rouges (en eau douce) et d'ombrines ocellées (en eau de mer). Tous les élevages sont alimentés en juvéniles par l'écloserie de Pointe-Noire.

Selon le SYPAGUA, la production aquacole locale oscille depuis plusieurs années entre 12 et 20 tonnes/an, alors que la demande est très supérieure. La production d'ouassous ne couvre qu'une très faible partie de la consommation locale. Estimée à environ 50 tonnes dans les années 1980, elle n'enregistre plus que 4 tonnes en 2014. La production de tilapias rouges s'élève pour sa part à 15 tonnes en 2014. En 2014, la production d'ombrines ocellées s'élève à 4 tonnes. Les perspectives de relance de l'aquaculture d'eau douce sont faibles compte tenu des difficultés d'accès au foncier et de la contamination des sols en chlordécone.

Le FEAMP pour la période 2014-2020 et son plan de compensation des surcoûts permettent de dégager des perspectives favorables pour les prochaines années. L'objectif prioritaire est l'installation de nouveaux pisciculteurs marins.

¹ Selon le CRPMEM, 70 % de la production est écoulée en vente directe par les pêcheurs. Le reste de la production passe principalement par l'intermédiaire de structure de mareyage. Une étude sur ces structures de mareyage (au nombre d'une trentaine), menée pour le compte de France Agrimer est en cours de réalisation à la date de rédaction de ce rapport.

² Les mesures liées au nouveau plan « chlordécone 3 » ne sont pas dévoilées à la date de rédaction de ce rapport. En 2014, l'invasion du poisson-lion se poursuit : l'espèce colonise l'ensemble de l'archipel jusqu'à des profondeurs d'au moins 150 mètres. En ce qui concerne les sargasses, des échouages massifs avaient déjà affecté la Guadeloupe en 2011 et 2012.

³ Le plan de compensation des surcoûts est relatif à la spécificité des RUP. Aussi, la Région Guadeloupe s'est vue confiée par l'État certaines mesures du FEAMP. Elle est par ailleurs l'autorité de gestion des programmes opérationnels (PO) européens 2014-2020.

Section 3

L'industrie et l'artisanat

1. L'industrie

BILAN MITIGÉ POUR L'INDUSTRIE EN 2014

Selon les données de l'enquête de conjoncture de l'IEDOM, dans les industries manufacturières (hors IAA), l'activité est restée mal orientée et la plupart des principaux soldes de gestion dégradés. L'activité des industries agroalimentaires est mitigée, malgré une nette augmentation des exportations de rhum.

1.1 APERÇU STRUCTUREL

L'industrie guadeloupéenne (hors filière canne à sucre) est relativement jeune, son développement date d'une trentaine d'années. Sa faible présence dans le paysage économique local s'explique par les nombreux obstacles structurels auxquels elle est confrontée, qui limitent sa compétitivité et, par conséquent, le développement de ses capacités de production : étroitesse du marché, éloignement géographique et insularité.

La branche industrielle (hors énergie) contribue à hauteur de 4,0 % à la production de richesse sur le territoire en 2010. Composée de 4 035 établissements¹ en 2014, elle rassemble, hors énergie, 8,5 % des structures locales du secteur² et 5,3 % de l'emploi salarié³. Un tiers des effectifs salariés de l'industrie dépend d'un centre de décision (siège social ou tête de groupe) situé à l'extérieur de la Guadeloupe⁴. Pour soutenir ce secteur, de nombreux dispositifs régionaux, nationaux et européens ont été mis en place (fonds européens, lois successives pour l'Outre-mer etc.). En particulier, les programmes de défiscalisation ont largement favorisé, au travers de la réduction de leurs coûts, les investissements industriels.

Nombre d'établissements dans l'industrie par taille et activité au 1^{er} janvier 2014

	Aucun salarié	1 à 5 salariés	6 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 salariés et plus	Total*
Industries agricoles et alimentaires	764	219	81	51	19	1 134
Industries de biens et de consommation	654	53	7	2	5	721
Industries des biens d'équipement	734	154	39	15	5	947
Industries des biens intermédiaires**	907	196	58	40	32	1 233
Total	3 059	622	185	108	61	4 035

* dont établissements à effectif non déclaré

** dont Industries d'extractions

Source : Insee, SIRENE

¹ Selon la définition de l'Insee, un établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services.

² Source : Insee, Démographie des entreprises.

³ Source : Insee, L'emploi salarié au 31 décembre 2013.

⁴ Source : « L'industrie en Guadeloupe », Insee et DRIRE, novembre 2010.

La création d'établissements est en retrait : 312 nouvelles structures ont vu le jour en 2014¹, soit une baisse de 6,0 % par rapport à 2013. Cela représente 6,6 % du volume total de créations d'établissements en Guadeloupe. Les entreprises industrielles sont le plus souvent des unités de petite taille : plus des trois quarts d'entre elles n'emploient aucun salarié. En 2014, un peu plus de 80 % des structures créées n'emploient aucun salarié. Cette dimension limite les capacités d'investissement des entreprises du secteur.

Nombre de créations d'établissements

	2010	2011	2012	2013	2014
Industries agricoles et alimentaires	137	116	108	102	71
Industries des biens de consommation	76	32	74	68	86
Industries des biens d'équipement	99	106	93	91	80
Industries des biens intermédiaires	38	102	85	71	75
Total	350	356	360	332	312

Source : Insee, SIRENE (hors énergie, eau, assainissement et gestion des déchets).

Les industries des biens intermédiaires et agroalimentaires créent la plus grande part de la valeur ajoutée du secteur², respectivement 38 % et 25 %. Le secteur agroalimentaire est dominé par la filière traditionnelle de production de rhum et de sucre ainsi que par les activités de boulangerie-pâtisserie. Il concentre le quart des entreprises. Le secteur de la construction constitue le principal débouché de l'industrie des biens intermédiaires (métallurgie, construction de métaux) et également de l'industrie des biens d'équipement.

Selon l'enquête « Besoins en main d'œuvre 2014 »³, les intentions de recrutement dans le secteur sont en baisse. L'industrie manufacturière déclare 444 projets de recrutement en 2013 (contre 643 en 2012 et 484 en 2011). Les industries agroalimentaires en déclarent 414 (contre 479 en 2013 et 628 en 2012).

1.2 LES PRINCIPALES ZONES INDUSTRIELLES

La Guadeloupe compte une dizaine de zones industrielles réparties sur une surface d'environ 460 hectares. Toutefois, ces zones d'activités sont très hétérogènes (en termes de contenu et de taille) et la majorité des établissements sont concentrés sur le site de 300 hectares de Jarry, véritable poumon économique de l'île. Situé dans la commune de Baie-Mahault, sa proximité avec Guadeloupe Port Caraïbes a favorisé le développement des activités industrielles. En 2014, la commune de Baie-Mahault rassemble 800 établissements industriels (hors énergie), soit près de 20 % des établissements du secteur en Guadeloupe.

1.3 L'AMPI

L'Association des moyennes et petites industries (AMPI) regroupe 125 entreprises adhérentes de l'industrie locale représentant 3 900 salariés directs et réalisant un chiffre d'affaires global de plus de 900 millions € en 2014. Depuis sa création en 1970, l'association œuvre à la défense de la production locale et à la promotion des intérêts et des produits des entreprises de ce secteur.

¹ Source : Insee, Démographie des entreprises en 2014, hors énergie.

² Source : « L'industrie en Guadeloupe », Insee et DRIRE, novembre 2010.

³ Source : Pôle emploi, Crédoc, 2014.

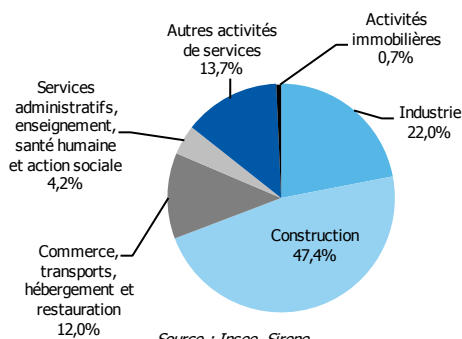
2. L'artisanat

UN SECTEUR ARTISANAL EN PROGRESSION

La place de l'artisanat dans l'activité économique de l'archipel se conforte en 2014. Le secteur de la construction demeure le plus représenté avec 5 762 entreprises et le plus dynamique avec 35,4 % des créations d'entreprises artisanales.

À fin 2014, l'Insee dénombrait 12 164 entreprises artisanales sur le territoire. La Guadeloupe est la deuxième région française, après la Corse, où ce secteur est le plus représenté proportionnellement à sa population. Il s'agit d'un secteur dynamique qui a comptabilisé 1 070 nouvelles entreprises en 2014. Le secteur de la construction est prépondérant parmi l'ensemble des branches professionnelles, il regroupe près de la moitié des entreprises (5 762 soit 47,4 %), loin devant les industries (2 676 entreprises, soit 22,0 %). Il a également été à l'origine de 35,4 % des créations d'entreprises dans l'artisanat en 2014. Le poids des activités de construction se traduit par la forte présence d'artisans du bâtiment sur le territoire : le nombre de maçons, d'électriciens et de menuisiers/charpentiers/serruriers est deux à trois fois supérieur à celui de France hors DOM, en proportion de la population.

Les entreprises artisanales par domaine d'activité



Pour soutenir le secteur, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Guadeloupe mène différentes actions (formation, accompagnement des porteurs de projets, etc.). Ainsi, elle a facilité la mise en place en 2012 de la Société interprofessionnelle artisanale de garantie d'investissement (SIAGI), un nouveau dispositif national de caution destiné aux artisans.

En parallèle, l'Université régionale des métiers et de l'artisanat (URMA) a ouvert ses portes à la rentrée 2012. Cette nouvelle structure pédagogique, d'un coût de 25,2 millions €, offre aux artisans, salariés et apprentis un enseignement technique professionnel notamment dans les domaines de l'alimentation, de l'hygiène, des services à la personne et des métiers d'art (diplômes de niveau V, équivalent au CAP, au niveau II soit BAC+4).

3. La filière canne - sucre - rhum

UN BILAN 2014 POSITIF

En 2014, la campagne cannière enregistre des résultats en hausse. Les tonnages de cannes broyées et de sucre produit progressent fortement (respectivement de +31,2 % et de +30,6 %). La production de mélasse affiche une hausse prononcée (+45,4 %). La richesse saccharine s'établit à 9,17 après 9,26 en 2013. Les exportations de rhum industriel et de rhum agricole augmentent sensiblement.

En Guadeloupe, selon le dernier recensement agricole¹, 4 312 exploitations agricoles produisent de la canne à sucre sur une surface de 14 173 hectares. La canne à sucre demeure l'espèce la plus cultivée. La filière canne représente 16 % de la valeur ajoutée du secteur de l'agriculture en 2010². La filière sucre et rhum représente 4 % de la valeur ajoutée du secteur de l'industrie.

En 2014, la récolte cannière s'est déroulée du 27 février au 1^{er} juillet en Guadeloupe continentale, et du 21 février au 5 mai à Marie-Galante. La campagne cannière enregistre des résultats en hausse, notamment grâce aux bonnes conditions climatiques et aux replantations effectuées en 2013 (+38 % par rapport à 2012). La campagne 2014 succède à une campagne 2013 considérée comme l'une des plus mauvaises de la décennie. Elle fut principalement pénalisée par des conditions climatiques défavorables et par une dégradation des souches. En 2014, le programme de renouvellement de la sole cannière lancé en 2013 s'est poursuivi.

3.1 L'INDUSTRIE SUCRIÈRE

En 2014, les sucreries³ ont broyé 587 676 tonnes de canne (+31,2 % par rapport à 2013) dont 509 437 tonnes à Gardel et 78 239 à la Sucrerie-Rhumerie de Marie-Galante (SRMG).

Évolution des principaux indicateurs

En tonnes	2010	2011	2012	2013	2014	Var. 14/13
Canne broyées	677 432	646 304	585 600	448 022	587 676	31,2%
Sucre fabriqué	59 986	51 280	53 546	45 366	59 249	30,6%
Richesse saccharine (%)	8,02	7,48	8,33	9,26	9,17	-1,0%
Rendement sucrier (%)	8,85	7,93	9,14	10,13	10,08	-0,5%

Sources : Gardel SA et SA SRMG, Centre technique de la canne à sucre de la Guadeloupe (CTCS)

La quantité de sucre produite en 2014 s'élève à 59 249 tonnes (+30,6 % par rapport à 2013). Le rendement sucrier⁴ s'élève à 10,08 après 10,13 en 2013. Celui observé à Marie-Galante est légèrement supérieur à celui relevé à Gardel (10,44 contre 10,03). La richesse saccharine s'établit à 9,17, après 9,26 en 2013. La sucrerie de Marie-Galante affiche une richesse saccharine supérieure à celle observée à Gardel (10,44, contre 8,98).

¹ Source : Recensement agricole 2010, Agreste Primeur, juin 2014.

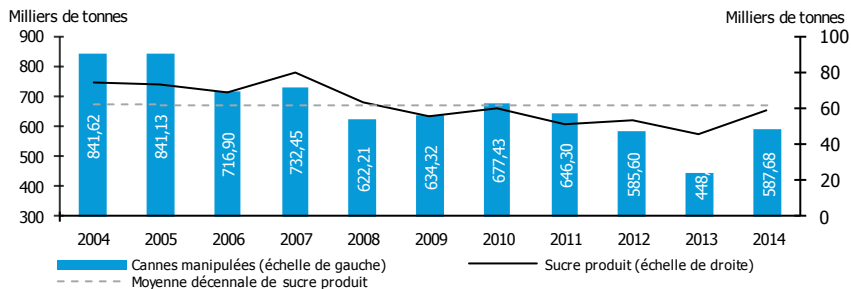
² Source : Comptes économiques définitifs, Insee, 2010.

³ Dans les années 60, les restructurations intervenues dans le secteur ont entraîné la fermeture d'un nombre important d'usines sucrières. Sur la quinzaine que comptait la filière, seules deux demeurent aujourd'hui en activité : l'usine de Gardel au Moule en Grande-Terre et celle de Grande-Anse à Grand-bourg de Marie-Galante.

⁴ Le rendement sucrier correspond au rapport entre les tonnes de sucres produit et les tonnes de cannes broyées.

La production de mélasse s'élève à 27 730 tonnes (+45,4 % par rapport à 2013) dont 24 573 tonnes à Gardel contre 3 157 à Marie-Galante. À Marie-Galante, l'approvisionnement de l'usine a été compromis par des difficultés mécaniques, comme en 2013 et en 2012.

Évolution de cannes broyées et de sucre produit



Source : Centre technique de la canne à sucre de la Guadeloupe (CTCS)

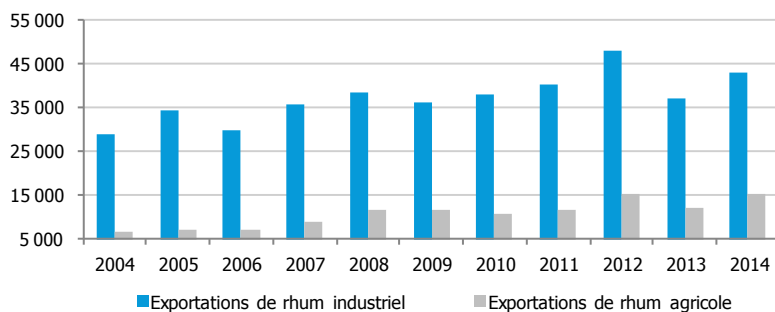
3.2 L'INDUSTRIE RHUMIÈRE

Le rhum de Guadeloupe se décline en un rhum agricole, eau de vie issue de la distillation du jus de canne fermenté, et en un rhum industriel (ou de sucrerie), boisson spiritueuse obtenue par fermentation de mélasses ou de sirops issus de la fabrication du sucre de canne.

En 2014, la production totale de rhum progresse (+4,7 % après -9,8 % en 2013) pour s'établir à 77 431 hectolitres d'alcool pur (HAP). Si la production de rhum industriel, qui représente 53 % de la production totale de rhum, est en recul (-10,3 %), celle de rhum agricole est en hausse (+28,9 %). En 2014, 75 % de la production est exportée (58 209 HAP).

Sur le marché local, c'est principalement le rhum agricole qui est consommé (à 94 %). À l'inverse, près des trois quarts des exportations de rhum sont du rhum industriel, à destination des liquoristes et des producteurs de punches situés en France hors DOM et en Europe. Sur un an, les exportations de rhum industriel progressent de 15,1 % et les exportations de rhum agricole enregistrent une hausse de 25,2 %. Sur la période 2004-2014, le taux de croissance annuel moyen des exportations de rhum est de 5,0 %.

Évolution des exportations de rhum (en hectolitres d'alcool pur)



Source : Douanes

Section 4

Les déchets, l'énergie et l'eau

1. Aperçu structurel

La branche « déchets, énergie et eau » génère 2,5 % de la valeur ajoutée totale en 2010, soit plus de 172 millions €. Elle rassemble 1,1 % des entreprises du département et représentent 0,5 % des créations d'entreprises en 2014.

2. La gestion des déchets

2.1 LES ACTEURS DES DÉCHETS

Le code général des collectivités territoriales (article L.2224-13) confie les compétences de collecte et de traitement des déchets aux communes. Ces compétences peuvent être transférées à un Établissement de coopération intercommunal (EPCI) ou à un syndicat mixte.

En 2013, la communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre (CANBT), la communauté d'agglomération du Sud Basse-Terre (CASBT) et la communauté des communes de Marie-Galante (CCMG) étaient les trois EPCI qui assuraient la collecte des déchets pour 12 des 32 communes de Guadeloupe. Le syndicat de valorisation des déchets de la Guadeloupe (SYVADE), le syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères (SYMCTOM), la CANBT et la CASBT assuraient pour leur part le traitement des déchets pour l'ensemble des communes de Guadeloupe.

En 2014, la répartition de collecte et du traitement des déchets a été modifiée suite à la mise en place progressive de la réforme des collectivités territoriales.

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La mise en œuvre progressive depuis le 1^{er} janvier 2013 du schéma départemental de coopération intercommunal de la Guadeloupe, en application de la réforme des collectivités territoriales (loi 2010-1563 du 16 décembre 2010), a redéfini les compétences de certaines collectivités en matière de gestion de déchets.

Concernant le traitement de déchets :

- Par arrêté préfectoral de liquidation du 27 juin 2014, le SYMCTOM est dissous. Le traitement des déchets ménagers est désormais assuré par la CASBT dont le périmètre a été élargi à toutes les communes du SYMCTOM, à l'exception de Pointe-Noire où la compétence a été reprise par la CANBT.
- Au 1^{er} janvier 2014, plusieurs communes quittent le SYVADE suite à la transformation de la communauté des communes du Nord Grande-Terre en communauté d'agglomération. Les communes de Terre-de-Haut et Terre-de-Bas adhèrent au CASBT tandis que les communes du Moule, de Morne-à l'eau, de Petit-Canal, de Port-Louis et d'Anse-Bertrand adhèrent la CANBT.

Concernant la collecte des déchets : l'extension des communautés d'agglomération du Nord et Sud Basse-Terre est à l'origine d'un transfert de compétences. Les communes de Goyave et de Pointe-Noire adhèrent la CANBT et les communes de Bouillante, de Vieux-Habitants, de Trois-Rivières, de Capesterre-Belle-Eau, Terre-de-Haut et Terre-de-Bas la CASBT.

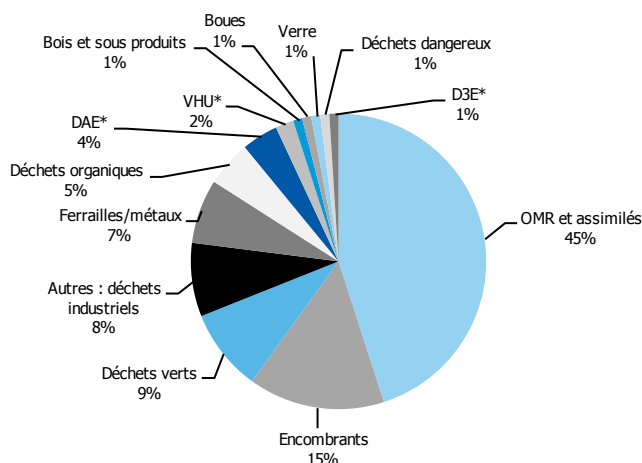
L'ADEME (l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) assure un rôle d'accompagnement technique et financier auprès des collectivités et des entreprises pour une gestion moderne et optimisée des déchets. La DEAL (la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement) dispose de compétences réglementaires et de contrôle au titre de la police des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Enfin, l'ensemble des politiques publiques menées sur le territoire par le Département et la Région sont coordonnées par la planification du Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) et du Plan de prévention de gestion des déchets dangereux (PPGDD)¹. La révision de ces deux documents stratégiques est en cours.

2.2 LA RÉCEPTION DES DÉCHETS²

En 2013, le tonnage de déchets (hors BTP) réceptionnés dans les 19 unités de traitement s'élève à 370 753 tonnes et enregistre une hausse de 3,5 % par rapport à 2012.

Répartition des déchets entrant dans les installations de traitement



*D3E : Déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers, DAE : déchets d'activité économique, VHU : Véhicules hors d'usage.

Source : Observatoire des déchets de la Guadeloupe, *Les chiffres clés des déchets en Guadeloupe, bilan 2013*

Les principaux déchets sont les ordures ménagères résiduelles (OMR), les encombrants, et les déchets verts qui représentent respectivement 45 %, 15 % et 9 % des déchets réceptionnés.

Le service public de collecte de déchets est assuré par les collectivités locales. On distingue deux méthodes usuelles de collecte des déchets : la collecte *porte-à-porte* et la collecte en *apport volontaire*.

¹ Depuis l'adoption des lois Grenelle en 2009 et 2010, le PPGDND et le PPGDD remplacent respectivement le PDEDMA (Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, adopté en 2008) et le PREGEDD (Plan régional d'élimination et de gestion des déchets dangereux, adopté en 2010).

² L'ensemble de cette note sur les déchets est réalisée à partir de la publication *Les chiffres clés des déchets en Guadeloupe, bilan 2013* de l'Observatoire des déchets de la Guadeloupe.

La collecte en *porte-à-porte* : les déchets sont collectés au domicile de l'utilisateur. En 2013, 214 621 tonnes de déchets ont pu être récoltées par ce biais, un chiffre en baisse de 2,1 % par rapport à 2012. La collecte en *apport volontaire* : l'utilisateur vient lui-même déposer ses déchets dans des bornes d'apport volontaire installées dans les lieux publics ou déchetterie. En 2013, les 6 déchetteries en activité du territoire ont permis de collecter 21 262 tonnes de déchets (+31 % par rapport à 2012).

2.3 LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

En 2013, un peu plus de 98 000 tonnes de déchets ont été pris en charge pour être recyclés, soit 26 % du tonnage total de déchets entrés dans les installations de traitement (contre 22 % en 2012). 12 % des déchets ont été envoyés dans des filières de valorisation sur le territoire tandis que 14 % ont été envoyés dans des filières de valorisation hors du territoire. Le mode de traitement privilégié reste l'enfouissement, avec 74 % de déchets enfouis.

Mode de traitement des déchets entrant dans les installations de traitement

Mode de traitement	tonnage	%	tonnage	%
	2012		2013	
Valorisation Guadeloupe	33 803	9%	43 189	12%
Valorisation hors du département	44 935	13%	54 906	14%
Enfouissement	279 542	78%	272 658	74%
Total	358 279	100%	370 753	100%

Source : Observatoire des déchets de la Guadeloupe, Bilan 2013

Les déchets valorisés sur le territoire sont les déchets verts (50 %), les déchets organiques (42 %) et les pneus (8 %), tandis que les déchets valorisés hors du département sont majoritairement les ferrailles et les métaux (45 %), les déchets d'activité économique¹ (22 %) et les véhicules hors d'usage (14 %).

2.4 L'ÉCONOMIE DU DÉCHET

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est un impôt direct facultatif additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle constitue une contribution aux dépenses engagées par la commune pour le fonctionnement du service rendu aux administrés. La recette provenant de la TEOM peut couvrir une part variable du coût de la collecte et du traitement restant à la charge de la collectivité.

En 2012, la TEOM s'élève à 44,9 millions € en Guadeloupe. La TEOM/hab. s'élève à 111 €/hab. Les recettes moyennes de la TEOM ont tendance à évoluer de manière positive depuis 2010 (+14 % entre 2010 et 2012). En 2012, la TEOM/hab. est inférieure à celle de la Réunion (117 €/hab.) et à celle de la Martinique (126 €/hab.) mais supérieure à celle de la Guyane (52 €/hab.).

¹ On appelle communément déchets d'activités économiques (DAE) tous les déchets qui ne sont pas des déchets ménagers au sens de l'article R.541-8 du Code de l'environnement (entreprises industrielles et du BTP, artisans et commerçants, services publics, hôpitaux publics et cliniques privées, médecins, etc.).

3. L'énergie

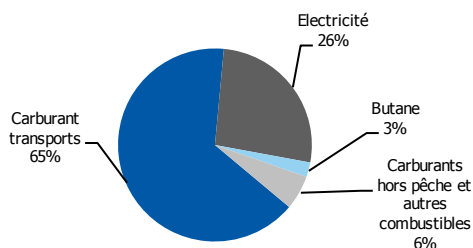
Les principales sources d'approvisionnement énergétiques de la Guadeloupe sont d'origines fossiles importées principalement d'Europe. En 2013, l'approvisionnement en ressources fossiles est de 758 228 tonnes équivalent-pétrole (tep), dont 76 % de produits pétroliers (hors gaz butane), 22 % pour le charbon et 2 % pour le gaz butane. En 2013, le taux de dépendance énergétique est égal à 90 % (contre 54 % pour les pays de l'Union Européenne et 50 % pour la France en 2011).

Le PRERURE¹ et le schéma régional climat air énergie (SRCAE) inscrivent l'archipel dans une démarche d'indépendance énergétique proche de 50 % à l'horizon 2030 et d'autonomie énergétique à l'horizon 2050.

La consommation d'énergie finale a connu une forte progression entre 2000 et 2010 (plus de 40 %). Depuis 2011, la consommation d'énergie finale se stabilise (+1,4 % entre 2011 et 2013).

En 2013, les premières formes d'énergie finale consommées sont le carburant dans le domaine des transports (65 % de la consommation totale d'énergie) et l'électricité (26 %).

Consommation d'énergie finale en 2013
(hors chaleur)



Source : Observatoire de l'énergie et du climat, bilan 2013.

3.1 LES HYDROCARBURES

Les besoins en hydrocarbures sont assurés essentiellement par l'importation de produits raffinés en Martinique par la Société anonyme de raffinerie des Antilles (SARA), en situation quasi-monopolistique.

L'arrêté du 5 février 2014, relatif la mise en œuvre du décret n°2013-1314 du 27 décembre 2013, précise la réglementation des prix des produits pétroliers ainsi que le fonctionnement des marchés de gros pour la distribution de ces produits dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique.

En 2014, la consommation d'hydrocarbures² en provenance de la SARA enregistre une baisse de 1,9 % par rapport à 2013. Cette baisse s'explique principalement par la diminution de consommation de carburant dans les secteurs routiers (-3,6 % pour l'essence et -2,1 % pour le gazole) ainsi que dans les transports aériens (-1,5 % pour le kérosène).

¹ Plan énergétique régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie. Depuis 2008, ce plan définit la politique régionale de demande et d'offre énergétique dans une perspective de développement durable.

² La consommation d'hydrocarbures comptabilisée ici comprend la consommation d'essence sans plomb, de gazole, de fioul et de kérosène. Elle ne comprend pas la consommation de butane.

3.2 L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE¹

3.2.1 La consommation électrique

Depuis le milieu des années 80 jusqu'en 2010, la consommation d'électricité a enregistré une hausse quasi continue, due à la croissance démographique, la décohabitation et la progression des taux d'équipement des ménages. Après avoir augmenté de 15 % entre 2005 et 2010, la consommation globale d'électricité amorce depuis 2010 une stabilisation. En 2014, la production d'électricité livrée au réseau s'établit à 1 733 GWh.

La consommation électrique moyenne (tous secteurs confondus : résidentiel, tertiaire, industriel) par habitant était de 4,3 MWh/hab. en 2013 et stable par rapport à 2012. En 2012², il s'agissait de la consommation la plus élevée des départements d'Outre-mer, devant la Martinique (4,1 MWh/hab.), la Guyane (3,6 MWh/hab.) et la Réunion (3,3 MWh/hab.).

3.2.2 La production électrique

En 2014, la production d'électricité livrée au réseau s'élève à 1 733 GWh, contre 1 729 GWh en 2013 et 1 501 GWh en 2005. L'électricité produite provient principalement des énergies fossiles. En 2014, la production à partir du pétrole représente 53,4 % du mix énergétique et celle à partir du charbon 28,2 %. Cette production est réalisée majoritairement par les deux centrales d'EDF situées à Jarry (pour le pétrole) et la société Albioma du Moule (pour le charbon).

Les énergies renouvelables représentent pour leur part 18,4 % du mix énergétique contre 8,6 % en 2010.

L'énergie *photovoltaïque* représente 5,9 % de l'électricité produite en 2014. Encore marginale avant 2011, elle constitue désormais la première source d'énergie renouvelable en Guadeloupe.

L'énergie *géothermique* constitue en 2014 la deuxième source d'énergie renouvelable de l'île et représente 4,3 % de la production d'électricité. La centrale de Bouillante est à ce jour l'unique centrale géothermique produisant industriellement de l'électricité en France.

L'énergie tirée de la combustion de la *bagasse* (résidu fibreux obtenu après le broyage des cannes à sucre) contribue en 2014 à 3,5 % de la production énergétique. Elle est fournie par la centrale thermique du Moule, fonctionnant en étroite collaboration avec l'usine sucrière de Gardel. La construction d'une centrale bagasse-biomasse à Marie-Galante devrait débuter en octobre 2015 pour une durée de deux ans.

L'énergie *éolienne* s'est fortement développée depuis l'installation en 1993 du premier parc éolien raccordé au réseau électrique. En 2014, l'électricité produite à partir des éoliennes représente 3,1 % de la production totale d'électricité.

L'énergie *hydraulique* contribue à hauteur de 1,5 % à la production d'électricité en 2014. Le développement de mini-centrales est limité par la localisation d'une partie du gisement sur le territoire du Parc national, ainsi que par le niveau élevé des coûts de raccordement et de défrichement.

¹ Sources : EDF, l'Observatoire régional de l'énergie et du climat, *Les chiffres clés de l'Énergie en Guadeloupe, bilan 2013*.

² Les données 2013 de la Martinique, la Guyane et la Réunion n'étant pas disponibles à la date de rédaction de ce rapport.

4. L'eau¹

Le fil de l'eau en 2014

Le Comité de bassin de Guadeloupe est une assemblée qui regroupe tous les acteurs agissant dans le domaine de l'eau. Il élabore notamment un plan de gestion nommé SDAGE (le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), qui fixe les orientations fondamentales de la politique de l'eau pour une durée de 6 ans. Le projet de SDAGE 2016-2021 est soumis à consultation du public du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015 avant une adoption en décembre 2015.

L'Office de l'Eau Guadeloupe est un établissement public local dont le rôle est de faciliter les diverses actions d'intérêt commun dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Le Comité du bassin a notamment confié à l'Office de l'Eau l'élaboration du Programme Pluriannuel d'intervention 2013-2018, qui couvre les enjeux de la gestion de l'eau en Guadeloupe, conformément au SDAGE.

Climat, ressources naturelles et besoins

La Guadeloupe bénéficie d'un climat tropical humide tempéré par l'influence maritime et les alizés. Le climat est caractérisé par une saison sèche, de décembre à mai, et par une saison humide, de juin à novembre. Les précipitations sont très importantes sur une grande partie de la Basse-Terre, où le massif de la Soufrière est considéré comme le château d'eau de la Guadeloupe, alors que Grande-Terre connaît une pluviométrie moindre.

La forte irrégularité spatiale des précipitations et la disparité des reliefs sont à l'origine du réseau hydrographique très diversifié de l'archipel. L'île volcanique de Basse-Terre est drainée par plus de 50 cours d'eau à écoulement permanent, alors que le réseau hydrographique des autres îles de l'archipel est essentiellement composé de « ravines » qui ne coulent que lors de précipitations importantes.

Les prélèvements proviennent en majorité des cours d'eau de la Basse-Terre, alors que les besoins sont localisés sur l'ensemble du territoire. La Grande-Terre nécessite un approvisionnement important, tant en eau d'irrigation qu'en eau potable (pour la région pontoise en particulier). De plus, la ressource devient rare pendant la période sèche du Carême.

Points de prélèvements, réseau de distribution et stockage de l'eau potable

En 2014, l'eau est prélevée via 64 points de prélèvements (28 en rivière et 36 en souterrain) qui alimentent 52 unités de production. 71 % des prélèvements s'effectue en Basse-Terre (donnée de 2011). 71,8 millions de m³ d'eau ont été prélevés pour la production d'eau potable et déclarés à l'Office de l'Eau en 2013².

Le réseau de distribution représente environ 4 250 km (hors branchements). Le taux de rendement technique du réseau était de 51 % en 2008³. En ce qui concerne le stockage d'eau potable, 150 réservoirs assurent une capacité d'environ 110 000 m³.

¹ Source : Comité du bassin Guadeloupe, Office de l'eau, *Étude économique relative à la récupération des coûts et des services liés à l'eau du district hydrographique comprenant la Guadeloupe et Saint-Martin*, septembre 2013, Acteon.

² Les entités qui prélèvent de l'eau dans le milieu naturel doivent s'acquitter d'une redevance pour prélèvement auprès de l'Office de l'Eau. Seuls les prélèvements supérieurs à 10 000 m³ sont assujettis à la redevance de prélèvement. La donnée relative à l'année 2014 n'est pas disponible à la date de rédaction de ce rapport.

³ Dernière donnée validée à l'échelle du territoire.

Consommation d'eau potable, service public d'assainissement et recettes

En 2011, le volume d'eau facturé pour la distribution d'eau potable est estimé à 29 millions m³. Les ménages représentent une grande partie du volume d'eau facturé (76 %), viennent ensuite le secteur agricole (14 %) et l'industrie (9 %). Le volume d'eau facturé pour l'assainissement collectif¹ est moindre et s'élève à 9,8 millions m³. En 2011, les recettes d'exploitation des collectivités et des délégataires s'élèvent à 67,4 millions €.

Gestion de l'eau potable

La production et la distribution d'eau potable est un service public qui relève de la compétence des communes. Ces compétences peuvent être transférées, sur décision de la collectivité, à un établissement public de coopération intercommunal (EPCI). À fin décembre 2014, 28 des 32 communes de Guadeloupe sont regroupées au sein de 5 EPCI compétents en eau potable : la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre (CASBT, qui regroupe 11 communes), la Communauté d'Agglomération du Nord Grande Terre (CANGT, 5 communes), la Communauté d'Agglomération de Cap Excellence (CACE, 3 communes), le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et d'Assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG, 6 communes), la communauté de communes de Marie-Galante (CCMG, 3 communes). À fin décembre 2014, ces 5 EPCI, associés aux 4 communes restantes, forment les 9 collectivités compétentes en eau de la Guadeloupe.

Le mode de gestion de la collectivité compétente en eau peut être soit direct (dit « en régie ») soit délégué. Dans le premier cas, la collectivité compétente assure directement le service de l'eau avec son propre personnel, et se rémunère auprès des usagers. Dans le second cas, la commune (ou l'EPCI) délègue par contrat à une entreprise privée l'exécution des services publics de l'eau. À fin décembre 2014, la majorité des collectivités compétentes ont délégué les services de l'eau à une entreprise privée : la Générale des Eaux Guadeloupe, la compagnie Guadeloupéenne de services publics, ou la Nantaise des Eaux Services².

L'eau, une situation préoccupante

L'année 2014 a été marquée par de nombreuses coupures d'eau sur l'ensemble du territoire. Afin de rétablir le réseau de distribution d'eau potable en Guadeloupe, un plan d'urgence de 22 millions €, lancé par la Région et le Département, a été enclenché au mois de septembre. Le plan prévoit notamment la création d'une usine au Moule et le renouvellement d'une partie du réseau de distribution à Sainte-Anne. La mise en œuvre de ce plan a été confiée à l'Office de l'Eau et au Conseil Général.

Au mois de décembre, un mouvement de grève, principalement liée à l'arrivée à échéance d'une convention liant la Générale des Eaux et le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau et d'assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG), a entraîné de sérieuses perturbations dans la distribution de l'eau durant une dizaine de jours. Un projet de structure unique de production d'eau potable est actuellement en cours.

¹ En 2011, l'assainissement collectif est connecté à une vingtaine de stations d'épuration pour une capacité épuratoire de 182 682 équivalents-habitants (EH), soit environ 45 % de la population.

² La Générale des Eaux assure la gestion de 16 des 32 communes de Guadeloupe. Par ailleurs, la CANGT, la CCMG et la CACE ont « entièrement » délégué leur mode de gestion à une entreprise privée. Le territoire de la CASBT est particulier. En effet, 8 des 11 communes qu'il regroupe sont en régie (via la régie de CASBT, à l'exception de Trois-Rivières opérée par la régie de Trois-Rivières) alors que la gestion de 3 communes restantes est confiée à la Compagnie Guadeloupéenne de Service Public (CGSP). Le mode de gestion du SIAEAG est la régie avec un personnel externe (de la Générale des Eaux).

Section 5

Le bâtiment et les travaux publics

UNE ANNÉE ENCORE DIFFICILE POUR LE BTP

L'activité dans le bâtiment et les travaux publics (BTP) se détériore une nouvelle fois en 2014. La plupart des indicateurs relatifs au secteur continuent de se dégrader. Fortement dépendant de la commande publique, le secteur du BTP souffre d'un manque de grands projets structurants alors que le marché privé est atone.

1. Aperçu structurel

Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) contribue pour 5,5 % à la formation de la valeur ajoutée brute en 2010¹. La filière concentre 4,9 % de l'emploi salarié total et rassemble 15,4 % des entreprises du département. Le rythme des créations d'entreprise continue de diminuer avec 412 entreprises créées en 2014 (-16,9 % sur un an). Le secteur du BTP est caractérisé par son atomicité : seuls 2,2 %² des entreprises emploient plus de 10 salariés.

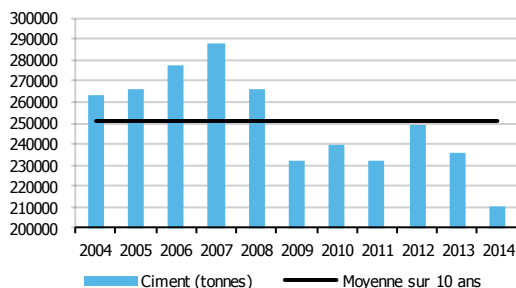
L'activité du BTP a bénéficié jusqu'en 2008 de deux moteurs de développement : d'une part, une commande publique importante qui a soutenu des projets structurants d'envergure et, d'autre part, des avantages fiscaux liés aux dispositifs successifs de défiscalisation en faveur de la construction neuve privée (lois Pons et Paul en 1986 et 2001, loi Girardin en 2003).

Depuis 2009, le marché privé s'essouffle en lien avec l'entrée en vigueur de la loi pour le développement économique de l'Outre-mer (LODEOM) qui, entre autres, réoriente la défiscalisation vers le logement social et intermédiaire. Le mouvement social de 2009 a également accentué les difficultés de la filière qui souffre du durcissement de la concurrence, du report de certains chantiers relevant de la commande publique et de la rareté des appels d'offres.

2. L'activité du secteur

L'activité dans le secteur du BTP est particulièrement faible en 2014. Dans le bâtiment, le marché reste atone. Dans les travaux publics, impactés par les échéances municipales et les contraintes budgétaires des collectivités, le manque de chantiers structurants a encore pesé sur l'activité du secteur.

Consommation de ciment



Source : Ciments Antillais, yc Îles du Nord

¹ Source : Comptes économiques définitifs, Insee.

² Source : Insee, SIRENE, 1^{er} janvier 2014.

Les ventes de ciment sur le marché local ont continué à diminuer et s'élèvent à 194 206 tonnes. Il s'agit de la plus faible consommation de ciment depuis 1986. Dans le détail, les ventes en vrac, généralement destinées aux grands chantiers, accusent une baisse plus marquée (-15,6 %) que les ventes en sac (-5,0 %). Les effectifs salariés recensés à la Caisse des congés du BTP demeurent stables par rapport à 2013 et s'élèvent à 6 245. Depuis 2009, le secteur a perdu 2 665 emplois. Le nombre de permis de construire délivrés pour les logements neufs diminue pour la seconde année consécutive de 3,2 % après -8,1 %.

Les crédits à l'habitat continuent de progresser mais à un rythme ralenti : +3,8 % après une croissance de 3,9 % en 2013 et de +8,2 % en 2012. L'évolution observée est imputable à la croissance des crédits immobiliers des entreprises qui progressent de 4,8 % (après +1,7 % un an plus tôt). En revanche, les crédits à l'habitat des ménages est moins dynamique que les années précédentes (+2,9 % contre +6,0 % en 2013).

3. Le logement

3.1 LE PARC DE LOGEMENTS

En 2012, la Guadeloupe compte 212 437 logements¹, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2007 (+17 400 logements), résultant de la croissance démographique et d'une réduction constante de la taille des ménages. Les constructions neuves sont situées principalement dans le sud de la Grande-Terre (Saint-François et Sainte-Anne) et majoritairement destinées au tourisme. Les résidences principales constituent 72 % de l'ensemble des logements, un taux qui diminue de 2 points en l'espace de cinq ans.

L'habitat en Guadeloupe se distingue de celui de la France hors DOM par une prédominance de maisons individuelles qui représentent les trois quart des habitations en 2009 (contre 56 % en France métropolitaine). La qualité et le confort des logements continuent de s'améliorer. Ainsi, les habitations de fortune et les cases traditionnelles se marginalisent : en 2009, ils ne représentaient plus que 3,9 % des résidences principales contre 15 % en 1999. Néanmoins, 3 300 ménages vivent sans électricité et 4 700 sans salle de bain ni douche.

S'agissant du risque sismique, selon des études partielles, seul un tiers des constructions serait aux normes en Guadeloupe, un deuxième tiers nécessiterait des analyses complémentaires et des travaux de sécurisation limités, et le dernier tiers des bâtis serait considéré comme présentant un danger. S'agissant du risque d'inondation, 3 400 logements sont situés en zone d'aléa moyen à élevé.

Des besoins en logements liés à l'évolution de la population²

Selon les projections de l'Insee, la croissance du nombre de ménages à l'horizon 2040 impliquerait une augmentation de la production de logements. La Guadeloupe compterait en effet 36 000 ménages de plus qu'en 2010, soit une hausse de 22 % sur la période. Pour répondre à cette augmentation et satisfaire les attentes des ménages déjà en place, il conviendrait de livrer entre 2 500 et 3 200 logements par an d'ici 2040, soit au total entre 78 000 et 100 000 logements sur la période. Les besoins en logement plus petit devraient se

¹ « Dossier sur l'évolution de la population en Guadeloupe entre 2007 et 2012 », Insee.

² « Le logement aujourd'hui et demain en Guadeloupe » Insee, décembre 2013.

confirmer avec l'augmentation du nombre de ménages constitués d'une seule personne (+61 % entre 2010 et 2030 et +79 % entre 2010 et 2040).

3.2 LA RÉSORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE

Un pôle de Lutte contre l'Habitat Indigne (PHI) a été officiellement installé dans le Département en décembre 2011 afin d'identifier et améliorer les situations des familles concernées par l'habitat indigne. En Guadeloupe, le nombre de logements concernés par l'insalubrité est estimé à près de 15 000 selon la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), dont 7 000 se situent à Pointe-à-Pitre et aux Abymes.

Le nombre de logements livrés dans le cadre de la Résorption de l'habitat insalubre (RHI) diminuent en 2014 (99 logements livrés contre 318 en 2013). Cette baisse résulte, d'une part, de l'achèvement d'un certain nombre d'opérations de RHI, d'autre part, des difficultés toujours récurrentes liées au traitement social des habitants (non adhésion au projet, reste à charge trop élevé pour le relogement en locatif, difficultés à équilibrer les opérations en accession sociale). En 2014, 131 logements ont été mis en chantier (contre 57 en 2013).

3.3 LA RÉNOVATION URBAINE

Les projets de rénovation urbaine de la zone Pointe-à-Pitre (RUPAP) et de la zone Abymes ont été lancés respectivement en février 2006 et juillet 2009 par la signature de conventions partenariales avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Le coût global des opérations s'élèverait à près de 968 millions €¹.

Sur un total de 2 792 logements à démolir, 1 645 ont été libérés et 762 sont démolis ou en cours de démolition. Par ailleurs, sur les 3 150 logements à construire, 990 constructions sont livrées ou sont en cours de livraison.

Concernant l'état d'avancement financier, si le taux d'engagement est dans la moyenne nationale (93 % à fin 2013), le taux de mandatement est plus faible (35 %), traduisant la nécessité de renforcer la phase opérationnelle.

3.4 LE LOGEMENT SOCIAL

Au titre de l'année 2013, le parc locatif compte 31 600 logements, en progression de 3,8 % sur un an. En 2013, 3,2 % de ces logements ont été mis en service et 30 600 ont été offerts à la location. Le taux de vacance des logements proposés à la location s'élève à 5,5 % en Guadeloupe contre 3,2 % en France hors DOM et 3,3 % pour l'ensemble des DOM. Ce taux est en progression par rapport à l'année dernière (3,8 %).

Le parc social est relativement récent. En 2011, la moitié des logements a moins de 14 ans d'âge. Le nombre de logements anciens, construits avant 1980, représentent un cinquième du parc et sont principalement concentrés dans l'agglomération pointoise. Le parc social s'est adapté à l'évolution de la taille des ménages. Les logements de trois pièces sont les plus nombreux et représentent 46 % du total. Les logements de cinq pièces sont devenus rares et ne représentent plus que 5 % du parc.

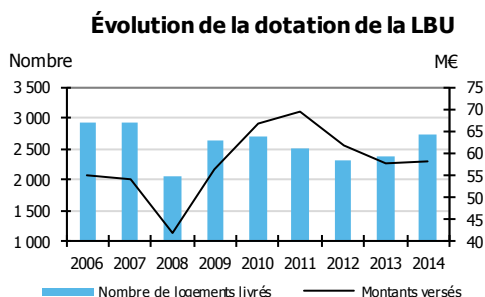
¹ Rapport annuel 2013 du Conseil départemental de l'habitat (CDH).

La construction et la gestion des logements sociaux de la Guadeloupe sont assurées par cinq bailleurs. Trois d'entre eux gèrent 89 % du parc. La SIG est l'opérateur le plus important rassemblant 44 % du parc locatif social en 2013, la SEMSAMAR et la SIKOA représentent respectivement 23 % et 22 % du parc.

3.5 LE FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

L'aide de l'État au logement social s'inscrit dans une ligne budgétaire unique (LBU) destinée à financer les primes aux particuliers, les logements HLM (locatifs ou en accession à la propriété) et les améliorations de l'habitat. Les logements évolutifs sociaux (LES) constituent une catégorie d'habitat propre aux départements d'Outre-mer. La Région et le Département se portent garants, aux côtés des communes et de la Caisse des Dépôts et Consignations, des emprunts accordés à la construction de logements sociaux.

Les engagements de l'État en faveur du logement social se maintiennent à un niveau élevé. Les crédits d'engagement s'élèvent à 58,0 millions € (contre 57,8 millions € en 2013). Les crédits de paiement diminuent pour leur part à 48,5 millions € en 2014 (contre 53,1 millions en 2013). L'ensemble des crédits engagés et mandatés ont permis, en 2014, la livraison de 2 726 logements (1 984 logements neufs et 742 en amélioration) contre 2 378 en 2013.



Source : DEAL - Provisoire

Section 6

Le commerce

L'ACTIVITÉ COMMERCIALE SE REDRESSE EN FIN D'ANNÉE

En 2014, l'activité commerciale est mitigée. En retrait au cours des neuf premiers mois, le courant d'affaires dans le secteur du commerce retrouve un regain de dynamisme qu'à partir du dernier trimestre 2014. Le commerce automobile enregistre un courant d'affaires stable par rapport à 2013.

Le secteur du commerce représente 11,3 % de la richesse créée en 2010, occupant la deuxième place au sein du segment des services marchands. Il emploie 12,5 % des effectifs salariés du département en 2013¹. Au 1^{er} janvier 2014, 11 474 entreprises sont comptabilisées dans la branche commerce contre 10 402 en 2008.

Nombre d'entreprises commerciales par secteur d'activité au 1^{er} janvier 2014

Secteur d'activité	2008	2012	2013	2014	Var. 14/13
Commerce et réparation automobiles	1 125	1 231	1 284	1 300	1,2%
Commerce de gros	2 462	2 424	2 452	2 476	1,0%
Commerce de détail	6 815	7 581	7 618	7 698	1,1%
Total	10 402	11 236	11 354	11 474	1,1%

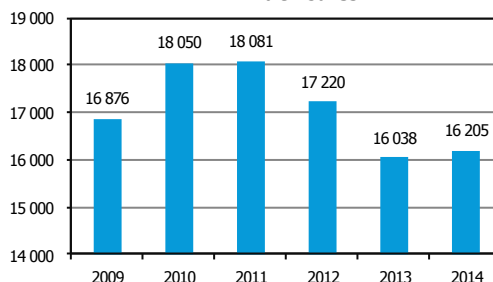
Source : Insee, SIRENE

Le poids du secteur dans l'ensemble des branches professionnelles a néanmoins diminué de quatre points entre 2008 et 2014 : le commerce regroupe désormais 24 % des entreprises de l'île en 2014 contre 28 % en 2008. Le commerce de détail concerne deux entreprises sur trois et le commerce de gros, une entreprise sur cinq. En 2014, 900 nouvelles structures ont été créées dans ce secteur, soit 21,7 % des créations d'entreprises du département : 92,9 % des entreprises créées n'emploient aucun salarié.

Après neuf mois plutôt moroses, le courant d'affaires des entreprises du secteur du commerce se redresse au cours du dernier trimestre 2014, mais les chefs d'entreprise anticipent une activité en baisse pour le début de l'année 2015.

Le marché automobile enregistre une légère amélioration, après avoir connu, en 2013, sa plus mauvaise performance depuis le début des années 2000. Le nombre d'immatriculations de véhicules neufs (16 610) a rebondi en fin d'année, permettant au marché de progresser de 1,3 % par rapport à son niveau de 2013.

Nombre de véhicules neufs immatriculés



Source : Préfecture de Guadeloupe

¹ Source : Insee, estimations localisées d'emploi.

Section 7

Le tourisme

UNE ACTIVITÉ TOURISTIQUE MITIGÉE EN 2014

Le tourisme constitue un vecteur essentiel du développement économique de la Guadeloupe. En 2014, plusieurs événements ont pesé sur la fréquentation touristique. Le secteur de la croisière enregistre un trafic dynamique.

1. Aperçu structurel

Le tourisme génère d'importants effets directs et indirects sur l'ensemble des autres branches de l'économie locale (commerce, transport, services, construction, etc.) en termes de valeur ajoutée¹ et de créations d'emplois. Le secteur de l'hébergement et de la restauration représente 8 % du tissu d'entreprises guadeloupéennes au 1^{er} janvier 2014 (soit 3 452 entreprises). Il concentre 3,8 % des effectifs salariés en 2013. D'après l'enquête « Besoins en main-d'œuvre 2014 » de Pôle emploi, 21,2 % des établissements dans le secteur de l'hébergement et de la restauration déclarent avoir des projets de recrutement.

2. L'activité du secteur

En 2014, l'activité du secteur du tourisme est en deçà des attentes des professionnels. Déjà pénalisée par la médiatisation de l'insécurité sur l'île, l'activité touristique a connu une succession d'événements en 2014 dont la grève de l'essence et de l'eau, ainsi que l'épidémie de chikungunya, qui ont contrecarré la bonne marche du secteur ainsi que les effets positifs résultant de l'organisation de la 10^e édition de la Route du Rhum-Destination Guadeloupe.

Dans ce contexte, le courant d'affaires des chefs d'entreprise interrogés dans le cadre des enquêtes de conjoncture de l'IEDOM s'est replié. Le chiffre d'affaires des hôtels affiliés au Groupement hôtelier et touristique guadeloupéen (GHTG) a reculé de 3,9 %. Les résultats sont plus mitigés sur les autres modes d'hébergement, tels que les meublés de tourisme et les gîtes, qui enregistrent pour certains des résultats corrects. À l'aéroport Pôle Caraïbes, le trafic de passagers hors transit enregistre une très légère baisse (-0,4 % après +2,0 % l'année précédente), notamment en raison d'une offre en retrait sur la France hors DOM et des effets de la grève d'Air France au mois de septembre.

En revanche, le segment de la croisière est bien orienté. Le nombre de croisiéristes augmente de 48,0 % par rapport à 2013 atteignant son plus haut niveau des cinq dernières années. La saison des croisières 2014-2015 a également bien débuté. Avec près de 70 000 croisiéristes accueillis au cours du seul mois de décembre 2014, les résultats sont en hausse de 73,2 % par rapport à décembre 2013.

¹ En 2005, la contribution du secteur touristique au PIB régional était estimée par l'Insee à 5 %.

LES ACTIONS DU COMITÉ DU TOURISME EN 2014

Le Comité du tourisme des Îles de Guadeloupe (CTIG), organisme créé le 12 décembre 2003, a pour objectif le renforcement de la notoriété de la destination Guadeloupe. En 2014, le CTIG a assuré la promotion du tourisme guadeloupéen par sa présence à de nombreux salons internationaux. Il a également mené diverses actions de communication et de sensibilisation au tourisme et à la préservation de l'environnement. Destinée à promouvoir la destination, la nouvelle campagne de communication « Les îles de Guadeloupe - Il y a tant d'îles en elles » a été lancée pour la saison 2014-2015. En 2014, le budget du CTIG s'établit à 5,4 millions €.

3. Le tourisme de séjour¹

En 2013, la Guadeloupe accueille un peu plus de 2 % des arrivées de touristes de séjour dans la zone Caraïbe, la positionnant au 10^e rang des destinations touristiques sur les 29 pays membres de la *Caribbean Tourism Organization* (CTO) après la Martinique (489 706 touristes) et la Barbade (508 520).

La clientèle séjournant à la Guadeloupe provient principalement de la France métropolitaine (93 %). Les arrivées de touristes d'agrément, motivés par la découverte de l'archipel, et de touristes affinitaires, en visite chez des proches, constituent la plus grande part des visiteurs séjournant à la Guadeloupe, respectivement 64 % et 32 %. Le tourisme d'affaires reste limité (4 % en 2013). La Guadeloupe est principalement une destination familiale : huit visiteurs sur dix ont fait le voyage en couple ou en famille.

En 2013, les dépenses globales des touristes sont estimées à 505 millions d'euros². Pour un séjour d'une durée moyenne de 14 jours, chaque ménage dispose d'un budget moyen de 2 247 euros hors billet d'avion (1 036 euros pour une personne seule). L'hébergement constitue le principal poste de dépenses des touristes et sa part tend à augmenter (+3 points par rapport à 2011).

3.1 L'HÔTELLERIE

La part des voyageurs séjournant dans les hôtels décroît régulièrement au profit d'autres hébergements. En 2013, l'hôtellerie est choisie par 34 % des touristes (contre 45,6 % en 1997). Au-delà de la recherche d'un tourisme « vert » ou d'un cadre d'hébergement différent, l'attractivité des gîtes et locations peut s'expliquer par les effets de la crise économique et les avantages offerts par l'hébergement familial¹.

3.1.1 L'offre hôtelière

La capacité hôtelière du département s'est développée dans les années 60-70 avec l'aménagement de la Riviera sud et la création de 2 000 chambres d'hôtel dans les communes de Gosier, de Sainte-Anne et de Saint-François. Ce développement, soutenu par les dispositifs de défiscalisation, s'est poursuivi au cours des années 80 et 90 pour atteindre en Guadeloupe continentale une capacité d'accueil de 4 460 chambres en 1999³.

¹ IEDOM, « Le tourisme à la Guadeloupe : vers un redémarrage durable du secteur ? »- janvier 2015.

² Insee, Analyses Guadeloupe n°2 - Septembre 2014.

³ IEDOM, rapport annuel 1999.

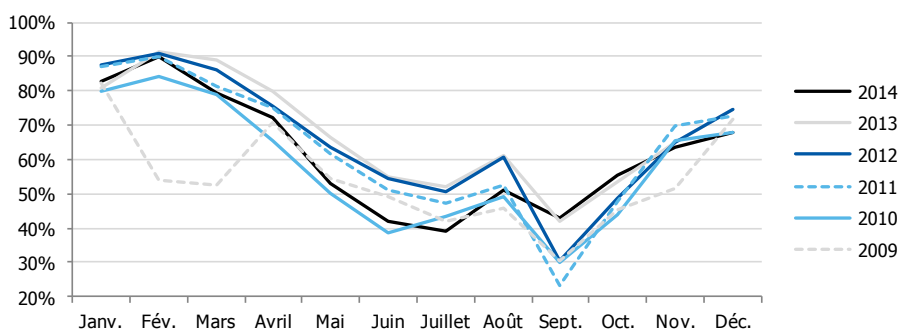
Depuis 2000, la Guadeloupe a enregistré la fermeture de nombreuses unités. Cette tendance s'est accentuée avec la crise internationale et le conflit social de 2009. Au 1^{er} juin 2014, la Guadeloupe compte 45 établissements classés, dont 28 hôtels de 0 à 2 étoiles et 15 hôtels de 3 étoiles et plus, offrant 3 133 chambres. Les hôtels 3 étoiles et plus concentrent 70,5 % des chambres offertes. Depuis quelques années, plusieurs travaux de rénovation et d'embellissement ont été engagés dans certains établissements hôteliers de l'île afin de permettre la montée en gamme des offres touristiques et proposer un service de qualité supérieure.

3.1.2 La fréquentation hôtelière

L'enquête de fréquentation hôtelière, habituellement menée par l'Insee, n'ayant pas été réalisée en 2014, les données relatives à la fréquentation des hôtels classés et non classés ne sont pas disponibles.

En 2014, les indicateurs disponibles traduisent un repli de l'activité hôtelière. Le courant d'affaires des chefs d'entreprises interrogés dans le cadre de l'enquête de conjoncture de l'IEDOM est en retrait. Ces résultats sont confirmés par la baisse du chiffre d'affaires de 3,7 % des grands hôtels membres du Groupement hôtelier et touristique guadeloupéen¹ (GHTG). L'évolution du trafic aérien hors transit, corrélé à la fréquentation touristique, est également en retrait.

Taux d'occupation mensuel des hôtels membres du GHTG



Source : Groupement hôtelier et touristique guadeloupéen (GHTG)

¹ Au 31 décembre 2014, le GHTG regroupe 12 hôtels (60 % du nombre des établissements hôteliers) et 1 313 chambres sur 2 602 (50,5 % des chambres). Huit hôtels, dont l'hôtel de la Vielle Tour, intégré récemment, ne sont pas pris en compte dans cet échantillon.

3.2 LES GÎTES

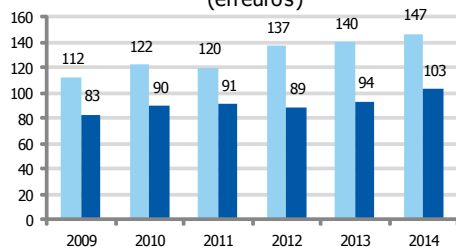
Les gîtes et les locations de meublés proposent une alternative aux offres habituelles d'hébergement. Leurs prix, généralement moins élevés que ceux des hôtels, permettent à la clientèle de séjourner plus longtemps. Selon l'enquête sur les flux touristiques réalisée par l'Insee, ces hébergements représentent, pour la première fois en 2013, le premier choix des visiteurs pour leurs vacances. Ils étaient 40 % en 2013 à avoir opté pour un gîte ou une location plutôt qu'un hôtel (34 %).

Le nombre de gîtes ruraux et de locations de meublés reste difficile à évaluer bien que de nombreux loueurs choisissent d'adhérer à un label, gage de la qualité de leur prestation touristique. L'Association des Gîtes de France regroupe 370 structures d'hébergement en 2014 proposant 1 330 chambres à la location, une offre en constante progression par rapport aux années précédentes (555 chambres en 2002). Le label Clévacances compte quant à lui un peu plus de 40 adhérents en 2013¹ (proposant 135 meublés et chambres d'hôtes) contre 25 en 2011, année de son lancement. Dans le cadre du programme Itinéraire Éco3 lancé fin 2012, neuf hébergements touristiques ont obtenu, à la fin de l'année 2014, un label touristique favorisant le tourisme vert, Clef Verte et l'Écolabel européen. D'autres labels existent mais ils restent peu accessibles ou méconnus du large public.

DES PERFORMANCES INFÉRIEURES À CELLES DE NOS VOISINS CARIBÉENS

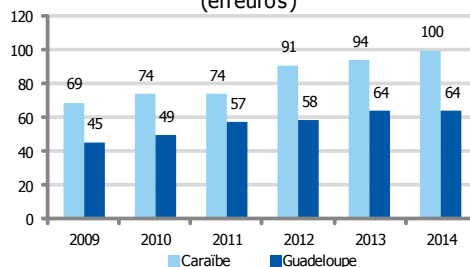
Les chambres d'hôtels de la Guadeloupe affichent des rendements inférieurs à ceux des hôtels de la Caraïbe. Des prix moyens par chambre (PMC) inférieurs et des taux d'occupation moyens plus faibles aboutissent à un revenu par chambre disponible (RevPAR) moyen de 56 euros sur la période 2009-2014, soit 33 % de moins que la moyenne régionale. Ce niveau élevé du prix moyen par chambre dans la Caraïbe s'explique notamment par l'attrait de la clientèle internationale pour les formules « tout compris », peu développées à la Guadeloupe.

Prix moyen par chambre
(en euros)



Sources : GHTG, CTO

Revenu moyen par chambre disponible
(en euros)



Sources : GHTG, CTO

Le revenu par chambre disponible des hôtels à la Guadeloupe s'est néanmoins amélioré au cours de la période 2009-2014, résultant d'une progression du prix moyen par chambre et du volume de chambres louées.

¹ Source : Note de conjoncture n° 11, juin 2014, Observatoire régional du tourisme, Guadeloupe.

4. Le tourisme de croisière et de plaisance

4.1 LE TOURISME DE CROISIÈRE

L'activité de croisière est particulièrement dynamique en 2014. Le nombre de croisiéristes augmente de 48,0 % grâce à la poursuite de la croissance de la croisière basée (+27,2 %) et au rebond de la croisière de transit (+427,8 % après -48,2 % en 2013). Ces résultats sont en lien notamment avec le retour de deux navires de croisière basée de la compagnie Costa. Par ailleurs, la fréquentation pour le seul mois de décembre 2014 a été exceptionnellement élevée, avec près de 70 000 croisiéristes accueillis, soit une hausse de 73,2 % par rapport à décembre 2013. Selon les professionnels du tourisme, les capacités d'accueil du port étant limité, l'augmentation sensible de la fréquentation passerait par le développement d'autres escales et le lissage de la saisonnalité.

Évolution du nombre de croisiéristes

	2010	2011	2012	2013	2014	Var. 14/13
Total	105 133	102 281	158 288	158 356	234 304	48,0%
Croisière basée	71 513	84 601	142 453	150 146	190 983	27,2%
Croisière transit	33 620	17 680	15 835	8 208	43 321	427,8%

Source : Guadeloupe Port Caraïbes

Dans la Caraïbe, selon la CTO, l'activité de croisière est également bien orientée. Le nombre d'arrivées de croisiéristes est en hausse de 8 % par rapport à 2013 et est estimé à 23,9 millions. Sur les 24 destinations membres de la CTO ayant communiqué des données, 21 destinations sont en progression, dont 14 atteignent des taux de croissances à deux chiffres, notamment la Martinique (71,3 %), le Belize (42,9 %), Trinité-et-Tobago (30,1 %), les îles Turks & Caïcos (24,8 %) et la Dominique (24,3 %). Les cinq premières destinations sont les Bahamas, Cozumel, les Îles Vierges américaines, les Îles Caïmans et Saint-Martin qui accueillent en 2014 plus de la moitié des croisiéristes.

Les investissements de Guadeloupe Port Caraïbes se sont poursuivis en 2014 avec la mise en service du nouveau terminal de croisières à Pointe-à-Pitre d'une surface de 1 800 m² et la restructuration de la zone commerciale «Karuland» ainsi que la livraison de la nouvelle aérogare régionale d'une superficie totale de 5 191 m².

4.2 LE TOURISME DE PLAISANCE

La Guadeloupe est une destination appréciée pour la pratique de la plaisance. L'île compte trois marinas¹ dont le port de plaisance de Bas-du-Fort qui dispose de 1 086 places réparties sur 23 quais, complétées de 45 bouées de mouillage. L'archipel des Saintes, dont la baie de Terre-de-Haut est considérée comme l'une des plus belles du monde, est également un atout majeur pour la Guadeloupe. Guadeloupe Port Caraïbes et les acteurs locaux contribuent à l'essor de l'activité nautique. Plusieurs opérations ont été menées notamment dans le cadre de l'organisation de la 10^e édition de la Route du Rhum - Destination Guadeloupe en 2014.

¹ Bas-du-Fort au Gosier, Saint-François et Rivière-Sens.

Section 8

Les transports

LE SECTEUR DES TRANSPORTS RESTE DYNAMIQUE

L'activité du secteur des transports se maintient en dépit de la morosité de la conjoncture économique de la Guadeloupe et des divers événements sociaux, économiques et sanitaires qui ont pesé sur la bonne marche du secteur. Le trafic aérien de passagers est quasiment stable (-0,2 %) par rapport à 2013. Le trafic maritime de passagers augmente également (+9,9 %), tiré par la croisière. Seul le trafic total de marchandises, embarquées ou débarquées, incluant le transbordement, est en baisse.

1. Aperçu structurel

Le secteur des transports en Guadeloupe a participé à hauteur de 3,6 % à la formation de la valeur ajoutée totale en 2010. En 2014, ce secteur compte 1 862 entreprises, soit 4,3 % des entreprises en Guadeloupe. Environ 78 % d'entre elles évoluent dans les transports terrestres, 5,5 % dans le transport maritime, 1,6 % dans le transport aérien. Les entreprises de transport sont en majorité de petite taille : 75,3 % d'entre elles n'emploient aucun salarié et 16,4 % en comptent entre un et cinq.

2. Les activités portuaires

2.1 LES INSTALLATIONS PORTUAIRES

Les installations portuaires en Guadeloupe regroupent 13 ports polyvalents, 10 ports de pêche, 22 appontements ainsi que 3 marinas. Ils sont placés sous la responsabilité du Conseil général, de communes ou de Guadeloupe Port Caraïbes¹. Créé en 1975 par l'État, initialement régi par la loi de 1965 sur les ports autonomes, son organisation a été modifiée par la loi de février 2012 portant réforme des ports d'Outre-mer relevant de l'État.

Le port de Jarry est sous la responsabilité de Guadeloupe Port Caraïbes et constitue le principal site d'activité. Il dispose de 17 postes à quai et appontements, dont 6 postes également répartis pour le vrac et les porte-conteneurs à fort tirant d'eau. Les zones d'activités industrielles s'étendent sur deux sites, d'une superficie totale de près de 100 hectares et comprennent :

- le domaine industriel et commercial (DIC), qui accueille sur une superficie de 50 hectares les entreprises industrielles et commerciales de l'île en lien direct avec l'outil portuaire ;
- la zone de commerce international (ZCI), qui, sur une surface de 38 hectares, est dédiée aux échanges entre l'Europe et la zone Caraïbe. Elle rassemble une zone d'entrepôts francs, un entrepôt frigorifique, un parc industriel et un centre de congrès.

¹ Au 1^{er} janvier 2013, le Port Autonome de la Guadeloupe a changé de statut et est devenu « grand port maritime » (GPM) de la Guadeloupe sous la nouvelle dénomination « Guadeloupe Port Caraïbes ».

Quatre autres ports dépendent de la circonscription de Guadeloupe Port Caraïbes : (1) le port de Pointe-à-Pitre, qui, outre son activité de fret, accueille le trafic inter-îles et les croisiéristes, (2) le port de Basse-Terre, qui peut accueillir des cargos, des navires rouliers et des paquebots de croisière de 10 mètres de tirant d'eau maximum, (3) l'apportement de Folle-Anse à Marie-Galante et (4) et le port de plaisance de Bas-du-Fort.

2.2 L'ACTIVITÉ DE GUADELOUPE PORT CARAÏBES

Guadeloupe Port Caraïbes connaît deux grands types de trafic, les marchandises et les passagers. Selon les derniers chiffres disponibles, en 2011, Guadeloupe Port Caraïbes se situait au 14^e rang national en termes de trafic de marchandises (3,4 millions de tonnes), au 6^e rang en termes de trafic de conteneurs (165 000 EVP), au 9^e rang en termes de passagers (environ 804 000) et au 5^e rang en termes de fréquentation de croisiéristes (environ 102 000 en 2011)¹.

2.2.1 Le trafic de marchandises

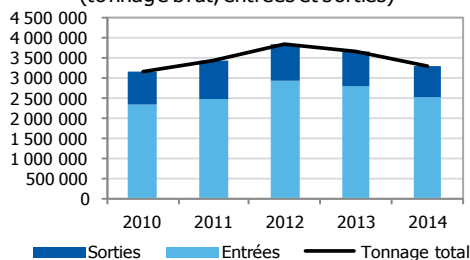
Guadeloupe Port Caraïbes accueille cinq armateurs pour le transport conteneurisé : la CMA-CGM ainsi que les sociétés Maersk, Marfret, Ferry Mar et Seatrade. Ferry Mar est la première compagnie de cabotage pour les échanges au sein de la Caraïbe. Le Port accueille également une desserte semi-régulière pour les trafics spécialisés de vracs solides, de vracs liquides et de marchandises RORO (voitures). Le trafic de marchandises inter-îles est assuré par de plus petites sociétés.

L'activité du port est principalement tournée vers le marché intérieur. Les importations représentent ainsi environ 80 % du trafic de marchandises alors que les exportations de marchandises restent limitées et dépendantes de la production locale (banane et sucre).

En 2014, pour la seconde année consécutive, le trafic total de marchandises accuse une baisse (-10,0 % après -5,7 %) et s'établit à 3,3 millions de tonnes brutes. Cette évolution est liée à la baisse de tous les segments des échanges, ce qui témoigne des difficultés de l'activité économique de la Guadeloupe. Les marchandises diverses (conteneurisées et non conteneurisées) qui représentent 58 % du trafic, diminuent de 6,7 %. Le trafic de vracs solides qui concernent 23 % des échanges est en repli de 15,4 %, en lien principalement avec une baisse des importations de charbon (-18,1 %), d'agrégats (-19,7 %), et de clinker (-15,9 %). La baisse du trafic de vracs liquides (19 % des échanges), constitués essentiellement de produits pétroliers raffinés est également importante (-11,9 %).

Le trafic de conteneurs est pour sa part en baisse de 7,2 %, pénalisé par le ralentissement de l'activité de transbordement.

Évolution du trafic de marchandises
(tonnage brut, entrées et sorties)



Source : Guadeloupe Port Caraïbes

¹ Source : « Avis délibéré de l'Autorité environnementale sur le Grand projet de port du Grand port maritime de Guadeloupe » Ae n° 2013-95.

2.2.2 Le trafic de passagers

Le trafic global s'établit à 980 424 passagers en 2014. Il se répartit entre le trafic inter-archipel (69,7 % du trafic total en 2014), le trafic de croisière (17,8 %) et le trafic inter-îles (12,5 %).

En 2014, le trafic maritime de passagers enregistre une forte croissance (+9,9 %) après un léger repli en 2013 (-0,9 %). Cette évolution s'explique principalement par la forte progression de la croisière (près de 50 % de trafic en plus). Le trafic inter-archipel reliant la Guadeloupe aux îles de la Désirade, Marie-Galante et les Saintes progresse (+2,2 % après +0,6 %). En revanche le trafic inter-îles (dont la Martinique, la Dominique et Sainte-Lucie) poursuit sa baisse (-1,0 % après -9,5 %).

Nombre de passagers

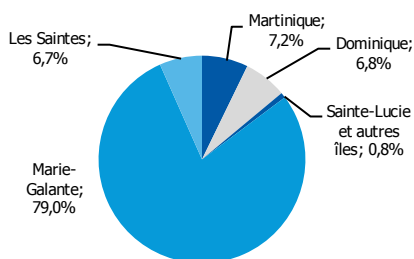
	2010	2011	2012	2013	2014	Var. 14/13
Total passagers	801 587	803 774	900 197	892 000	980 424	9,9%
Croisière	105 133	102 281	158 288	158 356	234 304	48,0%
Inter-archipel	580 116	593 190	618 690	622 161	635 755	2,2%
Inter-îles	116 256	108 303	123 219	111 483	110 365	-1,0%

Source : Guadeloupe Port Caraïbes

Le trafic inter-archipel est largement dominé par la desserte de Marie-Galante : elle concentre 92,2 % des flux passagers en 2014 (586 105 personnes) et reste quasiment stable par rapport à 2013. Le trafic maritime entre Pointe-à-Pitre et les Saintes continue d'augmenter rapidement (+12,4 % après +6,1 %) pour s'établir à 49 650 passagers.

La baisse du trafic inter-îles en 2014 résulte une nouvelle fois d'une baisse du trafic avec la Martinique (-5,8 % après -15,0 %) qui souffre de l'attrait grandissant des autres destinations. La desserte représente 48 % du trafic total de passagers en 2014 contre 63 % en 2008. La liaison avec la Dominique (45,6 % du trafic total) enregistre une baisse moins marquée (-2,9 % après -3,4 % en 2013). En revanche, les flux avec Sainte-Lucie et les autres îles, qui représentent la part la plus faible du trafic inter-îles, progressent très nettement (+157,3 % après -49,6 %).

Trafic inter-îles et inter-archipel en 2014



Source : Guadeloupe Port Caraïbes

Après avoir marqué une pause en 2013, l'activité de croisière est en forte croissance avec près de 76 000 croisiéristes supplémentaires accueillis (+48,0 % par rapport à 2013). Ce résultat est essentiellement lié au renforcement de l'offre de croisière basée au départ de Pointe-à-Pitre (+27,2 %) et au rebond de la croisière de transit (+427,8 % après -48,2 % en 2013). Afin d'accueillir les croisiéristes dans de bonnes conditions, le Port a aménagé la zone croisière et a mis en service le deuxième terminal en 2013.

2.2.3 Les évolutions récentes et les perspectives

En 2014, outre les travaux de confortement et de maintenance des ouvrages portuaires, le démarrage des travaux de la première tranche du Grand Projet de Port s'est concrétisé avec la signature de l'Arrêté d'autorisation de démarrage des travaux en juillet 2014, la mise en conformité des installations, la conclusion des procédures administratives, des mesures de suivi sur la qualité des eaux et des opérations de transplantation.

Le budget 2015 prévoit des travaux d'approfondissement du chenal et du cercle d'évitage du port de Jarry par les travaux de dragage, des opérations d'optimisation des infrastructures à Jarry, le réaménagement des accès et des installations portuaires, la mise en service du PC sécurité, le début des travaux d'aménagement de la gare maritime de Basse-Terre et la fin des travaux du port de Folle Anse à Marie-Galante.

LE GRAND PROJET DE PORT

L'activité de transbordement représente un enjeu majeur dans le développement des échanges de Guadeloupe Port Caraïbes. L'ouverture attendue du 3^e jeu d'écluse dans le canal de Panama offre des perspectives de développement à cette activité qui a quadruplé en Guadeloupe depuis 2004.

Compte tenu des enjeux liés à cette activité, le « Grand projet de port », constitué d'un programme d'opérations portant sur l'amélioration du chenal d'entrée et la création d'un second terminal à Jarry, permettra d'accueillir à terme, en 2020, des bateaux d'un tirant d'eau de 16 mètres, d'une capacité d'environ 12 000 EVP (contre 11,5 mètres et 2 500 EVP actuellement). La mise en œuvre de ce projet est envisagée en deux tranches :

- La première tranche (2014-2016) consiste en l'optimisation des quais 12 et 13 du terminal actuel, le dragage du plan d'eau intérieur (chenal, cercle d'évitage) et la réalisation de 10 hectares de terre-plein (non-viabilisés).

- La deuxième tranche (2018-2020) comprend la poursuite des travaux de dragage, le comblement du fond de la darse et la viabilisation du terre-plein avec la construction du nouveau quai (350 m de long, profondeur garantie: 16,50 m). À l'issue de cette deuxième tranche, la capacité globale des terminaux s'élèvera à 700 000 EVP par an et la surface du terminal sera augmentée de 12 ha.

Source : Ae CGEDD - Avis délibéré du 23 octobre 2013 - « Grand projet de port du Grand port maritime de Guadeloupe »

3. Les activités aéroportuaires

La Guadeloupe compte cinq aérodromes (Basse-Terre-Baillif, la Désirade, les Saintes, Marie-Galante et Saint-François) et l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes. Géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Îles de Guadeloupe (CCIIG) depuis sa mise service en 1996, il devient société aéroportuaire en mai 2014.

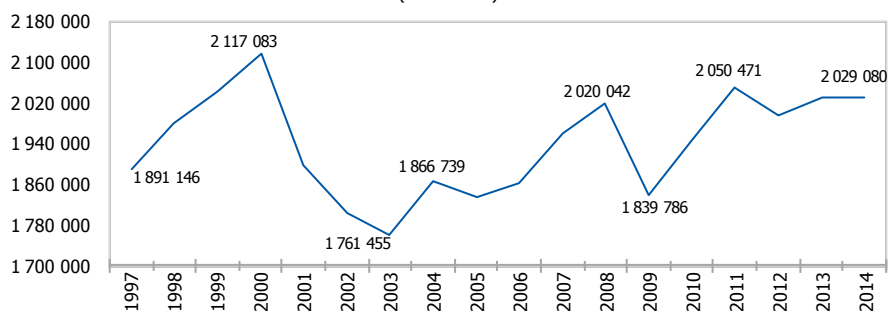
L'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes offre une capacité d'accueil de 4 millions de passagers par an. L'aéroport a connu une croissance rapide : dans les années 70, le trafic a doublé tous les 6 ans, puis une phase de croissance soutenue de 1978 à 1999 a permis d'atteindre 2 millions de passagers sur la plateforme. Au ralentissement dans les années 2000 a succédé un retour à la croissance à partir de 2008 jusqu'à aujourd'hui. Depuis 2013, l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes est le 10^e aéroport de France et le 1^{er} aéroport des DOM, devant la Réunion et la Martinique.

3.1 LE TRAFIC DE PASSAGERS

En 2014, le trafic de passagers à l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes s'établit à un niveau quasiment identique à celui de 2013, soit 2 029 080 passagers (-0,2 % sur un an). Si le trafic hors transit diminue (-0,2 %) pour s'établir à 1 958 488 passagers, le trafic de passagers en transit augmente de 0,6 % (soit 70 592 passagers).

Le trafic aérien de passagers depuis 1997

(En nombre)



Source : Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes

Le trafic aura été contrasté tout au long de l'année, marqué par une forte croissance au premier trimestre (+5,2 %) qui s'est érodée progressivement. Plusieurs événements ont ainsi tiré le trafic vers le bas, notamment une offre en retrait sur la métropole et la grève d'Air France en septembre, le fléchissement de l'activité touristique et l'épidémie de chikungunya. L'évènement « Route du Rhum-Destination Guadeloupe » a permis de compenser la baisse du trafic au dernier trimestre.

Évolution du trafic passagers de l'aéroport sur vols commerciaux

En nombre	2010	2011	2012	2013	2014	Var. 14/13
Mouvements d'avions commerciaux	26 145	27 921	26 930	26 786	27 321	2,0%
Passagers sur vols commerciaux	1 948 813	2 050 471	1 994 575	2 032 611	2 029 080	-0,2%
Arrivée	914 945	974 652	963 677	978 781	976 559	-0,2%
Départ	921 430	976 849	961 376	983 676	981 929	-0,2%
Transit	112 438	98 970	69 522	70 154	70 592	0,6%

Source : Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes

Le trafic de passagers sur les réseaux transatlantiques (métropole et Europe), qui représente l'axe principal de transport aérien de la Guadeloupe (63,2 % en 2014), est stable (-0,2 %). Dans le détail, la hausse du trafic avec l'Europe (+126,1 %), permise par le trafic des charters croisières, compense le recul du nombre de passagers vers la métropole (-2,3 %). Les destinations Martinique et Guyane, qui représente 20,2 % du trafic total, progresse de 1,3 %. Le marché domestique ainsi que le marché de la Caraïbe et de l'Amérique du Sud se replient, respectivement de 4,0 % et 2,6 %. L'Amérique du Nord continue sa progression (+5,5 % après +25,2 % en 2013).

Répartition du trafic passager par réseau (hors transit)

En nombre	2010	2011	2012	2013	2014	Part 2014	Var. 14/13
Métropole, Europe et divers	1 099 553	1 178 026	1 186 343	1 239 759	1 237 229	63,2%	-0,2%
Martinique-Guyane	406 096	422 364	403 354	396 866	402 119	20,5%	1,3%
Domestique	166 430	176 887	176 230	175 274	168 221	8,6%	-4,0%
Caraïbes et Amérique du Sud	129 293	134 389	116 237	98 041	95 503	4,9%	-2,6%
Amérique du Nord	35 003	39 711	42 883	52 517	55 416	2,8%	5,5%
Total	1 836 375	1 951 377	1 925 047	1 962 457	1 958 488	100%	-0,2%

Source : Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes

3.2 LE TRAFIC FRET

Le fret aérien concerne les denrées périssables et les bagages non accompagnés. L'activité de fret affiche une croissance de 3,1 % par rapport à 2013 (avec 10 995 tonnes traitées) en lien avec la hausse du volume des marchandises importées par voie aérienne (+2,9 % en 2014) et la baisse des marchandises exportées (+3,5 %). En revanche, le trafic postal, qui représente 23 % du trafic aérien de marchandises, diminue de 1,0 % en 2014.

Évolution du trafic de marchandises de l'aéroport

Tonnes	2010	2011	2012	2013	2014	Var. 14/13
Fret	11 486	11 307	10 550	10 661	10 995	3,1%
Arrivée	7 863	7 649	6 531	6 844	7 044	2,9%
Départ	3 623	3 658	4 019	3 817	3 951	3,5%
Poste	2 821	3 316	3 454	3 338	3 305	-1,0%
Arrivée	2 355	3 792	2 583	2 427	2 412	-0,6%
Départ	466	524	871	911	893	-2,0%

Source : Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes

3.3 LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET LES PERSPECTIVES

L'année 2014 est marquée par le passage de l'aéroport en société aéroportuaire. Ainsi, à l'instar de « Réunion-Roland Garros » en 2011, « Martinique-Aimé Césaire » en 2012, la convention de concession de l'Aéroport de Pointe-à-Pitre/Le Raizet est désormais portée par une société de droit privé mais à capitaux publics. Au 1^{er} janvier 2014, l'actionariat de cette société est composé de la CCI des Îles de Guadeloupe (25 %), l'État (60 %), la Région (6 %), Cap Excellence (5 %) et le Conseil général (4 %).

Par ailleurs, le nouveau terminal régional a été mis en service en septembre 2014 et l'extension du parking de véhicules légers a été réalisée. Les investissements programmés pour 2015 concernent principalement la reprise de la raquette nord, le renforcement de la bretelle de circulation et la fin du chantier de mise en conformité des eaux pluviales de la piste dans le cadre de l'arrêté de la loi sur l'eau.

4. Le transport terrestre

4.1 L'ORGANISATION DES TRANSPORTS ROUTIERS

Le réseau routier des îles de Guadeloupe représente 2 809 kilomètres. Outre 1 774 km de voirie urbaine et rurale sous la responsabilité des communes, il est composé de 416 kilomètres de routes nationales sous l'autorité du Conseil régional et de 619 kilomètres de routes départementales, sous celle du Conseil général. Depuis 2007, le Conseil régional et le Conseil général gèrent en commun leur patrimoine routier à travers un syndicat mixte : Routes de Guadeloupe. Cet établissement public permet d'assurer la sécurité et le confort aux usagers des routes nationales et départementales de la Guadeloupe.

La fréquentation routière est en forte augmentation sur l'ensemble du territoire depuis une vingtaine d'années. La prépondérance de l'utilisation de la voiture individuelle conjuguée au développement de l'activité économique, entraîne la multiplication des points d'engorgement dans l'archipel, et notamment dans l'agglomération pointoise. Cette situation a conduit les autorités à engager une réflexion sur la réorganisation des transports urbains, interurbains et scolaires ainsi que sur la conception d'outils de connaissance et de gestion du trafic.

En matière d'aménagements routiers, plusieurs opérations peuvent être mentionnées. Il s'agit, par exemple, du projet de déviation de la RN5 (et de mise à 2x2 voies) au droit de la piste de l'aéroport Pôle Caraïbes, du projet de reconstruction du pont de La Rivière Noire sur la RN3 à Saint-Claude, des projets d'augmentation du nombre de voies de circulation entre la Jaille et La Gabarre (mise à 2x3 voies de la RN1) et entre Beausoleil et Wonche Baie-Mahault (mise à 2x2 voies de la RN2) ou encore de projets de déviations notamment celui de la RN2 à la traversée de La Boucan entre Lamentin et Sainte-Rose.

Afin d'optimiser l'utilisation du réseau routier, le dispositif « Trafikera » permet depuis août 2013 la diffusion de l'information en temps réel du trafic aux usagers.

4.2 LES TRANSPORTS PUBLICS

Le département propose actuellement 67 lignes de bus avec un système de billettique opérationnel depuis 2008 : 30 lignes « inter-villes » reliant des bourgs et des communes, 7 lignes « express » desservent les grands axes avec peu d'arrêts, 30 lignes « locales », reliant l'intérieur des terres et les bourgs.

Conscient que le transport en commun n'était pas en mesure de répondre aux attentes de la population guadeloupéenne, le Syndicat mixte des transports du Petit Cul-de-Sac Marin (SMT)¹, associé à l'État, la Région et au Département, a adopté en décembre 2008 un Plan de déplacement urbain (PDU) de la conurbation centre de la Guadeloupe. Le PDU prévoit la création d'un transport en commun en site propre (TCSP) qui desservirait les principaux pôles d'activité et d'habitat ainsi que les grands équipements urbains. En Guadeloupe, le projet TCSP vise à s'équiper d'un tramway sur rail (tram-train). Ce projet, développé par la communauté d'agglomération Cap Excellence et le SMT, a été retenu en décembre 2014 par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, dans le cadre d'un appel à projets organisé sur le territoire français (métropole et Outre-Mer).

¹ Ce syndicat, créé en 2004, couvre les communes des Abymes, de Baie-Mahault, de Pointe-à-Pitre, de Gosier, la communauté d'agglomération Cap Excellence et la Région Guadeloupe.

Section 9

Les services marchands

UN SECTEUR QUI SE MAINTIENT EN 2014

Deuxième contributeur à la création de richesse dans l'économie de l'île, le secteur des services marchands peine à maintenir son dynamisme. En effet, l'expansion marquée des services aux entreprises, observée depuis plusieurs années, ralentit à nouveau en 2014. Le nombre de créations d'établissements¹ dans le secteur diminue par rapport à 2013, il en est de même pour le nombre de salariés.

Le secteur des services marchands², hors transports, regroupe les services aux entreprises (51,1 %), les services aux particuliers (31,2 %), les activités immobilières (11,4 %) et les activités financières (6,3 %). L'ensemble de ces services marchands occupe une place importante dans le tissu économique guadeloupéen : en 2014, ils représentent 38,6 % du nombre total d'établissements et 46,2 % des créations d'établissements.

Les services aux entreprises, concentrent 51,1 % des établissements du secteur des services marchands et 45,5 %³ de ses salariés. Ils représentent par ailleurs plus de la moitié (54,5 %) des créations d'établissements du secteur des services marchands et un quart des créations d'établissements totales en 2014.

Les services marchands hors transports	Nombre de salariés (2013)	Part en %	Nombre d'établissements (2014)	Part en %
Services aux entreprises	12 962	45,5%	9 414	51,1%
Information et communication	2 140	7,5%	1 215	6,6%
Activités scientifiques, services administratifs	10 822	38,0%	8 199	44,5%
Services aux particuliers	11 660	41,0%	5 754	31,2%
Hébergement et restauration	4 491	15,8%	3 783	20,5%
Autres activités de services	7 169	25,2%	1 971	10,7%
Activités immobilières	658	2,3%	2 103	11,4%
Activités financières	3 180	11,2%	1 162	6,3%
Total services marchands	28 460	100,0%	18 433	100%

Source: Insee

Le recul du nombre de créations d'établissements de services marchands se poursuit en 2014 (-4,3 %), à l'image de la baisse des créations observée en Guadeloupe (-4,7 %). Cette évolution tient notamment à la diminution des créations d'établissements de services aux entreprises (-7,3 % sur l'année).

L'emploi salarié dans le secteur est également orienté à la baisse. En 2013, le secteur des services marchands enregistre une baisse de 3,6 % du nombre de salariés, principalement liée au recul observé dans le secteur des services aux particuliers (-6,8 %).

¹ Selon la définition de l'Insee, un établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services.

² Source : Insee, Démographie des entreprises et des établissements en 2014.

³ Source : Insee, Estimation localisée d'emploi en 2013 (dernières données disponibles).

Section 10

Les services non marchands

1. Aperçu structurel

Les activités non marchandes (éducation, santé et administration publique) occupent une place prépondérante dans l'économie de la Guadeloupe, aussi bien en termes de création de richesses que d'effectifs salariés.

Le secteur non marchand emploie 44,9 % des effectifs salariés du département. En 2014, il rassemble 9,6 % des entreprises du tissu économique de l'île et représente 13,0 % des créations d'entreprises.

2. L'éducation

NOUVELLE BAISSÉ DES EFFECTIFS SCOLAIRES EN 2014

La rentrée scolaire 2014 affiche une nouvelle baisse du nombre d'élèves, (-1,7 % contre -1,3 % un an plus tôt). Les taux de réussite au baccalauréat se contractent, comme au niveau national. La proportion de diplômés des études supérieures poursuit sa progression, en dépit des fortes disparités avec les niveaux nationaux.

2.1 LES EFFECTIFS ET LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

À la rentrée scolaire 2014, les établissements scolaires publics et privés accueillent 101 317 élèves en Guadeloupe.

Le nombre d'élèves diminue à nouveau (-1,7 % après -1,3 % en 2013). 52 899 élèves sont scolarisés dans les 319 écoles du premier degré (écoles maternelles et élémentaires) et 48 418 dans les 88 établissements du second degré (collèges et lycées).

La prise en compte de la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré se poursuit. Toutes les communes de Guadeloupe ont élaboré leur projet éducatif territorial alors que seules 38 % des communes l'ont validé pour la France entière.

Rentrée scolaire 2014	Nombre d'élèves	Nombre d'établissements
Premier degré	52 899	319
Secteur public	47 833	304
Secteur privé*	5 066	15
Second degré	48 418	88
Secteur public	43 709	69
Secteur privé*	4 709	19
Ensemble	101 317	407
Post-bac	2 389	-
Secteur public	2 020	-
Secteur privé*	369	-

Source : Rectorat de la Guadeloupe

* Sous contrat public et privé

Avec 2 389 élèves à la rentrée 2014, la fréquentation des formations post bac (classes préparatoires et sections de techniciens supérieurs) progressent de 1,3 % par rapport à l'année précédente. Les inscriptions dans le secteur public augmentent (2 020 élèves en 2014 contre 1983 en 2013) alors qu'elles diminuent dans le secteur privé (369 élèves à la rentrée 2014 après 375 à la rentrée précédente).

Concernant l'enseignement supérieur, à la rentrée 2014, 7 076 étudiants étaient inscrits en Guadeloupe. L'université Antilles-Guyane (UAG), qui rassemblait trois campus (Martinique, Guyane, Guadeloupe), a connu d'importantes évolutions. Avec le décret n°2014-851 du 30 juillet 2014, portant création et organisation provisoire de l'Université de la Guyane le 1^{er} janvier 2015, le pôle guyanais s'est détaché de l'Université des Antilles-Guyane (UAG) pour devenir l'Université de la Guyane. Conséquence de la scission du pôle guyanais, le 19 février 2015, l'Assemblée Nationale a adopté le projet de loi portant transformation de l'UAG en Université des Antilles.

2.2 LES NIVEAUX DE FORMATION

En 2011, les taux de scolarisation en Guadeloupe sont proches des niveaux nationaux pour les tranches d'âge de 2 à 17 ans, mais s'en écartent pour les 18-24 ans. Ces derniers affichent un taux de scolarisation en retrait de 5 points¹ par rapport au niveau national.

La part de la population de plus de 15 ans non scolarisée, sans diplôme, se réduit à nouveau (-1,2 point) et s'établit à 36,7 %. Les écarts de formation avec la France entière restent importants, en dépit de l'amélioration significative observée ces dernières années. Cette part demeure près de deux fois supérieure à la moyenne nationale, malgré la régression de plus de 10 points observée depuis 1999.

Le phénomène de décrochage scolaire, à savoir la sortie prématurée de l'école sans diplôme, est en retrait mais reste fréquent en Guadeloupe : 22,2 % des personnes actuellement âgées de 25 à 39 ans sont sorties du système éducatif sans aucun diplôme alors que la moyenne nationale s'élève à 12,2 %.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée (15 ans ou plus)

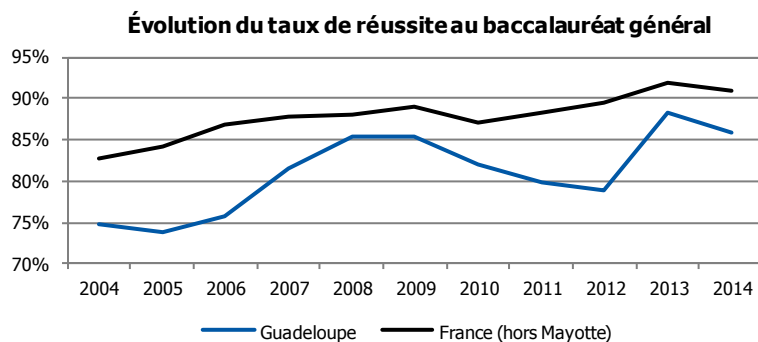
	Guadeloupe	France entière
Aucun diplôme	36,7%	18,2%
Certificat d'études primaires	5,7%	10,1%
BEPC, brevet des collèges	5,5%	6,1%
CAP ou d'un BEP	18,9%	23,8%
Baccalauréat ou d'un brevet professionnel	16,1%	16,3%
Diplôme de niveau bac + 2	8,7%	12,2%
Diplôme de niveau supérieur à bac + 2	8,4%	13,3%

Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

Pour les titulaires d'un diplôme, les disparités avec les chiffres nationaux se réduisent mais restent sensibles, en particulier dans le premier degré et le post bac.

¹ Source : Insee, résultats du recensement 2011.

Après la forte progression observée à la session 2013, le taux de réussite au baccalauréat général diminue en 2014 (-2,3 points). Il s'établit à 85,9 %, contre 90,9 % au niveau national. Pour la filière professionnelle, le taux d'admission affiche également une baisse : il est passé en Guadeloupe de 83,4 % en 2013 à 81,5 % en 2014.



Source : Ministère de l'éducation nationale

3. La santé et l'action sociale¹

UN SYSTÈME DE SANTÉ QUI TEND À S'ADAPTER AUX CARACTÉRISTIQUES LOCALES

L'accueil hospitalier poursuit son amélioration en 2014. Le nombre de professionnels de santé augmente (+10,3 % sur an) et les projets d'établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) se développent.

3.1 LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Au 1^{er} janvier 2014, la Guadeloupe compte 6 150² professionnels de santé (hors pharmaciens). Ces effectifs sont en hausse de 10,3 % par rapport à 2013. Les densités des professionnels de santé restent en deçà des niveaux nationaux, à l'exception des infirmiers et des kinésithérapeutes. Le niveau reste supérieur à la moyenne de la zone Antilles-Guyane.

Les retards les plus significatifs concernent les médecins généralistes (82 pour 100 000 habitants contre 106 en France hors DOM) et spécialistes (65 pour 100 000 habitants contre 94) ainsi que les chirurgiens dentistes (39 contre 57). La forte densité d'infirmiers diplômés d'État, due au récent renforcement de la filière de formation locale (création d'écoles d'infirmiers-anesthésistes et de puériculture, ouverture de places en institut de formation en soins infirmiers), s'établit à 374 pour 100 000 habitants, plus du double de la densité observée au niveau national.

¹ L'ensemble des statistiques médicales comprennent les Îles du nord.

² Sources : Ministère des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes/DREES, Agence Régionale de Santé (ARS).

Densité de professionnels de santé au 1^{er} janvier 2014

Nombre pour 100 000 habitants	Guadeloupe	Antilles Guyane	France hors DOM
Médecins généralistes	82	74	106
Médecins spécialistes	65	54	94
Chirurgiens dentistes	39	36	57
Infirmiers diplômés d'État et autorisés	374	299	154
Masseurs-kinésithérapeutes	103*	90	97
Podologues	13*	11	20
Orthophonistes	20*	17	28

*au 1^{er} janvier 2013

Sources : DREES, ARS, ADELI, ASIP-RPPS, Insee

Afin de compenser ce déficit de professionnels et prendre en compte les particularités territoriales, le plan de santé Outre-mer mis en œuvre depuis 2012 se poursuit. Le *numerus clausus* relatif à la formation des médecins s'établit à 100 en 2014 et le 1^{er} cycle de la faculté de médecine compte 1 031¹ étudiants (1 013 en 2013) dont 576 en Guadeloupe.

3.2 LES ÉQUIPEMENTS SANITAIRES

La Guadeloupe totalise 33 établissements hospitaliers dont cinq ayant une maternité. L'importance historique du secteur privé caractérise l'hospitalisation locale, 23 établissements privés sont répertoriés dont : huit pour les soins de courte durée, quatre pour les soins de suite et de réadaptation, six centres de dialyse et cinq autres structures.

Le parc hospitalier public de la Guadeloupe comprend 10 établissements : deux centres hospitaliers régionaux (CHR/CHU), huit centres hospitaliers (dont anciens hôpitaux locaux) et un établissement de lutte contre les maladies mentales.

Taux d'équipement sanitaire en lits et places au 1^{er} janvier 2014

Nombre pour 1 000 habitants	Guadeloupe	Antilles Guyane	France hors DOM
Médecine	2,0	2,0	2,1
Chirurgie	0,8	0,9	1,4
Gynécologie-Obstétrique	1,1	1,3	0,8
Soins de suite et réadaptation	1,7	1,4	1,8
Psychiatrie infanto-juvénile (lits et places)	0,9	0,6	0,9
Psychiatrie générale (lits et places)	1,3	1,2	1,5

Sources : DREES, ARS, Insee - Estimation de la population 2014

Les taux d'équipement en matière sanitaire demeurent globalement inférieurs aux niveaux nationaux, à l'exception de la gynécologie-obstétrique, qui comptabilise un taux d'équipement en lits et places plus élevé que celui observé pour la France hors DOM.

¹ Les étudiants de Guyane sont comptabilisés à l'Université des Antilles pour cette filière.



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Remarques méthodologiques

Ce chapitre présente, d'une part, l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et, d'autre part, l'analyse financière de ce secteur en Guadeloupe.

Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon la statistique présentée. La notion d'établissements de crédit installés localement (ECIL) correspond aux établissements de crédit et assimilés ayant un guichet dans le département et produisant un bilan retraçant l'activité locale. Les établissements de crédit non installés localement (ECNIL) intègrent ceux n'ayant pas de représentation locale effective mais dont les encours de crédits en faveur d'entités juridiques ayant leur siège social en Guadeloupe sont significatifs. Par conséquent, cette liste n'est pas exhaustive.

La production de statistiques relatives à la situation financière des établissements de crédit (sections 2-2 et 2-3) découle d'une approche différente. En effet, certains établissements locaux sont des succursales de banques implantées dans l'hexagone et mutualisent leurs activités de *back office* hors du département. Les charges d'exploitation qui résultent de l'activité de l'établissement dans le département apparaissent difficile à appréhender (sauf lorsque les activités réalisées hors du département sont précisément refacturées) et la production de certains indicateurs d'activité peut s'en trouver affectée. L'analyse de l'évolution du produit net bancaire et les résultats présentés dans ces sections reposent uniquement sur un échantillon d'établissements ayant un agrément de banque de plein exercice, pour lesquels les résultats sont fiables et représentatifs.

Par ailleurs, ce chapitre propose une analyse des données extraites du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Celles-ci sont recensées à partir d'un seuil déclaratif de 25 000 € de crédits par guichet bancaire et par bénéficiaire. Elles concernent les encours de crédit distribués par les établissements de crédit implantés sur le territoire français, en faveur d'entités juridiques dont le siège social se situe en Guadeloupe. Même si elle n'est pas exhaustive, cette source d'information permet mensuellement une analyse sectorielle pertinente des encours de crédit aux entreprises et aux collectivités locales et de leur évolution.

À partir de la centralisation des risques de mars 2012, les établissements de crédit appliquent un nouveau cahier des charges, qui se traduit par l'arrêt des déclarations des encours privés des entrepreneurs individuels. Seuls les encours liés à une activité professionnelle sont désormais recensés.

Enfin, l'enquête sur le coût du crédit est réalisée auprès des établissements de crédit et des sociétés financières ayant leur activité dans le département. Elle se base sur les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières, ainsi qu'aux entrepreneurs individuels, lorsque l'usage du prêt est professionnel. À la suite d'un changement méthodologique intervenu en janvier 2011, les taux moyens par catégorie calculés à partir de l'enquête de janvier 2011 ne sont pas directement comparables avec ceux des enquêtes précédentes.

Section 1

Structure du système bancaire et financier

1. Les évènements majeurs de l'année 2014

1.1 LES PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS LOCAUX

En 2014, le paysage bancaire de la place est marqué par la fusion-absorption effective de la SOGUAFI par la SOMAFI. En effet, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a validé, dans sa décision d'octobre 2014, la fusion-absorption de la Société guadeloupéenne de financement (SOGUAFI) par la Société martiniquaise de financement (SOMAFI). La fusion et la dissolution de la SOGUAFI est effective au 31 décembre 2014 et la dénomination de la SOMAFI a été modifiée en SOMAFI-SOGUAFI.

La médiation du crédit

Le dispositif de médiation du crédit, mis en place en novembre 2008, a été reconduit le 1^{er} mars 2013 jusqu'à fin 2014. Il avait été prolongé une première fois début 2011. À fin 2014 et depuis l'entrée en vigueur du dispositif, 212 entreprises ont saisi le médiateur en Guadeloupe, dont 25 de Saint-Martin et 2 de Saint-Barthélemy. Parmi ces dossiers, 146 ont été instruits et clôturés en médiation, avec un taux de succès de 35 %. Depuis son lancement, le dispositif a permis de débloquer 16,9 millions € de crédit et de préserver ainsi 1 733 emplois. Dans 98 % des cas, les demandes de médiation ont été formulées par des TPE ou des PME de moins de 50 salariés et concernent principalement le secteur tertiaire. Les montants des encours de crédits traités en médiation sont inférieurs à 50 000 € dans 47 % des cas.

La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

En 2014, l'IEDOM a poursuivi ses missions et ses actions de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LAB-CFT). L'IEDOM agit pour le compte de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ainsi que pour le compte de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Dans ce cadre, les actions de sensibilisation et les contrôles se sont intensifiés auprès des banques, des compagnies d'assurance, des conseillers en investissements financiers (CIF) et des changeurs manuels.

1.2 LES PRINCIPAUX FAITS JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Janvier

- **Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014 de l'ordonnance n°2013-544 du 27 juin 2013 relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement** : ce texte modifie le statut d'établissement de crédit et institue le statut de société de financement. Ainsi, les établissements du secteur bancaire agréés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) relèvent depuis cette date de l'un des statuts juridiques suivants : établissement de crédit, établissement de crédit spécialisé, société de financement.
- **SEPA** (Single Euro Payment Area, espace unique de paiement en euro) : communiqué de la commission européenne proposant de modifier le règlement européen 260/2012 relatif à la date de fin de la migration SEPA afin d'instaurer une période de transition supplémentaire de six mois reportant du 1^{er} février au 1^{er} août 2014 la date de fin de migration à SEPA (cette proposition a été adoptée par le Parlement européen début février 2014 avec effet rétroactif au 31 janvier 2014).
- **Nouvelle gamme de billets en euros** : la BCE a présenté le 13 janvier un nouveau billet de la série « Europe » de 10 € (mis en circulation le 23 septembre 2014).

Février

- **Décret n° 2014-190 du 21 février 2014 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers** : ce décret vise à simplifier et accélérer la procédure de surendettement en application de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires. L'objectif est de maintenir les personnes surendettées dans leur logement, de faciliter l'accompagnement social des personnes surendettées qui en ont besoin et d'étendre les protections dont elles bénéficient au cours de cette procédure.

Mars

- **Décret n° 2014-373 du 27 mars 2014 relatif à la dénomination commune des principaux frais et services bancaires** : ce texte est entré en vigueur le 1^{er} avril 2014 pour les plaquettes tarifaires en ligne et le 1^{er} juillet 2014 pour les plaquettes tarifaires en version papier. Il s'applique aux plaquettes dont les tarifs sont modifiés à compter de ces dates. Il établit une dénomination commune des principaux frais et services bancaires que les établissements de crédit sont tenus de respecter. Ce dispositif vise à simplifier l'accès aux informations tarifaires pour le consommateur.

Mai

- **Décret n° 2014-488 du 15 mai 2014 portant adaptation du code monétaire et financier au changement de statut de Mayotte et clarification du droit des chèques en outre-mer** : ce texte tire les conséquences du changement de statut de Mayotte tant vis-à-vis de la France que de l'Union européenne, en introduisant la référence au Département de Mayotte à la suite des références aux départements d'outre-mer. Il clarifie également le rôle des instituts d'émission d'outre-mer (Institut d'émission des départements d'outre-mer et Institut d'émission d'outre-mer) dans le traitement des incidents de paiement par chèque, notamment au niveau de la collecte et de la restitution des informations sur les comptes des personnes domiciliées en outre-mer aux banquiers et aux instances judiciaires qui les sollicitent.

- **Décret n° 2014-526 du 23 mai 2014 relatif au régime prudentiel des sociétés de crédit foncier et des sociétés de financement de l'habitat** : les objectifs de ce texte sont de : (i) rendre robustes les sociétés de crédit foncier (SCF) ou les sociétés de financement de l'habitat (SFH) à une faillite de leur maison-mère, en limitant leur exposition à leur maison-mère et en renforçant leur ratio de liquidité ; (ii) limiter l'ampleur d'une restructuration éventuelle en obligeant à une meilleure congruence entre les maturités actif/passif ; (iii) rendre effective la possibilité d'un transfert du recouvrement des créances en obligeant les établissements à identifier et regrouper les personnels et les données nécessaires à la poursuite de l'activité de recouvrement ; (iv) garantir l'éligibilité des émissions au meilleur traitement prudentiel en réduisant à terme le recours aux titrisations.

Juin

- **Loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence du 13 juin 2014, dite « loi Eckert »** : les banques devront répondre à des obligations de recensement, d'information et de transfert des avoirs à compter du 1^{er} janvier 2016.
- **Décret n° 2014-737 du 30 juin 2014 relatif à l'Observatoire de l'inclusion bancaire** : suite à l'article 56 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 qui prévoit la création d'un observatoire de l'inclusion bancaire auprès de la Banque de France, chargé de collecter auprès des établissements de crédit des informations relatives à l'accès et à l'usage des services bancaires et à leurs pratiques en matière d'inclusion bancaire, ce texte précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'Observatoire.
- **Décret n° 2014-738 du 30 juin 2014 relatif à l'offre spécifique de nature à limiter les frais en cas d'incident** : ce texte a pour objectif d'améliorer l'inclusion bancaire en créant une offre spécifique en faveur des personnes en situation de fragilité financière. Il définit les critères de détection par les établissements de crédit des populations dans cette situation. Le contenu minimal de l'offre spécifique s'inspire des services bancaires de base prévus à l'article D. 312-5 du Code monétaire et financier et de l'actuelle gamme de paiement alternatifs aux chèques en les enrichissant.
- **Décret n° 2014-739 du 30 juin 2014 relatif à l'information préalable du consommateur en matière de frais bancaires** : ce texte détermine les conditions dans lesquelles les personnes physiques, n'agissant pas pour des besoins professionnels, titulaires d'un compte bancaire, sont informées des frais bancaires liés à des irrégularités et des incidents de paiement que l'établissement entend débiter sur leur compte.

Juillet

- **Décret n° 2014-816 du 17 juillet 2014 modifiant le décret n° 2000-1234 du 18 décembre 2000 modifié déterminant les aménagements des locaux desservis par les personnes physiques ou morales exerçant l'activité de transport de fonds et portant diverses dispositions relatives au transport de fonds** : ce texte a pour objet d'améliorer la sécurité des transports de fonds au moment des dessertes des locaux des donneurs d'ordre (banques, commerces), en permettant l'utilisation de véhicules blindés ou semi-blindés en toutes circonstances, et de permettre un mode alternatif de protection contre les attaques à la voiture bélier au moment du rechargement des automates bancaires.
- **Décret n° 2014-837 du 24 juillet 2014 relatif à l'information de l'emprunteur sur le coût du crédit et le délai de rétractation d'un contrat de crédit affecté** : ce texte détermine les

conditions dans lesquelles les établissements de crédit, les sociétés de financement et les personnes physiques souscrivant un contrat de crédit affecté sont informés des frais bancaires liés à des irrégularités et des incidents de paiement que l'établissement entend débiter sur leur compte.

- **Ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés, prise en application de l'article 3 de la loi n° 2014-1 du 2 janvier 2014 habilitant le Gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises** : ce texte allège les contraintes déclaratives et administratives des sociétés en nom collectif et des sociétés à responsabilité limitée (SARL). L'ordonnance permet à une SARL à associé unique d'être elle-même associée unique d'une autre SARL. Elle améliore également les garanties d'information des actionnaires et donc la transparence au sein des sociétés anonymes. Il s'agit de renforcer l'attractivité de la place financière française, en apportant aux investisseurs des clarifications concernant le régime juridique de certains titres financiers, notamment les actions de préférence et valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Août

- **SEPA** : la migration vers les moyens de paiement européens SEPA (Single Euro Payment Area, espace unique de paiement en euro) s'est achevée le 1^{er} août 2014. Tous les virements et prélèvements en euros se font désormais au format SEPA, ce qui concernera plus de deux milliards d'opérations chaque mois. L'aboutissement de cette migration constitue une étape cruciale de l'intégration des paiements de détail en Europe.
- **Ordonnance n° 2014-946 du 20 août 2014 portant extension de diverses dispositions en matière bancaire et financière dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie** : ce texte rend applicables dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, avec les adaptations nécessaires, les dispositions de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires, visant essentiellement à séparer les activités spéculatives des activités utiles à l'économie, et de l'ordonnance de transposition de la directive dite « CRD 4 », issue des accords de « Bâle III », prévoyant le renforcement des exigences en matière de fonds propres et de liquidité pour le secteur bancaire. Cette ordonnance étend notamment : la compétence du Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) à ces territoires, avec une adaptation pour permettre que l'expertise de l'Institut d'émission d'outre-mer puisse être sollicitée par le HCSF ; les dispositions de la loi visant à plafonner les commissions d'intervention prélevées en cas d'incident sur les comptes bancaires, afin de protéger les publics les plus fragiles ; les dispositions qui instaurent une sécurisation des emprunts souscrits par les communes et les organismes spécialisés dans la gestion de l'habitat social, notamment en introduisant des articles spécifiques dans le code des communes de la Nouvelle-Calédonie et dans le code général des collectivités territoriales pour la Polynésie française.
- **Publication le 28 août 2014 de la directive 2014/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur la comparabilité des frais liés aux comptes de paiement** : ce texte vise à une meilleure transparence des frais liés aux comptes de paiement, à ceux liés au changement de compte bancaire ainsi qu'à ceux permettant l'accès à un compte de paiement.
- **Le règlement de la BCE 2014/28 du 3 juillet 2014 sur les exigences de surveillance applicables aux systèmes de paiement d'importance systémique (SPIS)** est entré en vigueur le 12 août 2014.

- **Ordonnance n° 2014-947 du 20 août 2014 relative au taux de l'intérêt légal (TIL)** : deux TIL seront désormais calculés : l'un applicable de manière spécifique aux créances dues aux particuliers, qui présentent des coûts de refinancement en moyenne plus élevés que les autres catégories d'emprunteurs, le second applicable à l'ensemble des autres cas.

Septembre

- **Arrêté du 30 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 1er mars 2012 relatif au registre unique prévu à l'article L. 512-1 du Code des assurances et à l'article L. 546-1 du Code monétaire et financier** : ce texte modifie le registre unique des intermédiaires.
- **Arrêté du 1er septembre 2014 concernant la convention de compte de dépôt pour les personnes physiques agissant pour des besoins professionnels** : ce texte est relatif à la convention de compte de dépôt pour les personnes physiques agissant pour des besoins professionnels. Il énumère les principales stipulations que cette convention doit comporter et retient cinq catégories d'informations : (i) informations relatives au prestataire de services de paiement ; (ii) informations relatives au compte de paiement ; (iii) informations relatives à la communication entre le prestataire et son client ; (iv) conditions tarifaires ; (v) dispositions générales relatives à la convention de compte (durée, voies de recours et dispositifs de médiation le cas échéant).

Octobre

- **Décret n° 2014-1310 du 31 octobre 2014 relatif aux missions du Haut Conseil de stabilité financière** : pris en application de l'article 30 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, ce texte fixe les conditions d'application de l'article L. 631-2-1 du code monétaire et financier relatif aux missions du Haut Conseil de stabilité financière (HCSF). Six points d'organisation du HCSF sont abordés : (1) l'inscription des propositions du Gouverneur de la Banque de France à l'ordre du jour ; (2) l'articulation avec les règlements européens, qui prévoient, en amont des décisions du HCSF, un processus de notification et de consultation avec les institutions européennes ; (3) la publication des décisions du HCSF au Journal officiel de la République française ; (4) le suivi et le contrôle des décisions du HCSF ; (5) la règle de quorum et les règles de vote, à la majorité simple des membres présents ; (6) l'organisation du secrétariat général, assuré par la direction générale du Trésor, conjointement avec la Banque de France, et l'adoption d'un règlement intérieur.
- **Décret n° 2014-1190 du 15 octobre 2014 relatif aux modalités de calcul du taux annuel effectif de l'assurance en matière de crédit à la consommation et de crédit immobilier** : pris en application des dispositions de l'article 60 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires qui créent une nouvelle modalité de présentation du coût de l'assurance, aux côtés du coût en euros et par mois et du coût total sur la durée du prêt, ce texte précise les modalités de calcul du taux annuel effectif de l'assurance (TAEA). Le TAEA se calcule en soustrayant au taux effectif global du crédit incluant toute assurance proposée le taux effectif global du crédit sans aucune assurance. Afin de s'assurer de la parfaite information du consommateur, le décret précise que le TAEA est accompagné de la mention des garanties (décès, incapacité, invalidité, perte d'emploi...) dont il intègre le coût.

Novembre

- **Ordonnance n° 2014-1332 du 6 novembre 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au mécanisme de surveillance unique des établissements de crédit** : ce texte adapte les dispositions du droit national pour permettre la mise en œuvre du règlement relatif au mécanisme de surveillance unique, qui prévoit la compétence de la BCE pour la supervision directe des groupes bancaires les plus importants, et sa responsabilité générale en matière de qualité de la supervision dans l'ensemble des États participants. Le mécanisme de surveillance unique repose sur une coordination étroite entre la BCE et les autorités de supervision nationales. L'ordonnance désigne l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) comme l'autorité nationale compétente pour la France. À ce titre, l'ACPR coopérera avec la BCE au sein d'équipes de supervision conjointe, et participera à l'élaboration des décisions du Conseil de surveillance de la BCE.
- **Décret n° 2014-1357 du 13 novembre 2014 concernant les organismes d'assurance et de financement et visant à contrôler de l'honorabilité et de la compétence des dirigeants par l'ACPR** : ce décret « détermine les délais dans lesquels les organismes d'assurance, les établissements de crédit, les sociétés de financement, les entreprises d'investissement autres que les sociétés de gestion de portefeuille, les compagnies financières holding, les compagnies financières holding mixtes et les entreprises mères de société de financement notifient la nomination ou le renouvellement de leurs dirigeants à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ».
- **Décret n° 2014-1366 du 14 novembre 2014 sur les organismes de titrisation** : ce texte définit les caractéristiques des fonds d'investissements alternatifs.

Décembre

- **Loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives** : ce texte constitue la deuxième étape du « choc de simplification », après l'adoption de la loi du 2 janvier 2014 habilitant le Gouvernement à prendre par ordonnances diverses mesures de simplification et de sécurisation de la vie des entreprises. Elle a notamment pour objet de mettre en œuvre quelques-unes des 50 mesures de simplification pour les entreprises proposées par le Conseil de la simplification pour les entreprises.
- **Dissolution de la Société guadeloupéenne de financement (SOGUAFI) suite à la fusion-absorption par la Société martiniquaise de financement (SOMAFI) en date du 31 décembre 2014.**

2. L'organisation du système bancaire

2.1 LA TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

L'activité bancaire et financière de la Guadeloupe s'organise autour de différents réseaux d'établissements de crédit et assimilés, installés localement (ECIL) ou non (ECNIL)¹.

L'ordonnance n° 2013-544 du 27 juin 2013 relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement a modifié le statut d'établissement de crédit et institué le statut de société de financement. À l'exception de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) qui dispose d'un statut particulier², les établissements du secteur bancaire agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) relèvent depuis 2014 de l'un des trois principaux statuts juridiques suivants :

- établissements de crédit : banques commerciales affiliées à l'Association Française des Banques (AFB) et banques mutualistes et coopératives ;
- sociétés de financement ;
- établissements de crédit spécialisés.

En 2014, la place bancaire locale n'a pas enregistré de nouvelle implantation. Elle totalise 21 établissements répartis selon l'ordonnance n° 2013-544 de la façon suivante :

Nombre d'établissements bancaires installés localement en 2014

Établissements de crédit	11
Banques commerciales AFB	5
Banques mutualistes ou coopératives	6
Sociétés de financement	4
Établissements de crédit spécialisés	5
Établissement à statut particulier	1
Total	21

Source : IEDOM

Des établissements de crédit non installés localement (ECNIL) interviennent également en Guadeloupe depuis la France métropolitaine. Ils financent essentiellement les entreprises et les collectivités locales.

¹ Un établissement de crédit installé localement (ECIL) est un établissement disposant d'une représentation locale effective (au moins un agent permanent localement).

² La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) est un « établissement à statut particulier » autorisé à effectuer des opérations de banque, conformément à l'article L.518-2 du Code monétaire et financier. Elle a pour mission d'administrer les dépôts et les consignations, d'assurer les services relatifs aux caisses ou aux fonds dont la gestion lui a été confiée et d'exercer les autres attributions de même nature qui lui sont légalement déléguées. La CDC est notamment chargée de la protection de l'épargne populaire, du financement du logement social et de la gestion d'organismes de retraite.

2.2 LES ÉLÉMENTS SUR LA CONCENTRATION DU MARCHÉ

Sur la place bancaire guadeloupéenne composée de 21 établissements de crédit, la concentration du marché est relativement élevée : à fin 2014, les parts de marché des trois principaux établissements de crédit s'établissaient à 49,9 % sur l'octroi de crédits et 54,7 % sur la collecte de dépôts.

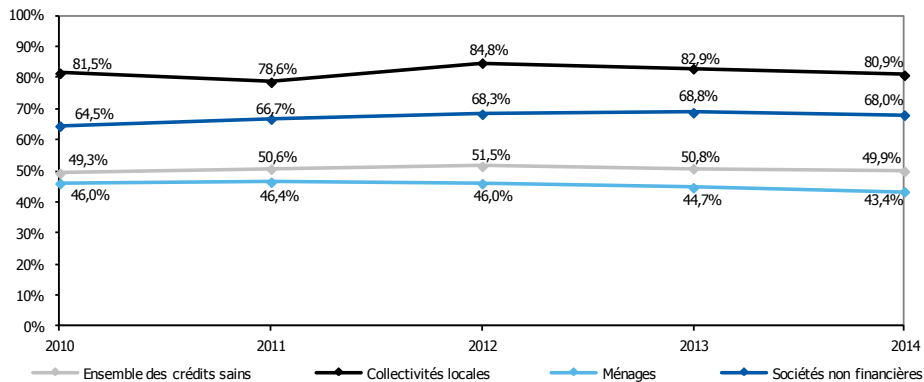
Bien qu'en léger retrait en 2014 (-0,9 point), la concentration du marché du crédit s'est accrue de 0,6 point en quatre ans, le poids des principaux établissements s'étant particulièrement renforcé depuis la crise économique. Les banques qui présentent l'assise financière la plus large ont pu maintenir leur encours de crédit dans un contexte économique morose.

Par agent économique, l'activité de crédit est plus concentrée sur les collectivités locales qui constituent un marché spécifique occupé par un nombre restreint d'intervenants. Le degré de concentration est de 80,9 % en 2014, en baisse de 2 points sur un an.

S'agissant des crédits aux sociétés non financières, les trois principaux établissements cumulent 68,0 % de l'encours de crédit, une part qui diminue de 0,8 point en 2014, après avoir progressé de façon régulière depuis 2008.

En revanche, leur poids sur le segment des crédits aux ménages diminue pour la troisième année consécutive (-1,3 point sur un an) pour s'établir à 43,4 %.

Évolution du poids des trois principaux établissements de crédit locaux sur le marché du crédit

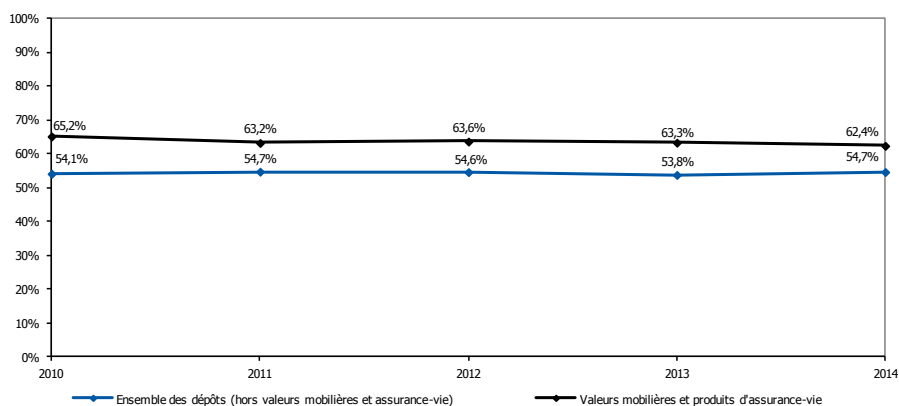


Source : IEDOM

À fin 2014, la concentration sur le marché de la collecte de dépôts est en légère hausse (+0,9 point sur un an) et s'établit à 54,7 %.

Alors qu'ils représentaient 68,3 % des valeurs mobilières et des produits d'assurance-vie en 2006, les trois principaux établissements ne concentrent plus que 62,4 % des parts de marché à fin 2014 (-0,9 point par rapport à fin 2013).

Évolution du poids des trois principaux établissements de crédit locaux sur les dépôts



Source : IEDOM

2.3 LA VENTILATION DES DÉPÔTS ET DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

2.3.1 Les emplois

Fin 2014, les six banques mutualistes et coopératives maintiennent leur position dominante avec une part de marché de 42,1 % contre 41,4 % en 2013. Ces établissements renforcent leur assise commerciale sur les crédits de trésorerie (+8,4 points) et les comptes ordinaires débiteurs (+8,2 points). Une hausse est également observée sur les crédits à l'équipement (+0,9 point). En revanche, ces six banques voient leurs parts de marché diminuer sur les crédits à l'habitat (-2,2 points) et les opérations de crédit-bail et affacturage (-0,7 point).

Par ailleurs, le réseau mutualiste présente, comme les années précédentes, un taux de créances douteuses brutes nettement inférieur à celui des réseaux concurrents (4,4 % contre 10,0 % pour les banques AFB et 4,7 % pour les autres établissements de crédit).

Répartition des crédits par réseau bancaire à fin 2014

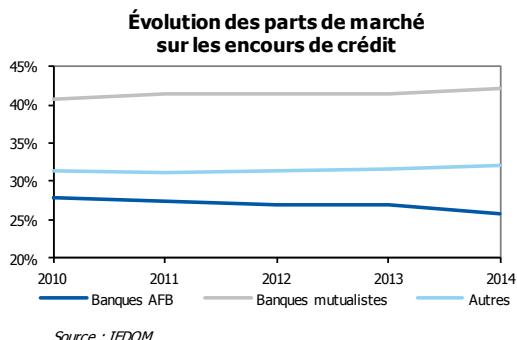
	Banques AFB	Banques mutualistes	Autres*
Crédits de trésorerie	17,1%	54,8%	28,1%
<i>dont crédits à la consommation</i>	16,0%	52,7%	31,3%
Crédits à l'équipement	22,8%	47,0%	30,2%
Crédits à l'habitat	25,7%	37,8%	36,4%
<i>dont aux ménages</i>	31,2%	54,9%	13,8%
<i>dont aux entreprises</i>	15,0%	4,1%	80,9%
Crédit-bail, affacturage et autres	29,6%	25,0%	45,4%
Comptes ordinaires débiteurs	51,6%	48,4%	0,0%
Total	25,8%	42,1%	32,1%
Taux de créances douteuses brutes	10,0%	4,4%	4,7%

* Sociétés de financement, établissements de crédit spécialisés

Source : IEDOM

La part de marché des cinq banques AFB affiche une baisse sur un an (-1,1 point) pour atteindre 25,8 %. L'ensemble des catégories de crédit enregistre une diminution à l'exception des crédits de trésorerie et des opérations de crédit-bail et affacturage qui augmentent respectivement de 1,6 point et de 9,8 points. Toutefois, le poids du réseau AFB sur la place bancaire locale demeure à un niveau supérieur à celui de l'année 2009 (24,9 %).

Les dix sociétés de financement et établissements de crédit spécialisés concentrent 32,1 % de l'encours total de crédit et gagnent 0,4 point de parts de marché en 2014. Elles se positionnent essentiellement sur le marché des crédits à l'habitat (36,4 %), notamment des entreprises, les opérations de crédit-bail et d'affacturage (45,4 %) et le financement des crédits à la consommation des ménages (31,3 %).



2.3.2 Les ressources

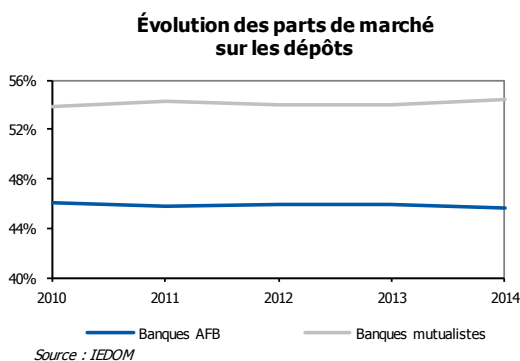
La collecte de ressources¹ auprès de la clientèle ne concerne que les banques AFB et les banques mutualistes, les sociétés de financement ne disposant pas d'agrément dans ce domaine.

Parts de marché par réseau et catégorie de dépôts en 2014

	Dépôts à vue	Comptes épargne	Dépôts à terme	Total dépôts
Banques AFB	48,6%	44,7%	38,1%	45,6%
Banques mutualistes	51,4%	55,3%	61,9%	54,4%

Source : IEDOM

Fin 2014, les banques mutualistes conservent leur position dominante sur l'activité de collecte de ressources, avec 54,4 % de parts de marché, un chiffre en hausse de 0,4 point par rapport à 2013. Avec 61,9 % de parts de marché, leur poids se renforce sensiblement sur les dépôts à terme (+4,6 points).

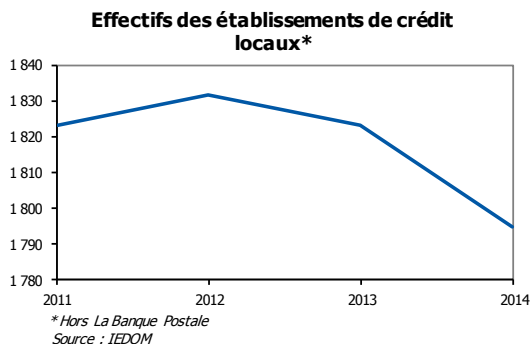


¹ Hors valeurs mobilières et assurance-vie.

2.4 LES RESSOURCES HUMAINES

En 2014, les moyens humains des établissements de crédit locaux (hors La Banque Postale) enregistrent un nouveau recul pour atteindre 1 795 personnes.

Les effectifs¹ diminuent de 1,5 % sur un an (-28 personnes), après -0,5 % en 2013. Ils atteignent ainsi leur plus bas niveau depuis 2007.



Toutes les catégories d'établissements sont concernées par cette baisse. Le repli est plus marqué pour les banques AFB hors La Banque Postale (-2,1 % soit -16 personnes, contre -2,9 % en 2013). En parallèle, les effectifs du réseau mutualiste sont en légère diminution (-0,5 % soit -4 personnes) après avoir augmenté de 2,6 % en 2013. Enfin, les autres établissements affichent une nouvelle diminution de leurs ressources humaines (-3,4 % après -3,0 % l'année précédente).

Effectifs des établissements de crédit locaux (hors La Banque Postale)

	2010	2011	2012	2013	2014	Var.14/13
Banques AFB	799	774	787	764	748	-2,1%
Banques mutualistes	796	807	809	830	826	-0,5%
Autres	259	242	236	229	221	-3,4%
Total	1 854	1 823	1 832	1 823	1 795	-1,5%

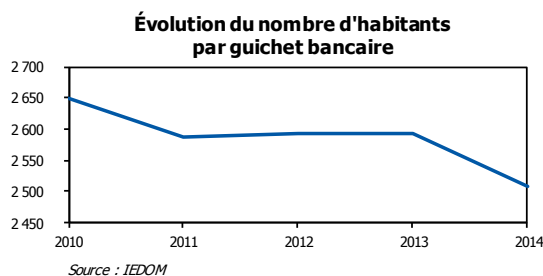
Source : IEDOM

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES²

Au 31 décembre 2014, la Guadeloupe compte 179 guichets bancaires permanents, un nombre d'agences en hausse de 2,9 % (soit +5 agences) par rapport à 2013.

Plus de 55 % des guichets bancaires installés à la Guadeloupe sont détenus par des banques du réseau AFB³.



Sur la période 2010-2014, neuf agences bancaires ont été créées.

¹ Effectifs équivalent temps plein.

² Les données présentées concernent la Guadeloupe et les îles du Nord.

³ Y compris La Banque Postale.

Nombre de guichets permanents

	2010	2011	2012	2013	2014	Var. 14/13
Banques AFB	96	98	97	97	100	3,1%
Banques mutualistes ou coopératives	74	76	77	77	79	2,6%
Total guichets bancaires	170	174	174	174	179	2,9%
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 649	2 588	2 593	2 592	2 506	-3,3%

Source : IEDOM

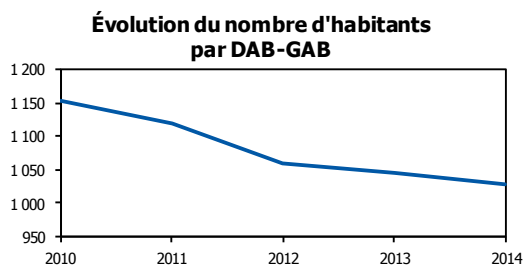
Le taux d'équipement de la Guadeloupe en guichet bancaire s'améliore en 2014. Il s'élève à un guichet pour 2 506 habitants¹, contre un pour 2 592 habitants l'année précédente. L'équipement de la Guadeloupe en guichets bancaires est inférieur à celui de la France hors DOM (un guichet pour 1 688 habitants²) et proche de celui de la Martinique (un guichet pour 2 577 habitants).

La majorité des agences bancaires (46,4 %) est installée en Grande-Terre. Les guichets permanents restent concentrés au sein de l'agglomération pointoise (Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault, Abymes et Gosier), principal centre économique et administratif de l'île, avec 38,0 % du nombre total d'agences.

À fin 2014, le nombre de distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB) installés à la Guadeloupe enregistre une croissance de 0,9 % (soit +4 DAB-GAB), pour s'établir à 436.

En cinq ans, le parc d'automates bancaires s'est renforcé avec l'installation de 45 DAB-GAB de plus qu'en 2010. Dans l'objectif de diminuer le nombre d'opérations réalisées par la clientèle aux guichets traditionnels, les établissements de crédit ont mis en place des bornes libre service (BLS). Elles proposent la distribution de billets et une diversité d'opérations courantes (consultation de compte, virements, dépôts de chèques et d'espèces) et sont le témoin de la mutation technologique des canaux de distribution des établissements de crédit.

Le nombre de DAB-GAB du réseau AFB croît plus rapidement que l'année précédente. Il progresse de 1,8 % (soit +4 DAB-GAB), après +0,9 % en 2013. En parallèle, le nombre d'automates bancaires des banques mutualistes ou coopératives est stable en 2014, contre +1,4 % en 2013.



Source : IEDOM

Le taux d'équipement en distributeurs de billets et guichets automatiques poursuit son amélioration fin 2014. Le département enregistre en effet 1 029 habitants par DAB-GAB contre 1 044 un an plus tôt.

¹ Estimation Insee au 1^{er} janvier 2014 pour la Guadeloupe (403 750) et données Insee 2012 pour Saint-Martin (35 742 habitants) et Saint-Barthélemy (9 131 habitants) correspondant à un total de 448 623.

² Données 2013.

La Guadeloupe est en la matière moins bien équipée que la Martinique (949 habitants par DAB-GAB), mais son taux d'équipement est supérieur à la France hors DOM (1 090 habitants par DAB-GAB¹).

Nombre de guichets automatiques de banque

	2010	2011	2012	2013	2014	Var. 14/13
Banques AFB	187	194	215	217	221	1,8%
Banques mutualistes ou coopératives	203	207	210	214	214	0,0%
Sociétés de financement	1	1	1	1	1	0,0%
Total	391	402	426	432	436	0,9%
Nb d'habitants par guichet automatique	1 152	1 120	1 059	1 044	1 029	-1,5%

Source : IEDOM

Plus de la moitié (54 %) des automates bancaires sont concentrés en Grande-Terre et leur nombre enregistre la plus forte progression annuelle en 2014 (+6 unités). Compte-tenu du nombre de transactions, l'agglomération pointoise concentre à elle seule 43,1 % des automates.

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Au 31 décembre 2014, le nombre de comptes bancaires gérés par les établissements de crédit installés localement s'établit à 1 327 831. En ralentissement continu depuis 2009, il s'inscrit pour la première fois en recul de 0,2 % en 2014. Les banques mutualistes détiennent 52,7 % des comptes recensés.

Cette évolution s'explique par le repli des comptes sur livrets de 1,3 % (soit -9 591 comptes) qui représentent plus de 55 % des comptes de dépôt en 2014. Bien qu'en diminution (-0,8 % contre +0,2% l'année précédente), les livrets A et Bleus demeurent le placement préféré en Guadeloupe avec 57,3 % du total des comptes sur livrets. Les livrets ordinaires sont également en retrait pour la deuxième année consécutive (-3,0 % après -1,5 %). En parallèle, les livrets Jeunes et les livrets d'épargne populaire (LEP) se contractent (respectivement -9,2 % et -7,3 %). Seuls les livrets de développement durable (LDD) sont en hausse sur l'année (+3,7 %).

Par ailleurs, le nombre de dépôts à vue est bien orienté en 2014 : il croît de 1,8 % (soit +8 702 comptes) après +0,2 % en 2013.

¹ Données 2013.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Nature de comptes	2010	2011	2012	2013	2014	Var.14/13
Dépôts à vue	455 827	463 010	471 576	472 533	481 235	1,8%
Dépôts à terme	20 400	23 395	22 782	19 483	19 611	0,7%
Comptes sur livrets	708 426	726 376	739 233	740 725	731 134	-1,3%
Livrets A et Bleus	387 768	412 899	423 550	424 427	420 963	-0,8%
Livrets ordinaires	146 915	143 685	145 645	143 528	139 197	-3,0%
Livrets jeunes	54 218	51 735	51 262	51 576	46 830	-9,2%
Livrets d'épargne populaire (LEP)	22 039	18 618	16 114	13 450	12 463	-7,3%
Livrets de développement durable (LDD)	97 486	99 439	102 662	107 744	111 681	3,7%
Autres comptes à régime spécial	6 658	7 126	4 244	4 437	3 024	-31,8%
Épargne-logement	78 428	78 563	80 322	82 254	83 385	1,4%
Comptes d'épargne-logement (CEL)	30 638	30 323	29 990	29 595	28 386	-4,1%
Plans d'épargne-logement (PEL)	47 790	48 240	50 332	52 659	54 999	4,4%
Plans d'épargne populaire (PEP)	11 478	11 204	11 429	10 429	9 442	-9,5%
Total Comptes de dépôt	1 281 217	1 309 674	1 329 586	1 329 861	1 327 831	-0,2%

Source : IEDOM

Le nombre de plans d'épargne-logement (PEL) affiche, comme en 2013, une croissance dynamique (+4,4 % après +4,6 %). À l'inverse, le recul des comptes d'épargne-logement (CEL), observé depuis 2008, se poursuit en 2014 (-4,1 %) et les plans d'épargne populaire (PEP) diminuent à nouveau (-9,5 % après -8,7 % en 2013).

Les comptes à terme renouent pour leur part avec une croissance positive (+0,7 %), après avoir enregistré une baisse marquée en 2013 (-14,5 %).

Rapporté à la population, le nombre de comptes ordinaires par habitant s'établit à 1,07 (stable par rapport à 2013). Le nombre de comptes d'épargne par habitant apparaît plus élevé à 1,89.

À fin 2014, l'encours moyen d'un compte de dépôt (hors assurance-vie et comptes-titres) s'établit à 4 584 €. Cette moyenne progresse de 3,1 % sur un an, soit une évolution inférieure à celle de 2013 (+3,9 %).

La hausse observée est essentiellement imputable à la croissance des comptes à terme (+6,5 % après +20,0 % en 2013). L'encours moyen des dépôts à vue affiche également une augmentation (+2,9 %), quoique plus modérée que l'année précédente (+6,6 %), pour atteindre 5 669 €.

La progression de l'encours moyen des comptes sur livrets se tasse de nouveau en 2014 (+3,1 % après +4,8 % en 2013 et +5,5 % en 2012). De même, l'encours moyen des LDD affiche une croissance ralentie (+3,2 % contre +11,0 % en 2013). L'encours moyen des LEP fléchit pour sa part (-0,2 % contre +5,3 % en 2013).

Par ailleurs, l'encours moyen des livrets ordinaires accélère son rythme de croissance (+4,3 % après +3,0 % un an plus tôt).

Encours moyen des comptes bancaires de la clientèle

Encours moyen en €	2010	2011	2012	2013	2014	Var.14/13
Dépôts à vue	5 128	5 064	5 169	5 511	5 669	2,9%
Dépôts à terme	17 142	20 357	22 007	26 404	28 132	6,5%
Comptes sur livrets	1 922	1 932	2 038	2 135	2 201	3,1%
Livrets A et Bleus	1 383	1 401	1 521	1 618	1 655	2,3%
Livrets ordinaires	4 218	4 312	4 330	4 460	4 653	4,3%
Livrets jeunes	279	288	291	294	312	6,3%
Livrets d'épargne populaire (LEP)	2 440	2 660	2 860	3 010	3 005	-0,2%
Livrets de développement durable (LDD)	1 402	1 419	1 665	1 849	1 907	3,2%
Épargne-logement	7 105	7 140	7 060	7 058	7 300	3,4%
Comptes d'épargne-logement (CEL)	3 629	3 673	3 667	3 650	3 661	0,3%
Plans d'épargne-logement (PEL)	9 333	9 320	9 082	8 974	9 179	2,3%
Plans d'épargne populaire (PEP)	6 692	6 357	6 102	6 297	6 556	4,1%
Total hors assurance-vie	4 171	4 182	4 280	4 447	4 584	3,1%
Total	5 161	5 175	5 338	5 564	5 746	3,3%

Source : IEDOM

Après avoir diminué pendant quatre années consécutives, l'encours moyen des PEL renoue avec une croissance positive (+2,3 % contre -1,2 %) et celui des CEL est relativement stable (+0,3 %). En parallèle, l'encours moyen des PEP est en progression (+4,1 %).

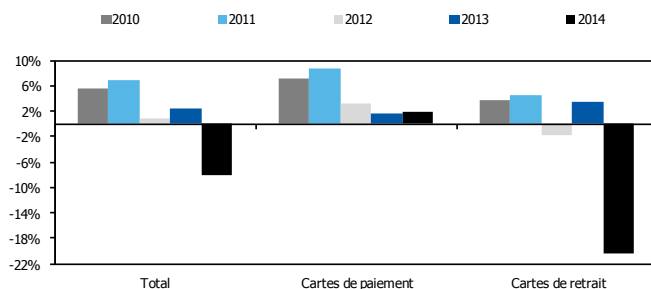
4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Au 31 décembre 2014, 597 446 cartes de retrait ou de paiement sont en circulation, dont plus de la moitié (57,7 %) émises par les banques AFB. Néanmoins, les banques mutualistes gagnent 2,7 points de parts de marché par rapport à 2013.

Le nombre de cartes bancaires est en diminution de 8,0 % sur un an (après +2,5 % en 2013).

Évolution du nombre de cartes bancaires en circulation
(glissement annuel)



Source : IEDOM

La commercialisation de cartes bancaires sur la période 2010-2014 s'est effectuée à un rythme moins soutenu que la croissance du nombre de comptes de dépôts à vue (en moyenne annuelle, +0,4 % contre +3,9 %).

L'évolution d'ensemble provient essentiellement de la contraction du nombre de cartes de retrait. Ces dernières, en progression en 2013 (+3,5 %), enregistrent un repli de 20,3 % en 2014, particulièrement marqué pour un établissement. En parallèle, les cartes de paiement affichent une hausse de 1,9 % (contre +1,7 % en 2013) et demeurent le type de cartes les plus détenues par la clientèle avec 61,3 % des cartes en circulation.

Nombre de cartes bancaires en circulation

	2010	2011	2012	2013	2014	Var.14/13
Cartes bancaires	587 476	627 592	633 507	649 312	597 446	-8,0%
dont Cartes de retrait	272 303	284 794	280 002	289 686	230 970	-20,3%
dont Cartes de paiement	315 173	342 798	353 505	359 626	366 476	1,9%

Source : IEDOM

Le nombre de cartes bancaires par habitant¹ diminue pour la première fois depuis 2008. Le taux d'équipement en cartes bancaires s'établit à 1,33 en 2014, contre 1,44 en 2013.

Par ailleurs, le nombre de cartes émises par compte de dépôt à vue reste stable à 1,2 en moyenne en 2014, contre 0,8 au début de la décennie.

4.2 VOLUME DE TRANSACTIONS DE RETRAIT ET DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Fin 2014, 15,8 millions de retraits ont été effectués dans les guichets automatiques des banques, soit une hausse de 1,7 % sur un an (après +1,3 % en 2013).

En montant, les retraits sont en nette diminution (-10,8 %) par rapport à 2012 (+8,9 %) et atteignent 1 774 millions €.

Le retrait moyen par carte s'élève à 112 €, soit une baisse de 16 € par rapport à 2013. Le retrait annuel moyen par carte recule de 3,1 % pour s'établir à 2 969 €, soit 95 € de moins que l'année précédente. Les guichets et distributeurs automatiques de billets sont majoritairement approvisionnés en billets de 50 € et de 20 €.

Transactions de retrait dans les DAB/GAB

	2010	2011	2012	2013	2014	Var. 14/13
Nombre de transactions (en millions)	14,1	14,6	15,3	15,5	15,8	1,7%
Montant des transactions (en millions €)	1 648,7	1 760,9	1 826,9	1 989,5	1 773,9	-10,8%
Montant moyen d'un retrait (en €)	117,2	120,4	119,3	128,3	112,4	-12,3%
Retrait annuel moyen par carte (en €)*	2 806,4	2 805,8	2 883,7	3 064,0	2 969,2	-3,1%

* Approché par le ratio : montant global des transactions/nombre de cartes de retrait et de paiement en circulation au 31 décembre

Source : IEDOM

¹ Estimation Insee au 1^{er} janvier 2014 pour la Guadeloupe (403 750 habitants) et données Insee 2012 pour Saint-Martin (35 742 habitants) et Saint-Barthélemy (9 131 habitants) correspondant à un total de 448 623 habitants.

4.3 LES CHÈQUES

Depuis la mise en place de l'image-chèque en mars 2002, les chèques présentés à l'encaissement à la Guadeloupe sont dématérialisés (transformés en fichiers informatiques) par les banques pour être traités par le Système interbancaire de télécompensation (SIT) basé en France hexagonale, pour une compensation automatique. Cette évolution a permis de réduire les délais d'encaissement des chèques dans le département.

En 2014, hors la Banque Postale, le SIT a enregistré près de 8,3 millions d'opérations de traitement d'images-chèques concernant la Guadeloupe, soit une diminution de 8,8 % (contre -5,5 % en 2013).

Nombre de chèques compensés entre établissements de crédit en Guadeloupe*

	2010	2011	2012	2013	2014	Var. 14/13
Nombre de chèques	10 702 331	10 217 483	9 601 642	9 073 242	8 274 407	-8,8%
Banques AFB	3 743 482	3 553 494	3 256 561	2 981 703	2 577 525	-13,6%
Banques mutualistes	6 341 394	6 110 396	5 813 204	5 575 086	5 187 051	-7,0%
Autres	617 455	553 593	531 877	516 453	509 831	-1,3%

* Ces données ne comprennent ni les échanges internes de chèques au sein de chaque établissement ni les chèques provenant de la Banque Postale.

Source : Système interbancaire d'échanges des Antilles et de la Guyane

En dépit de ce recul, la Guadeloupe demeure le département français d'Amérique où l'utilisation du chèque est la plus prononcée (47,6 % de l'ensemble des DFA).

4.4 LA MIGRATION SEPA

Le projet SEPA (*Single Euro Payment Area* - Espace unique de paiement en euros) s'inscrit dans le prolongement du passage aux pièces et billets euros : il vise à créer une gamme unique de moyens de paiement scripturaux en euro, commune à l'ensemble des pays européens, permettant aux utilisateurs d'effectuer des paiements dans les mêmes conditions partout dans l'espace européen, aussi facilement que dans leur pays. Il vise également à réduire le coût des paiements intra-européens et à garantir des délais d'exécution uniformes.

Il s'applique aux départements et collectivités d'Outre-mer appartenant à la zone euro et à la zone SEPA (zone d'intervention de l'IEDOM), dont font partie la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Les COM du Pacifique, bien que n'en faisant pas partie, sont néanmoins concernées par la migration aux moyens de paiement SEPA.

Concernant le virement et le prélèvement, la plupart des acteurs économiques ont assuré leur migration SEPA au 1^{er} février 2014. Afin de permettre la prise en charge de ceux qui n'étaient pas prêts dans les temps, la Commission européenne a proposé de manière exceptionnelle que les banques et les établissements de paiement puissent continuer à accepter, au-delà du 1^{er} février 2014 et jusqu'au 1^{er} août 2014, des ordres de virement et de prélèvement aux formats nationaux¹. La date butoir pour le Titre interbancaire de paiement (TIP) et le télévirement a été fixée au 1^{er} février 2016.

¹ <http://www.sepafrance.fr/> et <http://www.urgence-sepa.fr/>

5. L'activité des fonds de garantie

L'activité des fonds de l'Agence française de Développement (AFD) et de Bpifrance Financement

Depuis le 1^{er} janvier 2014, avec la mise en place effective de Bpifrance Financement, la garantie de prêts DOM s'exerce désormais aux moyens de dispositifs nationaux. Elle a ainsi repris les activités d'OSEO, de CDC Entreprises, de FSI et de FSI régions¹. Dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte de compétitivité, Bpifrance Financement propose des produits de financements des entreprises et notamment le préfinancement du CICE (Crédit d'impôt Compétitivité-Emploi) et du Crédit d'impôt recherche. L'activité de Bpifrance Financement, dédiée au financement de l'innovation, au cofinancement bancaire et à la garantie de prêts, est représentée dans l'Outre-mer par l'Agence Française de Développement (AFD).

Le fonds de garantie à l'habitat social de la Guadeloupe (FGHSG), constitué en 1990, garantit les prêts accordés par les établissements de crédit pour financer la construction de logements évolutifs sociaux et l'amélioration de l'habitat social dans le cadre d'une opération bénéficiant d'une subvention de l'État et/ou des collectivités locales. En 2014, les demandes de garantie sont en net recul par rapport à 2013 et portent essentiellement sur l'amélioration de l'habitat et notamment au profit des personnes âgées. En 2014, 258 garanties ont été octroyées pour un montant total de 2,8 millions €.

Le fonds de garantie agriculture-pêche (FOGAP) a été créé en 2010, à l'initiative de l'État, afin de faciliter l'accès aux crédits bancaires des entreprises relevant des secteurs agricoles (excepté la culture de la canne à sucre et de la banane), la pêche, la filière bois et l'aquaculture. Les crédits éligibles pour lesquels une garantie peut être octroyée sont ceux relatifs au financement d'investissement et d'exploitation. En 2014, ce fonds de garantie (FOGAP) a traité 10 dossiers pour un encours de risques de 735 000 € correspondant à 0,9 million € de crédits bancaires.

¹ Le Fonds stratégique d'investissement (FSI) a été créé par l'État en 2008 dans le but de faciliter l'accès des PME aux financements. FSI Régions est la filiale de CDC Entreprises et d'OSEO, qui coordonnait au niveau régional.

Section 2

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Six ans après le début de la crise, la reprise économique mondiale reste tributaire des politiques monétaires accommodantes engagées pour accompagner la demande, encourager l'investissement des entreprises et faciliter l'assainissement des bilans. Les banques centrales des principaux pays occidentaux maintiennent leurs taux directeurs à de très bas niveaux.

De son côté, la Banque centrale européenne (BCE) a encore abaissé à deux reprises ses taux directeurs en 2014, amenant le taux de ses opérations principales de refinancement (dit MRO) de 0,25 % à 0,15 % en juin 2014 à 0,05 % en septembre 2014 et le taux de sa facilité de dépôt de -0,10 % puis à -0,20 %, donc en « territoire négatif ».

Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

	13/04/2011	13/07/2011	09/11/2011	14/12/2011	11/07/2012	08/05/2013	13/11/2013	11/06/2014	10/09/2014
Opérations principales de refinancement	1,25%	1,50%	1,25%	1,00%	0,75%	0,50%	0,25%	0,15%	0,05%
Facilités de prêt marginal	2,00%	2,25%	2,00%	1,75%	1,50%	1,00%	0,75%	0,40%	0,30%
Facilités de dépôt	0,50%	0,75%	0,50%	0,25%	0,00%	0,00%	0,00%	-0,10%	-0,20%

Source : Banque Centrale Européenne

Lors de sa réunion du 4 septembre 2014, le Conseil des gouverneurs de la BCE a également annoncé sa décision de procéder à des achats d'obligations sécurisées (*covered bonds*) et de titres adossés à des actifs (*asset-backed securities* ou ABS). Les modalités opérationnelles de ces deux programmes d'achats ont été publiées à l'issue de la réunion du Conseil du 2 octobre 2014 et les achats ont débuté dans les semaines suivantes.

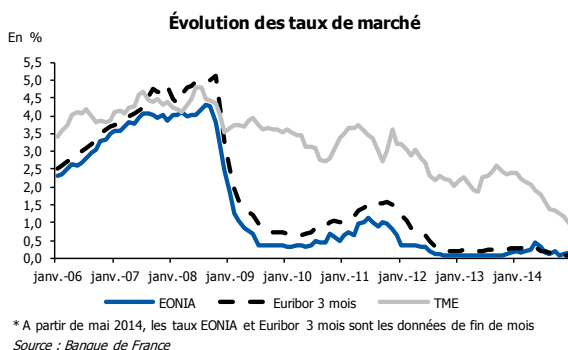
Parallèlement à l'évolution des taux directeurs, les taux sur le marché monétaire européen se sont inscrits à la baisse au cours de l'année 2014. À fin décembre 2014, le taux au jour le jour (EONIA¹) s'établissait à 0,14 % (contre 0,17 % un an auparavant), et le taux à 3 mois (EURIBOR²) à 0,08 % (contre 0,27 % à fin décembre 2013).

Aux États-Unis, dans un contexte d'amélioration générale des perspectives économiques, le Comité fédéral de *l'open market* a annoncé, lors de ses réunions des 28 et 29 octobre 2014, sa décision de mettre fin à son programme d'achat d'actifs. Le taux objectif des fonds fédéraux se maintient dans la fourchette de 0 % à 0,25 %.

¹ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

² Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

Lors de sa réunion du 19 novembre 2014, la Banque du Japon a décidé de laisser ses grandes orientations inchangées, suite à sa décision d'octobre 2014 d'élargir son programme d'assouplissement quantitatif et qualitatif par le biais d'une accélération du rythme annuel de croissance de la base monétaire, porté à 80 000 milliards de yens environ (contre 60 000 - 70 000 milliards précédemment).



Le Comité de politique monétaire de la Banque d'Angleterre a décidé, lors de sa réunion du 4 décembre 2014, de maintenir son taux directeur à 0,50 % et le montant de son programme de rachat d'actifs à 375 milliards de livres.

1.2 LES TAUX CRÉDITEURS

Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) selon la formule fixée par ce règlement¹. Celle-ci combine les taux observés sur le marché monétaire au jour le jour et à trois mois, ainsi que la variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages. Le taux calculé est au moins égal à celui de l'inflation ainsi définie, majoré d'un quart de point et arrondi au quart de point le plus proche.

Le taux du livret A (ainsi que celui du livret de développement durable) a été ramené à 1,25 % à 1,00 % à compter du 1^{er} août 2014² précédemment (1^{er} août 2013). À noter qu'il s'agit du taux le plus bas jamais observé depuis la création du livret A en mai 1818.

L'application du mode de calcul automatique aurait conduit à fixer le taux du livret A et du LDD à 0,50 % à compter du 1^{er} août 2014. Toutefois, comme l'indique le communiqué du ministre des finances du 10 juillet 2014, le « Gouverneur de la Banque de France a proposé au Gouvernement de déroger au taux calculé de 0,50 % pour la rémunération du livret A, compte tenu du caractère exceptionnellement bas de l'inflation, et de ramener de 1,25 % à 0,75 % le taux du livret A. Sur cette base et soucieux de trouver un équilibre entre la juste rémunération de l'épargne des Français, l'attractivité du livret A, qui collecte de l'épargne pour financer la construction de logements sociaux, mais aussi la nécessité de préserver le coût des prêts aux organismes de logement social, qui dépend directement du taux du livret A, le Gouvernement a décidé de fixer le taux du livret A à 1,00 % ».

¹ Ce calcul peut ne pas être appliqué lorsque la Banque de France estime que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation à l'application des taux calculés, notamment si le nouveau taux ne permet pas de préserver globalement le pouvoir d'achat des épargnants. Le Gouverneur de la Banque de France soumet alors la proposition de taux au ministre de l'économie qui préside le Comité de la réglementation bancaire et financière.

² Arrêté du 28 juillet 2014 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n°86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit, publié au Journal officiel du 31 juillet 2014.

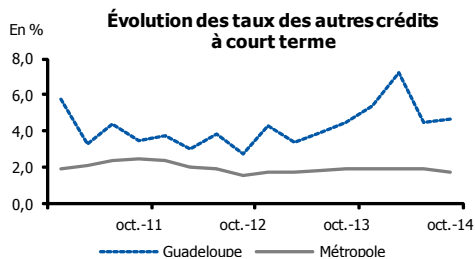
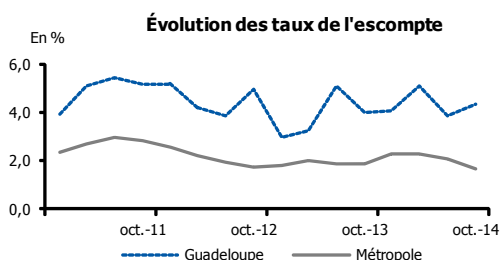
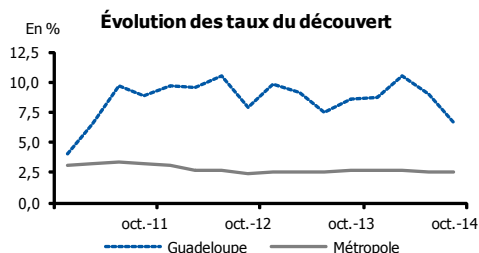
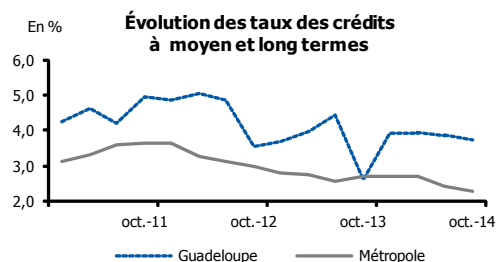
Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	depuis le 01/02/2011	depuis le 01/08/2011	depuis le 01/02/2013	depuis le 01/08/2013	depuis le 01/08/2014
Livret A	2,00%	2,25%	1,75%	1,25%	1,00%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	1,25%	1,50%	1,25%	0,75%	0,75%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire (LEP)	2,50%	2,75%	2,25%	1,75%	1,50%
Livret de développement durable (LDD)	2,00%	2,25%	1,75%	1,25%	1,00%

* hors prime de l'Etat

1.3 LES TAUX DÉBITEURS

L'enquête trimestrielle¹, destinée à apprécier l'évolution du coût du crédit aux entreprises, recense l'ensemble des concours nouveaux accordés par les banques de la place aux entreprises locales, à l'exclusion des crédits financés sur des ressources bonifiées. Elle présente de façon synthétique l'évolution des taux pratiqués en Guadeloupe, dans les autres DOM et en France hors DOM.



Sources : Banque de France, IEDOM

En Guadeloupe, l'enquête sur le coût du crédit aux entreprises à fin octobre 2014 révèle une baisse annuelle des taux du découvert (-228,3 points de base ou pb). Ces derniers s'établissent à 6,63 %, l'un des niveaux les plus bas observés depuis 2011.

Les taux moyens des crédits à moyen et long terme diminuent de 110,2 pb (hors opération atypique) sur l'année.

¹ Suite à un changement méthodologique intervenu en janvier 2011, les taux moyens calculés à partir de l'enquête de janvier 2011 ne sont pas directement comparables avec ceux des enquêtes précédentes.

À l'inverse, après deux années de baisse, les taux de l'escompte augmentent de 28 pb sur un an (après -95 pb en 2013). Les taux des autres crédits à court terme affichent une tendance similaire (+15 pb en 2014 contre -95 pb en 2013).

En France hors DOM, les résultats de l'enquête en 2014 traduisent une baisse annuelle de l'ensemble des taux des crédits accordés aux entreprises. Cette évolution est particulièrement marquée pour les taux moyens de l'escompte (-121 pb), des autres crédits à court terme (-107,7 pb) et des crédits à moyen et long terme (-158 pb). Le taux moyen des découverts affiche une plus faible diminution (-45,2 pb).

Les taux moyens nationaux restent inférieurs aux taux pratiqués en Guadeloupe et dans les autres DOM. Les écarts avec la France hors DOM doivent toutefois être appréciés avec prudence. Des effets de structure et des coûts de fonctionnement (charges d'exploitation, coût du risque, refinancement, etc.) moins élevés au niveau national expliquent en partie ces écarts.

Le calcul des taux par tranche de montants pour chacun des quatre types de crédits permet ainsi de mettre en évidence ces effets de structure. En raison de la composition de son parc d'entreprises, les crédits octroyés en Guadeloupe concernent majoritairement les plus faibles tranches de montant, pour lesquelles les taux sont les plus élevés.

Taux moyens débiteurs globaux et par tranche de montant en euros

Taux moyens débiteurs en %	Taux moyen pondéré global		dont Tranche 1 : ≤ 15 245		dont Tranche 2 : > 15 245 et ≤ 45		dont Tranche 3 : > 45 735 et ≤ 76		dont Tranche 4 : > 76 225	
	Guadeloupe	France hors DOM	Guadeloupe	France hors DOM	Guadeloupe	France hors DOM	Guadeloupe	France hors DOM	Guadeloupe	France hors DOM
Moyen et long termes										
oct-13	2,60 (1)	2,71	6,03	3,22	6,00	2,95	n.s**	2,89	2,44 (2)	2,96
oct-14	3,72	2,28	5,78	2,67	4,47	2,43	n.s**	2,44	3,52	2,52
Découvert										
oct-13	8,59	2,65	12,40	9,94	11,11	6,66	10,32*	5,11	7,28	3,87
oct-14	6,63	2,53	12,32	9,92	11,58	6,42	11,77	4,63	4,54	3,54
Escompte										
oct-13	4,02	1,90	4,77	3,09	4,62*	3,91	n.s**	3,32	n.s**	2,52
oct-14	4,31	1,67	4,55	3,13	4,52	3,53	2,76	3,17	n.s**	2,27
Autres court terme										
oct-13	4,50	1,95	13,22	3,63	n.s**	3,39	n.s**	2,73	n.s**	2,21
oct-14	4,65	1,74	9,63	3,14	n.s**	2,88	n.s**	2,70	n.s**	2,20

* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 20 et 30)

** Non significatif compte tenu d'un nombre d'observations insuffisant (inférieur à 20)

(1) 4,18% hors opération atypique réalisée par une banque de la place

(2) 3,87% hors opération atypique réalisée par une banque de la place

Sources : Banque de France, IEDOM

Par ailleurs, pour des raisons de division des risques, des opérations de financement importantes peuvent être réalisées directement par les maisons-mères des établissements de crédit de la place.

Comparativement aux autres DOM, les taux moyens débiteurs sont globalement similaires à ceux pratiqués à la Martinique et légèrement au dessus de ceux observés à la Réunion. Le coût des découverts à la Guadeloupe reste particulièrement supérieur à celui relevé dans ces deux autres géographies.

1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative aux seuils de l'usure repose sur les articles L. 313-3 à L.313-5 du Code de la consommation et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du Code monétaire et financier. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier ». Ce taux est déterminé par la Banque de France et s'applique uniformément sur le territoire métropolitain et les départements d'Outre-mer ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Le financement de la consommation des ménages constitue un enjeu important pour l'économie française. La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 a réaffirmé l'importance de la transparence de l'information comme élément de régulation des rapports entre consommateurs et entreprises, et a confirmé l'utilité du comité de suivi de la réforme de l'usure, créé par la loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation.

La loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 (dite « loi Lagarde ») a, en effet, défini un cadre structurant pour le crédit à la consommation visant à promouvoir une distribution plus responsable du crédit. Elle a notamment organisé la transition vers un nouveau système de calcul des seuils de l'usure et créé, dans son article 1, un comité chargé de suivre et d'analyser, au regard du mode de fixation des taux de l'usure, le niveau et l'évolution des taux d'intérêt des prêts aux particuliers.

La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 (dite « loi Hamon ») s'inscrit dans la perspective du développement d'une consommation responsable et crée de nouveaux outils de régulation économique pour mieux équilibrer le marché du crédit entre consommateurs et entreprises. Elle lutte également contre le surendettement en renforçant l'encadrement de la production du crédit à la consommation.

Par ailleurs, la loi poursuit les efforts engagés pour promouvoir un endettement soutenable en suspendant les crédits renouvelables au bout d'un an sans utilisation et en obligeant les organismes prêteurs à proposer le choix entre un crédit renouvelable et un crédit amortissable pour tout achat supérieur au seuil réglementaire de 1 000 €. Dans le même esprit, la loi prohibe les hypothèques rechargeables.¹

¹ Source : Rapport annuel 2013 du Comité de suivi de la réforme de l'usure, Banque de France.

Évolution des seuils d'usure

		Catégories de crédit				
		1T14	2T14	3T14	4T14	1T15
Particuliers	Prêts immobiliers					
	Prêts à taux fixe	5,04%	5,19%	5,11%	4,85%	4,57%
	Prêts à taux variable	4,51%	4,64%	4,71%	4,53%	4,15%
	Prêts relais	5,23%	5,39%	5,27%	5,19%	4,92%
	Crédits à la consommation*					
	d'un montant compris inférieur à 3 000 €	20,23%	20,27%	20,35%	20,28%	20,25%
	d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 €	15,12%	15,09%	14,81%	14,59%	14,37%
d'un montant supérieur à 6 000 €	10,35%	10,21%	9,79%	9,47%	9,21%	
Personnes morales	Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle					
	Prêts consentis en vue d'achat ou de ventes à tempérament	7,96%	7,91%	7,83%	7,79%	7,65%
	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,76%	3,92%	3,91%	3,72%	3,35%
	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	4,83%	4,79%	4,71%	4,53%	4,25%
	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	4,36%	4,31%	4,07%	3,92%	3,87%
Prof.	Découverts en compte (**)	13,31%	13,37%	13,33%	13,39%	13,27%

Source : Banque de France

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé

(**) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

2. Les tarifs bancaires aux particuliers

Mis en place au premier semestre 2009 à la demande de la Ministre chargée de l'économie, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Son statut est codifié à l'article L. 711-5 III du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires, qui publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au Ministre chargé de l'économie, qui est transmis au Parlement. »

La loi n° 2012-1270 relative à la régulation économique outre-mer (dite loi « Vie chère ») a introduit la disposition suivante dans le code monétaire et financier : « [L'IEDOM] publie semestriellement un rapport portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements des départements et collectivités d'outre-mer concernés et les établissements de la France hexagonale ».

Dans le cadre de cette mission, l'Observatoire relève chaque semestre, au 1er avril et au 1er octobre, les tarifs individuels d'une trentaine de services bancaires les plus couramment utilisés pour l'ensemble des établissements bancaires installés dans les DOM, parmi lesquels figurent les tarifs « standards » (voir tableau ci-après). Ces tarifs « standards » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires. Un onzième tarif standard, celui des frais annuels de tenue de compte, complétait, depuis la création, cette liste pour les établissements de crédit des DCOM. Sur décision du CCSF du 5 novembre 2013 faisant suite à une demande du ministre de l'Economie et des Finances, ce tarif a été intégré dans l'extrait standard à compter du 2 janvier 2014.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, l'Observatoire présente pour chacune des six géographies incluses dans sa zone d'intervention des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire).

Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base des données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. Ces données sont validées par chaque établissement de crédit. L'IEDOM publie deux observatoires semestriels et un rapport annuel d'activité. Ces documents sont disponibles sur le site de l'IEDOM.

Afin de permettre des comparaisons avec la métropole, les publications de l'Observatoire de l'IEDOM incluent, depuis octobre 2011, les moyennes des tarifs métropolitains issues de l'Observatoire des tarifs bancaires du Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

Par ailleurs, dans le cadre de la loi bancaire de juillet 2013, le gouvernement s'est engagé à remettre au Parlement un rapport sur les tarifs bancaires outre-mer. L'élaboration de ce rapport a été confiée à Emmanuel Constans, Président du CCSF. Le rapport « Constans », publié le 30 juillet 2014, a dressé un état des lieux, en métropole et outre-mer, des tarifs correspondant aux services bancaires les plus utilisés, et présenté un certain nombre de propositions visant à la convergence des tarifs outre-mer et en métropole.

Suite à cette publication, le CCSF a adopté le 30 septembre 2014 un « avis sur un dispositif visant à favoriser une convergence des tarifs bancaires outre-mer avec les tarifs métropolitains ». Cet avis reprend à son compte les observations du rapport Constans : concernant les DOM, il note que l'évolution des tarifs bancaires pour les clients non professionnels fait apparaître une convergence avec les tarifs métropolitains. En revanche, il note également que les moyennes des frais de tenue de compte sont supérieures à la moyenne en métropole dans tous les départements (à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon), avec une tendance à la diminution observée dans plusieurs départements.

Reprenant également à son compte les recommandations du rapport Constans, l'avis du CCSF retient comme objectif de convergence des tarifs bancaires des DOM, de « faire en sorte qu'en trois ans, les moyennes départementales des frais de tenue de compte rejoignent les moyennes France entière des établissements facturant des frais de tenue de compte ».

Tarifs bancaires moyens à octobre 2014 (en euros)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	Moyenne DOM	Moyenne métropole ⁽¹⁾
Frais de tenue de compte (par an)	30,86	19,72	32,19	14,89	24,22	0,00	23,66	8,75
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0,74	0,93	1,00	0,01	0,60	0,00	0,51	0,58
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	NS	NS	NS	1,41	1,01	NS	NS	2,11
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	NS	0,27	0,33	NS	0,29	SO	NS	0,40
Virement SEPA								
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	4,04	3,95	3,64	2,99	3,59	3,22	3,50	3,58
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,02	0,04	0,01	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00
Prélèvement								
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,28	1,06	1,57	0,00	0,00	0,00	0,53	2,03
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0,04	0,00	0,02	0,00	0,00	0,26	0,02	0,00
Carte bancaire								
Carte de paiement internationale à débit différé	44,06	44,69	44,38	43,51	44,07	43,82	43,96	44,83
Carte de paiement internationale à débit immédiat	37,66	38,28	37,33	37,62	37,22	35,22	37,58	38,48
Carte de paiement à autorisation systématique	30,13	29,23	29,21	30,19	28,69	33,70	29,83	29,85
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (1 ^{er} retrait)	0,10	0,00	0,11	0,12	0,00	0,00	0,10	0,00
Divers								
Commission d'intervention (par opération)	7,51	6,97	7,21	7,52	7,51	6,39	7,40	7,82
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	24,47	25,28	24,47	22,94	22,89	NS	23,85	24,60

SO : Sans objet (service non proposé).

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant).

(1) Tarifs moyens relevés en janvier 2014 (cf. rapport 2014 de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF).

3. Le bilan agrégé des banques locales

L'analyse du bilan agrégé des banques locales repose sur les documents comptables d'un échantillon stable de quatre établissements de crédit représentant 49,1 % de parts de marché sur la collecte de dépôts et 45,8 % sur les crédits au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2014, le bilan agrégé de ces quatre banques locales s'élève à 3 849 millions €. En dépit d'un contexte économique peu favorable, il croît de 3,8 % sur un an, après avoir progressé de 1,8 % en 2013. Cette évolution demeure inférieure à la croissance annuelle moyenne observée au cours des cinq dernières années (+5,4 %).

Au passif, les opérations avec la clientèle comptent pour près de 55 % du total bilan, traduisant une forte activité d'intermédiation. Elles connaissent un ralentissement de leur rythme de croissance pour la deuxième année consécutive (+3,9 % après +4,3 % en 2013). Les fonds propres augmentent de 2,6 % après avoir enregistré un renforcement significatif un an plus tôt (+13,6 %). Les opérations de trésorerie et interbancaires renouent avec une croissance positive (+1,7 % contre -4,1 % en 2013).

Bilan agrégé de l'échantillon stable de quatre banques locales (en millions €)

ACTIF						PASSIF				
2010	2011	2012	2013	2014		2010	2011	2012	2013	2014
686	720	702	862	893	Opérations trésorerie et interbancaires	997	1 064	1 071	1 027	1 045
2 183	2 302	2 418	2 385	2 444	Opérations avec la clientèle	1 729	1 834	1 949	2 033	2 113
111	105	105	108	129	Opérations sur titres	0	0	0	0	0
180	216	376	313	342	Opérations diverses	241	236	360	350	386
-	-	-	-	-	Capitaux propres	233	252	262	298	305
40	43	41	41	41	Valeurs immobilisées	-	-	-	-	-
3 200	3 386	3 643	3 709	3 849	Total	3 200	3 386	3 643	3 709	3 849

Source : IEDOM

À l'actif, les opérations de trésorerie et interbancaires affichent une augmentation de 3,6 %, après une nette hausse de 22,7 % l'année précédente. En parallèle, les opérations avec la clientèle, principale composante du bilan agrégé (63,5 %), progressent de 2,5 % sur un an (contre -1,4 % en 2013).

Solde par type d'opérations (en millions €)

	2010	2011	2012	2013	2014
Opérations avec la clientèle	-454	-469	-469	-352	-331
Opérations sur titres	-111	-105	-105	-108	-129
Opérations diverses	61	20	-16	38	43
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	194	209	221	256	264
Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)	-311	-344	-369	-165	-152

Source : IEDOM

Le solde des opérations avec la clientèle s'établit à -331 millions € et s'est à nouveau amélioré en 2014, en raison d'une orientation favorable des encours de dépôts (+3,1 %). En revanche, le besoin de trésorerie sur les opérations sur titres est en progression de 19,9 %. Le surcoût de capitaux permanents par rapport aux valeurs immobilisées est en hausse de 3,2 %.

L'échantillon des quatre établissements de crédit locaux étudié demeure emprunteur net sur le marché interbancaire, pour le huitième exercice consécutif (-152 millions €).

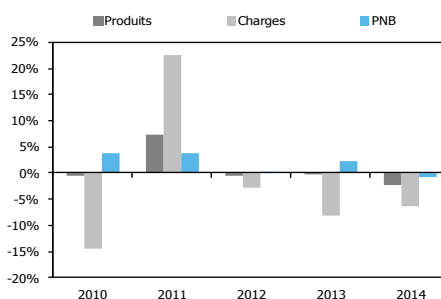
4. Les performances financières des banques locales

4.1 LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE¹

À fin 2014, le produit net bancaire (PNB) dégagé par les banques de l'échantillon² est orienté à la baisse, pour la première fois depuis 10 ans (-0,7 % contre +2,2 % en 2013).

Cette baisse de la richesse produite par les établissements de crédit est la traduction d'un fléchissement des produits (-2,3 % contre -0,2 % en 2013) non compensé par le recul des charges (-6,4 % après -8,2 %).

Évolution du PNB et de ses composantes



Source : IEDOM - Données au 31 décembre

Dans un contexte économique peu favorable, le produit net bancaire souffre d'un manque de dynamisme de la production de crédits et de la faiblesse des taux de marché.

Les opérations avec la clientèle, qui demeurent la principale composante du PNB (73,7 %), diminuent de 4,7 % en 2014 (après +2,3 % en 2013). En revanche, les produits dégagés des opérations de trésorerie et interbancaires deviennent positifs pour la première fois depuis 2006, et s'élèvent à 624 milliers €.

Structure du PNB au 31 décembre par catégorie d'opération

En milliers €	2010	2011	2012	2013	2014	Var.14/13
Opérations de trésorerie et interbancaires *	-5 302	-7 686	-1 660	-549	624	213,7%
Opérations avec la clientèle *	129 860	137 334	136 201	139 308	132 712	-4,7%
Opérations sur titres	151	96	38	803	44	-94,5%
Opérations diverses	45 490	46 986	42 780	41 728	43 763	4,9%
Produit net bancaire	170 198	176 730	177 360	181 290	180 071	-0,7%

(*) Hors intérêts sur créances douteuses

Source: IEDOM

S'agissant des produits perçus, les intérêts nets s'inscrivent en hausse de 2,0 %, sous l'effet de la réduction du déficit sur les opérations interbancaires. Les intérêts perçus sur les opérations avec la clientèle diminuent légèrement (-0,8 %). Les commissions nettes enregistrent un repli de 6,7 %, imputable exclusivement à la contraction des commissions avec la clientèle (-12,7 %).

¹ Différence entre produits et charges d'exploitation bancaires.

² Étude réalisée à partir des comptes de résultat départementalisés d'un échantillon de quatre établissements de crédit représentant 49,1 % de parts de marché sur la collecte de dépôts et 45,8 % de parts de marché sur les crédits au 31 décembre 2014.

Structure du PNB au 31 décembre par catégorie de produit

En milliers €	2010	2011	2012	2013	2014	Var.14/13
Intérêts nets	80 238	84 320	89 551	87 750	89 496	2,0%
<i>dont opérations interbancaires</i>	-10 137	-12 216	-6 254	-4 876	-2 930	39,9%
<i>dont opérations avec la clientèle</i>	90 630	96 792	96 381	93 174	92 428	-0,8%
Commissions nettes	69 975	72 017	72 173	78 269	73 025	-6,7%
<i>dont commissions avec la clientèle</i>	39 230	40 542	39 281	46 133	40 283	-12,7%
<i>dont commissions de hors-bilan</i>	1 256	1 344	1 952	1 950	2 300	18,0%
<i>dont commissions d'opérations de services financiers</i>	24 178	25 153	25 329	25 539	26 587	4,1%
Produits divers	19 985	20 393	15 636	15 271	17 550	14,9%
Produit net bancaire	170 198	176 730	177 360	181 290	180 071	-0,7%

Source: IEDOM

Par ailleurs, la part des commissions nettes est en retrait dans le PNB des banques locales (-2,6 points) au profit de celle des intérêts nets (+1,3 point) et des produits divers (+1,3 point).

4.1.1 Les produits et charges d'intérêts

Les produits d'intérêts diminuent de 2,3 % en 2014 (après -3,7 % en 2013). Cette baisse pour la deuxième année consécutive est liée à la conjonction d'un effet prix (léger recul de 0,3 % du rendement moyen d'un crédit) et d'un effet volume négatif (ralentissement de la demande de crédits).

En parallèle, les charges d'intérêts chutent sur un an (-14,4 % après -6,7 % un an plus tôt). Cette évolution provient de la baisse des taux de rémunération de l'épargne réglementée¹ au cours de l'année mais aussi du moindre intérêt suscité par les placements courts indexés sur les taux de marché.

Évolution des produits sur opérations avec la clientèle

En millions €	2010	2011	2012	2013	2014	Var.14/13
Produits sur opérations avec la clientèle	141,1	149,6	151,4	153,1	145,3	-5,1%
<i>dont intérêts</i>	98,5	105,8	108,5	104,4	102,0	-2,3%
<i>dont commissions</i>	39,3	40,6	39,9	46,2	40,4	-12,6%
Charges sur opérations avec la clientèle	7,9	9,1	12,1	11,3	9,7	-14,4%
<i>dont intérêts</i>	7,9	9,0	12,1	11,3	9,6	-14,9%

Source: IEDOM

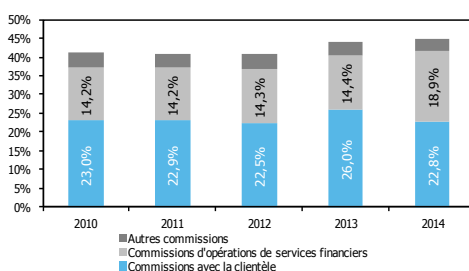
4.1.2 Les commissions

En 2014, le commissionnement représente 40,6 % du PNB (-2,6 points). Les commissions nettes des banques diminuent de 4,7 % (contre +8,4 % en 2013).

¹ À fin décembre 2014, les taux de rémunération du livret A et du livret de développement durable s'élevaient en effet à 1,00 % et celui du LEP à 1,50 %, contre respectivement 1,25 % et 1,75 % à fin décembre 2013.

Après un rebond en 2013 (+15,9 %), en lien avec l'amélioration de l'équipement de la clientèle en cartes bancaires, les commissions sur opérations avec la clientèle affichent un net repli en 2014 (-12,7 %). Ces dernières représentent désormais 22,8 % du PNB (-3,2 points). Parallèlement, les prestations de services financiers affichent une croissance plus dynamique (+4,1 % après +0,8 %), tirées par une progression plus rapide de l'assurance-vie.

Poids des commissions dans le PNB



Source : IEDOM

4.1.3 Les opérations interbancaires et les opérations sur titres

La faiblesse des taux sur le marché interbancaire¹ en 2014 a favorisé une nouvelle baisse des charges d'intérêts liées aux opérations de trésorerie et interbancaires (-9,5 %). Les produits de même nature sont en revanche en hausse sur un an (+2,0 %).

4.2 LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Soldes intermédiaires de gestion

En millions €	2010	2011	2012	2013	2014	Var.14/13
Produit net bancaire	170,2	176,7	177,4	181,3	180,1	-0,7%
Résultat brut d'exploitation	44,5	43,8	39,6	41,3	37,9	-8,2%
Résultat d'exploitation	24,3	24,7	15,3	17,0	26,4	54,9%
Résultat courant avant impôts	24,2	25,2	15,2	17,0	26,5	56,2%
Résultat net	14,1	13,0	6,3	3,1	10,2	229,8%

Source : IEDOM

Le résultat brut d'exploitation (RBE) dégagé par les banques de l'échantillon se replie en 2014 (-8,2 %) après avoir progressé de 4,1 % l'année précédente. Cette diminution est la conséquence d'un recul du PNB et d'une augmentation des frais généraux (+1,3 %). Dans le détail, les frais de personnel sont quasi stables (-0,3 %) tandis que les frais de services extérieurs² sont en hausse (+4,8 %). Par ailleurs, la quote-part des frais de siège social est pour sa part en baisse (-3,2 %).

Le coût du risque s'améliore nettement en 2014, les établissements de la place ayant opté pour une gestion des risques renforcée. À 11,5 millions €, il diminue de 52,4 % sur un an (après -0,5 % en 2013) et impacte positivement le résultat d'exploitation (+54,9 %). La part du coût du risque dans le RBE s'établit désormais à 30,5 % (contre 58,7 % en 2013).

¹ Depuis le 5 juin 2014, le taux des opérations principales de refinancement de la BCE s'établissait à 0,15 %. Il s'élève depuis le 4 septembre à 0,05 %, soit le taux le plus faible depuis sa création.

² Les services extérieurs regroupent notamment les frais de location immobilière, les charges de prestations extérieures (maintenance informatique, publicité) ainsi que les frais liés à l'achat de fournitures de bureau et de petit matériel.

La baisse du coût du risque provient du retrait des dotations nettes aux provisions pour risques et charges (-73,6 %, 3,6 millions €) et des pertes nettes sur créances irrécouvrables (-61,9 %, 9,4 millions €). Cette évolution est en phase avec l'amélioration de la sinistralité sur la place bancaire locale¹.

Au 31 décembre 2014, le résultat net dégagé par l'échantillon s'élève ainsi à 10,2 millions € (contre 3,1 millions € en 2013), grâce à l'amélioration du coût du risque.

4.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITÉ ET DE PRODUCTIVITÉ

Le coefficient net d'exploitation moyen des quatre banques locales étudiées, qui mesure l'importance des frais généraux (corrigés des quotes-parts de frais de siège social) au regard du PNB, est en hausse en 2014 (+1,7 point) et s'établit à 79,0 %.

Cette augmentation résulte du fléchissement du PNB et de la croissance des charges d'exploitation en 2014. Cependant, il convient de noter que ce taux moyen occulte une dispersion importante des performances entre les établissements bancaires.

Coûts de structure, indicateurs de rentabilité et de productivité (en % et milliers €)

Coûts de structure	2010	2011	2012	2013	2014	Var.14/13
Coefficient net d'exploitation	73,9%	75,2%	77,7%	77,2%	79,0%	1,7pt(s)
Frais de personnel / frais généraux	57,2%	56,8%	56,6%	55,2%	54,3%	-0,9pt(s)
Frais de personnel / PNB	40,8%	41,4%	42,1%	40,7%	40,9%	0,1pt(s)
Productivité						
PNB/agent	178,6	184,0	182,5	188,0	190,4	1,3%
Dépôts/agent	1 814,3	1 909,6	2 006,0	2 108,9	2 234,7	6,0%
Concours/agent	2 417,6	2 530,5	2 633,8	2 608,3	2 720,3	4,3%
Rentabilité						
Taux de marge nette	8,3%	7,4%	3,5%	1,7%	5,7%	232,0%

Source : IEDOM

En parallèle, les principaux indicateurs de productivité sont mieux orientés en 2014. Le PNB par agent progresse de 1,3 % en lien avec une diminution des effectifs. L'encours de dépôts par agent croît de 6,0 % et l'encours de crédits par agent augmente de 4,3 %. Enfin, la baisse marquée du coût du risque combinée à la légère diminution du PNB aboutit à un taux de marge nette de 5,7 % (+4,0 points par rapport à 2013).

¹ En 2014, le taux de créances douteuses brutes de la place bancaire locale (6,4 %) a diminué de 0,4 point sur un an.

Section 3

L'évolution de la situation monétaire

1. Les avoirs financiers des agents économiques

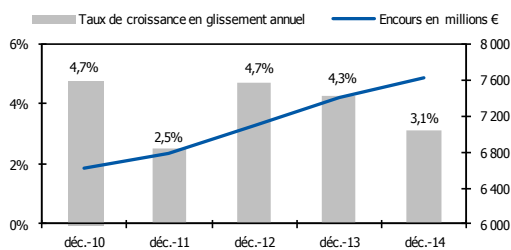
1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Une croissance ralentie des actifs financiers

La collecte nette d'épargne enregistre une progression moins dynamique en 2014. À 7,6 milliards €, les actifs financiers des agents économiques augmentent de 3,1 % sur un an (+230,5 millions €) contre +4,3 % en 2013.

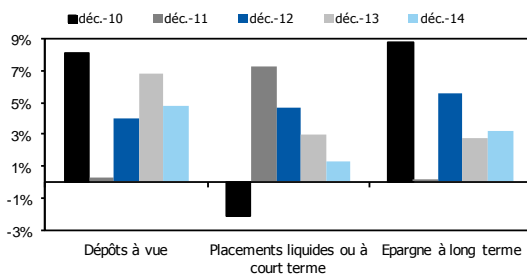
La croissance est plus marquée pour les entreprises (+15,1 %) que pour les ménages (+1,1 %). En revanche, les actifs financiers des autres agents chutent de 10,1 % (soit -48,6 millions €).

Évolution des actifs financiers



Source : IEDOM

Encours des avoirs financiers de la clientèle (Glissement annuel)



Source : IEDOM

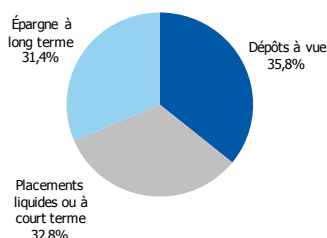
Les dépôts à vue, principaux actifs financiers détenus par les agents (35,8 %), affichent une hausse moins soutenue qu'en 2013 (+4,8 % contre +6,8 % en 2013).

De même, les placements liquides ou à court terme augmentent de 1,3 % après +3,0 % en 2013. Les comptes d'épargne à régime spécial enregistrent une croissance inférieure à celle de 2013 (+1,7 % après +5,0 %), liée à une perte de vigueur des livrets A (+1,4 % contre +6,6 %) et des livrets de développement durable (+6,9 % contre +16,5 %).

L'épargne longue continue pour sa part de progresser (+3,2 % après +2,8 % un an plus tôt), tirée par les produits d'assurance-vie (+3,9 %) et les plans d'épargne logement (+6,8 %).

Une répartition des ressources de la place bancaire relativement stable

Ventilation des actifs financiers



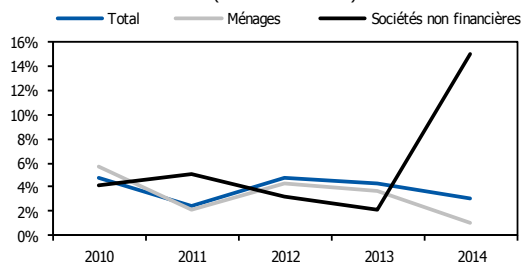
Source : IEDOM

La structure des ressources des banques du département fait apparaître, depuis 2010, une prépondérance des dépôts à vue, qui représentent près de 36 % des actifs gérés par la place bancaire locale en 2014.

Les ménages, premiers créanciers des établissements de crédit

Les actifs financiers des ménages s'élèvent à 5,5 milliards € et enregistrent une croissance plus modérée (+1,1 % après +3,6 % en 2013 et +4,3 % en 2012). Cette clientèle reste cependant le principal créancier des établissements de crédit et représente près des trois quarts des actifs totaux. Les entreprises affichent une contribution plus forte et enregistrent une hausse marquée de leurs actifs (+15,0 % après +2,1 % en 2013). Elles représentent désormais 22 % de l'encours global. En revanche, le poids des autres agents ¹ diminue en 2014 pour atteindre 5,7 % (-0,7 point).

Évolution des actifs financiers (Glissement annuel)

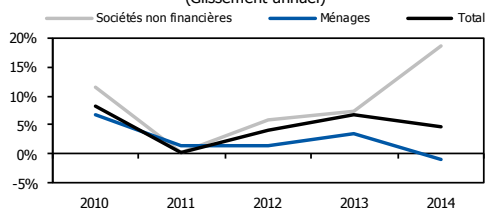


Source : IEDOM

1.2 LES DÉPÔTS À VUE

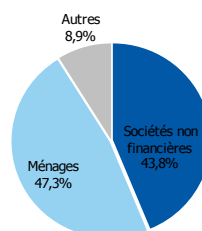
Les dépôts à vue sont moins dynamiques en 2014. À 2,7 milliards €, l'encours croît de 4,8 %, après +6,8 % en 2013, une évolution identique à la croissance annuelle moyenne des quatre dernières années.

Évolution des dépôts à vue (Glissement annuel)



Source : IEDOM

Ventilation par agent



Source : IEDOM

¹ Les autres agents regroupent les sociétés d'assurance et les fonds de pension, les administrations publiques locales, les administrations centrales et les administrations de sécurité sociale.

Les dépôts à vue des entreprises affichent une croissance soutenue : l'encours progresse de 18,7 % après une augmentation de 7,3 % un an plus tôt. À l'inverse, les ménages connaissent une diminution de leurs dépôts à vue (-0,8 % contre +3,4 % en 2013) mais demeurent les principaux détenteurs de cette catégorie d'actifs financiers (47,3 %). Les dépôts à vue des autres agents chutent pour leur part de 18,0 %, après avoir affiché une forte croissance en 2013 (+23,1 %).

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

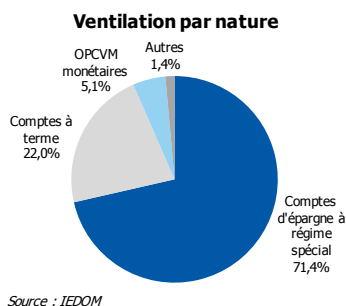
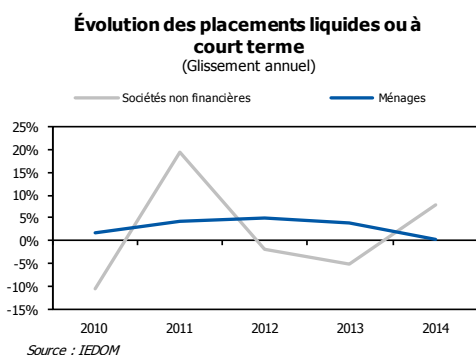
Les placements liquides ou à court terme continuent de progresser mais à un rythme ralenti, pour la troisième année consécutive. Après une hausse de 3,0 % en 2013 et de 4,6 % en 2012, l'encours croît de 1,3 % sur un an pour s'établir à 2,5 milliards €.

Cette évolution est inférieure à la croissance annuelle moyenne relevée au cours des quatre dernières années (+3,1 %).

Le ralentissement des placements liquides ou à court terme est corrélé au tassement des comptes d'épargne à régime spécial (+1,7 % contre +5,0 % en 2013).

Dans le détail, les livrets A s'essouffent, enregistrant un taux de croissance historiquement bas (+1,4 %). De même, les livrets de développement durable sont en perte de vitesse (+6,9 % contre +16,5 % en 2013). Les livrets ordinaires progressent de 1,2 % tandis que les livrets Jeunes reculent 3,5 % sur un an.

Parallèlement, la baisse des comptes d'épargne logement (CEL) s'intensifie (-3,8 % après -1,8 % en 2013) et celle des livrets d'épargne populaire (LEP) se poursuit (-7,5 % après -12,1 % en 2013).



Les placements indexés sur les taux de marché sont relativement stables (+0,3 %). Les OPCVM monétaires continuent de diminuer (-11,5 % après -17,2 % l'année précédente) et le rythme de croissance des comptes à terme s'accélère (+7,2 % après +2,6 % en 2013).

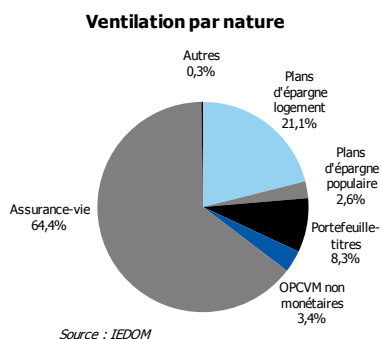
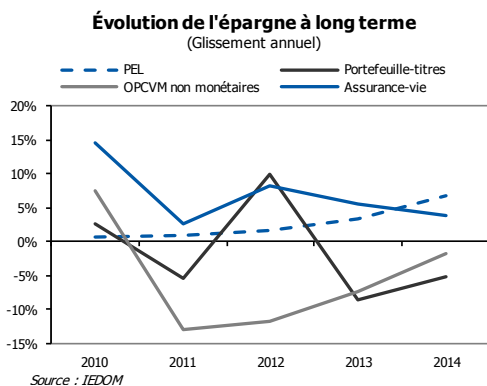
Les ménages sont les principaux détenteurs des placements liquides ou à court terme (75,5 % du total). En 2014, à l'instar de la tendance globale, les placements liquides ou à court terme des ménages enregistrent une faible croissance (+0,2 % après +4,0 % en 2013).

Si l'épargne liquide des entreprises est dynamique (+7,8 % contre -5,2 % en 2013), les encours des placements liquides ou à court terme des autres agents s'inscrivent en diminution (-3,1 % contre +16,8 %).

1.4 L'ÉPARGNE À LONG TERME

L'épargne longue affiche une progression de 3,2 % contre +2,8 % un an plus tôt, pour atteindre 2,4 milliards €.

L'encours détenu par les ménages (97,4 % du total) augmente de 2,9 % après +3,5 % en 2013. Quoique bien orientée, l'assurance-vie, premier produit à long terme des ménages (66,1 %), enregistre un nouveau ralentissement (+3,9 % après +5,6 % en 2013).



Les plans d'épargne logement (PEL), deuxième composante de l'épargne longue des ménages (21,6 % du total), progressent plus rapidement (+6,8 % après +3,4 %).

En revanche, l'encours des portefeuille-titres diminue (-5,1 % après -8,6 % en 2013), l'intérêt porté par la clientèle à ce type de produits demeurant faible (8,3 % de l'épargne à long terme).

Les OPCVM non monétaires poursuivent leur baisse à un rythme plus modéré (-1,7 % contre -7,4 % en 2013).

Enfin, la gestion extinctive des plans d'épargne populaire s'est traduite, comme les années précédentes, par une baisse de l'encours (-5,7 % après -5,8 % en 2013), pour s'établir à 61,9 millions € fin 2014.

2. Les concours à la clientèle

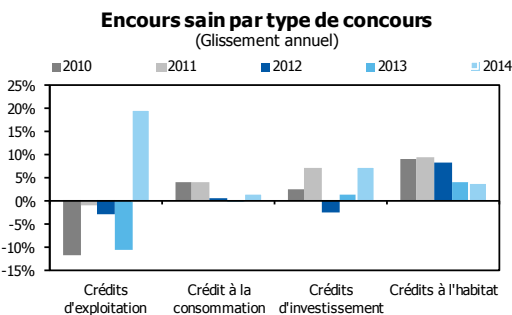
Une activité de financement en progression en 2014

En dépit d'une conjoncture économique peu favorable en 2014, l'activité de crédit progresse dans le département.

À 8,6 milliards €, l'encours sain des crédits enregistre une augmentation de 5,3 % sur un an (soit +434,0 millions €). Cette évolution est supérieure à celle observée en 2013 (+2,9 %) et en 2012 (+3,1 %), mais demeure inférieure à celle de 2011 (+7,1 %).

Par comparaison, l'encours progresse de façon moins dynamique en Martinique (+2,3 %).

À 7,1 milliards €, l'activité des établissements de crédit locaux (ECIL), principaux bailleurs de fonds de l'économie guadeloupéenne, s'accélère en 2014 : l'encours croît de 5,7 % après une augmentation de 2,9 % en 2013 et de 4,1 % en 2012. À 1,5 milliard €, l'encours des établissements non installés localement (ECNIL) est pour sa part mieux orienté qu'en 2013 (+3,5 % après +2,8 %).

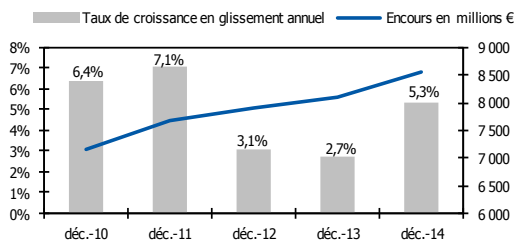


Source : IEDOM

Après avoir diminué pendant cinq années consécutives, les crédits d'exploitation enregistrent une hausse marquée en 2014 (+19,5 %).

Par agent économique, l'activité de crédit est essentiellement tirée par les entreprises, dont l'encours progresse nettement (+6,0 % après +0,6 %). Les crédits aux ménages connaissent une hausse moins soutenue (+2,4 % contre +4,1 %).

Évolution des concours bancaires



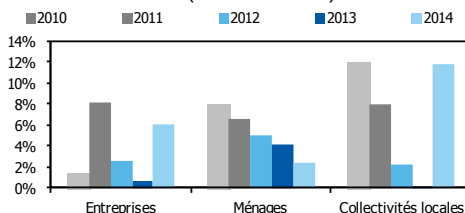
Source : IEDOM

Les crédits à l'habitat augmentent de 3,8 % après une croissance de 3,9 % en 2013.

Les crédits d'investissement (entreprises et collectivités locales) affichent une croissance soutenue (+7,4 % après +1,3 % en 2013). En parallèle, les crédits à la consommation des ménages s'inscrivent en augmentation (+1,4 % contre -0,1 % un an plus tôt).

Encours sain par agent (hors "autres agents")

(Glissement annuel)



Source : IEDOM

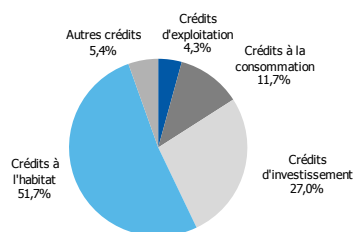
Les crédits alloués aux collectivités locales affichent une bonne performance (+11,9 % après +0,1 %) tandis que les crédits aux autres agents restent dynamiques (+8,2 % après +25,0 %).

Les entreprises demeurent les principaux bénéficiaires du financement bancaire, avec plus de 46 % de l'encours sain. Les ménages et les collectivités locales concentrent respectivement près de 38 % et 11 % de l'ensemble des crédits consentis.

La répartition de l'encours sain par nature fait apparaître une prépondérance des crédits à l'habitat, qui représentent 51,7 % du total. Leur poids s'est renforcé sur cinq ans (+3,3 points) au détriment des autres catégories de crédit.

Les crédits d'investissement, majoritairement composés des crédits d'équipement aux entreprises (51,5 %), représentent 27 % de l'ensemble, contre 16 % pour les crédits à la consommation et les crédits d'exploitation.

Ventilation de l'encours sain par nature au 31 décembre 2014



Source : IEDOM

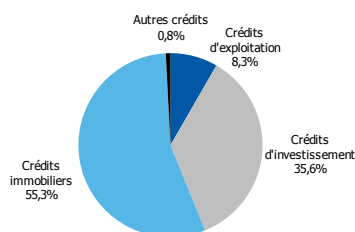
Une hausse des crédits aux entreprises

En 2014, l'activité de crédit aux entreprises progresse plus rapidement. L'encours augmente de 6,0 % (après +0,6 % en 2013) pour atteindre 4,0 milliards €. Cette évolution est la plus forte observée depuis mars 2012.

Par comparaison, l'activité de crédit aux entreprises croît plus modérément en Martinique (+3,2 %).

Après un début d'année relativement stable, les crédits immobiliers, qui représentent plus de la moitié de l'encours sain des entreprises, enregistrent une croissance plus soutenue (+4,8 % contre +1,7 % un an plus tôt).

Ventilation de l'encours sain des entreprises au 31 décembre 2014



Source : IEDOM

Les crédits d'investissement sont également en nette progression (+5,9 % après +0,9 % en 2013). Dans le détail, les crédits à l'équipement augmentent plus rapidement (+6,9 % contre +2,9 % en 2013), en dépit d'une chute de l'effort d'équipement des entrepreneurs individuels (-29,4 %). Après avoir fortement diminué en 2013 (-8,2 %), le crédit-bail retrouve une croissance positive (+1,0 %) en 2014. En parallèle, après six années consécutives de baisse, le recours aux crédits d'exploitation renoue avec une croissance positive (+13,5 %) sur un an.

Une croissance ralentie des crédits aux ménages

Quoique ralentie, l'activité de crédit aux ménages se maintient fin 2014 : l'encours croît de 2,4 % sur un an après une hausse de 4,1 % en 2013, pour s'établir à 3,2 milliards €.

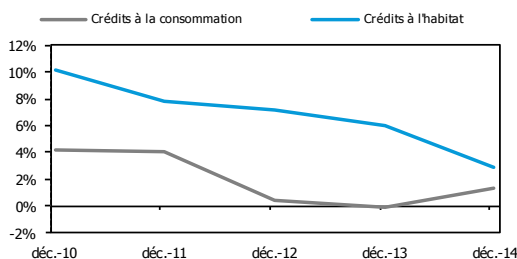
À titre de comparaison, l'encours augmente de 0,8 % en Martinique.

L'évolution observée est exclusivement imputable aux crédits à l'habitat qui représentent 68,9 % de l'ensemble des crédits aux ménages. Ils affichent une progression à moindre vitesse, avec un taux de croissance historiquement bas (+2,9 % après +6,0 % un an plus tôt).

En revanche, l'encours des crédits à la consommation progresse sur l'année (+1,4 %), après avoir stagné en 2013 (-0,1 %).

Évolution des crédits à la consommation et à l'habitat des ménages

(Glissement annuel)



Source : IEDOM

Une progression dynamique des crédits aux collectivités locales

Les crédits alloués au secteur public, qui concentrent 11 % de l'activité de crédit dans le département affichent une embellie fin 2014. À 940,2 millions €, l'encours enregistre une hausse de 11,9 % (après +0,1 % en 2013). Les crédits d'investissement, moteurs sur ce segment (95,5 % de l'ensemble), augmentent plus rapidement (+9,8 % après +2,0 % en 2013).

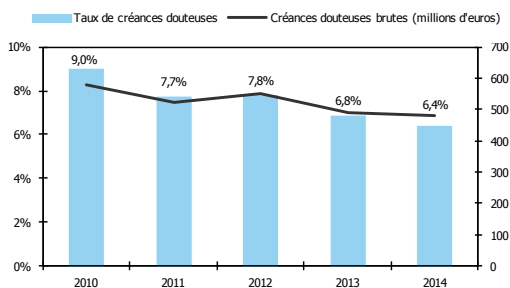
Une bonne orientation des crédits aux autres agents

À 418,9 millions €, l'encours de crédit en faveur de la catégorie de clientèle « autres agents », qui comprend notamment les administrations de sécurité sociale, demeure bien orienté en 2014 (+8,2 %) après avoir enregistré une bonne performance en 2013 (+25,0 %).

Une amélioration de la sinistralité de la place bancaire locale

La sinistralité de la place bancaire locale s'est améliorée en 2014. À 483,0 millions €, l'encours des créances douteuses brutes diminue de 1,9 % sur un an (contre -10,6 % en 2013). La proportion de ces créances douteuses dans l'ensemble des crédits consentis est également en retrait (-0,4 point) et s'établit à 6,4 %. Ce taux reste cependant plus élevé que celui relevé dans l'ensemble des DOM (5,6 %).

Évolution du risque global de la place locale



Source : IEDOM

Dans le détail, les provisions poursuivent leur recul (-3,1 % soit -10,6 millions € après -8,7 % en 2013) et couvrent 61,9 % des créances douteuses brutes. L'encours des créances douteuses nettes est en repli (-4,4 %).

Une évolution contrastée des indicateurs de vulnérabilité

Le nombre d'incidents de paiement sur effets de commerce, cumulés sur un an, se contracte à la fois en volume (-16,7 %) et en valeur (-4,4 %) en 2014. En revanche, le nombre de personnes morales en interdiction bancaire (3 064) est en hausse (+1,4 % en glissement annuel).

Sur les particuliers, le nombre de personnes physiques en interdiction bancaire diminue (-2,1 %) pour atteindre 19 890 personnes, son plus bas niveau depuis 1995. Le nombre de retraits de carte bancaire (6 026) est également en baisse de 8,2 % par rapport à 2013 et les incidents de paiement par chèque de 2,8 %.

3. La circulation fiduciaire

Depuis le passage à l'euro fiduciaire le 1^{er} janvier 2002, l'IEDOM met en circulation dans les départements d'outre-mer les billets euros pour le compte de la Banque de France et les pièces métalliques pour le compte du Trésor Public.

3.1 LES BILLETS EUROS

En 2014, 72,8 millions de billets ont été mis en circulation par l'agence IEDOM de Guadeloupe, soit un million de moins qu'en 2013 (-1,4 %). Dans le même temps, le nombre de billets euros retirés de la circulation a fléchi de 3,2 %, pour s'établir à 71,1 millions de billets.

Par différence, l'émission nette de billets est de 1,7 millions de billets en un an, représentant une valeur totale d'environ 86 millions € toutes coupures confondues.

À la fin de l'année 2014, l'émission nette cumulée de billets depuis la mise en circulation de l'euro atteint 16,8 millions de coupures, pour une valeur cumulée d'environ 978 millions €. Tous ne sont pas en circulation dans le département : aux émissions nettes comptabilisées par l'IEDOM doivent être ajoutés ou retranchés les billets importés ou exportés à l'occasion des mouvements de voyageurs entre la Guadeloupe et les pays étrangers.

Émissions, retraits et circulation de billets libellés en euros

		2010	2011	2012	2013	2014	Var.14/13
En nombre	Billets émis (en milliers)	62 772	64 081	69 974	73 767	72 761	-1,4%
	Billets retirés (en milliers)	62 005	63 801	69 003	73 403	71 068	-3,2%
	Émission nette	767	280	971	364	1 693	365,1%
	Circulation en fin d'année	14 433	14 712	15 684	15 077	16 770	11,2%
En valeur	Billets émis (en millions €)	1 896	1 953	2 081	2 146	2 110	-1,7%
	Billets retirés (en millions €)	1 832	1 912	2 027	2 117	2 024	-4,4%
	Émission nette	64	41	54	29	86	196,6%
	Circulation en fin d'année	768	809	863	892	978	9,6%

Source : ledom

Les coupures de 50 et 20 € prédominent dans la circulation monétaire : elles représentent respectivement 60 % et 16 % du nombre de billets cumulés émis à fin 2014.

Le billet 5 € série 2 « Europe » circule depuis le 2 mai 2013 et le nouveau billet de 10 € a été émis le 23 septembre 2014. Depuis sa mise en circulation, l'émission brute du nouveau billet de 10 € par l'agence IEDOM de Guadeloupe est de 231 800 billets, représentant une valeur totale de 2,3 millions €. Les autres coupures s'étaleront sur plusieurs années dans un ordre croissant (20, 50, 100, 200 et 500 €).

L'introduction de cette nouvelle série s'inscrit dans le cadre de l'évolution continue des billets en euros visant à les rendre toujours plus fiables. En effet, ils présentent des signes de sécurité perfectionnés, bénéficiant des dernières avancées techniques en matière de sécurité.

3.2 LES PIÈCES EUROS

En 2014, 23,1 millions de pièces en euros ont été émises par l'agence IEDOM de Guadeloupe et 11,7 millions ont été retirés de la circulation, ce qui représente une émission nette de 11,4 millions de pièces (-27,7 % sur un an) pour une valeur de 600 000 € sur la période.

Émissions, retraits et circulation de pièces euros

		2010	2011	2012	2013	2014	Var.14/13
En nombre	Pièces émises (en milliers)	27 423	23 310	24 334	23 472	23 137	-1,4%
	Pièces retirées (en milliers)	10 985	9 999	14 684	7 692	11 723	52,4%
	Émission nette	16 438	13 311	9 650	15 780	11 414	-27,7%
	Circulation en fin d'année	172 231	185 542	195 192	210 972	222 386	5,4%
En valeur	Pièces émises (en millions €)	8,7	8,2	8,9	8,8	8,0	-9,1%
	Pièces retirées (en millions €)	6,2	7,1	8,2	6,3	7,4	17,5%
	Émission nette	2,5	1,1	0,7	2,6	0,6	-76,9%
	Circulation en fin d'année	23,9	25,1	25,7	28,3	28,9	2,1%

Source : ledom

Le montant cumulé des émissions nettes s'établit à plus de 222 millions d'unités (+5,4 % sur un an), pour une valeur cumulée de 28,9 millions €.

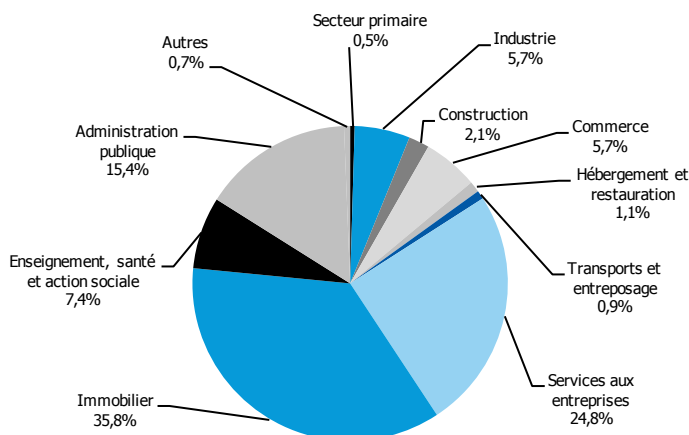
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

Les données présentées ci-après sont issues du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France. Elles retracent la répartition par secteur d'activité d'une partie importante des crédits aux entreprises ainsi qu'aux administrations publiques locales et de Sécurité sociale. Ces crédits sont distribués par les établissements bancaires dont le siège se situe dans le département. Le seuil déclaratif est fixé à 25 000 €.

Au 31 décembre 2014, le total des risques déclarés par les établissements bancaires au Service central des risques (SCR) de la Banque de France s'élève à 5,2 milliards €¹, en augmentation de 5,8 % sur un an (après +2,5 % en 2013 et +0,9 % en 2012).

Le nombre de bénéficiaires² recensés fin 2014 est de 7 025, déclarant un encours moyen de 742 165 €.

Répartition sectorielle des risques au 31 décembre 2014



Source : SCR - Banque de France

Les risques les plus importants sont concentrés sur le secteur immobilier (1,9 milliards €, soit 35,8 % des risques recensés au SCR), les services aux entreprises (1,3 milliards €, soit 24,8 % du total) et les administrations publiques locales (804,8 millions €, soit 15,4 %). Ces trois secteurs concentrent plus des trois quarts des risques de la place.

¹ Le montant total de risques présenté ici concerne les crédits aux bénéficiaires de Guadeloupe par l'ensemble des établissements de crédit, installés localement ou non. Il exclut les engagements de hors bilan.

² À partir de la centralisation des risques de mars 2012, les établissements de crédit appliquent un nouveau cahier des charges, qui se traduit par l'arrêt des déclarations des encours privés des entrepreneurs individuels. Seuls les encours liés à une activité professionnelle sont désormais recensés. Aussi, les données relatives au nombre de bénéficiaires et aux encours moyens ne sont pas directement comparables avec celles des années antérieures.

Par nature, les crédits à moyen et long termes alimentent l'essentiel du financement de l'économie guadeloupéenne. Ils représentent 88,4 % du total des risques. Les lignes de crédit à court terme, en repli (-5,4, % sur un an), constituent 7,7 % de l'encours total. Le financement par crédit-bail reste faible avec 3,9 % des risques.

4.1 LE FINANCEMENT DE L'IMMOBILIER

À fin 2014, le montant total des risques déclarés sur le secteur immobilier s'élève à 1,9 milliard €. Il augmente de 17,1 % sur un an, contre +1,3 % en 2013. Cette hausse marquée est principalement liée au rebond des activités des marchands de biens immobiliers (+207,9 millions €). Le secteur immobilier, qui comptabilise 2 295 bénéficiaires, représente une part importante de l'ensemble des encours recensés : il est le premier bénéficiaire des concours bancaires consentis par les établissements de crédit, devant les services aux entreprises. L'encours moyen déclaré est de 813 813 €.

Le financement des activités de location de biens immobiliers¹ prédomine (84,0 % de l'encours immobilier). Les sociétés civiles immobilières (SCI) concentrent 34,8 % des risques portés par ce sous-secteur.

Les « activités des marchands de biens immobiliers » (achat et vente d'immeubles résidentiels ou non, maisons d'habitation et terrains) et les activités immobilières pour compte de tiers (essentiellement administration d'immeubles et agences immobilières) représentent respectivement 14,0 % et 2,0 % de l'encours total.

Évolution des risques sur le secteur de l'immobilier (en millions €)

	2012	2013	2014	Var. 14/13
Activités des marchands de biens immobiliers	45,1	52,7	260,6	394,5%
Location et exploitation de biens immobiliers	1 490,6	1 504,9	1 569,6	4,3%
<i>dont sociétés civiles immobilières</i>	<i>510,7</i>	<i>512,3</i>	<i>546,0</i>	<i>6,6%</i>
Activités immobilières pour compte de tiers	38,6	37,5	37,5	0,0%
Total	1 574,3	1 595,1	1 867,7	17,1%

Source : SCR - Banque de France

Les crédits à moyen et long termes prédominent sur ce segment d'activité. Ils représentent 94,2 % du total des crédits consentis, contre respectivement 2,5 % et 3,3 % pour les financements à court terme et le crédit-bail.

4.2 LE FINANCEMENT DES SERVICES AUX ENTREPRISES

L'encours de crédit des services aux entreprises s'établissait à 1,3 milliards € au 31 décembre 2014. Il affiche une diminution de 9,4 % sur un an, après une augmentation de 3,9 % en 2013. Les services aux entreprises regroupent les sous-secteurs « information et communication », « activités financières et d'assurance », « activités spécialisées, scientifiques et techniques », « activités de services administratifs et de soutien » et « autres activités des services ». Le secteur comptabilise 1 118 bénéficiaires et possède un encours moyen déclaré est de 1,2 millions €.

¹ Ces activités comprennent notamment celles des sociétés de location immobilière à loyers modérés (HLM de la Guadeloupe, Société immobilière de la Guadeloupe, SCP de Pointe-à-Pitre).

Les « activités spécialisées, scientifiques et techniques », principaux contributeurs à l'évolution d'ensemble, concentrent 70,5 % de l'encours des services aux entreprises et sont en repli sur un an (-12,8 % contre +4,1 % en 2013). Les « activités financières et d'assurance » et les « autres activités de services » (respectivement 13,7 % et 3,0 % de l'encours total) enregistrent également une baisse en 2014 (-3,0 % et -11,2 %).

En revanche, le secteur « information et communication » (0,6 % de l'ensemble) renoue avec une croissance positive sur un an (+45,6 % contre -53 % en 2013). De même, les « activités de services administratifs et de soutien » (12,3 % de l'encours total) augmentent de 5,5 % en 2014.

Évolution des risques sur le secteur des services aux entreprises (en millions €)

	2012	2013	2014	Var. 14/13
Information et communication	10,4	4,9	7,1	45,6%
Activités financières et d'assurance	164,0	182,0	176,5	-3,0%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 004,7	1 045,8	911,9	-12,8%
Activités de services administratifs et de soutien	159,4	151,1	159,5	5,5%
Autres activités de services	34,7	43,0	38,2	-11,2%
Total	1 373,2	1 426,9	1 293,2	-9,4%

Source : SCR - Banque de France

4.3 LE FINANCEMENT DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Au 31 décembre 2014, l'encours de crédit des administrations publiques locales¹ s'élevait à 804,8 millions € (soit 15,4 % des encours déclarés au SCR), dont 98,6 % est à moyen ou long terme. Il est en hausse de 7,3 % (+54,7 millions €) sur un an (contre +7,7 % en 2013).

Les communes et communautés de communes, premiers emprunteurs du secteur public local (47,6 % de l'ensemble), affichent une croissance de 4,7 % de leurs encours en glissement annuel. L'encours porté par le Conseil régional (26,8 % des risques déclarés au SCR) est stable sur un an (-0,1 % après +10,9 % en 2013). L'encours du Conseil général (13,4 % de l'encours total) augmente de 8,9 % en 2014 (contre -9,6 % en 2013).

Évolution des risques des administrations publiques locales² (en millions €)

	2012	2013	2014	Var. 14/13
Communes	317,2	356,5	375,5	5,3%
Communautés de communes	7,2	9,3	7,5	-19,0%
Conseil général	109,4	98,9	107,7	8,9%
Conseil régional	194,9	216,1	216,0	-0,1%
Autres	67,4	69,3	98,0	41,4%
Total	696,2	750,1	804,8	7,3%

Source : SCR - Banque de France

¹ Communes, communautés de communes, Conseil général, Conseil régional et syndicats.

² Y compris Collectivité de Saint-Martin.

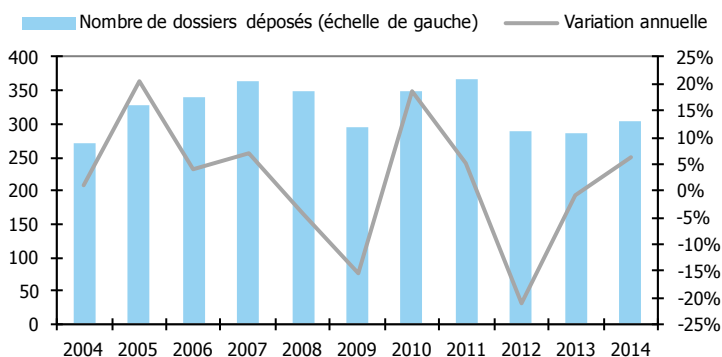
5. Le surendettement

5.1 L'ÉVOLUTION DU SURENDETTEMENT

L'Institut d'émission des départements d'Outre-mer assure, dans le cadre de ses missions de service public, le secrétariat de la commission de surendettement de la Guadeloupe. Le surendettement traduit l'incapacité pour un ménage à faire face à l'ensemble de ses dettes bancaires et non bancaires (charges courantes : eau, électricité, loyer).

En 2014, 305 dossiers de surendettement ont été déposés auprès de l'IEDOM Guadeloupe soit 18 dossiers de plus qu'en 2013 (+6,3 % sur un an après -1,0 % en 2013). Le taux de recevabilité s'élève à 92,7 % en 2014 contre 89,6 % en 2013.

Dossiers de surendettement déposés



Source : IEDOM

En dépit d'indicateurs sociaux encore mal orientés, en 2014, le nombre de dossiers déposés par habitant est de l'ordre de 0,8 dossier pour 1 000 habitants. Il reste inférieur à celui constaté en France entière (3,2 pour 1 000) ou dans certains DOM, notamment à la Réunion (1,5 pour 1000) et en Martinique (1,4 pour 1000).

Les dettes financières représentent, en 2014, 71,8 % de l'endettement global des guadeloupéens. Les dettes immobilières (39,0 % de l'endettement global) en constituent la plus grande part, suivies par les dettes sur crédits à la consommation (30,6 %).

Les dettes de charges courantes, représentent 10,0 % de l'endettement global, et concernent 87,8 % des dossiers.

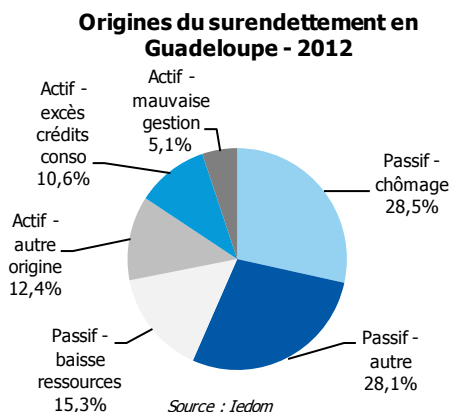
La répartition des dettes est sensiblement la même en Martinique. En revanche, en Guyane, à la Réunion et pour la France entière, les dettes sur crédits à la consommation ont une part plus importante et constituent la majeure partie de l'endettement global.

En Guadeloupe, le surendettement touche plus souvent les personnes âgées de 35 à 64 ans. Sur l'année 2012, ils représentent 71,5 % des surendettés, contre 75,7 % en 2011. Parmi eux, la part des 45-54 ans a augmenté de près de 2 points en un an.

Les moins de 35 ans sont moins fréquemment surendettés qu'en France hors DOM¹ (20,1 % contre 24,1 %). Néanmoins, leur part a augmenté de près de 6,0 points entre 2011 et 2012 contre +0,9 point au niveau national. Cette progression reflète les difficultés grandissantes d'insertion des jeunes guadeloupéens sur le marché du travail. Les employés demeurent la catégorie socio-professionnelle la plus touchée par le surendettement avec 57,7 % des dossiers.

En Guadeloupe, près de trois quart des cas de surendettement (71,9 % des dossiers) ont pour origine un surendettement passif dû à des accidents de la vie provoquant une diminution brutale des ressources et fragilisant la situation des débiteurs. La même prédominance est observée dans l'ensemble des DOM (80,8 % de surendettement passif).

Plus spécifiquement, en 2012, pour 28,5 % des dossiers de l'île, le surendettement provient d'un licenciement ou du chômage et pour 15,3 %, il est lié à une baisse des ressources. Enfin, 28,1 % des dossiers ont des causes diverses (maladie, accident, séparation ou divorce).



5.2 LE CADRE LÉGAL

La loi relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles, dite loi « Neiertz », votée en 1989, est à l'origine de la mise en place d'une commission de surendettement dans chaque département de métropole et d'Outre-mer. L'objectif initial était de traiter le surendettement actif. En 1995 et en 1998, deux réformes ont été mises en place. Elles ont élargi le rôle et les attributions des commissions de surendettement pour orienter leur action vers le soutien des débiteurs surendettés dits passifs. La commission de surendettement s'est ainsi vue octroyer la possibilité de recommander un effacement partiel de l'endettement dès 1998. D'autre part, la loi « Borloo » a instauré en 2003 un mécanisme de faillite civile dite procédure de rétablissement personnel (PRP).

Le 1^{er} novembre 2010, le volet de la réforme « Lagarde » portant sur le dispositif d'accompagnement des personnes surendettées est entré en vigueur. Le législateur y poursuit trois objectifs : une commercialisation responsable du crédit à la consommation, une meilleure prévention du surendettement et une amélioration de la protection des surendettés ainsi qu'une accélération et une plus grande efficacité des procédures de surendettement.

En 2013, la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet met en place une simplification de la procédure de surendettement, une meilleure articulation des dispositions relatives au logement, notamment pour favoriser le maintien des ménages surendettés dans leur logement et un suivi social renforcé.

¹ Chaque année, la Banque de France mène une enquête typologique sur les ménages surendettés dans la France entière.

ANNEXES

Statistiques monétaires et financières

1. Liste des établissements de crédit installés localement

Dénomination	Capital social (M€)	Adresse	Groupe bancaire de référence	Nombre d'agences	Effectif	Total bilan local (M€)
Les banques AFB						
Banque des Antilles Françaises (BDAF)	38,0	Parc d'activités de la Jaille - Bât. 5/6 97 122 Baie-Mahault	Groupe BPCE	14	224	1 177,3
Banque Française Commerciale Antilles Guyane (BFCAG)	81,1	Immeuble BFCAG Grand Camp la rocade 97 151 Pointe-à-Pitre	Groupe LCL	11	201	633,8
BNP Paribas Guadeloupe	6,44	Place de la Rénovation 97 110 Pointe-à-Pitre	Groupe BNP Paribas	14	227	910,0
Société Générale de Banque aux Antilles (SGBA)	17,3	Siège administratif Immeuble le Diamant Jarry - Baie-Mahault	Groupe Société Générale	3	96	363,4
La Banque Postale	4 046,4	44, rue du Docteur Joseph PITAT 97 100 Basse-Terre	La Poste	58	nd	2 280,1
Les banques mutualistes ou coopératives						
BRED – Banque Populaire	573,3	Bd Marquisat de Houelbourg Jarry - Baie-Mahault	Groupe BPCE	21	185	1 225,6
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe (CRCAMG)	39,2	Z.A Petit-Perou 97 176 Les Abymes Cedex	Groupe Crédit Agricole SA	32	480	1 775,9
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (FCMAG)	2,4	Centre d'activité de la Jaille Baie-Mahault	Groupe Crédit Mutuel	9	49	529,7
Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse (CEPAC)	759,5	20, Lotissement Plaza Rocade Grand Camp 97 139 Les Abymes	Groupe BPCE	13	86	513,0
Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel d'Outre-Mer (CRCMMOM)	2,9	36, Rue Achille René-Boisneuf 97 110 Pointe-à-Pitre	Groupe BPCE	4	26	61,9
CASDEN - Banque Populaire	-	Immeuble SODEGA Carrefour de Baimbridge 97 139 Les Abymes	Groupe BPCE	1	4	355,3
Les sociétés de financement						
Crédit Moderne Antilles Guyane (CMAG)	18,7	Rue René Rabat Z,I Jarry 97 122 Baie-Mahault	Groupe BNP Paribas	1	85	595,1
Cafineo	8,3	Rue René Rabat Z,I Jarry 97 122 Baie-Mahault	Groupe BNP Paribas	1	0	66,9
Société anonyme de gestion et de financement (SAGEFI)	3,4	Le Patio Grand-Camp 97 139 Les Abymes	RR Investissement	1	0	9,3
SOMAFI-SOGUAFI	19,1	ZAC de Houelbourg Voie Verte 31, rue Henri Becquerel 97 122 Baie-Mahault	Groupe General Electric Money	1	83	274,6
Établissements de crédits spécialisés						
Natixis Factor	19,9	Centre d'affaires BRED Jarry 97 122 Baie-Mahault	Groupe BPCE	1	6	27,8
BRED – Cofilease	12,2	Bd Marquisat de Houelbourg Jarry 97 122 Baie-Mahault	Groupe BPCE	1	3	27,6
Société Financière Antilles-Guyane (SOFIAG)	2,2	Carrefour Raizet-Baimbridge BP 294 97 178 Pointe-à-Pitre Cedex	Groupe BPCE	1	0	61,6
Agence Française de Développement (AFD)	400,0	Parc d'activités de la Jaille - Bât.7 97 122 Baie-Mahault		1	20	467,7
Bpifrance Financement	594,8	AFD - Centre d'activité de la Jaille 97 122 Baie-Mahault	Groupe BPI	1	1	14,4
Établissement à statut particulier						
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)		Parc d'activités de la Jaille - Bât.4 97 122 Baie-Mahault	Groupe CDC	1	19	2 011,8
Total				190	1 795	13 383

Source : IEDOM

2. Les actifs financiers

en millions €, au 31 décembre						Variations	
	2010	2011	2012	2013	2014	13/12	14/13
Sociétés non financières	1 320	1 386	1 431	1 461	1 681	2,1%	15,0%
Dépôts à vue	885	886	937	1 005	1 194	7,3%	18,7%
Placements liquides ou à court terme	382	456	448	424	457	-5,2%	7,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	4	6	4	5	7	44,7%	39,7%
Placements indexés sur les taux de marché	378	450	444	419	450	-5,6%	7,4%
dont comptes créditeurs à terme	196	258	273	270	329	-1,4%	22,1%
dont OPCVM monétaires	144	148	123	96	86	-22,0%	-10,7%
dont certificats de dépôts	38	44	47	53	35	11,8%	-34,2%
Epargne à long terme	54	44	46	32	30	-31,5%	-4,8%
dont OPCVM non monétaires	28	23	18	13	13	-29,6%	-0,1%
Ménages	4 942	5 050	5 267	5 458	5 517	3,6%	1,1%
Dépôts à vue	1 223	1 241	1 260	1 302	1 291	3,4%	-0,8%
Placements liquides ou à court terme	1 658	1 728	1 814	1 886	1 891	4,0%	0,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	1 473	1 515	1 617	1 690	1 713	4,5%	1,4%
dont livrets ordinaires	620	620	631	640	648	1,5%	1,2%
dont livrets A et bleu	536	579	644	687	697	6,6%	1,4%
dont livrets jeunes	15	15	15	15	15	1,4%	-3,5%
dont livrets d'épargne populaire	54	50	46	40	37	-12,1%	-7,5%
dont livrets de développement durable	137	141	171	199	213	16,5%	6,9%
dont comptes d'épargne logement	111	111	110	108	104	-1,8%	-3,8%
Placements indexés sur les taux de marché	186	213	197	197	178	-0,2%	-9,8%
dont comptes créditeurs à terme	134	170	165	170	153	3,4%	-10,1%
dont bons de caisse	1	1	1	0	0	-61,8%	-15,0%
dont OPCVM monétaires	51	42	32	26	24	-17,5%	-7,5%
Epargne à long terme	2 060	2 081	2 193	2 269	2 335	3,5%	2,9%
Plan d'épargne logement	446	450	457	473	505	3,4%	6,8%
Plan d'épargne populaire	77	71	69,7	65,7	61,9	-5,8%	-5,7%
Autres comptes d'épargne	6	6	5	6	6	3,5%	0,5%
Porte-feuilles titres	186	181	192	183	165	-4,7%	-10,0%
OPCVM non monétaires	76	72	61	58	55	-6,2%	-4,3%
Contrats d'assurance-vie	1 268	1 301	1 407	1 485	1 543	5,6%	3,9%
Autres agents	351	341	399	479	431	20,1%	-10,1%
Dépôts à vue	229	217	241	296	243	23,1%	-18,0%
Placements liquides ou à court terme	99	110	139	162	157	16,8%	-3,1%
Comptes d'épargne à régime spécial	41	44	55	65	69	17,6%	6,6%
Placements indexés sur les taux de marché	58	66	84	97	88	16,3%	-9,6%
dont comptes à terme	21	49	63	74	69	17,8%	-6,9%
Epargne à long terme	22	14	20	21	31	7,0%	48,3%
Total actifs financiers	6 612	6 777	7 097	7 399	7 630	4,3%	3,1%
Dépôts à vue	2 337	2 345	2 438	2 604	2 728	6,8%	4,8%
Placements liquides ou à court terme	2 139	2 294	2 400	2 473	2 505	3,0%	1,3%
Epargne à long terme	2 136	2 139	2 259	2 322	2 396	2,8%	3,2%

Source : IEDOM

3. Les concours à la clientèle

en millions €, au 31 décembre						Structure	Variations	
	2010	2011	2012	2013	2014	2014	13/12	14/13
Entreprises								
Crédits d'exploitation	347	323	313	290	330	3,9%	-7,3%	13,5%
Créances commerciales	38	36	35	35	32	0,4%	-0,1%	-7,3%
Crédits de trésorerie	146	131	138	123	122	1,4%	-10,6%	-1,1%
dont entrepreneurs individuels	40	37	35	34	41	0,5%	-4,9%	21,7%
Comptes ordinaires débiteurs	132	127	116	104	148	1,7%	-9,8%	42,4%
Affacturage	32	29	25	28	27	0,3%	13,0%	-4,0%
Crédits d'investissement	1 293	1 396	1 319	1 330	1 409	16,5%	0,9%	5,9%
Crédits à l'équipement	1 056	1 156	1 081	1 112	1 188	13,9%	2,9%	6,9%
dont entrepreneurs individuels	122	116	68	66	47	0,5%	-3,3%	-29,4%
Crédit-bail	237	240	238	218	220	2,6%	-8,2%	1,0%
Crédits immobiliers	1 692	1 880	2 055	2 090	2 191	25,6%	1,7%	4,8%
Autres crédits	22	25	25	25	32	0,4%	-2,7%	29,9%
Encours sain	3 354	3 624	3 712	3 736	3 961	46,3%	0,6%	6,0%
Ménages								
Crédits à la consommation	941	979	983	983	996	11,7%	-0,1%	1,4%
Crédits de trésorerie	864	900	908	909	924	10,8%	0,1%	1,6%
Comptes ordinaires débiteurs	47	52	50	52	51	0,6%	2,7%	-0,4%
Crédit-bail	29	28	25	22	22	0,3%	-12,5%	-3,3%
Crédits à l'habitat	1 765	1 904	2 039	2 162	2 225	26,0%	6,0%	2,9%
Autres crédits	1	2	4	6	6	0,1%	54,9%	8,7%
Encours sain	2 708	2 884	3 026	3 150	3 227	37,8%	4,1%	2,4%
Collectivités locales								
Crédits d'exploitation	9	29	29	15	35	0,4%	-48,5%	137,0%
Crédits d'investissement	741	783	802	818	898	10,5%	2,0%	9,8%
Crédits à l'habitat	0	-	-	-	-	0,0%	ns	ns
Autres crédits	12	10	9	8	7	0,1%	-10,0%	-9,4%
Encours sain	761	821	839	841	940	11,0%	0,1%	11,9%
Autres agents								
Encours sain	320	321	310	387	419	4,9%	25,0%	8,2%
Ensemble								
Crédits d'exploitation	356	352	342	305	364	4,3%	-10,7%	19,5%
Crédits à la consommation	941	979	983	983	996	11,7%	-0,1%	1,4%
Crédits d'investissement	2 034	2 179	2 121	2 148	2 307	27,0%	1,3%	7,4%
Crédits à l'habitat	3 457	3 783	4 094	4 252	4 416	51,7%	3,9%	3,8%
Autres crédits	355	357	347	425	464	5,4%	22,4%	9,2%
Encours sain	7 143	7 650	7 888	8 114	8 548	100,0%	2,9%	5,3%
dont ECIL*	5 875	6 257	6 515	6 702	7 087		2,9%	5,7%
Créances douteuses brutes	666	602	612	562	542	6,3%	-8,2%	-3,6%
dont ECIL*	581	523	550	492	483		-10,6%	-1,9%
Provisions totales	361	359	378	346	335	3,9%	-8,7%	-3,1%
Créances douteuses nettes	305	243	234	216	206	2,4%	-7,6%	-4,4%
dont ECIL*	220	164	172	147	148		-14,8%	0,9%
Encours total	7 809	8 251	8 500	8 675	9 089	100,0%	2,1%	4,8%
Taux de créances douteuses	8,5%	7,3%	7,2%	6,5%	6,0%		-0,7 pt	-0,5 pt
dont ECIL*	9,0%	7,7%	7,8%	6,8%	6,4%		-0,9 pt	-0,5 pt
Taux de provisionnement	54,2%	59,7%	61,8%	61,6%	61,9%		-0,3 pts	0,3 pts

Source : IEDOM

* Établissements de crédit installés localement

4. Le bilan agrégé de l'échantillon de banques locales

en millions €, au 31 décembre	2010	2011	2012	2013	2014	Variations	
						13/12	14/13
ACTIF							
Opérations de trésorerie et interbancaires	686	720	702	862	893	22,7%	3,6%
Opérations avec la clientèle	2 183	2 302	2 418	2 385	2 444	-1,4%	2,5%
Opérations sur titres	111	105	105	108	129	2,7%	19,7%
Opérations diverses	180	216	376	313	342	-16,9%	9,5%
Valeurs immobilisées	40	43	41	41	41	0,0%	-0,6%
Total ACTIF	3 200	3 386	3 643	3 709	3 849	1,8%	3,8%
PASSIF							
Opérations de trésorerie et interbancaires	997	1 064	1 071	1 027	1 045	-4,1%	1,7%
Opérations avec la clientèle	1 729	1 834	1 949	2 033	2 113	4,3%	3,9%
dont comptes ordinaires créditeurs	1 204	1 214	1 275	1 337	1 386	4,9%	3,7%
dont comptes d'épargne à régime spécial	311	313	344	367	384	6,8%	4,5%
dont comptes créditeurs à terme	191	277	302	299	310	-0,9%	3,6%
Opérations sur titres	0	0	0	0	0	ns	ns
Opérations diverses	241	236	360	350	386	-2,8%	10,1%
Capitaux propres, provisions et assimilés	233	252	262	298	305	13,6%	2,6%
dont capital	49	49	49	50	50	0,5%	0,2%
Total PASSIF	3 200	3 386	3 643	3 709	3 849	1,8%	3,8%
SOLDES (ACTIF-PASSIF)							
Opérations avec la clientèle	-454	-469	-469	-352	-331	25,0%	5,9%
Opérations sur titres	-111	-105	-105	-108	-129	-2,4%	-19,9%
Opérations diverses	61	20	-16	38	43	335,7%	15,1%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	194	209	221	256	264	16,2%	3,2%
Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)	-311	-344	-369	-165	-152	55,2%	7,9%

Source : IEDOM, échantillon stable de quatre établissements de crédit locaux représentant 49,1% de parts de marché sur la collecte de dépôts et 45,8% de parts de marché sur les crédits au 31 décembre 2014.)

5. Le compte de résultat agrégé de l'échantillon de banques locales

en millions €, au 31 décembre	2010	2011	2012	2013	2014	Variations	
						13/12	14/13
ACTIF							
Opérations de trésorerie et interbancaires	686	720	702	862	893	22,7%	3,6%
Opérations avec la clientèle	2 183	2 302	2 418	2 385	2 444	-1,4%	2,5%
Opérations sur titres	111	105	105	108	129	2,7%	19,7%
Opérations diverses	180	216	376	313	342	-16,9%	9,5%
Valeurs immobilisées	40	43	41	41	41	0,0%	-0,6%
Total ACTIF	3 200	3 386	3 643	3 709	3 849	1,8%	3,8%
PASSIF							
Opérations de trésorerie et interbancaires	997	1 064	1 071	1 027	1 045	-4,1%	1,7%
Opérations avec la clientèle	1 729	1 834	1 949	2 033	2 113	4,3%	3,9%
dont comptes ordinaires créditeurs	1 204	1 214	1 275	1 337	1 386	4,9%	3,7%
dont comptes d'épargne à régime spécial	311	313	344	367	384	6,8%	4,5%
dont comptes créditeurs à terme	191	277	302	299	310	-0,9%	3,6%
Opérations sur titres	0	0	0	0	0	ns	ns
Opérations diverses	241	236	360	350	386	-2,8%	10,1%
Capitaux propres, provisions et assimilés	233	252	262	298	305	13,6%	2,6%
dont capital	49	49	49	50	50	0,5%	0,2%
Total PASSIF	3 200	3 386	3 643	3 709	3 849	1,8%	3,8%
SOLDES (ACTIF-PASSIF)							
Opérations avec la clientèle	-454	-469	-469	-352	-331	25,0%	5,9%
Opérations sur titres	-111	-105	-105	-108	-129	-2,4%	-19,9%
Opérations diverses	61	20	-16	38	43	335,7%	15,1%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	194	209	221	256	264	16,2%	3,2%
Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)	-311	-344	-369	-165	-152	55,2%	7,9%

Source : IEDOM, échantillon stable de quatre établissements de crédit locaux représentant 49,1% de parts de marché sur la collecte de dépôts et 45,8 % de parts de marché sur les crédits au 31 décembre 2014.

Ont collaboré à cet ouvrage :

Bérengère CALLAMAND

Cindy CANDALEN

Guillaume DUBOIS

Ruth-Marie JEAN

Florence MAR-PICART

Jean-Marie PAUGAM

Dora VANOUKIA

Directeur de la publication : Nicolas de SEZE
Responsable de la rédaction : Jean-Marie PAUGAM
Éditeur : IEDOM (www.iedom.fr)
Imprimé par PRIM (Guadeloupe)
Achévé d'imprimer en juillet 2015 - Dépôt légal : juillet 2015
ISSN 1632-420X - ISBN 978-2-916119-77-9

ISSN 1632-420X
ISBN 978-2-916119-76-2

